

Banque Royale du Canada

# Rapport sur la durabilité 2025



Des idées pour les **gens** et la **planète**<sup>MC</sup>



# Table des matières

<b>À propos de RBC</b> .....	<b>3</b>	Doter les gens des aptitudes nécessaires pour réussir .....	91
<b>À propos du présent rapport</b> .....	<b>4</b>	Bénévolat des employés .....	92
<b>Message du chef de la direction</b> .....	<b>6</b>	Pour une intelligence artificielle responsable .....	93
<b>Notre approche et nos points saillants</b> .....	<b>7</b>	Protection des renseignements personnels .....	94
Une approche définie par notre raison d'être en vue de créer une valeur durable à long terme .....	8	Cybersécurité .....	95
Tableau de bord 2025 .....	15	Confiance et satisfaction de la clientèle .....	96
Priorités en matière de durabilité .....	17	Bien-être financier .....	98
<b>Gouvernance</b> .....	<b>18</b>	Inclusion économique .....	103
Approche en matière de gouvernance .....	19	<b>Annexes</b> .....	<b>104</b>
Modèle de gouvernance et de surveillance en matière de durabilité .....	20	Annexe 1. Notes de fin .....	105
Déontologie et confiance .....	24	Annexe 2. Glossaire .....	109
Lobbyisme et contributions politiques .....	27	Annexe 3. Index du SASB .....	117
Fiscalité .....	31	Annexe 4. Index relatif à la ligne directrice B-15 du BSIF .....	127
Gestion du risque .....	33	Annexe 5. Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques .....	131
<b>Facteurs contributifs à la durabilité</b> .....	<b>35</b>	Annexe 6. Autres paramètres associés au capital humain .....	141
Dons et investissements dans la collectivité .....	36	Annexe 7. Rapport indépendant de mission d'assurance limitée .....	144
Investissement responsable .....	39	Annexe 8. Mise en garde concernant les déclarations prospectives .....	148
Approvisionnement responsable et gestion du risque fournisseur .....	40	Annexe 9. Avis important concernant le présent rapport .....	150
Finance durable .....	40		
<b>Climat</b> .....	<b>42</b>		
Aperçu de la stratégie .....	43		
Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes .....	44		
Collaborer avec d'autres parties pour faire progresser les solutions climatiques .....	58		
Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles .....	60		
Gestion des risques liés au climat .....	65		
Autres paramètres climatiques .....	73		
<b>Capital humain</b> .....	<b>75</b>		
Culture .....	76		
Mobilisation des employés .....	77		
Composition de l'effectif et inclusion .....	77		
Acquisition et fidélisation de talents .....	80		
Perfectionnement des employés .....	82		
Perfectionnement en leadership .....	84		
Bien-être des employés .....	85		
Rémunération .....	86		
<b>Capital social</b> .....	<b>88</b>		
Promouvoir les droits de la personne et la réconciliation .....	89		
Logements abordables et durables .....	91		

## À propos de nous

La Banque Royale du Canada est une institution financière mondiale définie par sa raison d'être, guidée par des principes et orientée vers l'excellence en matière de rendement. Notre succès est attribuable aux quelque 100 000 employés qui mettent à profit leur créativité et leur savoir-faire pour concrétiser notre vision, nos valeurs et notre stratégie afin que nous puissions contribuer à la prospérité de nos clients et au dynamisme des collectivités. Selon la capitalisation boursière, nous sommes la plus importante banque du Canada et l'une des plus grandes banques du monde. Nous avons adopté un modèle d'affaires diversifié axé sur l'innovation et l'offre d'expériences exceptionnelles à plus de 19 millions de clients au Canada, aux États-Unis et dans 27 autres pays.



Plus de 19 M de clients



Plus de 100 000 employés



29 pays

## Notre raison d'être

# Aider nos clients et les collectivités à prospérer

Inspirés par **notre vision** de compter parmi les institutions financières les plus respectées et les plus florissantes au monde et par **notre raison d'être**, nous voulons :



Au Canada : Être le **chef de file incontesté** des services financiers



Aux États-Unis : Être le partenaire privilégié des **clients institutionnels, des entreprises, des clients commerciaux, de la clientèle fortunée** et de leur entreprise



Dans certains marchés clés à l'échelle mondiale : Être un **partenaire de choix en services financiers** de par notre expertise

## Nous sommes guidés par nos valeurs<sup>(1)</sup> :

- Le client avant tout
- Intégrité
- Collaboration
- Respect
- Excellence

### Retrouvez-nous sur

-  [facebook.com/rbc](https://facebook.com/rbc)
-  [youtube.com/user/rbc](https://youtube.com/user/rbc)
-  [instagram.com/rbc](https://instagram.com/rbc)
-  [linkedin.com/company/rbc](https://linkedin.com/company/rbc)
-  [x.com/@RBC](https://x.com/@RBC)
-  [tiktok.com/@rbc](https://tiktok.com/@rbc)

<sup>(1)</sup> En date de mars 2026.

## À propos du présent rapport

Le présent *Rapport sur la durabilité* (le rapport) fournit un aperçu de nos priorités, des facteurs contributifs et des avancements en matière de durabilité, de même que les faits saillants et les paramètres portant sur les facteurs de durabilité les plus pertinents pour RBC. Il complète les renseignements sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière présentés dans notre *Rapport annuel 2025*, ainsi que l'information sur la gouvernance et la rémunération des cadres supérieurs publiée dans notre *Circulaire de sollicitation de procurations 2026*.

### Période de déclaration et données comparatives

Sauf indication contraire, les renseignements dont fait état le présent rapport portent sur les activités de l'exercice 2025, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 octobre 2025. Dans de nombreux cas, nous avons fourni de l'information pour l'exercice 2025 et les deux exercices précédents afin d'illustrer l'évolution de notre performance sur une période de trois ans.

### Périmètre et portée du rapport

Le présent rapport porte sur les activités de la Banque Royale du Canada et de ses filiales (désignées par « RBC », « nous », « notre », « nos » ou « la Banque »), sauf indication contraire.

Les renseignements qui se rapportent à des entités ou des sociétés acquises sont inclus à compter de la date d'acquisition, et ceux qui se rapportent à des entités ou des sociétés cédées cessent d'être inclus à la date de la vente. Voici quelques événements d'entreprise clés qui ont eu une incidence sur la portée du rapport :

- Le 28 mars 2024, nous avons effectué l'acquisition de la Banque HSBC Canada (HSBC Canada), une banque canadienne de premier ordre qui offre des services aux particuliers et aux entreprises branchés sur le monde.
- Le 3 juillet 2023, nous avons effectué la vente des activités d'administration des actifs de RBC Services aux investisseurs® en Europe et de son centre d'excellence associé situé en Malaisie (la vente partielle des activités de Services des placements RBC) à CACEIS, le groupe bancaire d'administration d'actifs de Crédit Agricole S.A. et de Banco Santander, S.A.

### RBC Gestion mondiale d'actifs et RBC Gestion de patrimoine

Comme il est indiqué dans le présent rapport, un certain nombre de politiques, d'engagements, de cibles et d'objectifs en matière de durabilité de RBC ne sont pas compris dans les services-conseils en placements ni dans les activités de courtage, de même que dans les actifs gérés ou administrés par RBC Gestion mondiale d'actifs® (RBC GMA) et RBC Gestion de patrimoine® (RBC GP).

RBC GMA exerce ses activités par l'entremise des filiales indirectes en propriété exclusive de la Banque, y compris RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (y compris Phillips, Hager & North gestion de placements), RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited, BlueBay Funds Management Company S.A., RBC Global Asset Management (Asia) Limited et BlueBay Asset Management International Limited (succursale japonaise).

RBC GP exerce ses activités par l'entremise de filiales indirectes en propriété exclusive de la Banque, y compris : RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (membre du Fonds canadien de protection des investisseurs), RBC Placements en Direct Inc. (membre du Fonds canadien de protection des investisseurs), Fonds d'investissement Royal Inc. (membre du Fonds canadien de protection des investisseurs), RBC InvestiVite Inc., RBC Phillips, Hager & North Services-conseils en placements Inc., RBC Capital Markets®, LLC, RBC Private Counsel (USA) Inc., RBC Dominion Securities Global Limited, Services financiers RBC Gestion de patrimoine inc., Société Trust Royal du Canada et Compagnie Trust Royal, City National Bank et ses filiales et RBC Europe Limited.

### Règlements, normes et cadres d'information


Nous suivons régulièrement l'évolution des réglementations, des normes et des cadres d'information en matière de durabilité, afin d'en évaluer la pertinence et l'utilité, de même que les attentes de nos parties prenantes à l'égard de ces normes. La structure et le contenu du présent rapport sont fondés sur les règlements, les normes et les cadres d'information, notamment :

- **Normes de la Global Reporting Initiative (GRI)** – L'évaluation de nos priorités en matière de durabilité s'est appuyée sur les normes de la GRI. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la section *Priorités en matière de durabilité*.
- **Ligne directrice B-15 du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) sur la gestion des risques climatiques** – La ligne directrice B-15 du BSIF établit les attentes en matière de gestion et de déclaration des risques climatiques en ce qui concerne les institutions financières sous réglementation fédérale (IFF). Reportez-vous à l'*annexe 4* pour obtenir un indice qui montre comment nous avons satisfait aux attentes en matière de déclaration de la ligne directrice B-15 du BSIF.
- **Normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB)** – Les normes du SASB fournissent un cadre pour la présentation de l'information sur les risques et les occasions liés à la durabilité qui sont pertinents pour la performance financière dans 77 secteurs d'activité. Consultez l'*annexe 3* pour obtenir un indice qui démontre comment nos déclarations s'appuient sur les normes du SASB ou se conforment à celles-ci.

## Engagements, cibles et objectifs

Les engagements, les cibles et les objectifs exprimés pour une année donnée renvoient à ceux que nous souhaitons atteindre d'ici la fin de l'exercice correspondant, à moins d'indication contraire.

### Assurance

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC) a réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard de certains indicateurs de rendement de RBC, identifiés par le symbole . Veuillez vous reporter à l'[annexe 7](#) pour lire le rapport indépendant de mission d'assurance limitée de PwC.

### Vérification

LBG Canada a effectué une vérification indépendante de certaines données sur les investissements dans la collectivité et les dons. Pour en savoir plus, voir la section [Dons et investissements dans la collectivité](#) du volet *Facteurs contributifs à la durabilité*. La déclaration de vérification de LBG Canada peut être consultée [ici](#).

### Devise et mesures

Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. Les montants libellés en devise étrangère sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur aux dates applicables. Les soldes en dollars américains au 31 octobre 2025 sont convertis en dollars canadiens en fonction du cours au comptant (1,00 \$ CA = 0,713 \$ US). Les mesures du présent rapport sont exprimées en unités métriques.

## Glossaire, notes de bas de page et notes de fin

La définition des termes clés utilisés dans l'ensemble du rapport figure dans le glossaire à l'[annexe 2](#). Le glossaire de même que les notes de bas de page et les notes de fin auxquelles il est fait référence dans l'ensemble du présent rapport fournissent des renseignements supplémentaires, y compris des définitions, des citations et des explications jugées nécessaires, et peuvent viser à mieux définir nos paramètres et nos critères de mesure. Ils constituent donc un élément essentiel du présent rapport. Reportez-vous à l'[annexe 1](#) pour voir les notes de fin.

### Mise en garde et avis important

Consultez l'[annexe 8](#) pour voir la *Mise en garde concernant les déclarations prospectives* et l'[annexe 9](#) pour voir l'*Avis important concernant le présent rapport*.

## Message du chef de la direction



“ Nous possédons la solidité financière et stratégique nécessaire pour soutenir nos clients et offrir de la valeur tout au long des cycles économiques. C’est pourquoi le leadership que nous exerçons et les décisions que nous prenons cadrent avec notre raison d’être, même lorsque la voie à suivre n’est pas sans obstacles. ”

Dans un monde qui se transforme rapidement et qui devient de plus en plus complexe, l’engagement de RBC à l’égard de sa raison d’être, à savoir contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités, est plus important que jamais.

Les tensions géopolitiques, les perturbations technologiques et l’évolution du contexte économique remettent en question la façon dont nos clients envisagent leur avenir. Ils ont de plus en plus besoin de conseillers de confiance pour les aider à comprendre le monde qui les entoure et à composer avec ces changements avec assurance.

C’est là que RBC se distingue.

Nous savons que notre force est tributaire de la vigueur des collectivités que nous servons. Lorsque les collectivités qui nous entourent prospèrent, nos clients ont de meilleures chances de réussir.

Cette compréhension façonne notre approche en matière de durabilité. En tant que l’une des plus grandes banques du monde sur le plan de capitalisation boursière, RBC joue un rôle important pour favoriser la résilience économique tout en aidant ses clients à s’adapter au changement et à saisir les occasions qui se présentent à eux.

Comme vous le lirez dans le présent rapport, RBC investit là où elle peut avoir une incidence significative. Il s’agit notamment de soutenir la transition vers une économie résiliente à faibles émissions de carbone, de doter les gens des aptitudes nécessaires pour réussir, et de favoriser des occasions de prospérité plus inclusives.

Nos clients et nos collectivités ont des attentes élevées à l’égard de RBC, et nous nous engageons à y répondre. Nous possédons la solidité financière et stratégique nécessaire pour soutenir nos clients et offrir de la valeur tout au long des cycles économiques. C’est pourquoi le leadership que nous exerçons et les décisions que nous prenons cadrent avec notre raison d’être, même lorsque la voie à suivre n’est pas sans obstacles.

Tout ce que nous faisons est rendu possible par notre personnel. Je tiens à souligner l’engagement extraordinaire de nos employés qui contribuent à notre raison d’être dans leur travail quotidien et dans leur collectivité, notamment par leurs dons et leurs activités de bénévolat, qui ont été exceptionnels en 2025.

Grâce au dévouement de notre équipe mondiale, je suis convaincu que nous continuerons d’être un facteur de solidité pour ceux que nous servons fièrement.

**Dave McKay**  
Président et chef de la direction

# Notre approche et nos points saillants

# Une approche définie par notre raison d'être en vue de créer une valeur durable à long terme

RBC soutient depuis longtemps des causes et des initiatives axées sur la durabilité. Depuis son premier investissement dans la collectivité en 1891, RBC joue un rôle actif dans les collectivités où elle exerce ses activités, et elle s'attaque aux grands enjeux de société qui la touchent. Notre **Cadre de la raison d'être** définit les défis sociétaux urgents qui pourraient avoir une incidence sur le succès de notre entreprise, aujourd'hui et dans l'avenir, à savoir une crise environnementale urgente, l'évolution rapide du marché du travail et les inégalités croissantes. Il cerne nos trois ambitions et les stratégies sous-jacentes qui contribuent à relever ces défis et qui, selon nous, peuvent avoir une incidence significative :

- Le **Plan directeur sur le climat RBC** : soutenir la transition vers une économie à **zéro émission nette**;
- Le **Plan directeur sur les aptitudes RBC** : Doter les gens des aptitudes nécessaires pour réussir;
- Le **Plan directeur sur les occasions inclusives RBC** : Favoriser des occasions de **prospérité** plus inclusives.

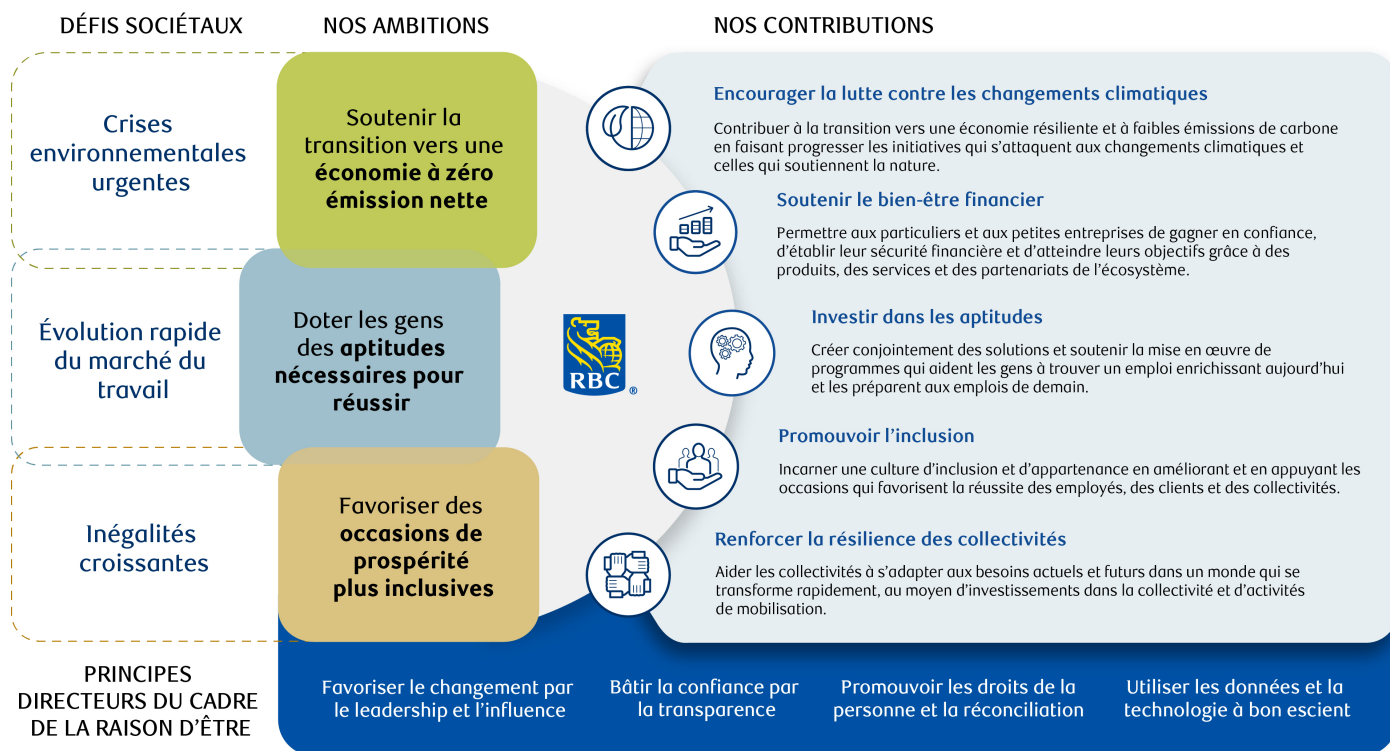
En 2025, RBC a réalisé des progrès à l'égard des trois ambitions énoncées dans le Cadre de la raison d'être. Dans le rapport de cette année, nous avons mis l'accent sur les

domaines dans lesquels RBC a pris des mesures concrètes et où il est possible d'évaluer plus directement nos progrès. La section suivante offre un aperçu des plans directeurs qui sous-tendent les ambitions et des principaux faits saillants.

Nous demeurons résolument engagés à l'égard de nos ambitions, tout en poursuivant une démarche d'amélioration continue. À mesure que le contexte de la durabilité gagne en complexité et en dynamisme, RBC adapte son approche afin de refléter l'évolution continue de notre compréhension des sujets, des méthodologies et des perspectives liés à la durabilité. Plus particulièrement, nous continuons de concentrer nos efforts sur les actions pour lesquelles nous pouvons démontrer des progrès significatifs dans notre rôle d'institution financière et de mesurer et de présenter nos résultats de façon transparente et claire.

Notre approche continuera de répondre aux besoins changeants de nos clients et de nos communautés, en tirant parti de notre expertise, de nos actifs et de nos capacités.

## Cadre de la raison d'être RBC – Des idées pour les gens et la planète



# Le Plan directeur sur le climat RBC

Le *Plan directeur sur le climat RBC* a d'abord été publié en 2019, et sa plus récente révision a été effectuée en 2025. Elle décrit les priorités et les mesures à prendre pour faire de RBC la banque de choix pour la **transition** vers une économie **résiliente** et à **faibles émissions de carbone**.

Notre stratégie vise à appuyer nos clients de tous les secteurs pendant la transition, tout en mettant l'accent sur les domaines qui, selon nous, offrent les meilleures possibilités et présentent les plus grands risques <sup>(1)</sup>. RBC fournit du financement tant pour soutenir la croissance de **l'énergie à faibles émissions de carbone** que pour répondre aux besoins énergétiques actuels, notamment ceux liés à des sources traditionnelles d'énergie comme le pétrole et le gaz. Le rôle de RBC consiste notamment à aider ses clients à naviguer dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, y compris en soutenant les efforts de décarbonation des clients issus de secteurs à fortes émissions difficiles à décarboner.

La transition dépendra des mesures et des efforts collectifs d'une multitude de parties. En vue de faire progresser davantage les **solutions climatiques**, RBC discute, collabore et partage des renseignements avec d'autres parties prenantes. Dans le cadre de ce parcours, nous nous engageons à intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles, notamment en réduisant les émissions provenant de notre exploitation et de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous continuerons de tenir compte de l'incidence de l'évolution des circonstances sur notre stratégie climatique et de l'affiner lorsque cela s'avère pertinent.

Pour en savoir plus sur notre stratégie climatique, reportez-vous à la section *Aperçu de la stratégie* dans le volet *Climat*.

## Objectif

**Être la banque de choix pour la transition vers une économie résiliente et à faibles émissions de carbone**

## Priorités stratégiques

**Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes**

**Collaborer avec d'autres parties pour faire progresser les solutions climatiques**

**Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles**

## Mesures à prendre

Mobiliser et soutenir les clients pour les aider à réussir la transition

Augmenter le **financement vert** et la **décarbonation**

Contribuer à déployer des solutions climatiques par l'entremise de capital-investissement et d'investissements dans la collectivité

Partager des recherches et des perspectives économiques avec le secteur

Faire évoluer les pratiques de gestion du risque climatique

Permettre à nos employés de prendre des décisions d'affaires éclairées liées au climat

Réduire les émissions de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement

Reportez-vous au *glossaire* pour consulter la définition de certains mots clés figurant dans le Plan directeur.

<sup>(1)</sup> Comme il est indiqué dans le présent rapport, un certain nombre de politiques, d'engagements, de cibles et d'objectifs en matière de durabilité de RBC ne sont pas compris dans les services-conseils en placements ni dans les activités de courtage, de même que dans les actifs gérés ou administrés par RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) et RBC Gestion de patrimoine (RBC GP). Consultez la section *À propos du présent rapport* pour obtenir des renseignements sur RBC GMA et RBC GP.

## Faits saillants de 2025

### Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes

Nous avons mis en place des approches afin de mieux comprendre les plans climatiques de nos clients du secteur de l'immobilier commercial au sein de RBC Marchés des Capitaux et des Services bancaires aux entreprises <sup>(2)</sup>, dans le but d'évaluer les risques et les occasions propres à ce secteur.

Notre exposition de crédit liée à des **entités énergétiques non diversifiées** du secteur des énergies renouvelables et notre exposition de crédit estimée liée à **l'énergie renouvelable** par l'entremise de prêts accordés à des **entités énergétiques mixtes** ont augmenté d'un facteur de 1,96 pour atteindre 10,2 milliards de dollars depuis 2023. Cette progression nous rapproche de notre objectif de tripler ces prêts d'ici 2030 au sein de RBC Marchés des Capitaux et des Services bancaires aux entreprises, par rapport à notre niveau de référence de 2023.

Nous avons créé un Centre d'excellence en transition énergétique au sein du secteur Marchés des Capitaux afin d'offrir des conseils et du financement pour faciliter la transition énergétique des clients.

### Collaborer avec d'autres parties pour faire progresser les solutions climatiques

Nous avons consacré 82 millions de dollars en fonds et en investissements directs pour un total de 249 millions de dollars depuis 2022, afin de soutenir l'élaboration et le déploiement de solutions climatiques, ce qui nous rapproche de notre objectif de 1 milliard de dollars d'ici 2030 <sup>(3)</sup>.

L'Institut d'action climatique RBC a publié son troisième rapport annuel Action climatique, dans lequel il présente des analyses et des idées pouvant aider le Canada à progresser sur le plan climatique.

Nous avons soutenu plus de 190 partenaires d'investissements dans la collectivité qui font progresser l'atténuation des effets des changements climatiques et les **solutions fondées sur la nature**, grâce à des investissements de 28 millions de dollars dans la collectivité par l'intermédiaire de RBC, de RBC Fondation® et de RBC Fondation – É.-U.<sup>(4)</sup>

### Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles

Nous avons rehaussé la formation des conseillers sur les enjeux liés au climat dans les Services bancaires aux entreprises grâce à un programme élaboré en collaboration avec Green Economy Canada afin d'aider les conseillers à soutenir les clients dans leur parcours de transition et de résilience.

Nous avons poursuivi notre collaboration avec les propriétaires afin de contribuer à la réduction des émissions liées à leurs propres activités en intégrant des clauses relatives aux enjeux climatiques<sup>(5)</sup> dans les nouveaux contrats de location et les contrats renouvelés.

<sup>(2)</sup> RBC Marchés des Capitaux a officialisé son approche pour accompagner ses clients du secteur de l'immobilier commercial dans leur plan de transition, ce qui comprend l'élaboration d'un cadre de préparation à la transition adapté au secteur de l'immobilier commercial afin d'évaluer le degré de maturité relative des plans de transition des clients, en commençant par une évaluation du portefeuille immobilier non garanti en 2025. Le secteur Services bancaires aux entreprises a mis à l'essai et élargi sa démarche d'engagement auprès de ces clients en 2025, notamment en outillant les équipes en contact avec la clientèle afin qu'elles puissent tenir des discussions liées au climat avec les clients du secteur immobilier et en développant une expertise sectorielle au sein du Groupe Finance durable, Services commerciaux.

<sup>(3)</sup> Bien que notre approche puisse évoluer au fil du temps pour ce type d'investissement, nous avons l'intention d'affecter en priorité des capitaux à des fonds et à des investissements directs qui visent à réduire les émissions de GES au Canada et à l'échelle mondiale. Nos engagements en matière d'investissement pouvant être pris en compte dans la réalisation de cet objectif peuvent également comprendre le soutien à des solutions climatiques dont les retombées attendues sont liées, entre autres, à la biodiversité, à la nature ou à l'adaptation, sans nécessairement entraîner de réductions des émissions de GES. Aux fins du suivi des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, nos engagements en matière de placement admissibles pris à partir de 2022 sont pris en compte dans ce paramètre. Les engagements cumulatifs en matière d'investissements climatiques à la fin de 2025 ont été révisés au cours au comptant au 31 octobre 2025.

<sup>(4)</sup> Ce montant fait partie de notre engagement à investir deux milliards de dollars dans la collectivité d'ici 2035. Ce montant comprend la somme de 10 millions de dollars consacrée à **Techno nature RBC**, ce qui s'inscrit dans l'engagement de 100 millions de dollars pris par RBC et RBC Fondation en 2019.

<sup>(5)</sup> Ces clauses relatives aux enjeux climatiques au titre des contrats de location visent à soutenir l'engagement de RBC à réduire les émissions liées à ses activités, en demandant aux propriétaires de s'engager à mettre en œuvre des mesures axées sur le climat et à communiquer à RBC les données climatiques pertinentes. Pour en savoir plus, voir notre Site Web consacré aux **émissions liées à nos activités opérationnelles**.

# Le Plan directeur sur les aptitudes RBC

Il est dans l'intérêt de RBC d'aider les travailleurs, qu'ils soient ou non ses employés, à acquérir les aptitudes qui leur permettront de prospérer dans le monde du travail de l'avenir. Afin de conserver notre culture de rendement élevé et de contribuer au bien-être des collectivités où nous exerçons nos activités, il importe que nous fournissions à nos employés et aux membres de ces collectivités le soutien nécessaire pour acquérir des **aptitudes recherchées** et poursuivre une **carrière épanouissante**.

## Objectif

**Soutenir la mobilité, l'innovation et la résilience de nos employés et des collectivités où nous exerçons des activités afin de leur permettre de garder le rythme d'un monde du travail en évolution**

## Priorités stratégiques

Favoriser une approche centrée sur les aptitudes afin de permettre à nos employés de servir nos clients

Collaborer avec d'autres parties prenantes pour aider les personnes et les organisations à s'orienter dans le monde du travail en évolution

Soutenir le perfectionnement des aptitudes au sein de notre effectif

## Mesures à prendre

Obtenir des renseignements sur les aptitudes des employés, les demandes du marché et les besoins en matière de talents qui permettront à nos employés d'aider nos clients

Fournir aux employés des outils pour explorer des cheminements de carrière correspondant à leurs aptitudes et aux besoins d'affaires de RBC

Réaffecter les employés dans divers secteurs de l'organisation pour favoriser la collaboration et simplifier la prise de décisions

Aider les personnes à obtenir des aptitudes recherchées pour accéder à des occasions d'emploi intéressantes

Travailler avec des organismes de nos collectivités qui soutiennent la réorientation, la progression et la **recertification professionnelles**

Utiliser notre portée et nos connaissances pour offrir des perspectives sur l'évolution des aptitudes et prendre des mesures connexes

Aider les employés à acquérir les aptitudes et l'expérience nécessaires pour bâtir une carrière stimulante à RBC

Favoriser une culture propice au perfectionnement et à la mise à niveau des aptitudes de notre main-d'œuvre

Reportez-vous au [glossaire](#) pour consulter la définition de certains mots clés figurant dans le Plan directeur.

## Faits saillants de 2025

### Favoriser une approche centrée sur les aptitudes afin de permettre à nos employés de servir nos clients

Nous avons continué de mettre à l'essai divers outils et technologies qui peuvent tirer parti de ces renseignements de façon dynamique, et fournir aux employés des conseils et des options pour rehausser leurs aptitudes, accéder à de nouvelles occasions et travailler au sein de différentes équipes.

### Collaborer avec d'autres parties prenantes pour aider les personnes et les organisations à s'orienter dans le monde du travail en évolution

Par l'entremise d'**Objectif avenir RBC®**, RBC et RBC Fondation ont fourni 55 millions de dollars en 2025<sup>(6)</sup>, ce qui a permis de remplir l'engagement de 500 millions de dollars du programme d'ici 2025. Depuis sa création en 2017, cette initiative a permis de rejoindre plus de 9,2 millions de jeunes Canadiens dans les collectivités où nous exerçons nos activités, grâce à plus de 960 programmes offerts en partenariat, en les aidant à acquérir les aptitudes nécessaires pour réussir.

RBC et RBC Fondation ont travaillé de concert avec 57 institutions postsecondaires canadiennes et ont accordé plus de 11 millions de dollars en 2025 pour des programmes visant à favoriser l'employabilité et à combler les lacunes du marché du travail dans les secteurs confrontés à des pénuries de talents <sup>(6)</sup>.

RBC a annoncé un engagement de 5 millions de dollars sur cinq ans en faveur de Moulin Microcrédits, un organisme de bienfaisance national qui offre des prêts abordables pour le développement de carrière aux immigrants et aux réfugiés qualifiés. Ce soutien visera à aider les médecins formés à l'étranger à obtenir les titres de compétence canadiens et à réintégrer le marché du travail dans le secteur de la santé <sup>(6)</sup>.

RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. ont réalisé des investissements dans la collectivité de plus de 4 millions de dollars en 2025 afin d'aider les entrepreneurs à développer leurs compétences, à acquérir des connaissances et à accéder à des ressources pour lancer, gérer et faire croître leur entreprise <sup>(6)</sup>.

### Soutenir le perfectionnement des aptitudes au sein de notre effectif

En 2025, RBC a lancé les académies de RBC, une ressource centrale offrant des parcours d'apprentissage structurés pour le développement de compétences de base dans des domaines tels que la pensée critique ainsi que la maîtrise des données et de l'intelligence artificielle (IA).

Les employés de RBC ont accès à des cours en ligne par l'intermédiaire de diverses plateformes d'apprentissage portant sur un large éventail de sujets, notamment la science des données, les compétences numériques et l'IA. En 2025, 23 211 employés ont eu accès à l'apprentissage sur demande dans nos systèmes de gestion de l'apprentissage, ce qui représente une hausse de 12 % par rapport à 2024.

Collectivement, les employés de RBC ont consacré 3,8 millions d'heures <sup>(7)</sup> au perfectionnement de leurs aptitudes techniques et de gestion.

<sup>(6)</sup> Ce montant fait partie de notre engagement à investir deux milliards de dollars dans la collectivité d'ici 2035.

<sup>(7)</sup> Consultez le [glossaire](#) pour connaître la composition des heures de formation. Les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank, car cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme Ressources humaines (RH) principale.

# Le Plan directeur sur les occasions inclusives RBC

Face aux inégalités croissantes, il importe, par l'offre d'**occasions justes et inclusives**, de favoriser à la fois le **bien-être** de la société et la prospérité à long terme de notre entreprise. À RBC, nous concrétisons les idées qui accroîtront la stabilité financière de nos clients, renforceront les capacités et la **résilience** des collectivités et permettront à nos employés de réaliser leur plein potentiel professionnel. L'atteinte de l'ensemble de ces objectifs ne dépend pas uniquement de nous, mais nous sommes déterminés à y contribuer.

## Objectif

**Être connus par nos clients, les collectivités et nos employés pour les occasions justes et inclusives de prospérité que nous offrons**

## Priorités stratégiques

**Aider les clients à atteindre leurs objectifs financiers**

**Contribuer à bâtir des collectivités inclusives et résilientes**

**Aider nos employés à poursuivre une carrière enrichissante**

## Mesures à prendre

Offrir aux clients des produits financiers qui répondent à leurs différents besoins financiers et s'adaptent à l'évolution de ces derniers

Offrir aux petites entreprises un accès à des conseils, des programmes et des occasions qui les aideront à démarrer, gérer et faire croître leurs activités

Recruter des personnes de tout horizon pour ainsi ouvrir la voie aux **populations sous-représentées**

Aider les clients à prendre des mesures pour améliorer leur **bien-être financier**

Financer des projets et des initiatives qui favorisent la prospérité

Créer des milieux inclusifs et bienveillants qui favorisent un sentiment d'appartenance et de bien-être

Aider plus de clients à acquérir des actifs et à les faire croître au fil du temps

Tirer parti de notre position, de nos connaissances et de nos ressources pour promouvoir des actions qui contribuent à renforcer la résilience des collectivités

Créer des parcours de carrière qui permettent à nos employés de réaliser leurs aspirations professionnelles

Reportez-vous au [glossaire](#) pour consulter la définition de certains mots clés figurant dans le Plan directeur.

## Faits saillants de 2025

### Aider les clients à atteindre leurs objectifs financiers

Plus de 5,1 millions de Canadiens sont maintenant dotés d'un plan personnalisé grâce à MonConseiller<sup>MC</sup>, notre plateforme de conseils numériques depuis 2017.

Depuis son lancement en 2021, environ 1,3 million de clients ont utilisé Prévisions NOMI<sup>®</sup> pour faire le suivi de leurs entrées et sorties de fonds futures.

RBC a élargi l'accès aux comptes bancaires sans frais <sup>(8)</sup> pour les **peuples autochtones** du Canada ainsi que pour toute personne âgée de 24 ans et moins, y compris celles qui ne sont pas des étudiants.

TrouvÉpargne NOMI<sup>®</sup> de RBC, un outil qui utilise la technologie prédictive pour comprendre les habitudes transactionnelles personnalisées, a permis à nos clients d'épargner plus de 9,6 milliards de dollars depuis son lancement en 2017.

Mes finances d'abord<sup>®</sup>, le centre-ressource numérique de RBC dont l'objectif est d'aider les Canadiens à mieux gérer leur relation personnelle avec l'argent, a été consulté plus de 7 millions de fois depuis son lancement en 2023.

### Contribuer à bâtir des collectivités inclusives et résilientes

Nous avons fourni un montant cumulatif de 4,5 milliards de dollars <sup>(9)</sup> pour notre engagement de 7 milliards de dollars sur cinq ans visant à soutenir la construction, la **modernisation** et la rénovation de logements abordables et durables au Canada.

RBC s'est jointe au programme de prêts accélérateurs d'entreprises de la Banque de développement du Canada (BDC) afin d'aider les petites et moyennes entreprises admissibles à obtenir le financement dont elles ont besoin pour faire croître leurs activités.

RBC, RBC Fondation et RBC Fondation É.-U. ont annoncé un engagement mondial de 10 millions de dollars en faveur d'organismes qui luttent contre l'insécurité alimentaire <sup>(10)</sup>.

RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. ont accordé plus de 9 millions de dollars en investissements dans la collectivité à l'échelle mondiale afin de soutenir la sécurité du logement à l'échelle locale et de lutter contre l'itinérance <sup>(10)</sup>.

RBC Fondation a annoncé un engagement de 1 million de dollars sur cinq ans envers la WoodGreen Foundation afin d'appuyer son programme de littératie financière et de prévention de l'itinérance à Toronto, qui offre des services de consultation et de préparation de déclarations de revenus et des ateliers de littératie financière à des personnes en situation d'itinérance ou de logement précaire <sup>(10)</sup>.

### Aider nos employés à poursuivre une carrière enrichissante

Les employés de RBC ont continué de faire progresser leur carrière et d'accéder à des occasions au sein de la banque, 69 % des postes ayant été pourvus par des candidats internes en 2025 <sup>(11)</sup>.

En 2025, RBC a élargi la plateforme Bien-être+ RBC à l'échelle mondiale, au-delà du Canada et des États-Unis. Cette plateforme numérique interactive, fondée sur la science du comportement, permet aux employés de suivre leurs activités de bien-être, de participer à des défis liés à la santé et d'accéder à des ressources fondées sur des données probantes.

<sup>(8)</sup> Cet accès élargi a été rendu possible en partie grâce à l'adhésion de RBC à la version récemment améliorée du programme volontaire d'Engagement à fournir des comptes à frais modiques et des comptes sans frais de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2025.

<sup>(9)</sup> Dans le cadre de l'acquisition de la Banque HSBC Canada, ce montant est calculé pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 octobre 2025 et comprend uniquement les financements qui satisfont aux critères d'abordabilité ou d'efficacité énergétique du programme **APH Select** de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

<sup>(10)</sup> Ce montant fait partie de notre engagement à investir deux milliards de dollars dans la collectivité d'ici 2035.

<sup>(11)</sup> Exclut City National Bank puisque cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme de RH principale.

## Tableau de bord 2025

Nous communiquons certains paramètres et certaines initiatives qui reflètent nos progrès par rapport à nos stratégies et démontrent notre rendement. En cliquant sur chaque paramètre, vous serez dirigé vers les sections du rapport qui présentent des données contextuelles, des paramètres et des initiatives supplémentaires afin de fournir une vue d'ensemble de nos efforts. Nous continuerons d'affiner et de mettre à jour nos paramètres afin de présenter les progrès que nous réalisons au chapitre de l'évolution de nos stratégies en matière de durabilité, ainsi que pour tenir compte des changements réglementaires applicables, des normes sectorielles et de marché mises à jour, ainsi que des données et des méthodologies améliorées.

	2025	2024	2023
<b>Paramètres transversaux qui contribuent à plusieurs ambitions du Cadre de la raison d'être</b>			
Total des dons en espèces et des investissements dans la collectivité (en M\$) <sup>(1)</sup>	Plus de 209 \$	Plus de 185 \$	Plus de 173 \$
Heures de bénévolat effectuées par les employés et les retraités canadiens <sup>(2)</sup>	Plus de 340 000	Plus de 317 600	Plus de 206 000
Cote de l'Expérience client <sup>(3)</sup> Objectif : Maintenir la performance par rapport à l'année précédente	61,1	61,1	60,0
<b>Climat : Être la banque de choix pour la transition vers une économie résiliente et à faibles émissions de carbone</b>			
Exposition de crédit liée à des entités énergétiques non diversifiées du secteur des énergies renouvelables et exposition estimée liée aux énergies renouvelables par l'entremise de prêts accordés à des entités énergétiques mixtes au sein de RBC Marchés des Capitaux et des Services bancaires aux entreprises (en G\$) <sup>(4)</sup> Objectif : tripler l'exposition de crédit liée aux énergies renouvelables pour atteindre un total combiné de 15 milliards de dollars d'ici 2030 par rapport à notre niveau de référence de 2023	10,2 \$	7,3 \$	5,2 \$
Engagements en matière d'investissement climatique (en M\$, cumulatif depuis 2022) <sup>(5)</sup> Objectif : Investir 1 milliard de dollars d'ici 2030 dans des fonds et des investissements directs afin de soutenir l'élaboration et le déploiement de solutions climatiques	249 \$	167 \$	145 \$
Variation des émissions financées absolues pour le secteur pétrolier et gazier (base autorisée) par rapport à notre niveau de référence de 2023 <sup>(6), (7)</sup>	(16) %	(16) %	s. o.
Variation des émissions de GES des périmètres 1 et 2 en fonction du marché par rapport à notre niveau de référence de 2018	(70) %	(70) %	(61) %
<b>Aptitudes : Soutenir la mobilité, l'innovation et la résilience de nos employés et des collectivités où nous exerçons des activités afin de leur permettre de s'adapter à l'évolution du monde du travail</b>			
Total des investissements directs et indirects dans la formation et le développement de carrière pour les employés de RBC (en M\$) <sup>(8)</sup>	91 \$	88 \$	94 \$
Nombre total d'heures de formation avec instructeur et de formation en ligne pour les employés de RBC (en millions) <sup>(8), (9)</sup>	3,8	3,2	2,9
Pourcentage des employés qui estiment avoir la possibilité d'acquérir de nouvelles aptitudes à RBC <sup>(10)</sup>	86 %	84 %	86 %
<b>Occasions inclusives : Être connus par nos clients, les collectivités et nos employés pour les occasions justes et inclusives que nous offrons en lien avec la prospérité</b>			
Économies totales réalisées grâce à TrouvÉpargne NOMI (en G\$, cumulatif depuis 2017) <sup>(11)</sup>	9,6 \$	7,2 \$	5,2 \$
Prêts à la petite entreprise et acceptations (en G\$, Canada) <sup>(12)</sup>	16,8 \$	15,5 \$	13,7 \$
Cote composite du bien-être des employés <sup>(13)</sup>	78	77	77
Pourcentage des employés qui estiment qu'il y a des occasions de croissance professionnelle pour tous les employés de RBC <sup>(14)</sup>	72 %	70 %	73 %

(1) Ce montant comprend les dons et investissements dans la collectivité faits par RBC, RBC Fondation ou RBC Fondation – É.-U., les subventions associées au programme de bénévolat des employés, les dons en nature et les contributions aux organismes de bienfaisance non enregistrés.

(2) Les heures de bénévolat sont effectuées par les employés à l'échelle mondiale et les retraités canadiens. Toutes les périodes présentées vont du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre.

- (3) La cote de l'Expérience client exprime la satisfaction et la fidélisation des clients pour nos divers secteurs d'activité selon les sondages de sociétés indépendantes de recherche de marché et de technologie. Elle évalue notre pouvoir concurrentiel selon des références sectorielles, comme l'indice Ipsos de satisfaction clientèle et divers sondages de J.D. Power sur la satisfaction clientèle. La cote est mesurée sur une échelle de -100 à 100, où représente la cote la plus élevée. La cote tient compte des résultats des secteurs Services bancaires aux particuliers, Services bancaires aux entreprises et Assurances. Elle ne tient pas compte des secteurs Gestion de patrimoine et Marchés des Capitaux.
- (4) Il y a lieu de se reporter au [glossaire](#) pour obtenir la définition des **entités énergétiques non diversifiées et mixtes**.
- (5) Les engagements cumulatifs en matière d'investissements climatiques à la fin de 2025 ont été révisés au cours au comptant au 31 octobre 2025. Bien que notre approche puisse évoluer au fil du temps pour ce type d'investissement, nous avons l'intention d'affecter en priorité des capitaux à des fonds et à des investissements directs qui visent à réduire les émissions de GES au Canada et à l'échelle mondiale. Nos engagements en matière d'investissement pouvant être pris en compte dans la réalisation de cet objectif peuvent également comprendre le soutien à des solutions climatiques dont les retombées attendues sont liées, entre autres, à la biodiversité, à la nature ou à l'adaptation, sans nécessairement entraîner de réductions des émissions de GES. Aux fins du suivi des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, nos engagements en matière de placement admissibles pris à partir de 2022 sont pris en compte dans cet indicateur.
- (6) Les émissions financées absolues (périmètres 1, 2 et 3) pour le secteur pétrolier et gazier ont diminué de 12,3 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (éq. CO<sub>2</sub>), soit de 16 %, par rapport à notre niveau de référence de 2023. Nous avons révisé les données comparatives de 2024 et de 2023, y compris la révision de notre niveau de référence de 2023 afin d'inclure l'incidence estimée de l'acquisition de HSBC Canada le 28 mars 2024. Pour en savoir plus, voir la section [Retraitement des émissions financées](#) dans le volet [Climat](#).
- (7) La mesure de nos émissions financées absolues sur la base des crédits autorisés pour le secteur pétrolier et gazier est fondée sur des méthodologies, des hypothèses, des estimations et des jugements considérés comme raisonnables au moment où la mesure est faite. Chaque mesure est assujettie à des incertitudes et à des risques intrinsèques et pourrait s'avérer inexacte, de sorte que les mesures divulguées par la suite pourraient être considérées comme erronées. Un certain nombre de facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont nous pouvons difficilement prédire les effets, pourraient avoir une incidence sur la quantité de nos émissions financées absolues pour le secteur pétrolier et gazier pendant une période donnée. En outre, il n'y a aucune garantie que les mesures que nous prenons pour réduire ces émissions au fil du temps auront l'effet auquel nous aspirons. Voici quelques-uns de ces facteurs : les progrès des clients vers l'atteinte de leurs propres cibles de réduction des émissions, les changements dans la valeur de l'entreprise des emprunteurs en raison de divers facteurs, notamment la capitalisation boursière, la disponibilité des données sur les émissions des clients (y compris les problèmes liés aux retards dans les données) et les modifications des estimations d'émissions attribuables aux changements dans la qualité des données. Pour les prochaines périodes de déclaration, nous avons l'intention d'améliorer régulièrement la méthodologie et, si cela est jugé nécessaire, de modifier notre méthode de mesure afin de faciliter les comparaisons ultérieures pour ce paramètre. Pour en savoir plus sur la composition de nos émissions financées absolues liées au secteur pétrolier et gazier et sur les considérations, limitations et difficultés liées aux données, consultez la section [Émissions financées](#) de l'annexe 5 « [Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques](#) ». Consultez aussi les annexes 8 « [Mise en garde concernant les déclarations prospectives](#) » et 9 « [Avis important concernant le présent rapport](#) ».
- (8) Pour la composition des heures de formation et des investissements connexes, voir le [glossaire](#). Toutes les périodes présentées concernent l'exercice terminé le 31 octobre.
- (9) Les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank, car cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale. RBC Brewin Dolphin a été intégrée à notre plateforme RH principale en 2025, tandis que les données de 2024 et 2023 ont été recueillies par d'autres moyens.
- (10) Représente le pourcentage des répondants du Sondage sur la mobilisation des employés 2025 à avoir répondu « D'accord » ou « Tout à fait d'accord » à l'énoncé suivant : J'ai la possibilité d'acquérir de nouvelles aptitudes. Reportez-vous au [glossaire](#) pour obtenir plus de renseignements sur notre Sondage sur la mobilisation des employés 2025.
- (11) Toutes les périodes présentées fournissent les soldes cumulatifs depuis 2017 et se terminent le 31 octobre. Trouvépargne NOMI RBC est un outil qui utilise la technologie prédictive pour comprendre les habitudes transactionnelles propres aux clients et les aider à épargner.
- (12) Toutes les périodes présentées se terminent le 31 octobre. Représente les prêts à la petite entreprise et les acceptations au Canada.
- (13) La cote composite du bien-être des employés exprime les sentiments des employés à l'égard de leur **bien-être**. Elle rassemble les réponses à certaines questions de notre Sondage annuel sur la mobilisation des employés. Reportez-vous au [glossaire](#) pour obtenir plus de renseignements sur notre Sondage sur la mobilisation des employés 2025.
- (14) Représente le pourcentage des répondants du Sondage sur la mobilisation des employés 2025 à avoir répondu « D'accord » ou « Tout à fait d'accord » à l'énoncé suivant : RBC offre des occasions de croissance professionnelle à tous ses employés. Reportez-vous au [glossaire](#) pour obtenir plus de renseignements sur notre Sondage sur la mobilisation des employés 2025.
- (15) PwC a procédé à une mission d'assurance limitée concernant cette donnée en 2025. Voir l'annexe 7 « [Rapport indépendant de mission d'assurance limitée](#) ».
- s. o. Sans objet

# Priorités en matière de durabilité

À RBC, nous nous penchons chaque année sur les questions de durabilité et les passons en revue afin d'évaluer les domaines où notre stratégie d'affaires et nos activités peuvent avoir des répercussions sur les gens et la planète. En 2024, nous avons mandaté Ernst & Young LLP, un cabinet de services professionnels, pour réaliser un examen indépendant à l'échelle de l'entreprise de nos domaines d'intervention, stratégies et politiques existants afin d'établir une liste de questions pertinentes liées à la durabilité, selon un processus en trois étapes décrit dans notre [Rapport sur la durabilité 2024](#). Pour la période considérée, nous nous sommes appuyés sur les résultats de notre examen de 2024, lesquels demeurent pertinents pour nos activités commerciales et les attentes des parties prenantes. Vous trouverez de plus amples renseignements sur chacun des sujets ci-dessous dans le [glossaire](#) ou dans les sections pertinentes.

## Priorités en matière de durabilité

Questions clés pour lesquelles nous, par l'entremise de notre entreprise, de nos activités opérationnelles, de nos employés, de nos investissements dans la collectivité et de nos activités de recherche et d'information, avons le potentiel d'avoir une incidence sur les gens et sur la planète, et demeurons essentiels à notre Cadre de la raison d'être.

Conduite commerciale <sup>(1)</sup>	Inclusion des employés <sup>(4)</sup>	Bien-être financier
Changements climatiques <sup>(2)</sup>	Compétences et apprentissage des employés	Droits de la personne <sup>(5)</sup>
Inclusion économique <sup>(3)</sup>	Bien-être des employés	Protection des renseignements personnels et cybersécurité

## Avancements en matière de durabilité

Domaines où l'approche de RBC évolue et où des efforts continus sont déployés pour répondre aux changements dans un contexte dynamique.

Logements abordables	Réconciliation	Nature	Pour une intelligence artificielle responsable
----------------------	----------------	--------	--

## Facteurs contributifs

Domaines prioritaires de la durabilité utilisés comme mécanismes permettant à RBC de répondre aux besoins des clients et de la collectivité en ce qui concerne une question de durabilité, que ce soit directement ou au moyen d'offres.

Investissements dans la collectivité	Approvisionnement responsable	Investissement responsable	Finance durable
--------------------------------------	-------------------------------	----------------------------	-----------------

(1) Voir les sections *Déontologie et confiance*, *Lobbyisme et contributions politiques*, *Gestion du risque* et *Gestion des risques liés au climat*.

(2) Voir les sections *Climat* et *Dons et investissements dans la collectivité*.

(3) Voir les sections *Contribuer à offrir un accès juste et inclusif aux services financiers* et *Inclusion économique*.

(4) Voir les sections *Capital humain* et l'Annexe 6 « *Autres paramètres associés au capital humain* ».

(5) Voir les sections *Droits de la personne* et *Réconciliation avec les Autochtones*.

# Gouvernance

# Approche en matière de gouvernance

Le Conseil d'administration de RBC (le Conseil) s'engage à respecter des normes élevées en matière de gouvernance qui répondent aux attentes des organismes de réglementation et reflètent l'évolution des meilleures pratiques qui cadrent avec la stratégie et l'appétit pour le risque de RBC. Le Conseil estime qu'une bonne gouvernance ne se limite pas à superviser RBC et ses pratiques, mais aussi à le faire de manière transparente, responsable et intègre. Cela suppose un Conseil indépendant qui dialogue activement avec toutes les [parties prenantes](#), comprend l'entreprise et les risques qui lui sont liés, remet en question de manière constructive les décisions de la direction et sait faire face à la complexité d'un monde en constante évolution. Cela signifie également maintenir des normes et des principes rigoureux qui orienteront RBC dans le cadre de sa raison d'être, qui est de contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités tout en créant de la valeur pour ses actionnaires.

## Conseil d'administration

Les administrateurs assurent la gérance de RBC par l'exercice de leur jugement indépendant lorsqu'ils supervisent la gestion de l'entreprise et la protection des intérêts des actionnaires ainsi que des autres parties prenantes. Le Conseil prend les décisions importantes quant aux grandes orientations, participe à la planification stratégique, financière et relative aux risques, supervise les opérations importantes et passe en revue le rendement et l'efficacité de la direction. Sa présidente indépendante s'assure de l'imputabilité des dirigeants et des pouvoirs de surveillance indépendante du Conseil.

En donnant le ton au sommet de l'organisation, le Conseil se veut le garant de la confiance, de l'intégrité et de la bonne gouvernance. Le Conseil définit les valeurs qui donnent le ton à la culture organisationnelle de la Banque, ainsi que ses objectifs stratégiques et d'entreprise, et il élabore les plans visant à assurer l'atteinte de la performance et son suivi au moyen de cette structure. Le Conseil cherche constamment à améliorer ses principes, politiques et pratiques en matière de gouvernance.

Pour en savoir plus sur notre Conseil et notre structure de gouvernance, voir notre site Web consacré à la [gouvernance d'entreprise](#).

## Composition du Conseil

La force du Conseil repose sur l'équilibre collectif des compétences et de l'expérience de ses membres. Le Comité de la gouvernance supervise le renouvellement des membres du Conseil et propose des candidats indépendants à l'élection au Conseil. L'un des principaux objectifs du Comité de la gouvernance est de constituer un Conseil composé d'administrateurs qui possèdent collectivement les compétences et l'expérience nécessaires pour soutenir le succès stratégique actuel et à long terme de RBC, et qui sont en mesure d'exercer un contrôle rigoureux des risques, compte tenu de la transformation du secteur des services financiers, façonné par une concurrence de plus en plus vive, par l'évolution des attentes des organismes de réglementation et des autres parties prenantes, et par les événements macroéconomiques, technologiques et géopolitiques. C'est pourquoi le Comité de la gouvernance s'appuie sur la *Politique de diversité du Conseil* quand il examine la composition de ce dernier et détermine les vacances à prévoir. À chaque assemblée annuelle, les actionnaires de RBC élisent les administrateurs qui seront en poste jusqu'à l'année suivante.

**Tableau 1. Composition du Conseil**

	2025	2024	2023
Nombre de personnes siégeant au Conseil d'administration <sup>(1)</sup>	13	13	13
Pourcentage d'administrateurs indépendants <sup>(2)</sup>	92 %	92 %	92 %

(1) Voir la section *Administrateurs* de notre [Circulaire de sollicitation de procurations 2026](#) (p. 13). L'information de 2025 dans le tableau représente la composition, au 10 février 2026, du groupe de candidats au Conseil d'administration se présentant à l'élection lors de l'assemblée des détenteurs d'actions ordinaires de 2026.

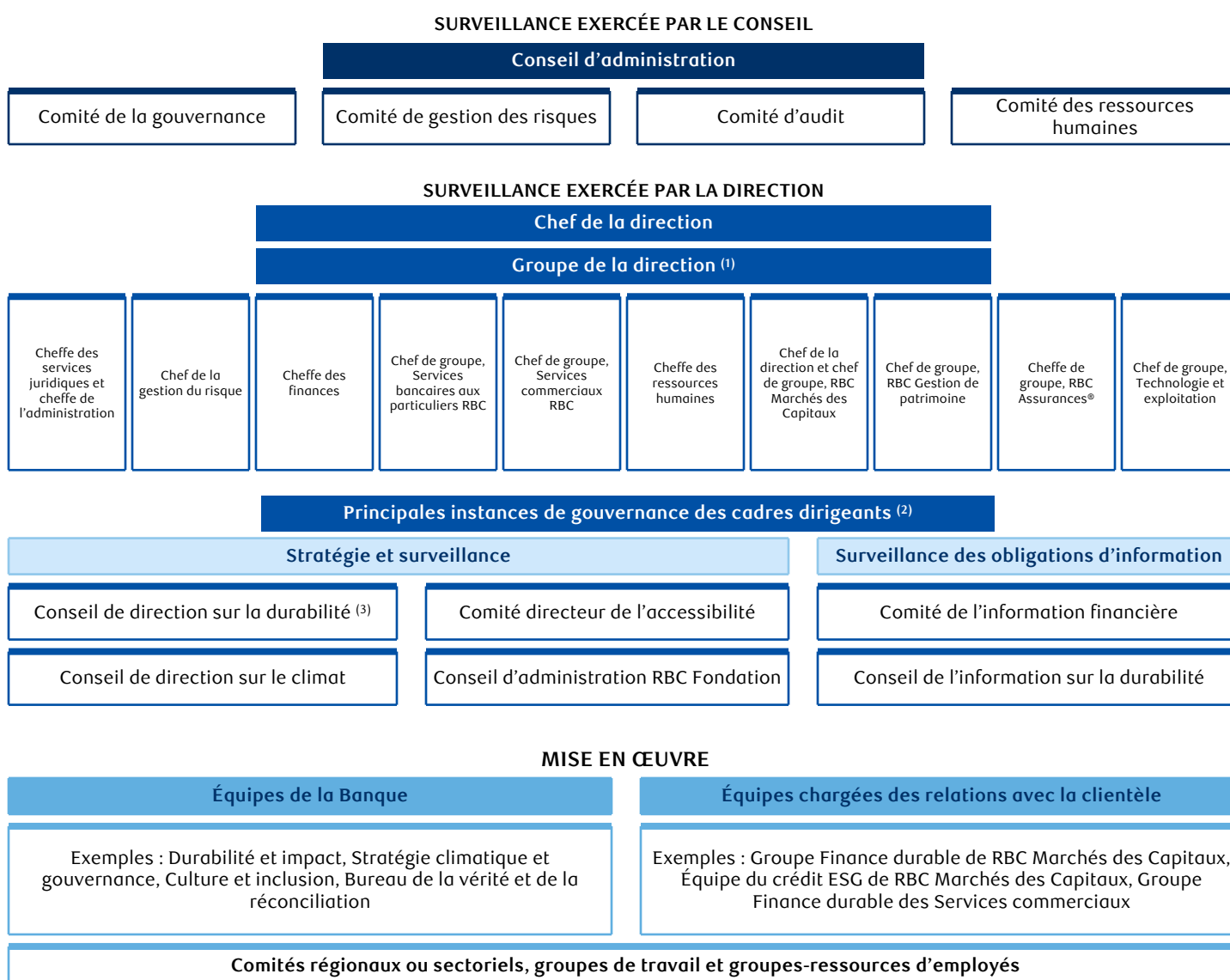
(2) La *Loi sur les banques du Canada* stipule que le chef de la direction doit siéger au Conseil d'administration et, en tant que chef de la direction, David McKay est affilié à RBC et n'est donc pas indépendant. Tous les autres membres du Conseil d'administration de RBC sont indépendants. « Grande majorité » a le sens qui lui est donné dans la [Politique sur l'indépendance des administrateurs de RBC](#).

# Modèle de gouvernance et de surveillance en matière de durabilité

Afin de soutenir l'intégration de la durabilité dans la stratégie d'affaires et les activités opérationnelles et de renforcer la responsabilisation, notre modèle de gouvernance et de surveillance en matière de durabilité définit le rôle et les responsabilités stratégiques du Conseil, de la direction, ainsi que des différentes instances de gouvernance et équipes fonctionnelles.

Le modèle ci-dessous illustre la structure organisationnelle sur laquelle repose la gouvernance des questions liées à la durabilité à RBC.

Figure 1. Gouvernance des questions liées à la durabilité à RBC



(1) Le 18 février 2026, nous avons annoncé la création du Groupe IA, une équipe nouvellement constituée qui relève du chef de la direction. Le chef de groupe, IA est membre du [Groupe de la direction](#).

(2) RBC compte plusieurs comités de gestion de la haute direction chargés d'exercer une supervision et de soutenir la gestion des risques (p. ex., le Comité du risque opérationnel, le Comité de surveillance du risque réputationnel, etc.). Se reporter à la section Gestion du risque d'entreprise à la page 78 du [Rapport annuel 2025](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

(3) Le Comité directeur de l'IA responsable a été fusionné avec le Conseil de direction sur la durabilité en 2025.

## Surveillance de la durabilité par le Conseil d'administration

Le modèle de gouvernance de la durabilité de la banque établit un équilibre entre la surveillance exercée par le Conseil et ses comités de l'approche stratégique de la banque à l'égard des questions liées à la durabilité et l'expertise spécifique présente dans les secteurs d'exploitation et les fonctions d'affaires dans l'ensemble de la banque.

Tableau 2. Responsabilités de surveillance du Conseil

Principales responsabilités			Questions liées à la durabilité traitées par le Conseil et ses comités - Faits saillants de 2025		
<input checked="" type="checkbox"/> Durabilité environnementale (y compris le climat) <input checked="" type="checkbox"/> Durabilité sociale					
<b>Conseil</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Assume la responsabilité du plan d'affaires, de la stratégie, de l'appétit pour le risque et de la culture de la Banque</li> <li>■ Surveille l'approche stratégique de RBC en matière de durabilité, ce qui englobe sa méthode de gestion des possibilités et risques liés aux changements climatiques (y compris l'établissement de cibles et la surveillance des progrès accomplis à l'égard de celles-ci), les investissements dans les collectivités ainsi que son approche en matière de questions sociales</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réception d'une mise à jour sur la stratégie de durabilité et la stratégie climatique de la banque, et approbation du <i>Cadre de la raison d'être RBC</i> , du <i>Plan directeur sur les occasions inclusives RBC</i> , du <i>Plan directeur sur les aptitudes RBC</i> et du <i>Plan directeur sur le climat RBC</i>		
			<input checked="" type="checkbox"/>	Examen et approbation de l' <i>Énoncé sur l'esclavage moderne 2024</i> (Canada, Royaume-Uni et Australie)	
			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Examen et approbation du premier <i>Plan d'action pour la réconciliation RBC</i>
			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Examen et approbation du Cadre d'appétit pour le risque, qui intègre la prise en compte des risques liés aux critères environnementaux et sociaux
			<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Examen et approbation du budget d'engagement mondial en matière d'investissements dans les collectivités 2026 et du budget de RBC Fondation.
<b>Comité d'audit <sup>(1)</sup></b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Supervise la présentation de l'information financière de la banque, les contrôles internes et les contrôles et procédures de communication de l'information connexes, notamment l'information relative aux enjeux environnementaux et sociaux dans le rapport annuel de la banque</li> <li>■ Supervise la présentation de l'information annuelle sur la durabilité de l'entreprise</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Examen et approbation de la <i>Déclaration de responsabilité publique 2024</i> (examen conjoint avec le comité de la gouvernance)		
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Examen et approbation du <i>Rapport sur la durabilité 2024</i> (examen conjoint avec le comité de la gouvernance)		
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réception de mises à jour sur la stratégie de communication de l'information en matière de durabilité et l'environnement de contrôle de la banque, dont un survol des faits nouveaux touchant la réglementation et du plan de préparation de la banque (conjointement avec le comité de la gouvernance)		
	<input checked="" type="checkbox"/>		Examen des résultats des simulations de crise annuelles à l'échelle de l'entreprise, qui portaient notamment sur des scénarios de risques physiques et de transition liés au climat (conjointement avec le comité de gestion des risques)		
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réception de mises à jour sur l'évolution du cadre de communication de l'information en matière de durabilité, y compris les faits nouveaux concernant la réglementation et l'adoption de normes ainsi que le plan de préparation de la banque pour respecter les futures exigences		
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Supervision du processus de présentation de l'information financière annuelle de la banque et recommandation du <i>rapport annuel</i> de la banque, y compris de l'information relative aux critères environnementaux et sociaux, aux fins de l'approbation du conseil		

Comité de la gouvernance <sup>(1)</sup>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Offre au Conseil des conseils sur les questions de durabilité, y compris les risques et possibilités liés aux changements climatiques, et surveille et coordonne les questions de durabilité pour le conseil et ses comités</li> <li>■ Offre des conseils à l'égard du progrès et du caractère adéquat des efforts déployés par la banque pour respecter les normes élevées en matière de responsabilité environnementale et sociale</li> <li>■ Supervise la présentation de l'information relative à la durabilité, notamment en soutenant le comité d'audit en ce qui concerne la présentation de l'information annuelle sur la durabilité de l'entreprise</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	Examen de l'Énoncé sur l'esclavage moderne 2024 (Canada, Royaume-Uni et Australie) et recommandation de son approbation au Conseil	
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Examen de la <i>Déclaration de responsabilité publique 2024</i> (conjointement avec le comité d'audit)
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réception de mises à jour sur les propositions d'actionnaires et la mobilisation des parties prenantes, notamment celles mettant l'accent sur les questions de durabilité, et étude et approbation de l'information relative à la durabilité de la section <i>Questions de durabilité</i> de la <i>Circulaire de sollicitation de procurations 2025</i> .
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Examen du <i>Rapport sur la durabilité 2024</i> (conjointement avec le comité d'audit)
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réception de mises à jour sur la stratégie de communication de l'information en matière de durabilité et l'environnement de contrôle de la banque, dont un survol des faits nouveaux en matière de réglementation et du plan de préparation de la banque (conjointement avec le comité d'audit).
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Examen du premier <i>Plan d'action pour la réconciliation</i> RBC et recommandation de son approbation au Conseil
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réception d'une mise à jour sur les tendances et faits nouveaux en matière de gouvernance au Canada, aux États-Unis et en Europe, notamment les faits nouveaux juridiques et réglementaires concernant les exigences de communication de l'information relative à la durabilité
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Examen et analyse de la stratégie en matière de durabilité et d'impact (conjointement avec le comité d'audit) et examen du budget d'engagement mondial en matière d'investissements dans les collectivités 2026 et du budget de RBC Fondation et recommandation de leur approbation au conseil
Comité des ressources humaines			
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Supervise les principes, politiques et programmes de la Banque en matière de rémunération</li> <li>■ Recommande à l'approbation du Conseil la rémunération à verser au chef de la direction et aux membres du <i>Groupe de la direction</i>, y compris les primes incitatives, qui tiennent compte, entre autres, des facteurs liés à la durabilité environnementale, aux questions sociales et à la gouvernance</li> <li>■ Assume la responsabilité des stratégies de gestion des talents et de ressources humaines</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Examen de la rémunération à verser au chef de la direction et aux membres du Groupe de la direction pour l'exercice 2025, qui tenait compte, entre autres facteurs, des pratiques de durabilité et de gouvernance dans le cadre du régime incitatif à court terme de la banque et d'un facteur de modification <sup>(2)</sup> axé sur le climat discrétionnaire se rapportant aux progrès accomplis à l'égard des priorités stratégiques du <i>Plan directeur sur le climat RBC</i> dans le cadre du programme incitatif à moyen et à long terme, comme il est présenté plus en détail à la page 75 de notre <i>Circulaire de sollicitation de procurations 2026</i> , et recommandation de son approbation au Conseil
		<input checked="" type="checkbox"/>	
Comité de gestion des risques			
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Supervise les risques importants et émergents pour la Banque, notamment les risques environnementaux et sociaux</li> <li>■ Recommande à l'approbation du Conseil notre Cadre d'appétit pour le risque, qui intègre la prise en compte des risques environnementaux et sociaux dans la prise de décisions relatives à la gestion des risques</li> </ul>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réception de mises à jour trimestrielles sur le profil de risque lié aux questions d'environnement et de responsabilité sociale et sur les risques principaux et émergents de la banque, y compris les tendances liées aux changements climatiques
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Réception de mises à jour sur les risques environnementaux et sociaux liés aux tierces parties, y compris les tendances sectorielles, les faits nouveaux en réglementation et les points de vue des parties prenantes relativement aux questions de durabilité, y compris les répercussions des enjeux climatiques
	<input checked="" type="checkbox"/>		Examen des résultats des simulations de crise annuelles à l'échelle de l'entreprise, qui portaient notamment sur des scénarios de risques physiques et de transition liés au climat (conjointement avec le comité d'audit)
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Examen du Cadre d'appétit pour le risque et recommandation de son approbation au Conseil et approbation du Cadre de gestion du risque d'entreprise, qui prend en compte les risques environnementaux et sociaux

(1) À compter du 30 janvier 2025, le Comité d'audit a pris en charge la responsabilité d'approuver la présentation de l'information annuelle sur la durabilité de l'entreprise de la Banque. Auparavant, le Comité de gouvernance assumait cette responsabilité.

(2) Exclut le chef de la direction et chef de groupe, RBC Marchés des Capitaux, qui participe au régime de rémunération de Marchés des Capitaux. La section *Intégration des facteurs liés à la durabilité à la rémunération de la haute direction* de notre *Circulaire de sollicitation de procurations 2026* (p. 75) explique comment les facteurs liés à la durabilité sont inclus dans le programme de rémunération de Marchés des Capitaux.

Afin de favoriser l'atteinte par la banque de sa raison d'être, qui est de contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités, tous les candidats aux postes d'administrateur doivent avoir de l'expérience en matière de questions d'environnement, de responsabilité sociale ou de gouvernance. Nous collaborons avec le Conseil et ses comités pour établir notre approche en matière de formation. Pour en savoir plus, voir la section *Accent sur la formation continue* de notre *Circulaire de sollicitation de procurations 2026* (p. 41); il y est question de formations sur la durabilité.

## Surveillance de la durabilité par la direction

Nous adoptons, pour élaborer nos priorités en matière de durabilité, une démarche rigoureuse qui tient compte des moteurs de prospérité économique et des forces du changement qui touchent ceux que nous servons.

La responsabilité globale de l'établissement et de la surveillance de nos priorités stratégiques en matière de durabilité, conformément à notre *Cadre de la raison d'être*, incombe aux membres du *Groupe de la direction* et à leurs délégués, comme suit :

- L'établissement et la surveillance des progrès accomplis dans la mise en œuvre de notre stratégie climatique, tel qu'énoncée dans le *Plan directeur sur le climat RBC*, sont dirigés par le chef des services juridiques et chef de l'administration.
- L'établissement et la surveillance des progrès accomplis au regard du *Plan directeur sur les occasions inclusives RBC* et de notre *Plan directeur sur les aptitudes RBC* sont dirigés par le chef des ressources humaines.

Le Conseil et le Groupe de la direction assurent la surveillance, et l'exécution est appuyée par des instances de gouvernance, des unités opérationnelles et des unités fonctionnelles.

### Stratégie et surveillance

Le Conseil de direction sur la durabilité a été conçu pour offrir des conseils stratégiques en matière de durabilité. Le Conseil de direction sur la durabilité est présidé par le premier vice-président, Impact et développement durable. En 2025, le comité directeur du centre d'excellence en IA responsable a fusionné avec le Conseil de direction sur la durabilité. Les responsabilités du Conseil de direction sur la durabilité à l'égard de l'IA comprennent l'harmonisation de nos stratégies d'IA responsable avec nos principes d'IA responsable, notre stratégie globale et notre appétit pour le risque.

Le Conseil de direction sur le climat supervise la stratégie climatique de la Banque et prend des décisions liées aux questions climatiques stratégiques. Il est présidé par le vice-président, Stratégie et gouvernance climatiques.

Le Conseil de direction sur la durabilité et le Conseil de direction sur le climat sont composés de délégués du Groupe de la direction de certains secteurs d'activité et de certaines fonctions. Ces conseils formulent, au besoin, des recommandations à l'intention des membres du Groupe de la direction relativement aux décisions importantes.

Outre le Conseil de direction sur la durabilité et le Conseil de direction sur le climat, il existe d'autres instances et forums de gouvernance au sein de la direction, notamment :

- **Comité directeur de l'accessibilité** – Établit l'orientation stratégique générale et les priorités à court terme pour supprimer les obstacles qui peuvent entraver la pleine participation des *personnes handicapées* à RBC et surveille les commentaires des personnes handicapées sur les progrès de RBC.
- **Conseil d'administration RBC Fondation** – Assure le leadership, la prestation de conseils et la supervision des questions relatives aux investissements dans la collectivité.

### Surveillance et communication de l'information

Le Comité informationnel RBC passe en revue et approuve certaines informations liées à la durabilité, y compris le présent rapport. Le Conseil de l'information sur la durabilité est un comité de direction composé de représentants provenant de diverses unités fonctionnelles. Il est établi à titre de sous-comité du Comité de l'information financière. Il incombe au Conseil de l'information sur la durabilité d'assurer l'orientation et la supervision de la communication de l'information sur la durabilité sur le plan de la gouvernance et des contrôles, de la stratégie, des risques et des enjeux émergents, et de favoriser leur harmonisation et leur intégration à l'échelle de RBC.

### Gestion du risque

Le Comité de gestion du risque du Groupe supervise le Cadre de gestion du risque d'entreprise, lequel porte notamment sur les risques environnementaux et sociaux. Ce cadre est décrit plus en détail à la section *Gestion du risque*.

Pour en savoir plus sur la gestion des risques environnementaux et sociaux, y compris le risque climatique, voir les sections *Gestion des risques environnementaux et sociaux* et *Gestion des risques liés au climat* du présent rapport.

## Interaction avec les actionnaires et les autres parties prenantes

RBC échange avec ses actionnaires et d'autres [parties prenantes](#) tout au long de l'année sur un large éventail de sujets, notamment les priorités stratégiques, les questions financières et relatives aux risques et les faits nouveaux au sein de l'environnement macroéconomique et opérationnel. En 2025, ces échanges portaient sur des sujets comme la gouvernance, la rémunération de la haute direction, les questions de durabilité, y compris notre approche en matière d'inclusion, les possibilités et risques liés aux changements climatiques, les droits des Autochtones et les droits de la personne ainsi que l'IA. Le Conseil encourage toutes les parties prenantes à fournir une rétroaction pertinente et opportune, favorise une interaction constructive et réexamine régulièrement les interactions de la banque avec les actionnaires et les parties prenantes afin de suivre les pratiques exemplaires.

Pour en savoir plus, voir notre site Web consacré aux [relations avec les investisseurs](#).

### Facteurs liés à la durabilité pour la rémunération des membres de la haute direction

La responsabilité et la transparence à l'égard de la rémunération des membres de la haute direction demeurent d'importantes priorités pour les actionnaires et les autres parties prenantes.

À titre de banque mondiale, nous reconnaissons la responsabilité qui nous incombe de cerner, de comprendre et de gérer les risques et les occasions liés à la durabilité qui comptent le plus pour nos parties prenantes et pour notre entreprise. Nous cherchons à centrer nos stratégies en matière de durabilité sur la stratégie et les objectifs de RBC. Nous continuons d'améliorer et de perfectionner nos stratégies en matière de durabilité en tenant compte des leçons tirées et en s'adaptant à un contexte particulièrement dynamique et en rapide évolution. Nous mettons également l'accent sur la responsabilité et la transparence, notamment en dévoilant la façon dont nous intégrons nos stratégies et nos objectifs en matière de durabilité à la rémunération variable des membres de la haute direction.

Les objectifs de rendement individuels du chef de la direction et du Groupe de la direction<sup>1</sup> dans notre Programme d'encouragement à court terme sont associés au rendement financier de RBC, aux résultats des clients, et à la contribution à nos objectifs en matière de risque et de stratégie, y compris ceux liés à la stratégie commerciale, à la durabilité et aux pratiques de gouvernance.

Depuis 2023, le Programme d'encouragement à moyen terme (PEMT) et le Programme d'encouragement à long terme (PELT) du chef de la direction et du Groupe de la direction<sup>1</sup> comprennent des objectifs climatiques à moyen terme liés aux priorités stratégiques, aux mesures et aux paramètres en lien avec le [Plan directeur sur le climat RBC](#) ou énoncé dans celui-ci. Cette évaluation axée sur le climat incite davantage le chef et le Groupe de la direction à accélérer la progression de RBC par rapport à ces priorités; elle permet aussi au Conseil de reconnaître ces efforts en appliquant une pondération aux primes d'encouragement à moyen terme (EMT) et à long terme (ELT), en fonction des mesures prises pour appuyer notre stratégie climatique.

Pour en savoir plus sur la rémunération des membres de la haute direction de RBC, voir la section *Analyse de la rémunération de notre [Circulaire de sollicitation de procurations 2026](#)* (page 58), où l'on décrit l'approche que nous suivons en la matière (philosophie et principes sous-jacents).

## Déontologie et confiance

Notre vision est de compter parmi les institutions financières les plus respectées et les plus florissantes au monde. Cela impose à RBC de servir ses clients avec intégrité et de mériter toujours leur confiance.

Nous percevons la déontologie comme étant l'expression de notre culture par les comportements, le jugement, les décisions, les mesures et l'absence de mesures de notre entreprise et de nos employés. Nous croyons que des principes de gouvernance, des systèmes et des processus de contrôle efficaces soutiennent les attentes qu'ont nos employés les uns envers les autres et jouent un rôle clé dans le maintien de notre culture d'intégrité. Nous nous efforçons d'appliquer les normes de conduite les plus élevées afin de gagner la confiance de nos clients et des autres [parties prenantes](#).

L'une de nos priorités consiste à appliquer des principes, des politiques et des procédures qui favorisent l'intégrité et nous aident à agir conformément aux lois et à la réglementation en vigueur. Nous croyons à la transparence et à la responsabilité, qui sont les pierres angulaires de la gouvernance responsable, et nous entendons continuer d'améliorer nos pratiques et notre production d'information en réponse aux changements apportés à la réglementation et aux meilleures pratiques émergentes.

Notre approche en matière de déontologie et de confiance repose sur le respect de nos clients, de nos actionnaires, de nos collectivités et de nos employés, ainsi que sur nos engagements envers eux, le tout étant ancré dans nos valeurs. Le [Code de déontologie](#) de RBC intègre les valeurs de RBC pour orienter nos actions et nos décisions au quotidien et nous aider à toujours faire ce qui est juste.

## Conseil d'administration

Le Conseil établit les normes de conduite les plus élevées qui soient chez RBC et s'attend à ce que tous les respectent afin de gagner et de conserver la confiance de nos clients, de nos employés et de nos actionnaires ainsi que des collectivités au sein desquelles la banque exerce ses activités. Le Conseil, avec le concours de la direction, donne l'exemple et favorise une culture d'ouverture et de transparence au sein de RBC.

Le comité de la gouvernance du Conseil supervise la gestion de la culture et de la conduite et il surveille les nouvelles tendances grâce à une communication de l'information donnée au Conseil et aux comités sur les risques relatifs à la culture et à la conduite, comme les issues pour les clients, la conduite de l'organisation et des employés et la culture de gestion des risques, l'intégrité avec laquelle agit RBC sur les marchés financiers et les répercussions sur la réputation de la banque.

## Notre Code de déontologie

Nos valeurs et notre *Code de déontologie* guident nos comportements et nos décisions dans nos interactions avec nos clients, nos actionnaires, nos employés, nos collectivités et entre nous. L'esprit et l'intention du *Code de déontologie* contribuent à favoriser une culture fondée sur la confiance, la dignité et le respect pour tous. Nous exigeons de nos employés et contractuels qu'ils réussissent notre programme de formation portant sur le *Code de déontologie* et qu'ils s'engagent à le respecter dans les 30 jours suivant leur embauche et, par la suite, annuellement. Les administrateurs doivent attester chaque année qu'ils ont lu et compris le *Code de déontologie* et attester qu'ils s'y conforment. Tous les deux ans, le Conseil passe en revue et met à jour notre *Code de déontologie*.

À RBC, l'évaluation du rendement global des employés est fondée sur les résultats et les comportements. Tout comportement inapproprié constituant une violation du *Code de déontologie* ou un manquement aux responsabilités du mandat est pris en compte dans l'évaluation de l'employé. Le non-respect du *Code de déontologie* peut avoir une incidence négative sur la cote de rendement de l'employé et sur sa rémunération; il peut même entraîner des mesures disciplinaires, y compris le congédiement.

Les services de la Gestion des risques du Groupe et des Ressources humaines produisent un rapport périodique sur les risques liés à la ligne de conduite et à la culture, qui présente un portrait global de la conduite au sein de RBC et est remis au Comité de la gouvernance du Conseil. Ce rapport traite notamment des éléments suivants :

- Taux de réussite de la formation sur le *Code de déontologie* de RBC, comme indiqué dans le tableau 3 ci-dessous;
- Manquements au *Code de conduite* et mesures correctives prises à cet égard;
- Description des initiatives liées au *Code de déontologie*.

**Tableau 3. Formation sur le Code de déontologie de RBC**

	2025	2024	2023
Employés ayant respecté les exigences de la formation sur le <i>Code de déontologie</i> de RBC <sup>(1)</sup>	99,4 %	99,3 %	99,2 %

(1) Représente les taux de réussite de la formation sur le *Code de déontologie* de RBC. Les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank (CNB). Les employés de CNB doivent suivre la formation sur le *Code de déontologie* de RBC. Toutefois, cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale, d'où proviennent les taux de réussite. Les chiffres de 2024 et de 2023 ne tiennent pas compte de RBC Brewin Dolphin, puisque cette filiale n'a été intégrée à notre plateforme RH principale qu'en 2025.

## Promotion d'une culture et d'une ligne de conduite positives

Nous nous efforçons de maintenir un milieu de travail où la possibilité de s'exprimer et la diversité de pensée sont considérées comme essentielles.

Conformément à notre *Code de déontologie*, tous les employés sont tenus de signaler les inconduites réelles ou présumées, y compris les leurs. Dans certaines circonstances, le signalement d'une inconduite est également appelé alerte éthique, et cette définition varie d'un territoire à l'autre. Par conséquent, le signalement d'une inconduite ne se limite pas à ce terme couramment utilisé. Les employés sont invités à signaler toute préoccupation à leur supérieur, à un cadre supérieur, aux Ressources humaines ou au service Conformité.

Dans le monde entier, l'Infoligne Déontologie permet aux employés, aux contractuels, aux cadres supérieurs et aux administrateurs de signaler en toute confidentialité les comportements qui pourraient soit constituer des infractions au *Code de déontologie*, à nos politiques ou aux lois en vigueur, soit être contraires à l'éthique, ce qui ferait courir des risques à RBC. Cette infoligne sécurisée et administrée par un tiers peut être utilisée en tout temps et permet de signaler une inconduite de façon anonyme. Nous avons reçu 719 signalements en 2025 (646 en 2024 et 544 en 2023).

RBC s'engage à offrir aux employés un processus équitable et transparent pour faire entendre leurs préoccupations en matière d'inconduite et à traiter ces préoccupations conformément à ses valeurs. Au besoin, des enquêtes sont menées par des professionnels des Ressources humaines, de Conformité, du Groupe juridique, du service de sécurité de l'information et protection des renseignements personnels, d'Audit interne ou du Service central des enquêtes de RBC, ou par des enquêteurs externes indépendants. En plus de traiter les inconduites, nous analysons les causes profondes mises en lumière par les enquêtes et, au besoin, nous formulons des recommandations visant à améliorer notre milieu de travail.

RBC s'engage à protéger les employés contre toute forme de représailles lorsqu'ils signalent de bonne foi un cas réel ou possible d'inconduite, participent à une enquête ou exercent leurs droits légaux. Notre engagement en matière de non-représailles signifie que nous enquêtons sur chaque allégation de représailles; que, dans certaines situations, nous effectuons un suivi périodique auprès des employés ayant soulevé des préoccupations afin de cerner tout acte ou comportement pouvant être considéré comme des représailles; et que nous pouvons prendre d'autres mesures, notamment l'examen des décisions liées aux cotes de rendement et à la rémunération touchant les personnes qui signalent des inconduites. Tous les gestionnaires de personnes sont tenus de maintenir un milieu où les représailles sont interdites, de signaler sans délai à leur supérieur immédiat tout cas réel ou potentiel d'inconduite, et de faire un suivi jusqu'à ce que la situation soit réglée.

## Politiques connexes

### Détermination et gestion des conflits d'intérêts

La *Loi sur les banques* du Canada et d'autres lois, règlements ou lignes directrices exigent de RBC qu'elle maintienne les contrôles et processus requis pour repérer, évaluer, gérer et surveiller les conflits d'intérêts. La *Politique des conflits d'intérêts* RBC et les normes de contrôle connexes définissent les exigences auxquelles nous devons satisfaire pour gérer les conflits entre, d'une part, nos intérêts et ceux de nos employés ou contractuels et, d'autre part, les intérêts de nos fournisseurs, de nos clients, des fonctionnaires, des auditeurs externes et des autres tiers.

S'il y a ou semble y avoir un conflit d'intérêts, les parties impliquées doivent prendre les mesures nécessaires pour le gérer et, dans certains cas, pour l'éliminer. Si plus d'un conflit d'intérêts existe pour une situation donnée, les conflits doivent être traités et gérés ensemble.

En pratique, des conflits d'intérêts peuvent découler d'arrangements professionnels ou contractuels, de la participation à des conseils d'administration et d'autres intérêts personnels ou commerciaux. Dans le cadre de sa surveillance de la conduite, le comité de la gouvernance établit et supervise des procédures de résolution des conflits d'intérêts. Lorsque leurs intérêts personnels ou commerciaux peuvent entrer en conflit avec ceux de RBC, les administrateurs et les membres de la haute direction doivent déclarer la nature et la portée de tout conflit d'intérêts le plus tôt possible, soit par écrit, soit en faisant une demande afin que le conflit d'intérêts soit consigné dans le procès-verbal de la réunion. En cas de conflit d'intérêts, l'administrateur ou le membre de la haute direction en cause doit quitter la réunion pendant la durée des discussions sur ce sujet et l'administrateur concerné doit s'abstenir de voter ou de prendre part à la décision.

Le Comité d'audit du Conseil a adopté une politique selon laquelle il doit approuver au préalable les services d'audit, les services connexes à l'audit et les autres services fournis par notre auditeur externe. Cette politique nous interdit de faire appel à notre auditeur externe pour la prestation de services classés dans des catégories interdites de services sans lien avec l'audit, entre autres les services prévoyant une entente de commission ou qui pourraient autrement compromettre l'indépendance de l'auditeur (p. ex. tenue de livres, actuariat, externalisation d'audit interne).

### Programme de lutte contre les crimes financiers

Notre programme mondial de lutte contre les crimes financiers vise à prévenir, à détecter et à signaler les activités suspectes, notamment l'utilisation inappropriée de nos produits, services ou modes de prestation à des fins de blanchiment d'argent, de financement d'activités terroristes ou de corruption, ainsi que toute autre activité susceptible de contrevenir aux sanctions économiques en vigueur.

Il a également pour but de réduire le risque que des produits ou services de RBC soient utilisés pour perpétrer des crimes financiers afin de protéger nos clients, nos actionnaires, notre personnel et les collectivités, et d'assurer la conformité de nos activités avec les lois et règlements en vigueur dans les territoires où nous sommes présents. Notre cadre mondial, nos politiques et nos procédures définissent notre appétit pour le risque ainsi que les exigences minimales en matière de lutte antiblanchiment, de lutte contre le financement d'activité terroriste, de sanctions économiques et de prévention de la corruption auxquelles RBC doit se conformer.

Notre programme de lutte contre les crimes financiers nous aide à maintenir les normes professionnelles et éthiques les plus élevées dans la conduite de nos affaires et accorde la plus haute importance à notre réputation, à notre honnêteté et à notre intégrité. En complément au [Code de déontologie](#), RBC dispose d'un programme de formation en ligne sur la lutte antiblanchiment, la lutte contre le financement d'activité terroriste et les sanctions économiques que tous les employés doivent suivre chaque année. RBC assure également une formation annuelle en ligne sur la prévention de la corruption pour les employés qui sont plus exposés à ce risque. Pour en savoir plus, voir l'[Approche mondiale RBC de lutte contre les crimes financiers](#).

**Tableau 4. Formation sur la lutte antiblanchiment (LAB), la lutte contre le financement d'activités terroristes (LFAT), les sanctions économiques et la prévention de la corruption de RBC**

	2025	2024	2023
Employés et contractuels qui ont satisfait à l'exigence de formation sur la LAB/LFAT et les sanctions économiques de RBC <sup>(1)</sup>	99,4 %	99,2 %	99,0 %
Employés et contractuels qui ont satisfait à l'exigence de formation sur la prévention de la corruption de RBC <sup>(2)</sup>	99,4 %	99,1 %	99,0 %

(1) Représente les taux de réussite de la formation sur la LAB/LFAT et les sanctions économiques de RBC. Toutes les périodes présentées excluent CNB, cette filiale n'ayant pas été intégrée à notre plateforme RH principale, d'où proviennent les taux de réussite. Les employés de CNB étaient tenus de suivre une formation sur la LAB/LFAT et les sanctions économiques propre à la filiale pour les périodes indiquées. Les chiffres de 2024 et de 2023 ne tiennent pas compte de RBC Brewin Dolphin, puisque cette filiale n'a été intégrée à notre plateforme RH principale qu'en 2025.

(2) Représente les taux de réussite de la formation sur la prévention de la corruption de RBC pour les employés qui sont plus exposés à ce risque. Toutes les périodes présentées excluent CNB, cette filiale n'ayant pas été intégrée à notre plateforme RH principale. Les employés de CNB étaient tenus de suivre une formation sur la prévention de la corruption propre à la filiale pour les périodes indiquées. Les chiffres de 2024 et de 2023 ne tiennent pas compte de RBC Brewin Dolphin, puisque cette filiale n'a été intégrée à notre plateforme RH principale qu'en 2025.

### Lois sur la concurrence

La *Politique générale des lois sur la concurrence* porte sur les principaux aspects des lois sur la concurrence applicables à RBC et à ses filiales. Elle énonce les attentes de RBC à l'égard de l'ensemble de ses employés à l'échelle mondiale en matière de conformité à la législation sur la concurrence. De plus, un programme de formation sur les lois sur la concurrence est obligatoire à l'échelle mondiale pour tous les employés qui occupent des rôles et des postes davantage exposés aux risques liés aux lois sur la concurrence.

Il incombe aux employés de RBC de reconnaître et d'éviter les pratiques de concurrence déloyale en signalant toute situation préoccupante ou infraction potentielle et en prenant sans délai les mesures qui s'imposent afin de favoriser une conduite commerciale équitable.

### Risque fiduciaire

La *Politique générale du risque fiduciaire* de RBC exige l'identification, l'analyse, la gestion et l'atténuation du risque fiduciaire inhérent à nos activités ou découlant de nos activités particulières et de nos relations avec les clients au sein de RBC ou de ses filiales. Cette politique exige également que des contrôles soient établis pour atténuer le risque fiduciaire.

## Lobbyisme et contributions politiques

### Politiques publiques et promotion des intérêts

RBC estime qu'une entreprise citoyenne responsable se doit de participer activement et de manière constructive aux consultations entourant les politiques gouvernementales. Un dialogue ouvert entre le gouvernement, les organismes de réglementation, le public et le milieu des affaires peut contribuer à une meilleure compréhension des enjeux et à des décisions éclairées par le gouvernement et les organismes de réglementation, ce qui est avantageux pour nos actionnaires, pour les autres [parties prenantes](#) et pour les collectivités où nous exerçons nos activités.

RBC est résolue à respecter des normes élevées en matière d'éthique dans toutes nos relations avec les représentants du gouvernement et des organismes de réglementation. RBC participe à des activités de défense d'intérêts en matière de politiques publiques en communiquant, de façon conforme à la loi et appropriée, avec des décideurs et des autorités de réglementation à propos d'enjeux qui touchent notre entreprise, et nous déclarons nos activités de lobbyisme dans la mesure requise pour en assurer la transparence et la responsabilité.

## Gouvernance et surveillance exercée par la direction

RBC dispose de politiques internes et externes régissant son comportement dans le domaine de la citoyenneté d'entreprise. Le Comité de la gouvernance du Conseil est tenu d'informer ce dernier des questions touchant les relations avec les gouvernements, ainsi que de l'état et du caractère adéquat de nos efforts visant à établir et entretenir des relations fructueuses avec les organismes de réglementation et les gouvernements. Ce comité reçoit périodiquement des rapports sur les activités de défense d'intérêts menées au Canada et aux États-Unis (É.-U.), y compris sur l'objet de ces activités, nos interactions avec les fonctionnaires clés concernant les réformes réglementaires et législatives, ainsi que nos liens avec des associations commerciales et d'autres participants du secteur. Aux États-Unis, le Conseil d'administration de RBC USA Holdco Corporation passe en revue les rapports annuels concernant les activités liées au comité d'action politique fédérale RBC USA Holdco Corporation (le PAC RBC Holdco).

## Lobbyisme

La transparence et la responsabilité sont essentielles au maintien de l'intégrité dans nos activités de lobbyisme. Au moyen de notre *Code de déontologie*, de notre Politique sur la prévention de la corruption, de notre *Politique générale de lobbying*, des procédures relatives au lobbyisme au Canada et aux États-Unis, de la formation annuelle et d'autres contrôles obligatoires, nous nous assurons de notre conformité aux lois applicables concernant la communication avec les autorités gouvernementales des territoires où nous exerçons des activités, y compris les exigences d'information. En vertu de ces politiques et procédures, les employés doivent obtenir l'autorisation des cadres supérieurs pour pratiquer des activités de lobbyisme pour le compte de RBC. Le vice-président, Affaires gouvernementales, est responsable de ces politiques et procédures et des rapports déposés par RBC.

La majeure partie de nos activités de lobbyisme sont menées au Canada, particulièrement au niveau fédéral, ainsi qu'aux États-Unis.

Pour en savoir plus sur l'information que nous sommes tenus de déclarer au Canada et obtenir des renseignements complémentaires, consultez les sites Web suivants :

- [Commissariat au lobbying du Canada](#)
- [Alberta](#)
- [Colombie-Britannique](#)
- [Manitoba](#)
- [Nouveau-Brunswick](#)
- [Terre-Neuve-et-Labrador](#)
- [Nouvelle-Écosse](#)
- [Ontario](#)
- [Québec](#)
- [Saskatchewan](#)
- [Yukon](#)

Aux États-Unis, le Congrès américain rend accessibles au public nos rapports sur nos activités de lobbyisme auprès du gouvernement fédéral. Ces documents précisent nos dépenses trimestrielles en la matière, les dossiers visés et les noms des personnes enregistrées pour mener de telles activités pour le compte de RBC. Ils sont accessibles sur la page Web consacrée aux *rapports déposés en vertu de la loi intitulée « Lobbying Disclosure Act » (LDA)*.

D'autres employés sont enregistrés à titre de lobbyistes auprès de certains États et municipalités. Leurs activités de lobbyisme touchent principalement des questions d'approvisionnement.

Tableau 5. Principales prises de position sur les politiques financières en 2025

Enjeux	Organisme gouvernemental responsable et autres parties prenantes	Faits importants, et prises de position et activités de RBC
Enjeux touchant la consommation	Gouvernement du Canada	RBC a participé, directement et par l'intermédiaire d'associations sectorielles, à des discussions visant à améliorer le cadre de protection des consommateurs des banques sous réglementation fédérale.
Technologie / utilisation des données	Gouvernement du Canada et autres parties prenantes	RBC a participé, directement et par l'intermédiaire d'associations sectorielles, à des discussions sur la mise à jour des politiques et du cadre réglementaire afin qu'ils reflètent l'évolution de la technologie. Il a entre autres été question de consultations sur des enjeux tels qu'un système bancaire ouvert et la législation sur la protection des renseignements personnels.
Système de paiements	Gouvernement du Canada et autres parties prenantes	RBC a participé à des consultations gouvernementales sur des questions touchant les paiements, y compris la surveillance du système de paiement du secteur détail, les commissions d'interchange, et la modernisation du système canadien de paiements.
Capital/Fiscalité - Canada	Gouvernement du Canada et autres parties prenantes	RBC est intervenue, directement et par l'intermédiaire d'associations sectorielles, dans des discussions relatives à des questions fiscales et de capital soutenant la croissance, l'investissement et la compétitivité internationale.
Fiscalité - États-Unis	Sénat américain, Chambre des représentants et département du Trésor des États-Unis	RBC a participé, directement et par l'entremise d'associations sectorielles, à des discussions et à des activités de défense d'intérêts portant sur la réforme fiscale, notamment le crédit d'impôt pour habitation à loyer modique, le financement des infrastructures, les révisions de la politique fiscale internationale, ainsi que les enjeux liés à la mise en œuvre de la loi intitulée « One Big Beautiful Bill Act ».
Enjeux structurels	Gouvernement du Canada	RBC a participé, directement et par l'intermédiaire d'associations sectorielles, à des discussions sur la structure du secteur canadien des services financiers.
Services bancaires	Sénat américain, Chambre des représentants, Réserve fédérale, Commission des valeurs mobilières des États-Unis, Office of the Comptroller of the Currency et Federal Deposit Insurance Corporation	RBC a participé, directement et par l'intermédiaire d'associations sectorielles, à des discussions et à la soumission d'avis écrits sur des questions relatives au cadre des fonds propres et aux exigences en matière de liquidités pour les banques, y compris les enjeux liés à la hausse du plafond des investissements d'intérêt public.
Institutions financières/ placements/titres	Sénat américain, Chambre des représentants des États-Unis, SEC, Office of Management and Budget	RBC a participé, directement et par l'intermédiaire d'associations sectorielles, à des discussions et à des activités de défense d'intérêts sur des questions liées à l'élaboration des règles sur la compensation des titres du Trésor, aux obligations américaines de divulgation des opérations d'initiés, à la réforme des entités parrainées par le gouvernement et à l'application des technologies émergentes.

## Affiliations et associations

En plus d'entretenir des échanges directs avec des représentants de gouvernements, nous faisons partie d'associations qui peuvent interagir avec des agents gouvernementaux sur des questions touchant le secteur des services financiers. Ces associations font la promotion d'objectifs importants pour RBC, ses clients et la collectivité en général sur le plan des politiques publiques. Le fait que RBC fasse partie de ces divers groupes ou qu'elle leur offre du soutien financier ne signifie pas qu'elle appuie toutes les positions prises par eux ou par leurs autres membres. Lorsque ces positions diffèrent de celles de RBC, nous nous engageons à exprimer notre point de vue au besoin.

Voici les principaux organismes et les principales associations commerciales dont RBC fait partie ou auxquels elle est affiliée et qui pourraient participer à des activités de lobbying auprès de gouvernements :

- American Bankers Association
- Bank Policy Institute
- Conseil canadien des affaires
- Association des banquiers canadiens
- Chambre de commerce du Canada
- Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes
- Futures Industry Association
- Global Business Alliance
- Global Financial Markets Association
- Institute of International Bankers
- Institute of International Finance
- International Swaps and Derivatives Association
- Association des marchés de valeurs et des investissements
- Securities Industry and Financial Markets Association
- Structured Finance Association
- UK Finance

Aux États-Unis, les associations commerciales rendent compte chaque année à leurs membres de la proportion des cotisations qui est affectée aux dépenses de lobbying. En vertu de l'article 162(e) de l'Internal Revenue Code des États-Unis, ces dépenses ne sont pas déductibles. Elles sont déclarées au cours du trimestre civil pendant lequel les cotisations sont payées : *rapports déposés en vertu de la loi intitulée « Lobbying Disclosure Act » (LDA)*.

## Contributions et activités politiques

Le *Code de déontologie* de RBC précise que les contributions et activités politiques des employés doivent être faites en leur propre nom, à leurs frais et hors des heures de travail, et non en tant que représentants de RBC ou en utilisant les ressources de RBC de quelque nature que ce soit. Les employés sont informés que certains territoires imposent des restrictions à l'égard des contributions et des activités politiques (y compris les activités de bénévolat et de lobbying) de la part des sociétés et de leurs employés. Nous avisons les employés de prendre connaissance des divers règlements, lois et politiques avant de faire une contribution politique. En outre, nous indiquons aux employés qui ont des questions la marche à suivre pour obtenir des précisions et des conseils auprès de leur directeur ou du service de la Conformité.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, RBC a cessé de soutenir financièrement des candidats ou partis politiques.

Au Canada, il est interdit aux sociétés de verser des contributions politiques directement aux candidats ou aux partis politiques fédéraux.

RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. n'effectuent aucun don à des organismes de bienfaisance, à des organismes sans but lucratif ou à d'autres organisations à des fins de défense d'intérêts politiques.

Aux États-Unis, les activités politiques de RBC, y compris les contributions politiques, font l'objet de restrictions en vertu de lois et règlements du gouvernement fédéral et des États, notamment ceux qui régissent l'administration du comité d'action politique fédérale que RBC dirige au niveau fédéral aux États-Unis, soit le PAC RBC Holdco. Ce PAC permet aux employés admissibles de soutenir des candidats à une élection fédérale dont les positions sont, selon le PAC RBC Holdco, compatibles avec l'engagement de RBC en faveur de l'équité, de la transparence et de la compétitivité du marché financier américain. Il reçoit les contributions volontaires d'employés admissibles de RBC qui sont citoyens américains ou résidents permanents des États-Unis. Les activités courantes du PAC RBC Holdco sont supervisées par un Conseil d'administration qui approuve les contributions que le comité consent à divers candidats.

RBC ne dirige ni ne soutient aucun « super PAC » (comité d'action politique sans limite de contributions). RBC ne dirige aucun comité d'action politique intervenant au niveau des États. Les règles fédérales, des États et des municipalités visant à prévenir l'obtention d'accès privilégiés contre paiement imposent des restrictions additionnelles quant aux contributions de sociétés ou d'employés.

Comme l'exige la loi, RBC déclare publiquement les contributions de ses employés au PAC RBC Holdco. Toutes les contributions politiques à déclarer sont répertoriées sur le site de la [Federal Election Commission](#). Cette base de données contient les contributions du [comité d'action politique fédérale \(PAC\) RBC Holdco Corporation](#) et les contributions des employés de RBC que nous sommes tenus de déclarer.

De plus, aux États-Unis, RBC Capital Markets, LLC verse des contributions, dans les limites prévues par la loi, à un nombre restreint de référendums d'initiative populaire au niveau des États et des administrations locales. Les contributions que RBC Capital Markets, LLC est tenue de déclarer au Municipal Securities Rule Making Board sont indiquées sur le site [Electronic Municipal Market Access](#).

## Fiscalité

Le Comité d'audit du Conseil supervise notre information financière, y compris nos renseignements fiscaux. Nous soumettons chaque année notre stratégie fiscale au Comité d'audit, et nous fournissons régulièrement des mises à jour sur notre position fiscale.

Notre démarche en matière de fiscalité repose sur les principes énoncés dans notre [Code de déontologie](#), est régie par notre Politique de gestion du risque fiscal et intègre les éléments fondamentaux de nos indicateurs de risque. La supervision de notre politique fiscale et la gestion du risque fiscal incombent au [Groupe de la direction](#), au chef des finances et au premier vice-président, Fiscalité.

Nos activités, que nous exerçons dans 29 pays, sont assujetties aux lois fiscales canadiennes et internationales ainsi qu'à divers autres règlements, et l'information s'y rapportant est communiquée aux autorités fiscales compétentes comme l'exige la loi. En 2025, nous avons tiré 89 % de nos revenus de nos activités au Canada et aux États-Unis (contre 89 % en 2024 et 87 % en 2023). Les renseignements fiscaux relatifs à ces pays et à nos autres activités internationales figurent dans notre [Rapport annuel 2025](#) (p. 123). De plus, nous fournissons annuellement nos renseignements fiscaux, pays par pays, à l'Agence du revenu du Canada.

Les groupes Fiscalité et Gestion des risques du Groupe examinent régulièrement les activités de RBC et de ses filiales afin de vérifier qu'elles satisfont aux lois fiscales et autres règlements en vigueur.

### Notre démarche en matière de fiscalité

En accord avec notre vision et nos valeurs, notre stratégie fiscale est conçue pour garantir la transparence et appuyer notre stratégie commerciale. Nous cherchons à maximiser la valeur pour les actionnaires en structurant nos activités d'une manière qui est efficiente sur le plan fiscal, tout en nous conformant à l'ensemble des lois et règlements en vigueur. Conformément à notre [Politique de gestion du risque fiscal](#), nous devons :

- Agir avec intégrité et de manière claire, ouverte et honnête relativement à toutes les questions fiscales.
- Veiller à ce que notre stratégie fiscale soit harmonisée à notre stratégie commerciale et qu'elle ne soutienne que des transactions conclues de bonne foi, ayant un objectif commercial et une substance économique.
- Veiller à ce que les transactions intersociétés respectent les exigences de tarification des cessions internes en vigueur.
- Veiller à ce que nous nous acquittions de l'ensemble de nos obligations réglementaires et en rendions compte aux administrations fiscales compétentes.
- Collaborer avec les autorités fiscales pour entretenir des relations à long terme positives et régler les différends de manière constructive, le cas échéant.

Nous gérons le risque fiscal des façons suivantes :

- En cherchant constamment à améliorer l'environnement de contrôle au moyen de cadres de gestion du risque cohérents, de politiques pratiques, de principes directeurs et de procédures.

- En établissant une politique de tolérance zéro en matière d'évasion fiscale et en la faisant connaître à :
  - **Nos employés** – au moyen de formations sur le [Code de déontologie](#), le cadre de gestion du risque et les politiques et procédures en matière de fiscalité de RBC. Les employés sont tenus de signaler les cas potentiels d'évitement fiscal en suivant les procédures de signalement d'activité douteuse. Ils peuvent le faire en toute confidentialité grâce à notre Infoligne Déontologie, utilisable dans le monde entier.
  - **Nos fournisseurs et nos prestataires de services** – nos attentes à l'égard du respect par nos fournisseurs de leurs obligations fiscales sont explicitement exprimées dans notre [Code de déontologie à l'intention des fournisseurs](#).
  - **Nos clients** – notre démarche en matière de gestion du risque fiscal est décrite aux pages 122 et 123 de notre [Rapport annuel 2025](#) ainsi que dans nos énoncés sur notre [stratégie fiscale au Royaume-Uni](#). Ces derniers s'inscrivent dans notre engagement continu à nous conformer au Code of Practice on Taxation for Banks promulgué par le Royaume-Uni. Ces énoncés précisent clairement notre politique de tolérance zéro à l'égard des opérations visant à éluder des obligations fiscales.

## Total de l'impôt sur le résultat et des autres taxes

Tableau 6. Total de l'impôt sur le résultat et des autres taxes, pour les exercices clos les 31 octobre

En milliards de dollars canadiens, sauf les pourcentages	2025	2024	2023
Total des taxes et impôts au Canada (impôts sur le résultat, sur le capital, et autres taxes et impôts)	5,0 \$	3,5 \$	3,7 \$
Total des autres taxes et impôts ailleurs dans le monde (impôts sur le résultat et autres taxes et impôts)	2,3 \$	1,8 \$	1,4 \$
<b>Total de l'impôt sur le résultat et des autres taxes <sup>(1)</sup></b>	<b>7,3 \$</b>	<b>5,3 \$</b>	<b>5,1 \$</b>
<b>Taux d'imposition effectif total <sup>(2)</sup></b>	<b>27 %</b>	<b>26 %</b>	<b>27 %</b>

(1) Comprend le total de l'impôt sur le résultat et des autres taxes et impôts versés aux diverses administrations à l'échelle mondiale, y compris l'impôt sur le résultat présenté dans les états consolidés du résultat global et des variations des capitaux propres. Pour en savoir plus, reportez-vous à la page 123 de notre [Rapport annuel 2025](#).

(2) Le taux d'imposition effectif total représente le total de l'impôt sur le résultat et des autres taxes et impôts, exprimé en pourcentage du bénéfice avant impôt et autres taxes. Pour en savoir plus, reportez-vous au Tableau 11 de notre [Rapport annuel 2025](#).

Tableau 7. Répartition du total de l'impôt sur le résultat et des autres taxes, pour les exercices clos les 31 octobre

En milliards de dollars canadiens	2025	2024	2023
Impôt sur le résultat	5,0 \$	3,2 \$	3,2 \$
Cotisations sociales	1,2 \$	1,1 \$	1,0 \$
Taxe à la valeur ajoutée et taxe de vente	0,7 \$	0,7 \$	0,6 \$
Taxes foncières	0,2 \$	0,2 \$	0,1 \$
Taxes d'affaires	0,1 \$	0,1 \$	0,1 \$
Impôt sur le capital <sup>(1)</sup>	— \$	— \$	0,1 \$
Taxes sur les primes d'assurance <sup>(1)</sup>	0,1 \$	— \$	— \$
<b>Total de l'impôt sur le résultat et des autres taxes</b>	<b>7,3 \$</b>	<b>5,3 \$</b>	<b>5,1 \$</b>

(1) Les montants nuls sont attribuables à l'arrondissement.

## Gestion du risque

Nous avons à gérer les risques inhérents au secteur des services financiers et nous adoptons une vision dynamique des risques, reflétant le rythme de l'évolution de ce secteur et des marchés où nous exerçons nos activités ou dans lesquels se trouvent nos clients et contreparties. La capacité à gérer le risque est l'une des compétences fondamentales de la Banque, et cette capacité est renforcée par notre culture de sensibilisation au risque et notre stratégie de gestion du risque. Le Conseil supervise l'efficacité de la mise en œuvre du Cadre de gestion du risque d'entreprise, tandis que les employés de tous les niveaux hiérarchiques sont responsables de la gestion des risques courants qui surviennent dans le cadre de leur mandat. Le Comité de gestion du risque du Conseil aide ce dernier à superviser notre gestion du risque, qui comprend l'évaluation du rendement de Gestion des risques du Groupe par rapport à ses priorités clés, l'examen des mandats du chef de la gestion du risque, du chef de la conformité à la réglementation et du chef de la lutte anti-blanchiment et la supervision de la mise en place de politiques, de processus et de procédures, ainsi que de la structure organisationnelle, du budget et des ressources appropriés pour gérer les risques importants et émergents de RBC.

La culture du risque fait partie de notre culture globale et influe sur notre gestion individuelle ou collective des risques. Notre culture du risque nous aide à cerner et à analyser les risques, à en discuter ouvertement et à prendre des mesures à l'égard des risques actuels ou appréhendés de l'organisation. Les pratiques qui sous-tendent notre culture à l'égard des risques sont profondément enracinées dans nos pratiques et protocoles de gestion des risques et de ressources humaines. Combinées à un leadership et des valeurs efficaces, ces pratiques constituent une base permettant d'évaluer et de surveiller la culture du risque et les résultats en matière de conduite, et de maintenir et d'améliorer nos pratiques. Nous voulons nous assurer que nos activités et nos opérations commerciales présentent un bon équilibre entre le rendement et les risques et coûts encourus. Nous nous assurons cependant que toutes les activités de prise de risque et les expositions respectent l'appétit pour le risque du Conseil et correspondent à la position de risque globale de la banque.

Pour en savoir plus sur les sujets suivants, voir notre [Rapport annuel 2025](#) :

- Gestion du risque
- Appétit pour le risque
- Évaluation du risque (y compris la simulation de crise)
- Contrôle du risque (y compris le Cadre de gestion du risque d'entreprise)
- Risques liés à la culture et à la conduite
- Approche de gestion des [principaux risques](#)

Tous les employés de RBC sont tenus de suivre la formation Introduction à la Gestion du risque dans les soixante jours suivant leur entrée en fonction à la banque, puis tous les deux ans par la suite. Le cours a pour objectif de donner aux employés une compréhension de base du risque, afin de leur permettre de cerner, de gérer et, au besoin, de signaler les risques auxquels ils sont confrontés dans l'exercice de leurs fonctions quotidiennes.

**Tableau 8. Formation Introduction à la gestion du risque de RBC**

	2025	2024	2023
Employés qui ont satisfait à l'exigence de formation Introduction à la gestion du risque à RBC <sup>(1)</sup>	99,8 %	99,7 %	98,9 %

(1) Représente les taux de réussite de la formation Introduction à la gestion du risque de RBC. Toutes les périodes présentées excluent CNB, cette filiale n'ayant pas été intégrée à notre plateforme RH principale, d'où proviennent les taux de réussite. À compter de juin 2024, les employés de CNB devaient suivre la formation Introduction à la Gestion du risque de RBC. Auparavant, les employés de CNB devaient suivre une formation sur la gestion du risque propre à la filiale. Les chiffres de 2024 et de 2023 ne tiennent pas compte de RBC Brewin Dolphin, puisque cette filiale n'a été intégrée à notre plateforme RH principale qu'en 2025. Les employés de RBC Brewin Dolphin devaient suivre une formation sur la gestion du risque propre à la filiale en 2023 et en 2024.

## Conception de produits et de services

Nous avons adopté une politique générale qui établit un mécanisme d'évaluation des risques associés à nos produits ou services financiers et qui expose un procédé d'approbation clair. Les niveaux d'approbation correspondent au niveau de risque défini, et nous évaluons les produits et services en fonction de divers risques pour nous assurer qu'ils respectent notre appétit pour le risque et les lois et règlements pertinents. Nous nous efforçons également de veiller à ce que les produits et services soient régulièrement révisés après leur approbation initiale.

## Maintien des opérations et gestion de crise

Notre programme de maintien des opérations aide nos secteurs d'exploitation à se préparer à réagir à toute perturbation de nos activités ou des services que nous offrons aux clients.

Le Plan de maintien des opérations est mondial et s'applique à toutes les régions, à toutes les divisions opérationnelles et à tous les services de soutien général, ainsi qu'à toutes les filiales. Ce programme vise à continuer de fournir des services à nos clients, à protéger les intérêts des actionnaires et à assurer la stabilité des marchés où nous exerçons nos activités en cas d'événement perturbateur important. RBC a mis en place des plans et des procédures pour réagir à divers incidents et les gérer, tout en se concentrant sur le maintien des opérations. Ces programmes sont régulièrement passés en revue, améliorés et mis à jour pour tenir compte de l'évolution des risques, des nouvelles menaces et des leçons tirées d'exercices et d'événements du monde réel. RBC procède à des tests et des exercices périodiques sur le maintien des opérations pour vérifier notre degré de préparation, et nous nous entraînons à réagir rapidement et de manière coordonnée aux situations d'urgence, notamment les perturbations opérationnelles et les événements externes, comme les perturbations à l'échelle d'un immeuble, d'une ville ou d'une région, les cyberattaques et les catastrophes environnementales. Les exercices de reprise ont non seulement pour but de valider, mais aussi d'éclairer le perfectionnement continu de nos plans de maintien des opérations et de nos exercices de contact, tout en renforçant notre capacité à joindre nos employés en situation d'urgence.

Notre équipe de gestion de crise, qui se compose de cadres dirigeants à l'échelle de l'entreprise, est responsable du maintien des services fournis à nos clients durant les crises et les interruptions de service importantes. Cette équipe bénéficie de l'appui d'un réseau mondial d'équipes de gestion des incidents régionales, sectorielles et locales. Ces dernières sont continuellement prêtes à composer avec les situations susceptibles de présenter un risque important pour nos employés, notre réputation ou notre capacité de servir nos clients.

## Gestion des risques environnementaux et sociaux

Les risques environnementaux et sociaux s'entendent des risques de répercussions négatives à court, à moyen ou à long terme sur les résultats financiers, la **résilience** financière et opérationnelle, la réputation, le modèle d'affaires ou la stratégie de RBC, résultant de facteurs de risque environnementaux et sociaux pouvant provenir de RBC, d'un client ou d'un tiers. Puisque les différentes **parties prenantes** et collectivités peuvent avoir des points de vue divergents sur les enjeux d'ordre environnemental et social, toute action ou inaction réelle ou perçue de notre part dans la gestion d'un enjeu d'ordre environnemental et social pourrait être perçue de façon négative par au moins certaines parties prenantes et, par conséquent, pourrait accroître nos risques environnementaux et sociaux.

Les facteurs de risque environnementaux et sociaux comprennent, sans s'y limiter, les changements climatiques, la contamination de sites, la gestion des déchets, l'utilisation de terrains et de ressources, la biodiversité, la qualité et la disponibilité de l'eau, la réglementation environnementale, les droits de la personne (y compris les droits des **peuples autochtones**) ainsi que l'engagement des collectivités.

Chacun des risques environnementaux et sociaux est intrinsèquement un risque unique et transversal qui peut avoir une incidence différente et à divers degrés sur nos principaux risques, notamment le risque stratégique, le risque opérationnel, le risque de crédit ainsi que le risque de non-conformité.

Nous cherchons à intégrer les considérations relatives aux risques environnementaux et sociaux à notre méthode de gestion des risques. Nous gérons le risque environnemental et social en tirant parti des politiques et des processus existants qui régissent nos principaux risques. Notre *politique d'entreprise sur les risques environnementaux et sociaux* (la politique sur les risques environnementaux et sociaux)<sup>2</sup> soutient ces politiques et ces processus en définissant nos principes de gestion des risques environnementaux et sociaux et en établissant les normes concernant l'identification, l'évaluation, la gestion, l'atténuation, la surveillance et la communication de ces risques.

En tant que signataire des **Principes de l'Équateur**, cadre volontaire et international du secteur financier servant d'étalon pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et sociaux dans le cadre du financement de projets, nous avons établi une procédure qui décrit notre gouvernance en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux associés à certaines opérations liées au financement de projets, et qui **rend compte annuellement** des projets évalués conformément au cadre de gestion du risque des Principes de l'Équateur.

Nous continuons de transformer notre approche en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux en tirant parti de nos capacités en gestion des risques actuelles et, au besoin, en développant de nouvelles capacités, notamment aux fins d'intégration des lignes directrices, des pratiques exemplaires du secteur et d'analyses de données améliorées afin d'identifier, d'évaluer, de mesurer, de gérer, de surveiller et de communiquer les répercussions potentielles sur les clients, les portefeuilles et nos activités. Nous sommes conscients que l'intégration et la maturité de nos capacités de gestion des risques environnementaux et sociaux continueront d'évoluer et que l'atteinte d'un niveau de maturité en matière de gestion de ces risques sera un processus long et itératif.

Pour en savoir plus sur l'approche que nous suivons en matière de gestion des risques liés au climat, voir la section **Gestion des risques liés au climat** dans le volet *Climat*.

# Facteurs contributifs à la durabilité

Les *facteurs contributifs à la durabilité* sont les mécanismes permettant à RBC de répondre aux besoins des clients et de la collectivité en ce qui concerne une question de durabilité, que ce soit directement ou par l'intermédiaire de ses offres. Ces mécanismes comprennent les investissements dans la collectivité, l'investissement responsable, l'approvisionnement responsable et la finance durable.

## Dons et investissements dans la collectivité

Les dons et investissements dans la collectivité de RBC visent à appuyer notre ambition d'aider les collectivités à prospérer en tirant parti de nos ressources et de nos capacités, ainsi qu'en collaborant avec des experts multisectoriels afin de créer des solutions conjointement avec ceux qui ont une vaste compréhension de l'impact sur la collectivité et la société.

RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. se sont engagées à investir 2 milliards de dollars dans les collectivités d'ici 2035<sup>3</sup>. En 2025, première année de cet engagement, RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. ont versé plus de 209 millions de dollars en dons en espèces et en investissements dans la collectivité à l'échelle mondiale<sup>4</sup>. Ces dons et investissements ont été rendus possibles par un réseau d'environ 3 500 organismes de bienfaisance partenaires. Une partie importante des dons en espèces, soit environ 86 millions de dollars, provient de RBC Fondation, une entité juridique distincte qui transmet de l'information financière à l'Agence du revenu du Canada.

En tant qu'entreprise ayant reçu la certification Imagine Canada<sup>5</sup>, RBC investit au moins 1 % de son bénéfice intérieur net avant impôt sur le revenu<sup>6</sup> pour appuyer les activités d'organismes de bienfaisance ou sans but lucratif au Canada, notamment par l'entremise de RBC Fondation. Nous excédons la cible annuelle de 1 % depuis 2020. En outre, RBC a atteint en 2025 sa cible d'investissements dans la collectivité équivalant à 1 % de son bénéfice net avant impôt (moyenne mobile sur cinq ans) dans chacun de ses autres marchés de base, soit les États-Unis (y compris par l'entremise de RBC Fondation – É.-U.), le Royaume-Uni et l'Europe.

RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. soutiennent les collectivités de nombreuses façons :

- **Dons** à des organismes de bienfaisance enregistrés;
- **Soutien** à des organismes sans but lucratif ou autres qui fournissent d'importants services à la collectivité;
- **Commandites communautaires** en phase avec notre image de marque ou nos objectifs commerciaux et ayant des retombées positives sur le plan sociétal, environnemental ou économique;
- **Activités bénévoles** des employés et des retraités, assorties d'un appui financier de RBC à l'organisme de bienfaisance bénéficiaire;
- **Autres investissements dans la collectivité**, notamment les dons en nature et les activités de soutien à la collectivité que mènent les employés pendant leurs heures de travail.

**Tableau 9. Dons en espèces et investissements dans la collectivité faits par RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U., pour les exercices clos les 31 octobre <sup>(1)</sup>**

En millions de dollars canadiens	2025	2024	2023
Dons en espèces	137 \$	133 \$	128 \$
Investissements dans la collectivité <sup>(2)</sup>	72 \$	51 \$	45 \$
<b>Total des dons en espèces et des investissements dans la collectivité</b>	<b>209 \$</b>	<b>184 \$</b>	<b>173 \$</b>
Répartition régionale :			
Canada <sup>(2)</sup>	156 \$	141 \$	128 \$
États-Unis	42 \$	37 \$	38 \$
Ailleurs dans le monde	11 \$	6 \$	7 \$
<b>Total des dons en espèces et des investissements dans la collectivité</b>	<b>209 \$</b>	<b>184 \$</b>	<b>173 \$</b>

(1) Ce montant comprend les dons et investissements dans la collectivité faits par RBC, RBC Fondation ou RBC Fondation – É.-U., les subventions associées au programme de bénévolat des employés, les dons en nature et les contributions aux organismes de bienfaisance sans but lucratif et non enregistrés. Les chiffres pour toutes les périodes présentées comprennent les commandites communautaires et les investissements dans la collectivité faits au titre du Fonds de rapprochement des collectivités RBC et des programmes **Objectif avenir RBC** et **Techno nature RBC**. Les chiffres pour 2023 et 2024 comprennent les commandites communautaires et les investissements dans la collectivité faits au titre du programme **Artistes émergents RBC**, qui a cessé ses activités à la fin de 2024.

(2) En complément des calculs de RBC et de RBC Fondation, nous avons fait appel à LBG Canada pour évaluer nos données et calculer nos investissements dans les collectivités canadiennes selon le cadre de mesure LBG afin d'établir l'incidence générale de notre contribution financière. LBG rassemble un réseau de professionnels des investissements dans la collectivité qui appliquent et améliorent le cadre de mesure LBG. Comme il n'existe pas de principes comptables généralement reconnus pour la déclaration des investissements dans la collectivité, les sociétés ont toujours fait leurs calculs selon des méthodes différentes. Le cadre de mesure LBG fournit une méthode pour mesurer la valeur et l'incidence réelles, pour l'entreprise et pour la société, des investissements dans la collectivité. En tant que tiers externe, LBG Canada propose une approche normalisée pour évaluer les investissements dans la collectivité et examine les déclarations de chaque entreprise participante afin de déterminer si l'approche a été suivie. Il y a lieu de se reporter à la [déclaration de vérification de LBG Canada](#) pour obtenir un complément d'information sur le chiffre de 2025.

## Priorités

RBC a déterminé les enjeux sociaux ayant une incidence sur nos clients et nos collectivités ainsi que ceux sur lesquels elle pourrait avoir une incidence positive, et les investissements dans la collectivité jouent un rôle clé à cet égard. Pour contribuer à libérer le talent et l'esprit entrepreneurial de nos partenaires communautaires et pour mieux répondre aux besoins des collectivités, nous avons donc axé la majorité de nos investissements dans la collectivité sur les trois ambitions énoncées dans le [Cadre de la raison d'être RBC](#).

### Doter les gens des aptitudes nécessaires pour réussir

Des forces technologiques et économiques comme l'automatisation, l'intelligence artificielle et les enjeux géopolitiques bouleversent notre façon habituelle de concevoir les emplois, le marché du travail et les carrières.

RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. souhaitent appuyer les partenaires d'investissement dans la collectivité qui aident les personnes à se préparer à intégrer le marché du travail, à y progresser ou à se requalifier afin de s'adapter à un monde du travail en pleine évolution. Nous cherchons à financer des idées novatrices qui aident les personnes à acquérir des [aptitudes recherchées](#), à vivre des expériences de travail enrichissantes et à obtenir des titres de compétence reconnus par le secteur, dans le but de les aider à obtenir leur premier emploi, un meilleur emploi ou à progresser dans la carrière de leur choix.

Pour aider les jeunes Canadiens à décrocher des emplois enrichissants par l'acquisition d'expérience de travail, le perfectionnement des aptitudes, le réseautage et l'accès à du soutien et à des services favorisant le bien-être mental, RBC s'est engagée à fournir 500 millions de dollars jusqu'au 31 octobre 2025 par l'intermédiaire d'Objectif avenir RBC. En 2025, RBC et RBC Fondation ont fourni 55 millions de dollars sous forme de dons en espèces et d'investissements dans la collectivité par l'intermédiaire de ce programme. Cette contribution a permis de remplir l'engagement de 500 millions de dollars du programme. Depuis son lancement en 2017, Objectif avenir RBC a bénéficié à plus de 9,2 millions de jeunes Canadiens grâce à plus de 960 programmes offerts en partenariat. Lorsqu'on les a interrogés, environ 78 % des jeunes qui participent aux programmes et bénéficient des services d'Objectif avenir RBC ont affirmé se sentir mieux préparés aux emplois de demain.

En plus du lancement d'Objectif Avenir RBC, nous appuyons divers programmes et initiatives qui visent à doter les gens des compétences nécessaires pour assurer leur réussite future. Par exemple, RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. ont réalisé des investissements de plus de 4 millions de dollars en 2025 afin d'aider les entrepreneurs à développer leurs compétences, à acquérir des connaissances et à accéder à des ressources pour lancer, gérer et faire croître leur entreprise.

Pour en savoir plus, voir la section [Doter les gens des aptitudes nécessaires pour réussir](#) du volet *Capital social*.

## Soutenir la transition vers une économie à zéro émission nette

Nous voulons aider les partenaires d'investissement dans la collectivité à favoriser des changements environnementaux positifs.

En 2025, RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. ont soutenu plus de 190 partenaires d'investissements dans la collectivité qui font progresser l'atténuation des effets des changements climatiques et les [solutions fondées sur la nature](#), grâce à des investissements de 28 millions de dollars dans la collectivité. Ce montant comprenait une somme de 10 millions de dollars versée par l'intermédiaire de Techno nature RBC, ce qui a permis à RBC, à RBC Fondation et à RBC Fondation – É.-U. de remplir l'engagement pris en 2019 d'investir 100 millions de dollars.

En 2025, nous avons soutenu des [solutions d'atténuation des effets des changements climatiques](#) qui contribuent à faire progresser les technologies propres, à favoriser l'adoption de pratiques et de comportements à faibles émissions de carbone et à promouvoir une [économie circulaire](#) à faibles émissions de carbone, ce qui comprend le soutien à des organisations telles que MaRS Discovery District, Green Economy Canada, l'Accélérateur de transition, Plug N' Drive, Circular Innovation Council et The Felix Project.

Nous avons également soutenu des solutions fondées sur la nature afin de contribuer à la protection, à l'amélioration de la gestion et à la restauration des écosystèmes naturels, de faire progresser la conservation menée par les Autochtones et d'améliorer les [infrastructures vertes urbaines](#). Ce soutien comprenait notamment l'appui à des organisations comme le Fonds mondial pour la nature Canada, The Nature Conservancy, First Nations Fisheries Charity Fund Society, ALUS Canada, Evergreen et Trees for Cities.

Pour en savoir plus, voir, dans le volet *Climat*, la section [Collaborer avec d'autres parties pour faire progresser les solutions climatiques](#).

## Favoriser des occasions de prospérité plus inclusives

Les écarts se creusent et les préoccupations liées à l'abordabilité exercent une pression sur la [résilience](#) de nos collectivités. Nous cherchons à appuyer des partenaires dans la collectivité qui contribuent à améliorer et à renforcer la résilience de nos collectivités. Cette approche consiste à traiter les problèmes à un niveau systémique afin de s'attaquer aux causes profondes au moyen de solutions à long terme.

En 2025, nous avons soutenu des organismes dont la mission consiste à améliorer le [bien-être financier](#) en aidant les personnes à accroître leur confiance et à gérer leur situation financière actuelle et future. Au Canada, ces organismes comprennent la Fondation canadienne d'éducation économique, Exponentielles, Canadiens Branchés et Jump Math. En 2025, RBC Fondation a annoncé un engagement de 1 million de dollars sur cinq ans envers la WoodGreen Foundation afin d'appuyer son programme de littératie financière et de prévention de l'itinérance à Toronto, qui offre des services de consultation, de préparation de déclarations de revenus et des ateliers de littératie financière à des personnes en situation d'itinérance ou de logement précaire.

Nous avons également soutenu des organisations qui contribuent à créer un accès plus inclusif aux soins de santé, à éliminer les obstacles systémiques à la sécurité alimentaire et à aider les gens à obtenir un logement stable. En 2025, parmi les organisations canadiennes que nous avons soutenues dans le cadre de cette initiative figurent Chez Toit, Salus, Jeunesse, J'écoute et Banques alimentaires Canada. Aux États-Unis, RBC Fondation – É.-U. a soutenu la National Alliance on Mental Health (NAMI) afin d'élargir l'accès à des services gratuits de soutien en santé mentale pour près de 200 000 jeunes et de contribuer à réduire la stigmatisation grâce à des clubs sur les campus, des lignes d'entraide entre pairs, des programmes éducatifs ainsi que de la formation destinée aux éducateurs et aux parents.

En 2025, RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. ont accordé plus de 9 millions de dollars en investissements dans la collectivité à l'échelle mondiale afin de soutenir la sécurité du logement à l'échelle locale et de lutter contre l'itinérance.

En outre, en 2025, RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. se sont engagées à verser 10 millions de dollars à l'échelle mondiale à des organismes qui luttent contre l'insécurité alimentaire. Dans le cadre de cette initiative, plus de 1 700 employés ont fait du bénévolat auprès de plus de 400 organisations dans quatre pays.

RBC collabore depuis longtemps avec des collectivités et des organismes autochtones du Canada. En 2025, nous avons poursuivi notre collaboration avec divers organismes menés par des Autochtones et offrant des services aux Autochtones, notamment le Gord Downie & Chanie Wenjack Fund, Indspire, le Cercle national pour l'agriculture et l'agroalimentaire autochtones, le Centre d'amitié autochtone Mi'kmaw et le Foyer pour femmes autochtones de Montréal.

Pour en savoir plus, voir les sections [Bien-être financier](#) et [Inclusion économique](#) du volet *Capital social*.

## Autres investissements dans la collectivité

En plus de ce qui précède, nous nous efforçons de répondre à d'autres besoins urgents des collectivités par le biais d'investissements dans la collectivité, notamment :

- Plusieurs crises humanitaires et environnementales ont nécessité une aide d'urgence en 2025. RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. ont joint leurs forces en période de crise et ont versé plus de 6 millions de dollars en aide humanitaire ou d'urgence dans le monde, y compris à la suite de différentes catastrophes au Canada.
- RBC Fondation a mis sur pied le Fonds d'infrastructure communautaire dans le but de contribuer à accroître la durabilité environnementale et l'accessibilité des bâtiments dans nos collectivités. En 2025, RBC Fondation a accordé près de 10 millions de dollars à 45 projets au Canada pour soutenir la rénovation, la réparation et la modernisation d'espaces communautaires existants, de même que la construction de nouveaux espaces, et ce, dans divers secteurs, dont la santé, les arts, les services sociaux et les centres communautaires.

## Investissement responsable

RBC GP offre aux clients des services complets de gestion de patrimoine. RBC GMA est un gestionnaire de placements doté de capacités de gestion de premier plan dans le secteur qui offre une gamme complète de solutions nationales et mondiales afin de répondre aux besoins de sa clientèle. Pour RBC GP et RBC GMA, l'[investissement responsable](#) est un terme générique qui regroupe un large éventail de méthodes utilisées pour intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au processus de placement. Ces approches peuvent ne pas être offertes dans toutes les régions où RBC GP et RBC GMA exercent leurs activités et ne s'appliquent pas à tous les types de placements. Ces approches ne s'excluent pas mutuellement – elles peuvent être combinées. RBC GP et RBC GMA peuvent offrir différentes options de placement pour répondre à la demande des clients intéressés par l'investissement responsable, comme il est décrit dans la [démarche en matière d'investissement responsable](#) de RBC GMA.

Pour en savoir plus sur RBC GMA et RBC GP, voir la section [À propos du présent rapport](#).

### RBC Gestion mondiale d'actifs

En tant que gestionnaire d'actifs, RBC GMA a l'obligation d'agir au mieux des intérêts des comptes qu'elle gère, y compris les comptes clients et les fonds d'investissement distincts. RBC GMA croit qu'en agissant comme un investisseur actif, dynamique et responsable, elle favorise le rendement à long terme ajusté au risque de ses portefeuilles.

La [démarche en matière d'investissement responsable](#) de RBC GMA décrit les mesures qu'elle prend en ce qui a trait à l'intégration des critères ESG, à l'intendance active et aux solutions et rapports axés sur les clients<sup>7</sup>.

RBC GMA s'efforce d'adapter les solutions à la demande des clients et de leur fournir des informations transparentes et pertinentes sur ses activités d'investissement responsable. Les équipes des placements de RBC GMA intègrent les critères ESG importants<sup>8</sup> à leurs décisions de placement selon les types de placements applicables<sup>7</sup>. RBC GMA tient compte des critères ESG importants lors des votes par procuration et des dialogues avec les émetteurs, selon les types de placements applicables, et peut également participer aux initiatives sectorielles d'investissement responsable, le cas échéant<sup>9</sup>.

### RBC Gestion mondiale d'actifs – Faits saillants de 2025

- RBC GMA a publié son cinquième rapport climatique annuel, le [Rapport climatique 2024 RBC Gestion mondiale d'actifs](#), qui s'appuie sur les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Ce rapport est le troisième à être conforme aux exigences réglementaires du guide de référence ESG (ESG Sourcebook) de la Financial Conduct Authority du Royaume-Uni.
- RBC GMA reste signataire du code britannique de gérance de 2020, émis par le Conseil de l'information financière (Financial Reporting Council) au Royaume-Uni, qui vise à rehausser la qualité du dialogue entre les gestionnaires d'actifs et les sociétés afin d'améliorer les rendements à long terme ajustés au risque pour les investisseurs. Les principes sont étayés par des attentes en matière de présentation de l'information, et le Rapport d'intendance 2024 de RBC GMA a satisfait aux normes de présentation de l'information attendues.

## RBC Gestion de patrimoine

Pour répondre aux besoins des clients intéressés par l'investissement responsable, RBC GP se concentre sur les activités suivantes :

- **Leadership avisé** - RBC GP cherche à parfaire les connaissances de ses clients sur l'investissement responsable et la manière dont il est utilisé dans les portefeuilles de placement. À cette fin, RBC GP :
  - a continué de diffuser une publication hebdomadaire regroupant trois articles d'actualité sur l'investissement responsable dans le monde;
  - a continué de publier un bulletin trimestriel qui approfondit les nouvelles hebdomadaires et fournit du contenu aux clients;
  - a continué de créer des documents pour aider les clients à comprendre le domaine de l'investissement responsable.
- **Adoption par les conseillers** - RBC GP juge important que ses conseillers puissent parler d'investissement responsable à leurs clients, afin de tenir compte de l'évolution des préférences du marché. À cette fin, RBC GP :
  - a offert de la formation aux nouveaux conseillers et associés clientèle sur l'investissement responsable et l'utilisation des données ESG;
  - a continué de créer une gamme de ressources que les conseillers peuvent utiliser pour aider les clients à comprendre les différentes applications de l'investissement responsable.
- **Offrir des solutions d'investissement responsable** - RBC GP offre des options d'investissement en fonction des besoins locaux et dans toutes les régions où elle exerce ses activités. À cette fin, RBC GP :
  - a évalué, créé et géré des solutions d'investissement responsable que les conseillers et les clients peuvent utiliser dans leurs portefeuilles.

## Approvisionnement responsable et gestion du risque fournisseur

Le *Code de déontologie à l'intention des fournisseurs de RBC* (le « Code ») énonce les principes et les attentes de RBC à l'égard des organisations qui fournissent des biens et des services à RBC (les « fournisseurs »), notamment l'obligation de se conformer aux lois et aux normes applicables en matière d'emploi, de travail, de lutte contre la discrimination et de droits de la personne, ainsi qu'aux lois applicables en matière de climat et d'environnement. Nous passons régulièrement en revue le Code afin de tenir compte des nouvelles tendances et exigences juridiques, le dernier examen et la dernière mise à jour ayant eu lieu en 2025. Les fournisseurs sont censés prendre acte du Code et nous en rendons compte en interne. Nous avons également mis sur pied des programmes d'évaluation des risques et de contrôle diligent, qui permettent de vérifier que les fournisseurs respectent les principes énoncés dans le Code. Nous élaborons des plans d'intégration pour les entités ou les entreprises acquises, qui exigent que ces dernières souscrivent au Code. Les tiers qui ne sont pas conformes au Code ou qui ne le reconnaissent pas peuvent être disqualifiés à titre de fournisseurs potentiels de RBC, inscrits sur une liste de surveillance et soumis à une surveillance accrue, ou encore voir leur relation avec RBC résiliée, conformément à l'entente applicable.

## Finance durable

Offrir des conseils et du financement à nos clients et à nos collectivités est au cœur de la raison d'être de RBC, à savoir contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités. Certaines activités de financement de RBC appuient son objectif de faire de RBC la banque de choix pour la *transition* vers une économie *résiliente* et à faibles émissions de carbone. Notre stratégie climatique, qui s'articule autour de notre *Plan directeur sur le climat*, décrit les mesures que nous prenons pour accompagner nos clients dans cette transition, notamment par l'augmentation du *financement vert* et de la *décarbonation*. Pour en savoir plus sur la façon dont nous finançons les actions de nos clients qui appuient la transition, reportez-vous à la section *Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes* dans le volet *Climat*.

Le capital social porte sur nos efforts pour contribuer à bâtir des collectivités inclusives et résilientes, aider les particuliers à développer des aptitudes pour favoriser la mobilité, l'innovation et la résilience, et soutenir les clients dans l'atteinte de leurs objectifs financiers. L'un des moyens concrets par lesquels nous contribuons à nos collectivités consiste à soutenir la croissance des initiatives durables de nos clients qui génèrent des retombées positives pour les collectivités, notamment par le financement du logement abordable, de l'éducation et des soins de santé.

En complément des exemples mentionnés ci-dessus, RBC offre des solutions de financement à des clients dont les activités portent sur un large éventail d'enjeux liés à la durabilité. Nous accordons des prêts et facilitons le financement durable au sein de nos secteurs Marchés des Capitaux et Services bancaires aux entreprises, où des équipes spécialisées en finance durable mettent à profit leur expertise.

RBC poursuit ses efforts afin d'accroître la transparence de ses activités et de son approche en matière de finance durable. Nous procédons actuellement à la mise à jour et à l'examen de notre méthodologie de suivi et de mesure de nos activités de finance durable, en tenant compte notamment de l'évolution du marché mondial de la finance durable, des pratiques sectorielles émergentes et des méthodologies reconnues, le cas échéant. Dans l'intervalle, nous continuons d'assurer le suivi et la surveillance internes de nos activités de finance durable. Nous avons l'intention de communiquer une mise à jour sur ces activités au plus tard au moment de la publication de notre prochain rapport sur la durabilité.

Climat

Le volet *Climat* décrit l'approche suivie par RBC pour gérer les [possibilités](#) et les risques liés aux changements climatiques, conformément aux priorités stratégiques énoncées dans sa stratégie climatique, soit le [Plan directeur sur le climat RBC](#).

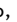
## Aperçu de la stratégie

RBC a pour objectif d'être la banque de choix pour la [transition](#) vers une économie [résiliente](#) et à [faibles émissions de carbone](#).

Conformément à notre rôle en tant que banque, notre stratégie climatique met l'accent sur la prestation de conseils et de solutions de financement à nos clients afin de les accompagner dans la transition. Afin d'appuyer cet objectif, nous continuons de renforcer les capacités de nos équipes en contact avec la clientèle, notamment le Centre d'excellence en transition énergétique et le groupe Finance durable de RBC Marchés des Capitaux, le groupe Finance durable des Services bancaires aux entreprises, ainsi que le groupe national sur les technologies propres de RBCx<sup>MC</sup>. Notre stratégie climatique a pour objectif de soutenir la réussite future de RBC, d'offrir une valeur à long terme à nos clients et de contribuer aux ambitions mondiales liées à l'atteinte du [zéro émission nette](#).

La transition vers une économie résiliente et à faibles émissions de carbone exige la collaboration d'un large éventail de [parties prenantes](#). RBC collabore avec divers acteurs au moyen de ses investissements climatiques, de ses investissements dans la collectivité, de ses activités de mobilisation des parties prenantes et des travaux de l'Institut d'action climatique RBC. Afin de soutenir la mise en œuvre de notre stratégie climatique, nous nous efforçons d'intégrer les considérations climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles.

La réalisation de notre stratégie climatique constitue une priorité pour la haute direction et le Conseil de RBC, et le [Groupe de la direction](#) reçoit des mises à jour trimestrielles sur l'état d'avancement de nos travaux. Nous suivons des indicateurs clés dans des domaines stratégiques, notamment le financement, l'engagement clientèle et les émissions financées. Les faits saillants de 2025 comprennent notamment les éléments suivants :

- Depuis 2023, notre exposition de crédit estimée liée aux [entités énergétiques non diversifiées](#) et à des [entités énergétiques mixtes](#) œuvrant dans les domaines de l'énergie à [faibles émissions de carbone](#) et des [activités habilitantes](#) a augmenté de 43 %, pour atteindre  29 milliards de dollars, ce qui nous rapproche de notre objectif d'atteindre une exposition totale combinée de 35 milliards de dollars d'ici 2030. L'énergie à faibles émissions de carbone comprend l'[énergie renouvelable](#) (p. ex., l'énergie solaire) et d'autres sources d'énergie à faibles émissions de carbone (p. ex., l'énergie nucléaire), tandis que les activités habilitantes comprennent le transport, la distribution et le stockage de l'électricité.
- Les émissions financées absolues liées au secteur du pétrole et du gaz ont diminué de 16 % par rapport à notre niveau de référence de 2023, ce qui est conforme à notre intention de réduire progressivement les émissions financées associées à ce secteur. Pour en savoir plus, voir la section [Émissions financées](#), notamment en ce qui concerne la révision de notre niveau de référence de 2023 afin d'inclure l'incidence estimée de l'acquisition de HSBC Canada.
- Nous avons consacré 82 millions de dollars en fonds et en investissements directs pour un total de 249 millions de dollars depuis 2022, afin de soutenir l'élaboration et le déploiement de [solutions climatiques](#), ce qui nous rapproche de notre objectif d'investir 1 milliard de dollars d'ici 2030<sup>10</sup>.
- Nous avons poursuivi notre collaboration avec les propriétaires afin de contribuer à la réduction des émissions liées à nos propres activités en intégrant des clauses relatives aux enjeux climatiques<sup>11</sup> dans les nouveaux contrats de location et les contrats renouvelés.
- L'Institut d'action climatique RBC a publié son troisième rapport annuel phare [Action Climatique 2026 Repli, réinitialisation ou renouveau](#) en janvier 2026, dans lequel il présente des analyses et des idées pouvant aider le Canada à progresser sur le plan climatique.

Des renseignements détaillés sur nos progrès sont présentés dans les sections subséquentes du volet *Climat*.

## Cible de zéro émission nette découlant de nos activités de prêt d'ici 2050 et cibles intermédiaires de réduction des émissions financées

En 2022, nous avons établi des cibles de réduction de l'intensité des émissions physiques (cibles intermédiaires) à l'horizon 2030 pour trois secteurs, soit le pétrole et le gaz, la production d'énergie et l'automobile. Dans notre [Rapport sur la durabilité 2024](#), nous avons indiqué que ces cibles intermédiaires faisaient l'objet d'un examen afin de déterminer si elles demeuraient appropriées ou devaient être révisées, compte tenu de l'évolution des faits et des circonstances ayant servi à leur établissement, notamment en ce qui concerne les politiques gouvernementales, les cadres réglementaires, les avancées technologiques, les développements géopolitiques ainsi que la demande et la sécurité énergétiques. À l'issue de cet examen, nous avons conclu que l'environnement opérationnel changeant et incertain rendait certaines de nos cibles intermédiaires difficilement réalisables de manière raisonnable et que les perspectives associées à d'autres demeuraient incertaines. Par conséquent, nous avons pris la décision de retirer nos cibles intermédiaires.

Nous continuerons de rendre compte de l'intensité de nos émissions physiques pour les secteurs à l'égard desquels des cibles intermédiaires avaient été établies, parallèlement à nos émissions financées absolues liées au secteur pétrolier et gazier. Nous poursuivons la mise en œuvre d'actions qui cadrent avec notre stratégie visant à saisir les occasions d'affaires liées au climat et à gérer les risques liés aux changements climatiques. Ces actions comprennent notamment la prestation de conseils et de financements à l'appui des efforts de décarbonation de nos clients, la réalisation d'investissements dans des fonds et d'investissements directs afin de soutenir le développement et la mise à l'échelle de solutions climatiques, l'accroissement de notre financement en faveur de l'énergie à faibles émissions de carbone et des activités habilitantes, ainsi que la gestion de notre exposition à l'[énergie à fortes émissions de carbone](#). Elles comprennent également le suivi du déploiement des technologies que nous avons jugées les plus pertinentes pour réduire les émissions financées et l'ajustement continu de nos actions en conséquence.

Nous maintenons notre objectif à long terme de rendre nos activités de prêt à zéro émission nette d'ici 2050<sup>12</sup>. La réalisation de cette ambition nécessitera un environnement externe favorable, notamment des politiques gouvernementales appropriées et des avancées technologiques essentielles à l'atteinte de la cible de zéro émission nette, de même qu'un accès continu aux capitaux afin de faciliter l'innovation et l'adoption de ces solutions climatiques. Nous continuerons d'affiner notre stratégie en fonction des circonstances.

## Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes

### Aperçu

Notre stratégie climatique est axée sur la prestation de conseils et de solutions de financement à l'appui des actions de nos clients qui soutiennent la [transition](#) vers une économie [à faibles émissions de carbone](#) et [résiliente](#), notamment par :

- **Mobilisation et soutien des clients** – nous cherchons à mieux comprendre les plans de transition de nos clients et à renforcer nos capacités afin de leur fournir des conseils et du financement à l'appui de leurs actions climatiques.
- **Mesures liées au portefeuille** – nous nous efforçons d'accroître progressivement la proportion de nos prêts consentis à des entités dont les activités et les technologies soutiennent la transition vers une économie résiliente et à faibles émissions de carbone.

Dans un premier temps, nous avons mis l'accent sur les secteurs qui, selon nous, offrent les meilleures occasions pour RBC de soutenir et de mobiliser la clientèle tout au long de la transition, en tenant compte de plusieurs facteurs (taille de notre portefeuille de clients, possibilités d'affaires commercialement viables, leviers d'action que RBC peut mobiliser pour épauler les clients dans la transition, branches d'activité contribuant à nos plus importantes émissions financées, etc.). Nos secteurs prioritaires sont les suivants : pétrole, gaz et production d'électricité (désignés collectivement comme le secteur de l'énergie dans le présent rapport), automobile, immobilier et agriculture; nous ne nous y limitons pas toujours et avons d'ailleurs l'intention d'élargir notre champ d'action au fil du temps. RBC poursuit des [possibilités liées aux changements climatiques](#) tout en continuant d'offrir du financement dans l'ensemble des secteurs de l'économie, y compris à des entités œuvrant dans des secteurs à fortes émissions et difficiles à décarboner.

Les clients de ces secteurs prioritaires relèvent des secteurs RBC Marchés des Capitaux, Services bancaires aux entreprises et Services bancaires aux particuliers, ainsi que de City National Bank. Les produits, conseils et outils qu'elles offrent sont destinés respectivement aux grandes sociétés et aux investisseurs institutionnels (RBC Marchés des Capitaux), aux PME (Services bancaires aux entreprises et City National Bank) et aux particuliers (Services bancaires aux particuliers)<sup>2</sup>. Pour en savoir plus sur l'approche suivie par RBC GP et RBC GMA en matière d'*investissement responsable*, voir la section consacrée à cette question dans le volet *Facteurs contributifs à la durabilité*.

## Mesure et contraintes entourant les paramètres climatiques

La mesure de la performance climatique, en particulier des émissions financées, soulève de multiples difficultés liées à la disponibilité des données, aux retards temporels, à la qualité des données et à l'évolution des méthodologies. Nous continuons d'investir dans nos capacités de données afin d'améliorer nos capacités de mesure. Par conséquent, nos mesures, y compris, le cas échéant, en ce qui a trait à notre période de référence et aux périodes comparatives, ainsi que notre rendement par rapport à nos cibles, peuvent être révisées afin de tenir compte de la disponibilité de données plus exactes et récentes, ainsi que de l'évolution des normes et des méthodologies.

Pour en savoir plus sur les difficultés de mesure liées à tel ou tel paramètre, voir l'*Annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »*.

## Énergie

### Aperçu du secteur

Le secteur de l'énergie est au cœur de la transition vers une économie sobre en carbone et résiliente. Dans le cadre de cette transition, deux actions concomitantes sont nécessaires : accélérer le déploiement des *énergies à faibles émissions de carbone* et des *technologies habilitantes et des infrastructures connexes*, ainsi que décarboner les sources d'énergie traditionnelles. À titre de banque établie dans un pays grand producteur et grand exportateur d'énergie qui privilégie la croissance tant des énergies traditionnelles que des énergies à faibles émissions de carbone, RBC appuie ses clients dans la mise en œuvre de ces deux volets. Fournir des financements et des conseils qui soutiennent la transition énergétique constitue une importante possibilité liée aux changements climatiques pour la banque.

La Banque fait progresser sa stratégie dans le contexte d'un paysage énergétique global, à la fois complexe et en constante évolution. La demande énergétique est en hausse et devrait continuer d'augmenter au-delà des niveaux observés au cours de la dernière décennie, sous l'effet notamment de l'électrification et de l'expansion des centres de données destinés à soutenir la croissance de l'intelligence artificielle<sup>13</sup>. Les politiques gouvernementales, en particulier en Amérique du Nord, accordent de nouveau une attention accrue à l'équilibre entre l'abordabilité et la sécurité énergétiques et les priorités économiques.

### Mobilisation et soutien des clients

RBC collabore avec ses clients en mettant à leur disposition des capacités de conseil et de financement au sein de ses secteurs RBC Marchés des Capitaux et Services bancaires aux entreprises, ainsi que par l'intermédiaire d'une approche structurée d'évaluation et de mobilisation visant à mieux comprendre les plans de transition de ses clients de RBC Marchés des Capitaux. En 2025, RBC Marchés des Capitaux a créé un *Centre d'excellence en transition énergétique* afin d'appuyer les clients dans leur transition énergétique grâce à des solutions en matière de capital, de services-conseils intégrés, de financement durable et d'exécution multiplateforme.

En 2023, RBC Marchés des Capitaux a formalisé son approche d'évaluation et de mobilisation auprès de ses clients du secteur de l'énergie compris dans son portefeuille de prêts relativement à leur plan de transition, au moyen de l'*Approche RBC d'engagement clientèle envers le climat – Secteur de l'énergie*. L'approche prévoit un cadre de préparation à la transition, un outil permettant d'évaluer les plans des clients, et précise de quelle manière RBC peut intervenir pour les soutenir dans leur parcours de transition. À l'aide du cadre de préparation, RBC peut évaluer les clients visés<sup>14</sup> selon une « échelle de maturité » à cinq stades, en fonction des informations qu'ils ont rendues publiques ou communiquées à RBC. Se reporter au tableau ci-dessous pour obtenir de plus amples renseignements.

**Tableau 10. Échelle de maturité en vertu de l'Approche RBC d'engagement clientèle envers le climat – Secteur de l'énergie**

Échelle de maturité et description	
1. Non engagé	■ Aucune déclaration d'émissions et/ou aucun engagement à réduire les émissions communiqués à RBC.
2. Précoce	■ Différents stades d'élaboration et de mise en œuvre du plan de transition; critères de plus en plus ambitieux au fil de la progression entre les stades « Précoce » et « Intermédiaire »
3. Émergent	
4. Intermédiaire	
5. Avancé	■ Correspond à ce qui pourrait être nécessaire pour une transition harmonisée à l'objectif de 1,5 °C et à certaines des normes les plus strictes pour les plans de transition dans le secteur

RBC Marchés des Capitaux a réalisé la première évaluation des plans de transition de ses clients du secteur de l'énergie en 2023. Les clients sont réévalués chaque année en fonction du cadre, de sorte que les évaluations des clients et du portefeuille sont récentes. Les informations relatives à l'état de préparation à la transition sont prises en compte au moment de l'octroi du prêt et sont intégrées aux processus existants, y compris aux décisions en matière de prêts, lesquelles tiennent compte d'autres facteurs financiers et non financiers, au cas par cas.

En 2025, RBC Marchés des Capitaux a échangé avec ses clients sur les enjeux climatiques dans le cadre de ses activités courantes et a continué de mettre l'accent sur la compréhension de la situation des clients évalués dans la catégorie « Non engagé », ceux-ci étant susceptibles d'être exposés à un [risque de transition](#) plus élevé. Un résumé des résultats et des principaux constats de notre évaluation de 2025 est présenté dans les pages qui suivent. Sauf indication contraire, tous les pourcentages correspondent aux expositions de crédit autorisées.

Dans l'ensemble, les résultats de l'évaluation sont relativement stables d'un exercice à l'autre, malgré la complexité et l'évolution constante des environnements opérationnels dans lesquels évoluent nos clients. En 2025, pour les secteurs du pétrole et du gaz et de la production d'électricité, notre exposition autorisée liée aux clients évalués dans chaque secteur respectif a été classée en majeure partie comme étant précoces ou à un stade plus élevé (voir les figures 2 et 3), ce qui suppose, au minimum, la communication des émissions des périmètres 1 et 2 ainsi qu'une ambition de réduction des [émissions](#), entre autres mesures. Cette situation est conforme aux résultats de 2024 pour chacun des secteurs. En ce qui concerne les autres clients qui font partie du stade « Non engagé », nous poursuivons nos efforts afin de comprendre et de surveiller les défis auxquels ces emprunteurs sont confrontés. Les clients ayant ce niveau dans l'échelle de maturité sont en grande partie des clients privés de petite taille, des entreprises récemment constituées qui, souvent, n'ont pas encore élaboré de plan de transition, ou encore des clients dont le modèle d'affaires présente des difficultés uniques en matière de décarbonation (p. ex., des sociétés de redevances, des producteurs d'électricité à actif unique et des coopératives municipales de production d'électricité).

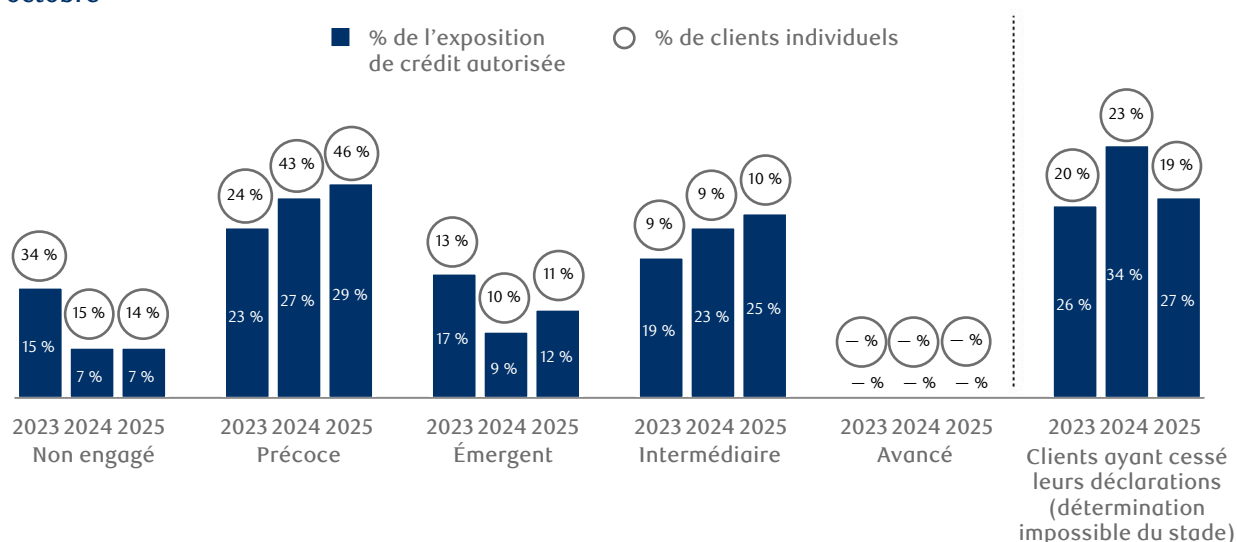
Les évaluations reposent largement sur les informations communiquées par les clients concernant leur plan de transition. Des environnements réglementaires distincts influent sur le niveau de divulgation et, en définitive, sur le degré de maturité attribué aux clients des secteurs du pétrole et du gaz et de la production d'électricité dans les différents territoires. Les écarts les plus marqués ont été observés entre les plans communiqués par des clients établis au Canada et aux États-Unis et ceux de clients situés en Europe et en Australie, où les exigences réglementaires favorisent une divulgation plus étendue, ce qui fait en sorte que les clients exerçant leurs activités dans ces territoires satisfont à un plus grand nombre de critères du cadre de préparation à la transition.

Nos clients continuent également de s'adapter à l'évolution du contexte juridique et réglementaire, notamment aux modifications apportées aux dispositions relatives à l'écoblanchiment prévues par la *Loi sur la concurrence du Canada*, lesquelles sont entrées en vigueur en 2024. Cette situation est particulièrement pertinente pour nos clients canadiens du secteur du pétrole et du gaz, puisque 27 % de notre exposition de crédit autorisée concerne des clients qui ont cessé de faire des déclarations touchant au climat (2024 : 34 %; 2023 : 26 %). Les clients ayant cessé leurs déclarations liées au climat sont exclus des évaluations de maturité, puisque nous ne sommes pas en mesure d'évaluer leur niveau de maturité avec précision; ils sont présentés séparément sous l'intitulé « Clients ayant cessé leurs déclarations » dans la figure 2 ci-après. La diminution du nombre de clients dans la catégorie « Clients ayant cessé leurs déclarations » entre 2024 et 2025 s'explique principalement par le fait que certains clients ont recommencé à fournir des informations après notre évaluation précédente. Ces clients ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation en 2025, mais leurs données des périodes comparatives n'ont pas été retraitées, faute d'informations suffisantes permettant d'évaluer rétroactivement leur niveau de maturité pour cette période. Nous maintenons le dialogue avec les clients qui ont cessé leurs déclarations.

Par ailleurs, la hausse de la demande d'énergie a été largement soulignée dans les informations communiquées par les clients, notamment en ce qui concerne son incidence sur la faisabilité des trajectoires de décarbonation et des cibles de réduction des émissions, en particulier compte tenu de la nécessité de concilier fiabilité de l'approvisionnement et abordabilité de l'énergie. Il y a eu une augmentation du nombre de clients qui ont indiqué que les cibles de réduction des émissions étaient en cours d'examen, avaient été révisées ou avaient été abandonnées. Cette situation pourrait avoir une incidence sur les résultats au fil du temps et limiter la progression vers les stades supérieurs.

### Pétrole et gaz

Figure 2. Clients du secteur du pétrole et du gaz évalués au moyen du cadre de préparation à la transition <sup>(1)</sup>, <sup>(2)</sup>, aux 31 octobre



(1) Clients de RBC Marchés des Capitaux visés par l'*Approche d'engagement clientèle envers le climat* décrite dans l'Annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques ». Le portefeuille est évalué pour la période de présentation de l'information, et les périodes antérieures ne sont pas retraitées.

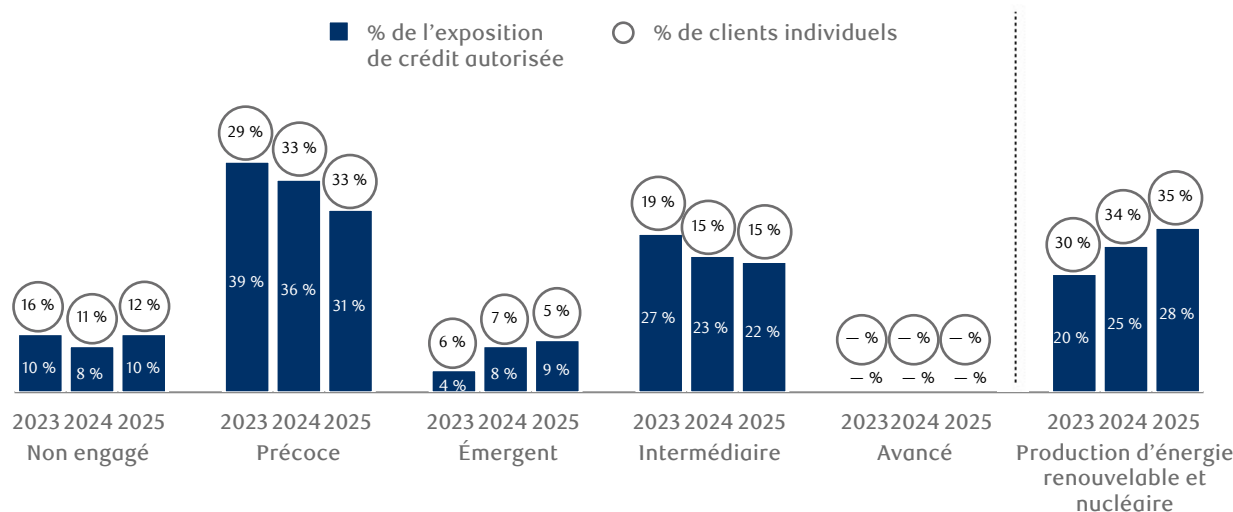
(2) Aucun client n'était parvenu au stade « Avancé » pour les périodes présentées. Pour la plupart des clients, le passage au stade « Avancé » est difficile, car il impose notamment des cibles axées sur le seuil « 1,5 °C » pour les émissions de tous les périmètres.

### Constats tirés de l'évaluation de nos clients du secteur du pétrole et du gaz

- Les activités de fusion et d'acquisition dans le secteur sont un facteur clé d'évolution entre les stades, notamment pour les clients des stades « Non engagé » et « Précoce ». Les sociétés acquéreur sont souvent des entités plus matures, ce qui peut les amener à étendre leurs stratégies et leurs initiatives en matière de changements climatiques au profit des entités acquises.
- Les entreprises récemment constituées, en particulier celles détenues par des sociétés de capital-investissement, sont souvent réceptives à l'engagement en matière de climat. Les sociétés de capital-investissement mobilisent également les entités qu'elles détiennent sur les enjeux climatiques.

## Production d'électricité

Figure 3. Clients du secteur de la production d'énergie évalués au moyen du cadre de préparation à la transition <sup>(1), (2)</sup>, aux 31 octobre



(1) Clients de RBC Marchés des Capitaux visés par l'[Approche d'engagement clientèle envers le climat](#) décrite dans l'Annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques ». Le portefeuille est évalué pour la période de présentation de l'information, et les périodes antérieures ne sont pas retraitées.

(2) Aucun client n'était parvenu au stade « Avancé » pour les périodes présentées. Pour la plupart des clients, le passage au stade « Avancé » est difficile, car il impose de s'engager à passer à l'état zéro émission nette (périmètres 1 et 2) d'ici 2035.

### Constats tirés de l'évaluation de nos clients du secteur de la production d'énergie

- Les clients continuent d'accroître leur capacité de production d'énergie à faible intensité de carbone. Cette tendance se reflète dans la croissance soutenue de notre exposition de crédit liée aux entités qui ne produisent que de l'énergie renouvelable ou nucléaire (de 20 % en 2023 à 28 % en 2025), cette hausse de l'exposition étant appuyée par les mesures prises par RBC pour accroître le financement lié aux énergies à faibles émissions de carbone et aux activités habilitantes, comme il est indiqué ci-après.
- Les politiques publiques et la réglementation continuent d'influer sur les trajectoires de décarbonation des clients et/ou sur l'abandon progressif de la production d'électricité à partir de centrales au charbon traditionnelles. Par exemple, certains clients exercent leurs activités dans des administrations qui priorisent l'abordabilité de l'électricité et la gestion de la hausse de la demande énergétique, ce qui influe sur leur capacité à abandonner ou à réduire la production d'électricité à partir du charbon.

### Mesures prises à l'égard du portefeuille

Nos actions et indicateurs à l'égard du portefeuille lié au secteur de l'énergie reflètent nos objectifs climatiques pour ce secteur :

1. accroître le financement des énergies à faibles émissions de carbone et des activités habilitantes et soutenir le [financement de la décarbonation](#)
2. mesurer et contrôler le financement que nous accordons aux clients qui utilisent des [énergies à fortes émissions de carbone](#)

#### 1. Accroître le financement des énergies à faibles émissions de carbone et des activités habilitantes

RBC s'efforce d'accroître le financement des énergies à [faibles émissions de carbone](#) et des [activités habilitantes](#). L'énergie à faibles émissions de carbone comprend l'[énergie renouvelable](#) (p. ex., l'énergie solaire) et d'autres sources d'énergie à faibles émissions de carbone (p. ex., l'énergie nucléaire), tandis que les activités habilitantes comprennent le transport, la distribution et le stockage de l'électricité. La modernisation globale des infrastructures du réseau, appuyée par des investissements dans le transport, la distribution et le stockage, est essentielle pour répondre à la hausse de la demande d'électricité découlant de l'électrification et de la transition vers les énergies renouvelables<sup>15</sup>.

La stratégie de RBC prévoit l'accroissement des prêts tant aux [entités énergétiques non diversifiées](#) (p. ex., une entreprise qui développe uniquement des parcs solaires) qu'aux [entités énergétiques mixtes](#) exerçant à la fois des activités liées aux énergies à faibles émissions de carbone et à fortes émissions de carbone (p. ex., une entreprise qui produit de l'électricité à partir de l'énergie solaire et du gaz naturel). Nous considérons que les entités énergétiques mixtes sont essentielles à la transition vers une [économie à faibles émissions de carbone](#) et nous nous engageons à accompagner ces clients tout au long de leur parcours de transition.

Nous nous sommes fixé l'objectif d'atteindre, d'ici 2030, une exposition de crédit estimée d'un montant combiné totalisant 35 milliards de dollars pour les énergies à faibles émissions de carbone et les activités habilitantes. À l'appui de cet objectif, nous visons à tripler l'exposition de crédit estimée liée aux énergies renouvelables pour atteindre un total combiné de 15 milliards de dollars d'ici 2030 au sein de RBC Marchés des Capitaux et des Services bancaires aux entreprises, par rapport au niveau de référence de 2023. Nous évaluons nos progrès en mesurant les expositions de crédit liées à des entités énergétiques non diversifiées et les expositions de crédit estimées liées à ces activités par l'intermédiaire d'entités énergétiques mixtes.

### **Prêts à des entités énergétiques mixtes**

La plupart de nos prêts à des entités énergétiques mixtes servent à des fins générales, ce qui signifie que le client peut utiliser les fonds au besoin sans se limiter à une activité spécifique. Dans ces cas, il n'est pas possible de mesurer directement la proportion des fonds utilisés pour les activités à faibles émissions de carbone du client par rapport aux activités à fortes émissions de carbone. Nous considérons qu'il s'agit là d'un défi commun à l'ensemble du secteur des services financiers.

Par conséquent, nous utilisons les codes de la classification type des industries (codes CTI) de RBC pour répartir notre financement entre les activités liées aux énergies à faibles émissions de carbone et les activités habilitantes et les activités liées aux énergies à fortes émissions de carbone. Nous avons par exemple des codes CTI distincts pour l'énergie solaire, l'énergie éolienne et le gaz naturel. Les codes CTI sont utilisés dans le cours normal des activités de RBC et ne sont pas utilisés uniquement aux fins de la présentation de l'information liée au climat.

Nous attribuons des codes CTI aux entités en suivant les normes de RBC sur l'affectation des codes de la classification type des industries aux clients au moyen des informations suivantes, si elles sont pertinentes et disponibles : revenus, production d'électricité par source de combustible (en MWh), capacité et/ou autre donnée de substitution disponible. Par exemple, si les codes CTI attribués à une entité énergétique mixte entrent à 40 % dans la catégorie des énergies renouvelables, 40 % du prêt est considéré comme étant lié aux énergies renouvelables. Cette attribution aux activités à faibles émissions de carbone et à des activités habilitantes est effectuée indépendamment de l'utilisation réelle des fonds par la société, laquelle peut, dans certains cas, être davantage liée à des activités à fortes émissions de carbone que ne le reflète notre estimation. Pour en savoir plus sur notre méthodologie, reportez-vous à la section [Financement des énergies à faibles émissions de carbone et des activités habilitantes](#) à l'Annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques ».

**Tableau 11. Exposition de crédit autorisée estimée liée aux énergies à faibles émissions de carbone et aux activités habilitantes, aux 31 octobre**

En milliards de dollars canadiens		Objectif 2030	2025	2024	2023
Énergie renouvelable	Exposition estimée totale		11,0 \$	8,6 \$	6,5 \$
	Exposition liée à des entités énergétiques non diversifiées		7,4 \$	5,6 \$	3,9 \$
	Exposition estimée par l'entremise d'entités énergétiques mixtes		3,6 \$	3,0 \$	2,6 \$
Énergie nucléaire	Exposition estimée totale		3,3 \$	2,9 \$	2,2 \$
	Exposition liée à des entités énergétiques non diversifiées		0,4 \$	0,7 \$	0,6 \$
	Exposition estimée par l'entremise d'entités énergétiques mixtes		2,9 \$	2,2 \$	1,6 \$
Transport, distribution et stockage de l'électricité	Exposition estimée totale		14,7 \$	12,9 \$	11,6 \$
	Exposition liée à des entités énergétiques non diversifiées		8,3 \$	6,2 \$	4,9 \$
	Exposition estimée par l'entremise d'entités énergétiques mixtes		6,4 \$	6,7 \$	6,7 \$
<b>Total</b>	<b>Exposition estimée totale</b>	<b>35,0 \$</b>	<b>29,0 \$</b>	<b>24,4 \$</b>	<b>20,3 \$</b>
	<b>Exposition liée à des entités énergétiques non diversifiées</b>		<b>16,1 \$</b>	<b>12,5 \$</b>	<b>9,4 \$</b>
	<b>Exposition estimée par l'entremise d'entités énergétiques mixtes</b>		<b>12,9 \$</b>	<b>11,9 \$</b>	<b>10,9 \$</b>

<sup>①</sup> PwC a procédé à une mission d'assurance limitée concernant cette donnée en 2025. Voir l'[Annexe 7 « Rapport indépendant de mission d'assurance limitée »](#).

Depuis 2023, notre exposition de crédit estimée totale liée aux énergies à faibles émissions de carbone et aux activités habilitantes a augmenté de 43 % pour atteindre <sup>①</sup> 29 milliards de dollars, ce qui nous rapproche de notre objectif de consentir des prêts d'un total combiné de 35 milliards de dollars d'ici 2030. Cette tendance s'explique en grande partie par une augmentation de 68 % de notre exposition de crédit estimée liée aux énergies renouvelables, tant pour les entités énergétiques non diversifiées que pour les entités énergétiques mixtes. L'acquisition de HSBC Canada a également contribué à la hausse du financement des énergies à faibles émissions de carbone et des activités habilitantes en 2024.

Nos secteurs RBC Marchés des Capitaux et Services bancaires aux entreprises poursuivent l'objectif de tripler, d'ici 2030, l'exposition de crédit liée aux activités relatives aux énergies renouvelables, y compris l'exposition estimée liée aux entités énergétiques non diversifiées et aux entités énergétiques mixtes. Au 31 octobre 2025, l'exposition de crédit estimée totale liée aux énergies renouvelables atteignait <sup>①</sup> 10,2 milliards de dollars (7,3 milliards de dollars au 31 octobre 2024), soit une augmentation d'un facteur de 1,96 par rapport au niveau de référence du 31 octobre 2023, qui était de 5,2 milliards de dollars. Cette exposition est incluse dans l'exposition de crédit estimée totale liée aux énergies renouvelables figurant au tableau 11 ci-dessus, l'écart correspondant à l'exposition estimée liée à City National Bank, laquelle n'est pas prise en compte dans cet objectif de soutien.

## 2. Mesurer et contrôler le financement que nous accordons aux clients qui utilisent des énergies à fortes émissions de carbone

Nous mesurons les progrès réalisés dans la gestion de notre financement accordé aux clients qui utilisent des énergies à fortes émissions de carbone à l'aide des émissions financées et de l'évolution, dans le temps, de notre financement de l'approvisionnement énergétique, au moyen de notre [ratio d'approvisionnement énergétique](#), un indicateur interne. Se reporter à la section [Ratio d'approvisionnement énergétique](#) pour en savoir plus.

### Émissions financées

Les émissions financées correspondent aux [émissions de gaz à effet de serre \(GES\)](#) attribuées à RBC en lien avec ses activités de prêt. Nous mesurons les émissions financées au moyen de trois indicateurs : les émissions financées absolues relatives aux expositions de crédit autorisées liées au secteur du pétrole et du gaz; l'intensité des émissions physiques pour le secteur du pétrole et du gaz, la production d'énergie et la fabrication automobile; et les émissions financées absolues relatives aux expositions de crédit en cours liées aux secteurs du pétrole et du gaz, de la production d'électricité, de l'automobile et de l'agriculture, conformément à la méthodologie du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) (ci-après les « émissions financées selon la norme du PCAF »). Les mesures des émissions financées que nous surveillons sont présentées ci-dessous pour le secteur de l'énergie et dans la section [Automobile](#), tandis que les émissions financées selon la norme du PCAF sont présentées dans la section [Autres paramètres climatiques](#). Nous ne nous attendons pas à ce que les progrès réalisés à l'égard des émissions financées soient linéaires, car le rendement peut fluctuer d'un exercice à l'autre en raison d'une variété de facteurs. Nous surveillons donc les tendances au fil du temps.

La mesure des émissions financées présente des difficultés liées à la disponibilité des données, aux retards temporels, à la qualité des données et à l'évolution des méthodologies, ce qui entraîne un niveau élevé d'incertitude relative à la mesure. Les décalages dans la disponibilité des données peuvent influencer sur l'analyse des tendances, puisque les mêmes données peuvent être utilisées pour plusieurs périodes de présentation de l'information. Nous mesurons les émissions financées à l'aide des meilleures données disponibles au moment de la publication de l'information. À mesure que des informations plus à jour deviennent disponibles, nous calculons les émissions financées de la période comparative et les retraitions lorsque les changements sont importants, conformément à notre politique interne de retraitement. Se reporter à la section [Retraitement des émissions financées](#) ci-dessous pour obtenir des informations sur les retraitements de périodes comparatives.

Pour en savoir plus sur notre méthodologie et les difficultés liées aux données, consultez la section [Émissions financées](#) de l'Annexe 5 « [Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques](#) ».

### Retraitement des émissions financées

Nous avons retraité certains paramètres des émissions financées pour les périodes comparatives de présentation de l'information afin de refléter des informations plus cohérentes et plus à jour, ainsi que pour affiner notre méthodologie. Ce retraitement comprend la mise à jour de notre méthodologie relative aux émissions du périmètre 3 du secteur pétrolier et gazier afin d'estimer les émissions des clients en fonction de leurs volumes de production; ce changement s'applique aux émissions financées absolues du périmètre 3 du secteur pétrolier et gazier, à l'intensité physique des émissions et aux paramètres des émissions financées selon la norme du PCAF. Des ajustements détaillés relatifs aux paramètres pertinents sont présentés dans le [Tableau 12. Émissions financées absolues sur la base des crédits autorisés pour le secteur pétrolier et gazier](#), le [Tableau 13. Intensité des émissions physiques pour le secteur de l'énergie](#), le [Tableau 14. Intensité des émissions physiques pour la fabrication automobile](#) et le [Tableau 19. Émissions financées selon la norme du PCAF par secteur](#). Nous continuerons d'apporter des améliorations à la qualité des données et d'affiner notre méthodologie afin d'améliorer, au fil du temps, l'exactitude, la cohérence et la comparabilité des mesures des émissions financées. Ces ajustements cadrent avec notre engagement envers l'intégrité des données et l'amélioration continue de la présentation de l'information sur la durabilité.

En plus des retraitements décrits ci-dessus, nous avons également retraité notre niveau de référence de 2023 pour nos émissions financées absolues pour le secteur pétrolier et gazier afin de tenir compte de l'incidence estimée de l'acquisition de HSBC Canada (réalisée le 28 mars 2024), conformément aux exigences méthodologiques du [Protocole des GES](#) pour les changements structurels. En raison de l'incertitude relative à la mesure en 2024, nous n'avons pas été en mesure d'estimer l'incidence de HSBC Canada sur notre niveau de référence de 2023. En 2025, l'obtention d'informations supplémentaires nous a permis d'estimer l'incidence de HSBC Canada sur notre niveau de référence en matière d'émissions financées absolues. Comme l'incidence a été importante, nous avons procédé à un retraitement du niveau de référence conformément à notre politique interne de retraitement. Pour estimer les émissions financées de HSBC Canada, nous avons utilisé les expositions de crédit acquises de HSBC Canada comme approximation du niveau de référence. Les données pertinentes disponibles à la date de référence (p. ex., les facteurs d'émission et la valeur de l'entreprise avec liquidités (VE avec liquidités)) ont été appliquées à cette approximation pour mesurer l'incidence de HSBC Canada. Le [Tableau 12. Émissions financées absolues sur la base des crédits autorisés pour le secteur pétrolier et gazier](#) fournit des précisions à ce sujet.

Nous avons également évalué l'incidence de l'acquisition de HSBC Canada sur l'intensité de nos émissions physiques. L'évaluation a déterminé que l'incidence n'a pas dépassé notre seuil d'importance; par conséquent, nous n'avons pas retraité nos chiffres comparatifs à cet égard.

### Émissions financées absolues pour le secteur pétrolier et gazier

Nous avons commencé à mesurer nos émissions financées absolues pour le secteur pétrolier et gazier, sur une base autorisée, en 2023, ce qui constitue notre niveau de référence.

**Tableau 12. Émissions financées absolues sur la base des crédits autorisés pour le secteur pétrolier et gazier, pour les exercices clos les 31 octobre <sup>(1)</sup>**

		2025	2024	2023
Pétrole et gaz – Périmètres 1, 2 et 3	Mt d'éq. CO <sub>2</sub> <sup>(2)</sup>	63,9	63,9	76,2
	Variation en pourcentage par rapport au niveau de référence <sup>(2)</sup>	(16) %	(16) %	s.o.

(1) Pour en savoir plus sur les limites sectorielles et les périmètres des émissions, il y a lieu de se reporter à la section *Émissions financées* de l'Annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques ».

(2) Nous avons retraité le niveau de référence de 2023 ainsi que les données comparatives de 2024 afin de tenir compte de plusieurs mises à jour, notamment le retraitement du niveau de référence pour refléter l'incidence de l'acquisition de HSBC Canada, comme il est décrit à la section *Retraitement des émissions financées*. Collectivement, ces ajustements ont fait passer le niveau de référence de 2023 de 68,6 Mt d'éq. CO<sub>2</sub> à 76,2 Mt d'éq. CO<sub>2</sub> (dont 5,7 Mt d'éq. CO<sub>2</sub> sont attribuables à l'acquisition de HSBC Canada) et ont fait passer le niveau de 2024 de 68,2 Mt d'éq. CO<sub>2</sub> à 63,9 Mt d'éq. CO<sub>2</sub>. Les variations en pourcentage pour 2024 par rapport au niveau de référence ont été retraitées en conséquence.

s.o. Sans objet

Les émissions financées absolues (périmètres 1, 2 et 3) pour le secteur pétrolier et gazier ont diminué de 12,3 Mt d'éq. CO<sub>2</sub>, soit de 16 %, par rapport à notre niveau de référence de 2023. Cette diminution découle à la fois des variations de nos expositions de crédit liées aux clients du secteur pétrolier et gazier et de facteurs macroéconomiques qui sont indépendants de la volonté de RBC. La valeur de marché individuelle des clients, mesurée par la VE avec liquidités, est un facteur important qui échappe à notre contrôle. Au cours de la période, la VE avec liquidités a considérablement augmenté, ce qui a permis de réduire les émissions des clients attribuables à RBC. Cette réduction a été en partie contrebalancée par une augmentation des émissions estimées des clients découlant de l'accroissement de la production.

### Intensité des émissions physiques

L'intensité des émissions physiques repose sur les émissions estimées des clients par unité de production pour le pétrole et le gaz, ou par kilowattheure d'électricité pour la production d'électricité, afin de mesurer la moyenne pondérée des expositions de crédit.

**Tableau 13. Intensité des émissions physiques pour le secteur de l'énergie, pour les exercices clos les 31 octobre <sup>(1)</sup>**

		2025	2024	2023	2019
Pétrole et gaz – Périmètres 1 et 2	Grammes d'éq. CO <sub>2</sub> /MJ	7,1	7,1	7,1	7,7
	Variation en pourcentage par rapport au niveau de référence	(8) %	(8) %	(8) %	s.o.
Pétrole et gaz – Périmètre 3	Grammes d'éq. CO <sub>2</sub> /MJ <sup>(2)</sup>	71,0	71,0	71,0	71,1
	Variation en pourcentage par rapport au niveau de référence <sup>(2)</sup>	(0,1) %	(0,1) %	(0,1) %	s.o.
Production d'énergie – Périmètre 1	Grammes d'éq. CO <sub>2</sub> /kilowattheure (kWh)	207,3	214,7	251,7	339,7
	Variation en pourcentage par rapport au niveau de référence	(39) %	(37) %	(26) %	s.o.

(1) Pour en savoir plus sur les limites sectorielles et les périmètres des émissions, il y a lieu de se reporter à la section *Émissions financées* de l'Annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques ».

(2) Nous avons retraité le niveau de référence de 2019 ainsi que les données comparatives de 2023 et de 2024, comme il est décrit à la section *Retraitement des émissions financées*. Les chiffres présentés précédemment étaient de 71,0 grammes d'éq. CO<sub>2</sub>/MJ en 2019, 73,2 grammes d'éq. CO<sub>2</sub>/MJ en 2023 et 74,4 grammes d'éq. CO<sub>2</sub>/MJ en 2024. Les variations en pourcentage par rapport au niveau de référence pour 2023 et 2024 ont été retraitées en conséquence.

s.o. Sans objet

## Pétrole et gaz

En ce qui a trait aux périmètres 1 et 2, l'intensité de nos émissions physiques liées au secteur pétrolier et gazier a diminué de 0,6 gramme d'éq. CO<sub>2</sub>/MJ, ou 8 %, par rapport à notre niveau de référence de 2019. Cette évolution est principalement attribuable à des changements dans les expositions de crédit, qui ont entraîné une modification de la pondération des clients au sein de notre portefeuille en faveur de ceux présentant une intensité d'émissions plus faible, notamment du fait de la réduction de l'intensité des émissions associées à la production de pétrole et de gaz chez certains clients.

En ce qui a trait au périmètre 3, l'intensité de nos émissions physiques liées au secteur pétrolier et gazier a diminué de 0,1 gramme d'éq. CO<sub>2</sub>/MJ, ou 0,1 %, par rapport à notre niveau de référence de 2019. Cette mesure reflète l'évolution des émissions liées à l'utilisation finale des produits pétroliers et gaziers (p. ex., la proportion accrue utilisée comme matière première pétrochimique non destinée à la combustion, etc.). Cette mesure est demeurée relativement stable jusqu'à présent compte tenu du rythme global de la transition et des données limitées sur l'utilisation finale des produits pétroliers et gaziers. En raison de la disponibilité limitée des données, cette mesure repose en grande partie sur des données de substitution.

## Production d'électricité

En ce qui a trait au périmètre 1, l'intensité de nos émissions physiques liées à la production d'électricité a diminué de 132,4 grammes d'éq. CO<sub>2</sub>/kWh d'électricité, soit 39 % par rapport à notre niveau de référence de 2019. Cette évolution est principalement attribuable à des changements dans les expositions de crédit, qui ont entraîné une modification de la pondération des clients au sein de notre portefeuille en faveur de ceux présentant une intensité d'émissions plus faible, notamment en raison des mesures prises par RBC pour accroître, au fil du temps, les expositions de crédit liées aux activités énergétiques à faibles émissions de carbone.

## Ratio d'approvisionnement énergétique

Afin de soutenir les mesures prises à l'égard de notre portefeuille et de suivre les progrès vers un avenir à faible intensité de carbone, RBC calcule son ratio d'approvisionnement énergétique (RAE) au moyen d'une méthodologie élaborée à l'interne. Cette mesure quantifie le financement des activités énergétiques à faibles émissions de carbone et des activités habilitantes, le financement de la décarbonation et les activités énergétiques à fortes émissions de carbone, ce qui donne un aperçu de l'évolution de notre financement de l'approvisionnement en énergie au fil du temps.

En 2024, RBC a été l'une des premières banques à l'échelle mondiale à publier sa *méthodologie* d'évaluation du RAE. Depuis lors, nous mesurons et publions notre RAE sur une base trimestrielle à l'intention de notre [Groupe de la direction](#), parallèlement à d'autres indicateurs clés alignés sur notre stratégie climatique. Comme de plus en plus d'institutions financières divulguent ou s'engagent à divulguer leur RAE ou leurs méthodologies, RBC examine de façon proactive sa méthodologie liée au RAE. Cet examen vise à évaluer l'alignement du RAE à notre stratégie et à évaluer sa comparabilité à l'échelle du secteur.

Nous prévoyons de fournir des précisions sur cet examen, ainsi que sur toute mise à jour de notre méthodologie, au moment de la publication de notre prochain Rapport sur la durabilité ou avant celle-ci.

## Automobile

### Aperçu du secteur

Le virage vers l'électrification des véhicules, particulièrement au Canada<sup>16</sup>, en Chine, en Europe et aux États-Unis<sup>17</sup>, contribue à la réduction des émissions à l'échelle mondiale<sup>18</sup> et crée une occasion de financer une technologie propre en pleine croissance. Malgré les progrès réalisés, l'adoption à grande échelle des véhicules électriques (VE) continue de se heurter à des défis à court terme, notamment en raison des modifications apportées aux programmes d'incitatifs pour les VE au Canada et aux États-Unis, des retards dans la mise en œuvre opérationnelle des mandats nationaux de ventes de VE dans certains territoires, des enjeux d'abordabilité et de la poursuite du déploiement des infrastructures de recharge. RBC a un rôle à jouer pour soutenir ses clients dans cette transition. RBC offre du financement et des services-conseils à ses clients des Services bancaires aux particuliers, aux concessionnaires et aux constructeurs automobiles afin de les soutenir dans l'atteinte de leurs objectifs liés à l'adoption des véhicules électriques et à la réduction des émissions, tout en continuant de financer les véhicules traditionnels à moteur à combustion interne.

### Mobilisation et soutien des clients

RBC mobilise et soutient les clients œuvrant dans le secteur de l'automobile à l'égard des possibilités liées aux changements climatiques au moyen de diverses approches mises en œuvre dans l'ensemble de ses secteurs d'activité, notamment :

- Les Services bancaires aux particuliers appuient les Canadiens dans l'adoption des VE en offrant des taux préférentiels pour certains véhicules électriques et hybrides, ainsi qu'un accompagnement éducatif à chaque étape de l'achat et de la possession d'un véhicule électrique, notamment au moyen de notre *Calculatrice du coût d'une voiture électrique*.
- Les Services bancaires aux entreprises soutiennent les concessionnaires automobiles au Canada en leur fournissant des conseils et du financement pour améliorer leurs installations afin qu'elles soient plus écoénergétiques.

- RBC Marchés des Capitaux offre des conseils et du financement aux grands clients du secteur de la fabrication automobile afin de les accompagner dans leurs engagements en matière de réduction de leurs émissions globales et d'augmentation des ventes de VE. Même si des défis subsistent quant à l'atteinte de ces objectifs, nos clients demeurent engagés à les atteindre.

### Mesures prises à l'égard du portefeuille

Pour surveiller les achats de VE financés par les Services bancaires aux particuliers, nous mesurons la croissance du nombre de VE financés par RBC. En 2025, RBC a financé 5,6 fois plus de VE qu'en 2019<sup>19</sup>, ce qui prouve selon nous que nous suivons le rythme de la croissance de ce marché au Canada<sup>16</sup>.

### Émissions financées

Nous mesurons l'intensité des émissions physiques pour nos prêts aux grands clients du secteur de la fabrication automobile.

**Tableau 14. Intensité des émissions physiques pour la fabrication automobile, pour les exercices clos les 31 octobre <sup>(1)</sup>**

		2025	2024	2023	2019
Périmètres 1, 2 et 3, du réservoir à la roue	Grammes d'éq. CO <sub>2</sub> /km	163,8	163,9	174,5	180,6
	Variation en pourcentage par rapport au niveau de référence	(9) %	(9) %	(3) %	s.o.

(1) Pour en savoir plus sur les limites sectorielles et les périmètres des émissions, il y a lieu de se reporter à la section *Émissions financées* de l'Annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques ». s.o. Sans objet

En ce qui a trait aux périmètres 1, 2 et 3, l'intensité de nos émissions physiques, du réservoir à la roue, liées au secteur de la fabrication automobile a diminué de 16,8 grammes d'éq. CO<sub>2</sub>/km, ou 9 %, par rapport à notre niveau de référence de 2019. Cette diminution est principalement attribuable à des changements dans les expositions de crédit, qui ont entraîné une modification de la pondération des clients au sein de notre portefeuille en faveur de ceux présentant une intensité d'émissions plus faible, y compris des clients dont l'intensité des émissions a diminué principalement en raison de la croissance des ventes de VE et des véhicules hybrides.

Pour en savoir plus sur nos émissions financées selon la norme du PCAF pour le secteur automobile, il y a lieu de se reporter à la section *Autres paramètres climatiques*.

## Immobilier

### Aperçu du secteur

Le secteur immobilier peut renforcer et maintenir la valeur des actifs immobiliers à long terme en s'attaquant de façon proactive aux enjeux de décarbonation et de résilience dans un contexte d'augmentation des événements météorologiques extrêmes. Les investissements dans l'électrification des systèmes de chauffage peuvent réduire les coûts d'exploitation, tandis que les modernisations et les matériaux à faible teneur en carbone peuvent attirer des locataires de premier ordre. Parallèlement, des mesures de résilience, notamment une planification stratégique de l'emplacement, peuvent offrir une protection contre la hausse des primes d'assurance. Toutefois, dans de nombreux cas, la justification économique des initiatives visant à réduire les émissions ou à renforcer la résilience physique des actifs est remise en question, car les valeurs d'évaluation et de transaction des immeubles ne reflètent pas encore ces investissements de manière claire ou systématique.

Nous mettons à profit l'expertise acquise grâce à la modernisation du réseau de succursales de RBC et à notre collaboration avec les propriétaires de nos locaux loués afin d'orienter notre stratégie immobilière commerciale et de contribuer à l'avancement des connaissances sectorielles sur la mise en œuvre de stratégies efficaces de réduction des émissions. Pour en savoir plus sur nos programmes de modernisation des succursales et de mobilisation des propriétaires, veuillez consulter la section *Réduction des émissions liées à nos propres activités* ainsi que notre site Web consacré aux *émissions liées à nos activités opérationnelles*.

### Mobilisation et soutien des clients

RBC collabore avec des clients du secteur de l'immobilier commercial afin de soutenir leurs initiatives visant à améliorer la qualité des actifs immobiliers, notamment par la construction de nouveaux **bâtiments durables** et la **modernisation** d'immeubles existants. Cela s'ajoute au financement et aux services-conseils que nous offrons au secteur dans son ensemble. En 2025, RBC Marchés des Capitaux et Services bancaires aux entreprises ont élaboré des approches pour comprendre les plans de transition des clients et mobiliser les clients dans le secteur immobilier commercial. Chaque secteur d'exploitation a adopté une approche qui reflète la nature de sa clientèle, la taille de son portefeuille et les processus existants. Un résumé des approches adoptées et des principaux constats est présenté ci-après. Ces constats contribuent à éclairer la compréhension qu'a la Banque de ses risques et **occasions** liés aux changements climatiques dans le secteur de l'immobilier commercial.

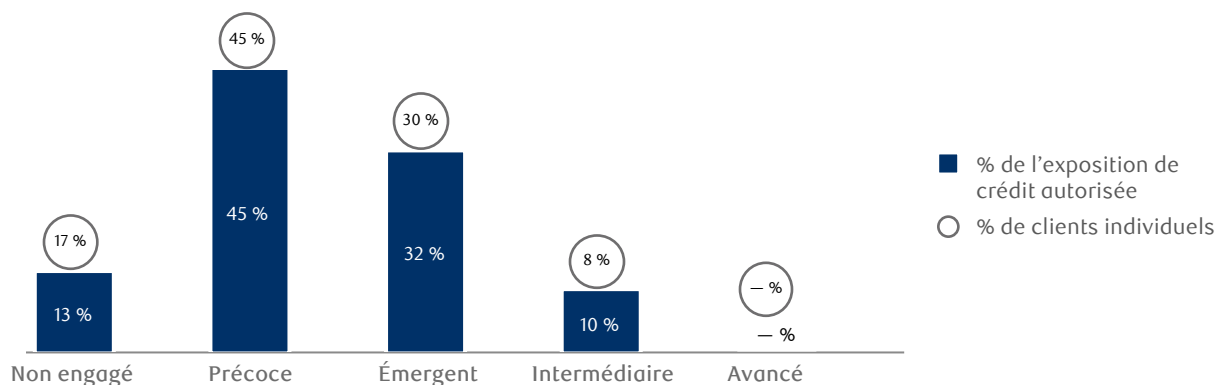
#### RBC Marchés des Capitaux

Le portefeuille immobilier commercial de RBC Marchés des Capitaux se compose de prêts garantis et non garantis accordés à de grands propriétaires et promoteurs commerciaux en Amérique du Nord, en Europe, en Australie et en Asie. S'appuyant sur son expérience dans le secteur de l'énergie, RBC Marchés des Capitaux a commencé, en 2025, à structurer son approche pour accompagner ses clients du secteur de l'immobilier commercial dans leurs plans de transition, ce qui comprend l'élaboration d'un cadre de préparation à la transition adapté au secteur de l'immobilier commercial afin d'évaluer le degré de maturité relative des plans de transition des clients. Le cadre de préparation à la transition est utilisé pour évaluer le portefeuille mondial de prêts non garantis de RBC Marchés des Capitaux. Il comprend des critères portant tant sur la réduction des émissions que sur les mesures prises par les clients pour améliorer la résilience physique des actifs. Nous prévoyons que notre approche évoluera au fil du temps, notamment à mesure que les stratégies des clients en matière de gestion de la résilience gagneront en maturité. À l'instar de l'approche adoptée par RBC Marchés des Capitaux pour le secteur de l'énergie, les clients du secteur de l'immobilier commercial sont évalués selon une échelle de maturité à cinq stades, comme il est indiqué dans le tableau 15. Les résultats de l'évaluation sont présentés à la [Figure 4. Clients du secteur de l'immobilier commercial de RBC Marchés des Capitaux évalués au moyen du cadre de préparation à la transition, au 31 octobre 2025](#), et le cadre de préparation à la transition est présenté à la section [Approche d'engagement clientèle envers le climat](#) de l'Annexe 5 « *Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques* ».

**Tableau 15. Échelle de maturité en vertu du cadre de préparation à la transition de RBC Marchés des Capitaux pour les clients du secteur de l'immobilier commercial**

Échelle de maturité et description	
<b>1. Non engagé</b>	■ Aucune déclaration d'émissions et/ou aucun engagement à réduire les émissions communiqués à RBC.
<b>2. Précoce</b>	■ Différents stades d'élaboration et de mise en œuvre du plan de transition, y compris des mesures visant à améliorer la résilience climatique et la cote énergétique des actifs; critères de plus en plus ambitieux au fil de la progression entre le stade « Précoce » et le stade « Intermédiaire »
<b>3. Émergent</b>	
<b>4. Intermédiaire</b>	
<b>5. Avancé</b>	■ Correspond à ce qui pourrait être nécessaire pour une transition harmonisée à l'objectif de 1,5 °C et à certaines des normes les plus strictes pour les plans de transition dans le secteur

**Figure 4. Clients du secteur de l'immobilier commercial de RBC Marchés des Capitaux évalués au moyen du cadre de préparation à la transition, au 31 octobre 2025**



### **Services bancaires aux entreprises**

Le secteur Services bancaires aux entreprises dispose d'un important portefeuille de clients du secteur de l'immobilier commercial de petite, moyenne et grande taille au Canada. En 2025, le secteur Services bancaires aux entreprises a mis à l'essai et élargi sa démarche de mobilisation des clients, notamment en outillant les équipes en contact avec la clientèle afin qu'elles puissent tenir des discussions liées au climat avec les clients du secteur immobilier et en développant une expertise sectorielle au sein du Groupe Finance durable des Services bancaires aux entreprises. Par l'entremise de cette démarche de mobilisation, l'équipe cherche à la fois à mieux comprendre les plans climatiques des clients et à les conseiller sur leurs stratégies visant à réduire les émissions et à renforcer la résilience.

#### **Constats tirés de la démarche de mobilisation des clients du secteur de l'immobilier commercial**

Les principaux constats tirés de l'évaluation formalisée de nos clients de RBC Marchés des Capitaux et des activités de mobilisation des clients des Services bancaires aux entreprises comprennent ce qui suit :

- Le renforcement de la résilience face aux **risques physiques liés au climat** devient une priorité croissante pour les propriétaires d'immeubles, compte tenu des effets négatifs à long terme qu'une exposition persistante à des phénomènes météorologiques extrêmes peut avoir sur la valeur des actifs.
- Des clients de toutes tailles se préparent à la transition. Les mesures climatiques mises en œuvre par les clients tendent davantage à refléter les régions dans lesquelles ils exercent leurs activités et leur modèle d'affaires que leur taille. Cette observation diffère de nos évaluations des clients du secteur de l'énergie de RBC Marchés des Capitaux, où des clients de toutes tailles planifient également la transition; toutefois, la taille de l'entreprise est souvent un facteur déterminant du degré de maturité de la stratégie climatique.
- Le contrôle opérationnel des actifs par les clients peut être limité, notamment en fonction de facteurs tels que la structure de l'entreprise ou les modalités des baux. Par exemple, les locataires peuvent assurer la gestion de leurs systèmes énergétiques, et une collaboration avec ceux-ci peut être nécessaire pour réduire les émissions. Cela souligne l'importance de l'expérience propre à RBC acquise dans le cadre de son programme d'engagement auprès des propriétaires, afin de mieux comprendre comment soutenir les réductions d'émissions dans une relation locataire-propriétaire.
- Des politiques publiques favorables demeurent essentielles à la réalisation de progrès. Les clients ont largement investi dans des projets pour lesquels des incitatifs gouvernementaux sont disponibles afin de réduire les risques (p. ex., subventions, traitements fiscaux avantageux) et lorsque des pressions réglementaires claires existent (p. ex., normes en matière de construction et de bâtiments).

Ces enseignements orientent les domaines dans lesquels RBC peut concentrer ses efforts afin de soutenir des initiatives sectorielles plus larges et de renforcer ses propres capacités en matière de conseils et de financement à l'intention de ses clients du secteur de l'immobilier commercial.

### **Services bancaires aux particuliers**

Le secteur de l'immobilier résidentiel constitue un axe émergent de la stratégie climatique de RBC, compte tenu de sa position de chef de file sur le marché canadien des prêts hypothécaires résidentiels<sup>20</sup>. Il s'agit d'un domaine dans lequel nous pouvons accompagner les clients afin de les aider à mieux comprendre les impacts climatiques sur leur habitation et les soutenir dans la mise en œuvre de mesures visant à protéger leur logement, parallèlement à des actions destinées à réduire les émissions associées à la consommation d'énergie résidentielle. En 2025, RBC a commencé à prendre des mesures afin de mieux comprendre les risques climatiques auxquels sont exposés ses clients des Services bancaires aux particuliers et la manière dont RBC peut les soutenir, notamment en s'appuyant sur des analyses de portefeuille portant sur certains risques ciblés, dont les risques d'inondation et de feux de forêt. Au cours de l'année à venir, RBC entend mettre à l'essai de nouvelles approches afin de soutenir ses clients. RBC offre du financement pour des habitations neuves répondant à certaines normes d'efficacité énergétique dans le cadre du programme hypothécaire pour construction d'habitations écologiques de RBC. Ce programme est offert exclusivement par l'entremise de certains constructeurs résidentiels qui vendent des habitations certifiées écoénergétiques et permet aux clients de bénéficier de modalités plus souples afin d'améliorer leurs flux de trésorerie et de compenser le coût d'acquisition potentiellement plus élevé.

### **Mesures prises à l'égard du portefeuille**

Nous travaillons à accroître notre exposition de crédit liée aux bâtiments durables au sein des portefeuilles de prêts immobiliers commerciaux et, en 2026, nous commencerons à mesurer nos prêts visant les bâtiments durables à titre d'indicateur interne pour évaluer les progrès réalisés. Nous nous employons également à accroître notre capacité à recenser les bâtiments durables au sein de ces portefeuilles de prêts et à en faire le suivi.

La disponibilité et la qualité des données posent un problème dans ce secteur. À ce titre, nous travaillons à intégrer la collecte de données aux processus existants et à développer des capacités nous permettant de mieux comprendre notre portefeuille. En 2025, ces travaux comprenaient notamment l'essai de solutions visant à simplifier la collecte d'information sur les actifs immobiliers, y compris le recours à des outils d'intelligence artificielle pour examiner des documents internes et en extraire les renseignements pertinents. Nous prévoyons de revoir notre stratégie et nos paramètres en fonction des données et des enseignements recueillis, ainsi que de la progression des initiatives de nos clients.

## Agriculture

### Aperçu du secteur

Le secteur de l'agriculture est considéré comme une source majeure d'émissions à l'échelle mondiale. Au Canada, on estime que l'agriculture contribue à environ 10 % des émissions totales<sup>21</sup>. Sur les plans économique et de la sécurité alimentaire, il s'agit d'un secteur clé au Canada. Il l'est tout autant pour RBC. De nombreuses pratiques et technologies visant à réduire les émissions sont déjà utilisées dans ce secteur (agriculture de précision, cultures de couverture, semis direct). Ce n'est toutefois pas facile pour les agriculteurs de déployer ces pratiques à plus grande échelle tout en augmentant la production alimentaire. Ils doivent notamment composer avec un manque de données et une incertitude quant au rendement du capital investi. Par ailleurs, le secteur est exposé aux impacts physiques des changements climatiques, et nos clients souhaitent mieux comprendre les risques et les mesures d'adaptation possibles. En 2025, nous avons continué d'épauler nos clients en dialoguant avec eux et en leur offrant du financement, tout en approfondissant notre compréhension des facteurs influençant la décarbonation et la résilience du secteur, parallèlement à nos autres activités de financement dans ce domaine.

### Mobilisation et soutien des clients

Les Services bancaires aux entreprises ont continué d'élargir la mise en œuvre de leur outil numérique, l'Explorateur climatique RBC : agriculture. Cet outil permet à nos conseillers d'accompagner les clients du secteur agricole dans l'évaluation des effets économiques potentiels de pratiques plus durables, notamment les économies de coûts possibles, l'amélioration des rendements et l'accès à de nouveaux marchés, tout en les aidant à explorer des moyens de renforcer leur résilience à long terme face à l'évolution des conditions. Les Services bancaires aux entreprises ont formé leurs conseillers à l'utilisation de cet outil afin de faciliter des échanges axés sur des mesures concrètes, fondées sur des considérations économiques, et adaptées aux besoins propres de chaque client.

### Mesures prises à l'égard du portefeuille

RBC continue d'examiner les approches d'évaluation des progrès réalisés en matière de soutien apporté à nos clients et leurs efforts de réduction des émissions dans ce secteur. Nous cherchons à résoudre les problèmes que constituent par exemple le manque de données climatiques fiables et l'incertitude entourant les trajectoires de transition propres aux sous-secteurs représentés dans notre portefeuille.

Pour en savoir plus sur nos émissions financées liées au secteur agricole évaluées selon la norme du PCAF, voir la section [Autres paramètres climatiques](#).

# Collaborer avec d'autres parties pour faire progresser les solutions climatiques

La [transition](#) vers une économie [résiliente](#) et à [faibles émissions de carbone](#) repose sur les efforts collectifs d'une multitude de parties. Dans le cadre des priorités stratégiques énoncées dans son [Plan directeur sur le climat RBC](#), RBC collabore avec d'autres parties prenantes pour faire avancer les [solutions climatiques](#) de diverses façons, notamment en réunissant des acteurs du secteur, en partageant des recherches économiques et en effectuant des investissements en capitaux propres et des investissements dans la collectivité. Ces efforts contribuent à créer des conditions favorables à la transition, pour RBC comme pour ses clients.

## L'Institut d'action climatique RBC

L'Institut d'action climatique RBC explore des idées qui alimentent les discussions sur les progrès du Canada en matière de climat. Cela comprend l'élaboration et la réalisation de recherches sur les politiques et les mesures climatiques fondées sur des analyses économiques et l'expertise sectorielle<sup>22</sup>, ainsi que la mobilisation et la concertation des [parties prenantes](#) afin d'examiner les possibilités d'action.

En janvier 2026, l'Institut d'action climatique RBC a publié son troisième rapport annuel phare [Action Climatique 2026 Repli, réinitialisation ou renouveau](#). Ce rapport présente un aperçu de l'action climatique au Canada et propose des pistes pour accélérer les progrès. Il comprend des indices d'action climatique pour plusieurs secteurs, les résultats de sondages auprès des consommateurs et des entreprises, ainsi que des études de cas illustrant des exemples concrets d'action climatique.

Afin de faire progresser des solutions portées par le secteur, l'Institut d'action climatique RBC a continué de soutenir les travaux de deux coalitions canadiennes lancées en 2023 : la Canadian Alliance for Net-Zero Agri-Food (CANZA) et la Climate Smart Buildings Alliance. À titre d'exemple, en octobre 2025, CANZA a lancé le Million Acre Challenge afin d'accélérer l'adoption de pratiques agricoles régénératrices au Canada. Ce programme prévoit des incitatifs de partage des coûts visant à réduire les risques liés à l'adoption de l'agriculture régénératrice, ainsi qu'un accès à un portail en ligne regroupant des programmes d'incitatifs publics et privés.

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site Web de [l'Institut d'action climatique RBC](#).

## Investissements climatiques

L'accès au financement est nécessaire pour favoriser l'innovation ainsi que l'adoption et le déploiement à grande échelle des solutions indispensables à la transition. Certaines solutions d'atténuation des effets du changement climatique n'ont pas encore la maturité technologique ou commerciale voulue; elles ne se prêtent donc pas encore à un financement bancaire. Les investissements dans les solutions climatiques, par l'intermédiaire de fonds et d'investissements directs, permettent à RBC de soutenir l'innovation et la commercialisation à des stades plus précoces que ne le permettent les seuls mécanismes de prêt traditionnels.

En 2024, RBC s'est fixé l'objectif d'allouer 1 milliard de dollars d'ici 2030 dans des fonds et des investissements directs afin de soutenir l'élaboration et le déploiement de solutions climatiques<sup>10</sup>. Comme l'indique le [Tableau 16. Engagements cumulatifs en matière d'investissements climatiques et d'investissements dans la collectivité](#), nous avons consacré 82 millions de dollars à des fonds et à des investissements directs en 2025, pour un total de 249 millions de dollars depuis 2022. L'augmentation des engagements d'investissement par rapport à 2024 découle de l'identification proactive de nouvelles occasions d'investissement et d'une collaboration étroite avec les équipes internes. Bien que les conditions de marché continuent d'influer sur nos progrès, nous avons renforcé nos ressources et mieux harmonisé nos processus afin d'évaluer, de réaliser et de gérer plus efficacement les nouveaux investissements. Pour en savoir plus, voir le site Web consacré aux [investissements climatiques de RBC](#).

## Investissements dans la collectivité

RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. se sont engagées à investir 2 milliards de dollars dans les collectivités d'ici 2035<sup>3</sup>. En 2025, qui marque la première année de cet engagement, RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. ont soutenu plus de 190 partenaires d'investissements dans la collectivité qui font progresser l'atténuation des effets des changements climatiques et les [solutions fondées sur la nature](#), grâce à des investissements de 28 millions de dollars dans la collectivité. Ce montant comprenait une somme de 10 millions de dollars versée par l'intermédiaire de [Techno nature RBC](#), ce qui a permis à RBC, à RBC Fondation et à RBC Fondation – É.-U. de remplir l'engagement pris en 2019 d'investir 100 millions de dollars. Pour en savoir plus sur notre stratégie d'investissements dans la collectivité, voir la section [Dons et investissements dans la collectivité](#) du volet [Facteurs contributifs à la durabilité](#).

**Tableau 16. Engagements cumulatifs en matière d'investissements climatiques et d'investissements dans la collectivité, pour les exercices clos les 31 octobre**

En millions de dollars canadiens	Objectif	2025	2024	2023
Engagements en matière d'investissements climatiques (fonds et investissements directs) <sup>(1)</sup>	1 milliard de dollars d'ici 2030 <sup>(2)</sup>	249 \$	167 \$	145 \$
Investissements dans la collectivité – Techno nature RBC	100 millions de dollars d'ici 2025 <sup>(3)</sup>	100 \$	90 \$	61 \$

(1) Les engagements cumulatifs en matière d'investissements climatiques à la fin de 2025 ont été réévalués au cours au comptant au 31 octobre 2025.

(2) Bien que notre approche puisse évoluer au fil du temps pour ce type d'investissement, nous avons l'intention d'affecter en priorité des capitaux à des fonds et à des investissements directs qui visent à réduire les **émissions de GES** au Canada et à l'échelle mondiale. Nos engagements en matière d'investissement pouvant être pris en compte dans la réalisation de cet objectif peuvent également comprendre le soutien à des solutions climatiques dont les résultats anticipés sont liés, entre autres, à la biodiversité, à la **nature** ou à l'adaptation, sans nécessairement entraîner de réductions des émissions de GES. Aux fins du suivi des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, nos engagements en matière de placement admissibles pris à partir de 2022 sont pris en compte dans cet indicateur.

(3) Les investissements dans la collectivité cumulatifs, au 31 octobre 2025, se limitaient à ceux effectués par l'intermédiaire de Techno nature RBC et, par conséquent, le tableau 16 ne tient pas compte des investissements dans la collectivité cumulatifs globaux de 28 millions de dollars en 2025, comme il est indiqué ci-dessus, pour appuyer l'atténuation des changements climatiques et/ou les solutions fondées sur la nature.

## Mobilisation sectorielle et politique

L'ambition à long terme de RBC de rendre ses activités de prêt à **zéro émission nette** d'ici 2050<sup>12</sup> repose sur des changements plus vastes en matière de technologies et de demande des consommateurs, ainsi que sur l'évolution des politiques gouvernementales. Nous estimons que notre capacité à réaliser cette ambition dépend de politiques publiques qui :

- offrent une plus grande certitude aux clients;
- réduisent les risques liés au financement de solutions climatiques;
- abaissent les obstacles à la mise en place des infrastructures nécessaires.

RBC échange directement avec des représentants du gouvernement et des organismes de réglementation, ainsi que par l'intermédiaire de groupes sectoriels, en mettant l'accent sur des questions de politiques publiques pertinentes pour le secteur des services financiers, telles que les normes sur la communication de l'information relative au climat et la réglementation prudentielle. Par l'intermédiaire de ces groupes sectoriels, RBC peut donner son avis sur les lois, les normes et les règlements liés au climat et contribuer à l'élaboration de directives sectorielles volontaires.

RBC échange avec ses parties prenantes afin de discuter de défis communs et d'éclairer l'élaboration de sa stratégie. RBC entretient un dialogue continu avec des parties prenantes telles que ses clients, ses employés, ses investisseurs, les organismes de réglementation, les organisations non gouvernementales ainsi que les collectivités au sein desquelles elle exerce ses activités. Nous participons à un certain nombre d'organisations et d'initiatives qui rassemblent à la fois le secteur des services financiers et d'autres secteurs d'activité, en mettant l'accent sur celles qui sont alignées sur notre stratégie climatique et sa mise en œuvre.

Le fait que RBC fasse partie de ces divers groupes ou qu'elle leur offre du soutien financier ne signifie pas qu'elle appuie toutes les positions prises par ceux-ci ou par leurs autres membres. Nous prenons nos décisions de façon indépendante et, lorsque ces positions diffèrent de celles de RBC, nous nous engageons à faire valoir notre point de vue au besoin. De plus, en 2025, nous avons mené un examen interne de l'harmonisation entre notre stratégie climatique et les approches de communication publiques en matière de climat des principales organisations et associations sectorielles dont nous sommes membres ou auxquelles nous sommes affiliés, qui sont énumérées à la section **Lobbying et contributions politiques** du volet **Gouvernance**. Cet examen s'est appuyé sur l'information publique disponible concernant les approches adoptées par ces organisations et associations sectorielles clés à l'égard des questions climatiques. Dans ce contexte, nous n'avons relevé aucun écart important par rapport à la stratégie climatique de RBC, même si, pour certaines organisations, les approches relatives aux questions climatiques ne sont pas clairement formulées.

# Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles

Afin de soutenir la mise en œuvre de notre stratégie climatique, nous nous efforçons d'intégrer les considérations climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles. Nous utilisons plusieurs moyens pour y parvenir, notamment en :

- permettant à nos employés de prendre des décisions d'affaires éclairées en matière de climat;
- réduisant les émissions liées à nos activités d'exploitation;
- faisant progresser nos pratiques de gestion des risques liés au climat (pour en savoir plus, voir la section [Gestion des risques liés au climat](#));
- mettant en place une gouvernance encadrant les décisions liées au climat (pour en savoir plus, se reporter à la section [Surveillance de la durabilité par la direction](#) du volet Gouvernance).

## Permettre à nos employés de prendre des décisions d'affaires éclairées liées au climat

RBC s'efforce d'intégrer les possibilités et les risques liés aux changements climatiques dans les processus opérationnels pertinents afin de permettre à ses employés de prendre des décisions plus éclairées en matière de climat. Les domaines dans lesquels nous intégrons des enjeux climatiques sont présentés ci-dessous.

### Processus décisionnels

RBC s'efforce d'intégrer les enjeux climatiques aux processus décisionnels pertinents, notamment dans le cadre de la réalisation de contrôles diligents liés aux décisions de prêt. Par exemple, dans RBC Marchés des Capitaux et certaines activités des Services bancaires aux entreprises, un processus diligent renforcé est appliqué à certaines opérations de clients<sup>23</sup>. Pour chaque opération visée par ce processus de contrôle diligent renforcé, les équipes opérationnelles soumettent aux comités des affaires et aux équipes de décision de crédit des données climatiques pertinentes afin qu'elles soient prises en compte dans le cadre du processus d'évaluation des risques propres à l'opération et du processus d'approbation. Ces informations sont recueillies à l'aide du questionnaire de revue sur les risques environnementaux et sociaux de RBC, qui porte sur la [transition](#) et la déclaration des [émissions](#).

Les comités de crédit doivent s'assurer que les risques liés au climat relevés dans le cadre des procédures de contrôle diligent sont adéquatement atténués. Lorsqu'il existe des préoccupations quant au caractère suffisant de ces mesures d'atténuation, les opérations sont portées à l'attention du comité de surveillance compétent.

### Habilitation des employés

Le renforcement des connaissances et de l'expertise de nos employés en matière d'enjeux climatiques leur permet d'intégrer plus efficacement les considérations liées au climat dans leur travail quotidien et de mieux accompagner les clients dans leur transition. RBC offre un module d'apprentissage en ligne permettant à tous ses employés d'acquérir des notions de base sur le climat.

De plus, nos secteurs d'exploitation prennent des mesures pour permettre aux employés de prendre des décisions d'affaires éclairées en matière de climat. Par exemple, RBC Marchés des Capitaux offre une formation en ligne sur des sujets liés au climat et d'autres questions de durabilité, ainsi qu'une formation se rapportant au contrôle diligent approfondi concernant la gestion des risques environnementaux et sociaux, y compris les enjeux climatiques.

En 2025, nous avons continué de renforcer notre approche en matière d'habilitation des employés. Notre secteur Services bancaires aux entreprises a lancé deux ateliers obligatoires à l'intention des professionnels en services-conseils, élaborés en collaboration avec Green Economy Canada, afin d'approfondir les compétences des conseillers et de renforcer leur confiance dans les échanges portant sur les possibilités et les risques liés aux changements climatiques, au moyen de mises en situation concrètes et d'un apprentissage expérientiel. Ces ateliers s'ajoutent à la formation obligatoire sur le climat lancée en 2024, qui vise à aider les conseillers à mieux accompagner les clients.

### Gestion du rendement

En 2025, nous avons accru la fréquence et élargi la portée des mises à jour fournies au [Groupe de la direction](#) sur l'état d'avancement de la stratégie climatique de RBC, afin de renforcer la supervision et la gestion du rendement. Ces mises à jour sont présentées sur une base trimestrielle et comprennent le rendement au regard des indicateurs, notamment les émissions financées absolues liées au secteur pétrolier et gazier, l'exposition de crédit autorisée estimée liée aux énergies à faibles émissions de carbone et aux activités habilitantes et notre [ratio d'approvisionnement énergétique](#).

La rémunération des membres de la haute direction tient compte, entre autres facteurs, des mesures prises par les hauts dirigeants pour soutenir la stratégie de RBC. Depuis 2023, le Programme d'encouragement à moyen terme et le Programme d'encouragement à long terme du chef de la direction et du Groupe de la direction comprennent des objectifs climatiques à moyen terme liés aux priorités stratégiques, aux mesures et aux paramètres, tels qu'ils sont définis dans le [Plan directeur sur le climat RBC](#)<sup>24</sup>. Pour en savoir plus sur la rémunération des membres de la haute direction, voir la section [Surveillance de la durabilité par la direction](#) du volet Gouvernance, ainsi que notre [Circulaire de sollicitation de procurations 2026](#).

### Données climatiques

RBC poursuit le développement de sa plateforme interne et centralisée de données liées au climat, en tirant parti des capacités de RBC Lumina<sup>MC</sup>, la plateforme interne de données d'entreprise et d'intelligence artificielle de RBC. Cette plateforme de données climatiques soutient nos activités de mesure et d'évaluation des risques liés au climat, y compris les [risques physiques](#). Elle appuie également l'évaluation des occasions de soutenir et de mobiliser la clientèle tout au long de la transition, en particulier au sein de nos secteurs prioritaires. Nous voulons ainsi faire en sorte que nos équipes internes puissent accéder plus facilement à des données pertinentes et fiables pour la prise de décisions, la gestion des risques, la production de rapports et la satisfaction des besoins des clients.

### Réduction des émissions liées à nos activités opérationnelles

RBC s'est engagée à réduire les émissions liées à ses activités opérationnelles et œuvre à l'atteinte de réductions à plus long terme, en mettant l'accent sur la diminution des émissions provenant des immeubles qu'elle possède ou loue. Les mesures mises en œuvre comprennent notamment :

- l'installation de thermopompes dans le cadre de l'engagement de RBC à moderniser son réseau de succursales canadiennes d'ici 2035, dans les succursales où elle assume la responsabilité des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, y compris un investissement initial de 35 millions de dollars sur trois ans (2025-2027).
- la mobilisation des propriétaires par l'entremise de notre programme de mobilisation des propriétaires, qui consiste à intégrer des clauses axées sur le climat<sup>11</sup> dans les nouveaux contrats de location et les contrats renouvelés.
- l'approvisionnement à 100 % en [électricité d'origine renouvelable](#), principalement au moyen de [certificats de consommation d'énergie](#), en privilégiant l'approvisionnement dans les régions où RBC exerce ses activités<sup>25</sup>. Cela comprend l'approvisionnement en énergie renouvelable pour ses centres de données ainsi que pour ses centres de données en colocation loués.

Pour compléter nos efforts de réduction des émissions, nous achetons et retirons des [crédits carbone](#) vérifiés de manière indépendante<sup>26</sup>, équivalents à nos émissions opérationnelles résiduelles déclarées figurant au [Tableau 17. Émissions mondiales liées à nos activités opérationnelles](#), soit ses émissions du périmètre 1, du périmètre 2 en fonction du marché et du périmètre 3 (déplacements d'affaires). Ces mesures contribuent également au soutien du marché volontaire mondial du carbone. En 2026, RBC a l'intention de collaborer avec ses fournisseurs afin de réduire les émissions au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Ces initiatives sont actuellement à l'étape de la planification. Pour en savoir plus sur les mesures que nous prenons pour réduire les émissions liées à nos activités opérationnelles, veuillez consulter notre site Web consacré aux [émissions liées aux activités opérationnelles](#).

### Portée des émissions liées à nos activités opérationnelles

Le [Tableau 17. Émissions mondiales liées à nos activités opérationnelles](#) porte sur les émissions mondiales des trois dernières années ainsi que pour notre année de référence (2018). En ce qui concerne les émissions liées à nos activités opérationnelles, nous déclarons des données pluriannuelles calculées conformément au [Protocole des GES](#) pour les émissions des périmètres suivants :

- Périmètre 1 (émissions directes) – combustibles : combustibles de chauffage, comme le gaz naturel servant à chauffer nos succursales, nos grandes propriétés et nos centres de données. Nous incluons également les émissions associées aux déplacements d'affaires au moyen de modes de transport qui nous appartiennent ou que nous louons.
- Périmètre 2 (émissions indirectes) – électricité et énergie collective : électricité, sources de refroidissement et vapeur achetées qui sont utilisées dans nos succursales, nos grandes propriétés, nos centres de données et nos centres de données en colocation. Les émissions associées à notre consommation d'électricité dépendent de la source de production d'électricité utilisée dans chacun des territoires où nous exploitons nos activités.
- Périmètre 3 (émissions indirectes) – déplacements d'affaires (catégorie 6) : déplacements professionnels en voiture, en train et en avion.

Nous utilisons l'approche du contrôle opérationnel pour déterminer nos limites organisationnelles de notre inventaire de GES, conformément au Protocole des GES, et aucun site sous notre contrôle n'a été exclu des limites organisationnelles sur la base du contrôle opérationnel. Les sources d'émissions du périmètre 1 attribuables aux émissions biogéniques et aux émissions liées à des processus, de même que les émissions du périmètre 2 liées au chauffage acheté ou acquis, ne s'appliquent pas à nos activités. Les émissions fugitives, soit les émissions liées aux réfrigérants provenant de nos immeubles, représentent une proportion relativement faible de nos émissions du périmètre 1 et, en raison de difficultés liées aux données, elles n'ont pas été divulguées dans le présent rapport. Nous continuerons de tenir compte des données sur les émissions fugitives dans nos rapports futurs, conformément à l'évolution des exigences réglementaires.

### **Retraitement des émissions liées à nos activités opérationnelles**

En 2025, nous avons mis en œuvre une plateforme de gestion des données climatiques afin de faciliter le calcul de nos émissions liées à nos activités opérationnelles et de nos indicateurs de consommation d'énergie. Parallèlement à la mise en place de cette plateforme, nous avons procédé à un examen détaillé des données sous-jacentes et de la méthodologie utilisée pour le calcul de nos émissions opérationnelles et avons, par conséquent, relevé plusieurs améliorations dans la mesure de certains paramètres : les émissions du périmètre 1, du périmètre 2 en fonction de l'emplacement et en fonction du marché, les émissions de périmètre 3 (déplacements d'affaires), les réductions totales d'émissions attribuables aux certificats de consommation d'énergie pour l'électricité renouvelable, ainsi que le pourcentage d'électricité provenant de sources renouvelables pour toutes les propriétés. Lorsque le nouveau calcul de nos paramètres d'émissions opérationnelles a entraîné une variation significative par rapport aux paramètres précédemment déclarés, nous avons retraité ces paramètres conformément à notre politique interne de retraitement. Pour en savoir plus sur ces retraitements, se reporter au [Tableau 17. Émissions mondiales liées à nos activités opérationnelles](#).

Pour en savoir plus sur la méthodologie relative à ces paramètres et sur la politique de retraitement, se reporter à la section [Émissions liées à nos activités opérationnelles](#) dans l'Annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques ».

Conformément aux exigences méthodologiques du Protocole des GES pour les changements structurels, nous avons évalué l'incidence de l'acquisition de HSBC Canada (réalisée le 28 mars 2024) sur les émissions liées à nos activités opérationnelles de la période comparative. Cette évaluation a permis de conclure que l'incidence ne dépassait pas notre seuil d'importance; par conséquent, nous n'avons pas retraité les données comparatives à cet égard.

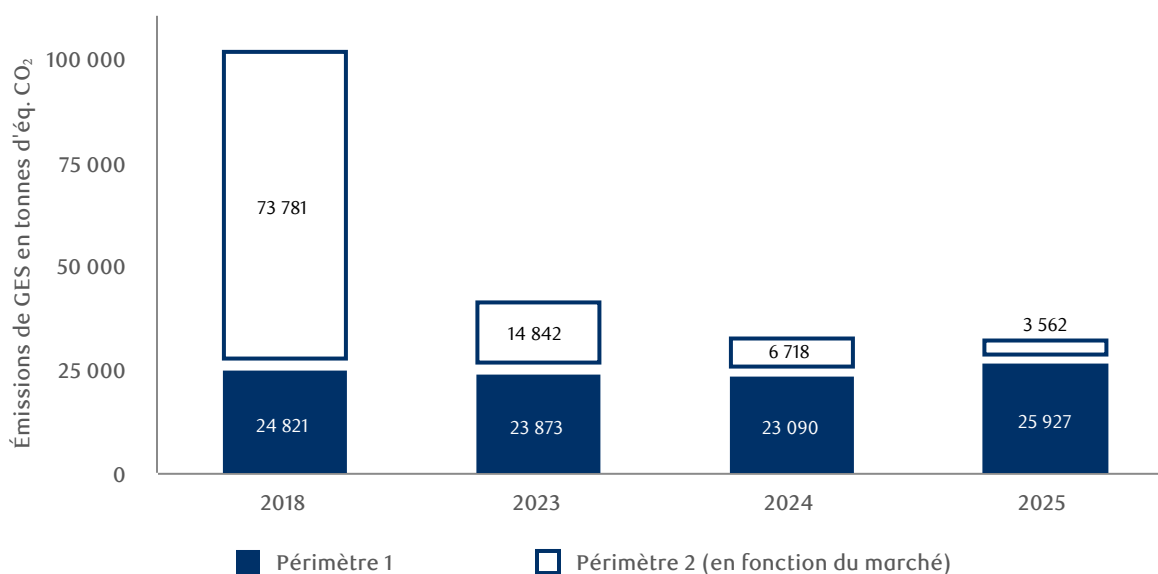
Tableau 17. Émissions mondiales liées à nos activités opérationnelles, pour les exercices clos les 31 octobre <sup>(1)</sup>

En tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> , sauf indication contraire	2025	2024	2023	2018 (niveau de référence)
<b>Émissions de GES</b>				
Périmètre 1	25 927	23 090	23 873	24 821
Périmètre 1 – combustion mobile	1 770	1 957	777	647
Périmètre 1 – combustion stationnaire	24 157	21 133	23 096	24 174
Périmètre 2, en fonction de l'emplacement <sup>(2), (3), (4)</sup>	67 580	68 051	63 713	78 808
Périmètre 2, en fonction du marché <sup>(4), (5)</sup>	3 562	6 718	14 842	73 781
Périmètres 1 et 2, émissions en fonction de l'emplacement	93 507	91 141	87 586	103 629
Périmètres 1 et 2, émissions en fonction du marché	29 489	29 808	38 715	98 602
Variation des émissions des périmètres 1 et 2 en fonction du marché par rapport à notre niveau de référence de 2018 (en %)	(70) %	(70) %	(61) %	s.o.
Intensité des émissions de GES des périmètres 1 et 2, en fonction du marché (tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> ) par superficie de plancher <sup>(6), (7)</sup>	0,013	0,014	0,018	0,046
Intensité des émissions de GES du périmètre 1 (tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> /million de dollars de revenus)	0,40	0,42	0,46	s.o.
Intensité des émissions de GES du périmètre 2, en fonction du marché (tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> /million de dollars de revenus)	0,06	0,12	0,29	s.o.
Périmètre 3, déplacements d'affaires <sup>(8), (9)</sup>	30 030	30 560	33 815	41 512
Émissions des périmètres 1 et 2 (en fonction du marché) et du périmètre 3 (déplacements d'affaires) <sup>(10)</sup>	59 519	60 368	72 530	140 114
Réduction totale des émissions attribuables aux certificats de consommation d'énergie pour l'électricité renouvelable <sup>(11)</sup>	(64 018)	(61 333)	(48 871)	(5 028)
Crédits carbone achetés et retirés <sup>(12)</sup>	59 519	60 368	88 729	167 741
<b>Consommation d'énergie</b>				
Électricité provenant de certificats de consommation d'énergie (MWh) <sup>(12)</sup>	416 033	395 553	218 224	20 000
Pourcentage d'électricité provenant de sources renouvelables, toutes installations confondues <sup>(13) (14)</sup>	100 %	100 %	58 %	4 %

- <sup>(1)</sup> PwC a procédé à une mission d'assurance limitée concernant cette donnée en 2025. Voir l'Annexe 7 « Rapport indépendant de mission d'assurance limitée ».
- (1) La période de déclaration des données des périmètres 1 et 2 s'étend du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet, ce qui diffère de l'exercice de RBC, afin de laisser suffisamment de temps pour la collecte, l'examen et l'approbation des données. La période de déclaration des déplacements d'affaires relevant du périmètre 3 a été modifiée pour couvrir la période du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet, plutôt que du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre, comme cela était le cas pour les années précédentes. En raison de contraintes liées à la disponibilité des données en 2018, la période de déclaration du périmètre 3 n'a pas été modifiée. Pour en savoir plus sur notre période de déclaration, se reporter à la section *Émissions provenant de nos activités opérationnelles* de l'Annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques ».
- (2) Ce total comprend 3 562 t d'éq. CO<sub>2</sub> provenant de la vapeur achetée (2024 : 3 447 t d'éq. CO<sub>2</sub>; 2023 : 3 433 t d'éq. CO<sub>2</sub>; 2018 : 5 208 t d'éq. CO<sub>2</sub>) et 0 t d'éq. CO<sub>2</sub> provenant du refroidissement acheté (2024 : 91 t d'éq. CO<sub>2</sub>; 2023 : 716 t d'éq. CO<sub>2</sub>; 2018 : 1 044 t d'éq. CO<sub>2</sub>).
- (3) Nous avons retraité le niveau de référence de 2018 des émissions du périmètre 2 en fonction de l'emplacement afin de refléter une amélioration du calcul du facteur de substitution pour l'électricité (p. ex., le recours à un plus grand nombre de sous-régions pour mieux tenir compte des conditions climatiques), l'utilisation des facteurs d'émission les plus à jour pour l'année déclarée, ainsi que l'application de facteurs d'émission plus précis pour l'électricité, la vapeur et le refroidissement aux États-Unis. La valeur présentée précédemment s'élevait à 102 009 t d'éq. CO<sub>2</sub>. L'incidence de ce changement n'a pas été importante en 2023 et en 2024, et ces périodes n'ont donc pas été retraitées.
- (4) En vertu du Protocole des GES, il existe deux méthodes de calcul des émissions de l'énergie électrique du périmètre 2 : celles en fonction de l'emplacement et celles en fonction du marché. Le Protocole des GES définit la méthode fondée sur l'emplacement comme une méthode de comptabilisation des émissions du périmètre 2 qui tient compte des émissions issues de l'électricité, en utilisant les facteurs d'émission à intensité moyenne des réseaux qui approvisionnent les installations de l'organisation en électricité. Le Protocole des GES définit la méthode en fonction du marché comme une méthode de comptabilisation des émissions du périmètre 2 tenant compte des émissions provenant de la consommation d'électricité qu'une société déclarante a délibérément choisie (ou l'absence de choix à cet égard). Dans la méthode en fonction du marché, les facteurs d'émission sont dérivés d'instruments contractuels, y compris « tout type de contrat entre deux parties visant la vente et l'achat d'énergie groupée avec des attributs relatifs à la production d'énergie, ou portant sur des revendications d'attributs non groupés ». Ainsi, pour calculer les émissions du périmètre 2 en fonction du marché, notre consommation indirecte d'électricité (mesurée en MWh) est associée à des certificats de consommation d'énergie provenant de la même région, et la mesure des émissions est ajustée en fonction du facteur d'émission des certificats utilisés.
- (5) Nous avons retraité la valeur de référence de 2018 des émissions du périmètre 2 en fonction du marché afin de refléter les améliorations décrites à la note de bas de tableau (3), lesquelles ont donné lieu à une modification de la consommation d'électricité sous-jacente à laquelle les certificats de consommation d'énergie sont appliqués pour le calcul des émissions en fonction du marché. La donnée présentée antérieurement était de 93 961 tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> en 2018. L'incidence de ce changement n'a pas été importante en 2023 et en 2024, et ces périodes n'ont donc pas été retraitées.
- (6) L'intensité des émissions de GES a été calculée en divisant la somme des émissions liées aux propriétés du périmètre 1 (p. ex., gaz naturel) et des émissions du périmètre 2 en fonction du marché (p. ex., électricité, vapeur) attribuables à la consommation d'énergie par la superficie totale occupée par RBC à l'échelle mondiale (mesurée en m<sup>2</sup>), pour la période d'occupation au cours de l'année.
- (7) Nous avons retraité la valeur de référence de 2018 de l'intensité des émissions de GES des périmètres 1 et 2 en fonction du marché à la suite des retraitements décrits aux notes de bas de tableau (3) et (5); la valeur présentée précédemment était de 0,055 t d'éq. CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.

- (8) Le périmètre 3 comprend les émissions qui proviennent des déplacements d'affaires des employés, calculées conformément à la catégorie 6 du Protocole des GES. Les émissions du périmètre 3 pour les déplacements d'affaires des employés sont fondées sur les réservations effectuées au moyen d'un système tiers et auprès d'agences de voyages. Ces données sont regroupées et converties en émissions en fonction de l'utilisation de carburant ou de la distance. Les facteurs d'émission utilisés proviennent de sources gouvernementales accessibles au public. Les données sont représentatives des déplacements d'affaires qui font partie du périmètre 3 pour les employés de RBC à l'échelle mondiale. La période de déclaration du périmètre 3 a été modifiée pour couvrir la période du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet, plutôt que du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre, comme cela était le cas pour 2023 et 2024. En raison de contraintes liées à la disponibilité des données en 2018, la période de déclaration n'a pas été modifiée. Le changement de date d'évaluation n'a pas eu d'incidence significative sur les données des périodes comparatives.
- (9) Nous avons retraité la valeur de référence de 2018 et la valeur comparative de 2023 des émissions liées aux déplacements d'affaires du périmètre 3 afin d'utiliser les facteurs d'émission les plus à jour pour l'année déclarée et de tenir compte d'une spécificité accrue des facteurs d'émission utilisés pour le calcul des émissions liées aux déplacements aériens. Les valeurs présentées précédemment étaient de 45 629 t d'éq. CO<sub>2</sub> pour 2018 et de 32 216 t d'éq. CO<sub>2</sub> pour 2023. L'incidence de ce changement n'a pas été significative en 2024 et cette période n'a donc pas été retraitée.
- (10) Nous avons retraité les valeurs de référence de 2018 et les valeurs comparatives totales de 2023 pour les émissions du périmètre 1 et du périmètre 2 en fonction du marché, ainsi que pour les émissions du périmètre 3 (déplacements d'affaires), à la suite des retraitements décrits aux notes de bas de tableau (5) et (9). Les valeurs présentées précédemment étaient de 164 411 t d'éq. CO<sub>2</sub> pour 2018 et de 70 931 t d'éq. CO<sub>2</sub> pour 2023. L'incidence de ce changement n'a pas été significative en 2024 et cette période n'a donc pas été retraitée.
- (11) Nous avons retraité la valeur de référence de 2018 des réductions totales des émissions attribuables aux certificats de consommation d'énergie pour l'électricité renouvelable (en t d'éq. CO<sub>2</sub>) à la suite du retraitement décrit à la note de bas de tableau (3). La valeur présentée précédemment s'élevait à (8 048) t d'éq. CO<sub>2</sub> en 2018. L'incidence de ce changement n'a pas été importante en 2023 et en 2024, et ces périodes n'ont donc pas été retraitées.
- (12) La période de déclaration de cet indicateur correspond à notre exercice financier, soit du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre.
- (13) À ce jour, RBC a signé deux conventions d'achat d'énergie virtuelle, dans le cadre desquelles nous nous approvisionnons en électricité renouvelable provenant d'installations solaires à grande échelle ainsi que d'un parc éolien. En 2025, nos conventions d'achat d'énergie virtuelles ont servi à combler 17 % de la demande d'électricité de RBC au Canada. Cela représente 13 % de la consommation d'électricité de RBC à l'échelle mondiale. Des certificats de consommation d'énergie groupés sont reçus dans le cadre de ces conventions d'achat d'énergie virtuelles; ceux-ci correspondent à notre consommation annuelle et servent à déterminer la proportion d'électricité provenant de sources renouvelables pour l'ensemble des immeubles.
- (14) Nous avons retraité la valeur de référence de 2018 à la suite du retraitement décrit à la note de bas de tableau (3); la valeur présentée précédemment était de 6 %.
- s.o. Sans objet

**Figure 5. Émissions en fonction du marché des périmètres 1 et 2 en tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> pour les exercices clos les 31 octobre**



### Performance en matière d'émissions liées aux activités opérationnelles

Les émissions en fonction du marché des périmètres 1 et 2 ont diminué de 69 113 tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>, soit de 70 %, par rapport à notre niveau de référence de 2018. Cette chute est attribuable à la baisse de 70 219 tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> des émissions en fonction du marché du périmètre 2, soit de 95 %, partiellement compensée par une augmentation des émissions du périmètre 1 de 1 106 tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>, soit de 4 %. Les progrès à l'égard de ce paramètre sont utilisés pour évaluer l'avancement de notre stratégie à long terme de réduction des émissions liées à nos activités opérationnelles.

- Émissions en fonction du marché du périmètre 2: La diminution de 95 % des émissions en fonction du marché du périmètre 2 par rapport à notre niveau de référence de 2018 découle de notre approvisionnement en certificats de consommation d'énergie (les réductions totales d'émissions attribuables aux certificats de consommation d'énergie ont augmenté de 58 990 tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> depuis 2018), ainsi que d'une réduction de la consommation d'électricité à la source, laquelle constitue le principal facteur expliquant la diminution des émissions en fonction de l'emplacement du périmètre 2, soit une baisse de 11 228 tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>, ou de 14 %.
- Émissions du périmètre 1: L'augmentation de 4 % des émissions du périmètre 1 par rapport à notre niveau de référence de 2018 est principalement attribuable à une hausse des émissions découlant de l'expansion de notre portefeuille immobilier mondial dans certaines régions, notamment au Royaume-Uni, où le chauffage repose sur le gaz naturel.

Les émissions en fonction du marché des périmètres 1 et 2 ont diminué de 319 tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>, soit de 1 %, par rapport à 2024. Cette diminution s'explique par une baisse de 3 156 tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> des émissions en fonction du marché du périmètre 2, soit de 47 %, compensée par une augmentation de 2 837 tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> des émissions du périmètre 1, soit de 12 %, attribuable à des émissions découlant du chauffage plus élevées en raison des variations saisonnières de la température.

Les émissions liées aux déplacements d'affaires du périmètre 3 ont diminué de 11 482 tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>, soit de 28 %, par rapport à notre niveau de référence de 2018, puisque les déplacements d'affaires des employés à l'échelle mondiale demeurent inférieurs aux niveaux d'avant la pandémie. Les émissions du périmètre 3 liées aux déplacements d'affaires sont demeurées stables par rapport à 2024.

## Gestion des risques liés au climat

L'approche de RBC en matière de gestion des risques liés au climat vise à intégrer les facteurs qui influencent ces risques à ses pratiques de gestion du risque actuelles.

### Aperçu de la gestion des risques

Par « risques liés au climat », RBC entend la possibilité que les changements climatiques puissent avoir une incidence négative sur ses résultats financiers, sa [résilience](#) financière et opérationnelle, sa réputation, son modèle de gestion ou sa stratégie. Les risques climatiques sont classés en deux catégories : les risques de transition et les risques physiques.

#### Risques de transition

Les risques de transition renvoient aux menaces liées au processus d'ajustement vers une [économie à faibles émissions de carbone](#). Ces risques peuvent découler des politiques gouvernementales, des lois et des règlements actuels ou futurs visant à limiter les émissions de carbone, ainsi que des progrès technologiques et des changements dans l'humeur du marché et l'attitude des clients à l'égard d'une économie à faibles émissions de carbone.

#### Risque physique

Les risques physiques renvoient aux menaces découlant d'une augmentation de la fréquence et de la gravité des événements climatiques extrêmes (risques physiques aigus), des changements graduels du climat à long terme (risques physiques chroniques) et des effets indirects des changements climatiques comme les conséquences sur la santé publique (par exemple, l'incidence sur la morbidité et la mortalité).

Nous considérons les risques climatiques comme transversaux, c'est-à-dire susceptibles d'influer de différentes manières et à divers degrés sur les [risques principaux](#) auxquels nous sommes exposés. De ce fait, en ce qui concerne la gestion des risques liés au climat, l'approche de RBC vise à intégrer les considérations relatives à ces risques dans ses pratiques actuelles de gestion du risque.

Le Cadre de gestion du risque d'entreprise sert de fondement à l'approche de la gestion du risque de RBC et promeut les principes, la démarche et la gouvernance de RBC en lien avec la gestion des risques. Il donne un aperçu de la façon dont les risques importants sont gérés à l'échelle de l'entreprise grâce à ses quatre composantes : détermination et évaluation du risque, mesure du risque, contrôle des risques et suivi et déclaration des risques. Le Cadre de gestion du risque d'entreprise est renforcé et appuyé par un certain nombre d'autres cadres approuvés par le Conseil d'administration, ainsi que par les diverses politiques y afférentes, y compris celles qui concernent précisément les risques liés au climat.

Figure 6. Approche de gestion des risques climatiques de RBC



Le Cadre d'appétit pour le risque RBC énonce les principes fondamentaux de notre approche en la matière. Ce dernier établit des limites claires, donne un ton global à l'équilibre à assurer entre les compromis risque-rendement et précise l'approche de la Banque à l'égard de la prise de risque pour assurer la viabilité à long terme de RBC. Les deux cadres précités orientent la façon dont RBC aborde et gère les risques, notamment ceux liés au climat.

### Détermination, évaluation et gestion des risques liés au climat

À RBC, nous gérons les risques liés au climat à l'aide des politiques et processus existants qui régissent nos principaux risques. Le tableau qui suit donne des exemples de répercussions possibles des risques physiques et des risques de transition sur nos principaux risques, ainsi que sur notre entreprise (rendement financier, situation financière, flux de trésorerie, etc.) à court, moyen ou long terme<sup>27</sup>. Ces incidences potentielles liées aux changements climatiques sont présentées à titre illustratif seulement; elles ne constituent pas une liste exhaustive, et nous n'avons pas évalué si ces incidences potentielles sont raisonnablement susceptibles de se produire. Les exemples d'activités visant à atténuer les impacts potentiels proviennent de nos politiques et processus de gestion des principaux risques et s'inscrivent dans notre approche d'intégration des considérations relatives aux risques liés au climat dans nos pratiques actuelles de gestion du risque.

Principaux risques	Politiques et processus de gestion des principaux risques	Impacts potentiels des risques liés au climat sur les principaux risques
<p><b>Risque stratégique</b></p> <p>Le risque stratégique est lié aux bénéfices, aux fonds propres ou à la liquidité et découle d'une prise de décisions commerciales défavorables, de la mise en œuvre inadéquate d'initiatives stratégiques, ou de réponses inadéquates à des changements au contexte opérationnel externe de RBC ou d'une unité d'exploitation donnée.</p>	<p>La surveillance du risque stratégique relève des chefs des divisions opérationnelles et de leurs comités administratifs, du groupe Stratégie et transformation, du Groupe de la direction et du Conseil d'administration. Le groupe Stratégie et transformation appuie le processus de gestion du risque stratégique au moyen du processus de planification stratégique, qui s'inscrit dans le cadre de notre <i>politique de planification de la stratégie d'entreprise</i>, dans le but d'assurer l'harmonisation de nos activités dans les domaines de la planification de la stratégie, des finances, du capital et des risques. Ce groupe dispose également d'une équipe dédiée à la stratégie et à la gouvernance climatiques.</p>	<p>Ce risque pourrait être influencé par des décisions d'affaires qui ne tiennent pas suffisamment compte des possibilités et des risques liés aux changements climatiques, par notre incapacité à mettre en œuvre notre stratégie climatique, ainsi que par des réponses inefficaces aux changements de facteurs externes pertinents (p. ex., les politiques gouvernementales, l'opinion publique).</p> <p>Exemple : Les entraves à la capacité d'attirer des occasions d'affaires liées à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone pourraient entraîner une perte de part de marché. Pour atténuer ce risque, les membres de la haute direction supervisent la mise en œuvre de notre stratégie climatique, et le Groupe de la direction ainsi que le Conseil d'administration reçoivent des comptes rendus réguliers sur l'avancement de cette stratégie.</p>
<p><b>Risque réputationnel</b></p> <p>Le risque réputationnel correspond au risque d'incidence négative sur la perception qu'ont les parties prenantes de RBC en raison de ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) la discordance perçue ou réelle entre la perception qu'ont les parties prenantes de RBC et les actions ou l'inaction de la banque, de ses employés ou encore de particuliers ou de groupes affiliés à RBC;</li> <li>ii) une opinion publique négative ou changeante sur des questions sectorielles ou mondiales existantes, en évolution ou émergentes;</li> <li>iii) des résultats défavorables liés à l'un ou l'autre des principaux risques de RBC, y compris la gestion inefficace de ces risques, ou des situations indépendantes de la volonté de RBC, comme des événements externes ou des risques systémiques.</li> </ul>	<p>Selon notre Cadre de gestion du risque réputationnel, ce risque est transversal et peut donc découler d'autres types de risques, y compris des risques liés au climat. Ce cadre décrit les pouvoirs, rôles et responsabilités en matière de gouvernance ainsi que les contrôles et mécanismes servant à gérer ce risque.</p>	<p>Ce risque peut être touché par notre incapacité à atteindre nos ambitions climatiques et à équilibrer les attentes parfois divergentes des parties prenantes, ou par le resserrement de la surveillance à l'égard de nos déclarations et de nos activités relatives au climat.</p> <p>Exemple : Notre incapacité à réaliser des progrès suffisants à l'égard de l'ambition de RBC d'être la banque de choix pour la transition vers une économie résiliente et à faibles émissions de carbone, qu'elle soit réelle ou perçue, pourrait donner lieu à des perceptions négatives à l'égard de RBC et, par conséquent, réduire l'accès de RBC au marché du financement. Pour atténuer ce risque, le Conseil a examiné et approuvé le Plan directeur sur le climat RBC, lequel décrit les priorités et les mesures visant à soutenir notre ambition climatique. Les progrès accomplis à l'égard du Plan directeur sur le climat RBC font l'objet d'un suivi.</p>

Principaux risques	Politiques et processus de gestion des principaux risques	Impacts potentiels des risques liés au climat sur les principaux risques
<p><b>Risque de non-conformité</b></p> <p>Il s'agit du risque de non-conformité potentielle aux lois, aux règles, aux règlements et aux pratiques prescrits dans les pays et territoires où RBC exerce ses activités.</p>	<p>Notre Cadre de gestion de la conformité à la réglementation énonce comment gérer et atténuer le risque de non-conformité à la réglementation découlant de l'incapacité de se conformer ou de s'adapter aux lois et aux règlements en vigueur ou récemment adoptés, y compris les règlements liés au climat, dans les territoires où nous exerçons nos activités.</p>	<p>Ce risque peut être influencé par la complexité croissante et l'évolution rapide des politiques et règlements liés au climat dans les territoires concernés, par les exigences qui varient selon les territoires, par l'augmentation des risques liés à l'application de la réglementation et aux litiges, ainsi que par les obligations croissantes en matière de données pour satisfaire aux obligations de divulgation et d'information réglementaire.</p> <p>Exemple : À cause de l'évolution rapide et de la complexité grandissante des politiques et règlements liés au climat, il se pourrait que nous ne réussissions pas à nous y conformer et que nous ne soyons pas en mesure de répondre aux attentes réglementaires. Pour atténuer ce risque, nous surveillons et évaluons l'évolution des politiques, des règlements et des exigences liés au climat, et nous y répondons de manière proactive dans l'ensemble des territoires où nous exerçons nos activités.</p>
<p><b>Risque opérationnel</b></p> <p>Le risque opérationnel s'entend du risque de pertes ou de préjudice imputable au facteur humain, à l'insuffisance ou à la défaillance de nos processus et systèmes ainsi qu'à des événements externes.</p>	<p>Notre Cadre de gestion du risque opérationnel établit les processus visant à identifier, à évaluer, à surveiller, à mesurer, à signaler et à communiquer le risque opérationnel.</p> <p>Notre programme de maintien des opérations axé sur les risques mis en œuvre à l'échelle de l'entreprise tient compte de plusieurs scénarios pour faire face aux conséquences d'une perturbation ainsi qu'à ses effets sur la disponibilité de notre personnel, de nos processus, de nos technologies, de nos installations et de nos ententes avec des tiers. Notre approche du maintien des opérations et nos exigences connexes sont décrites dans les politiques et les normes régissant l'ensemble de RBC. Les risques associés sont régulièrement évalués, surveillés, signalés et intégrés dans notre cadre de gestion et de contrôle du risque opérationnel.</p>	<p>Ce risque peut être influencé par l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques, ainsi que par les coûts et la disponibilité des intrants comme l'énergie, l'eau et les couvertures d'assurance.</p> <p>Exemple : La continuité de nos activités pourrait être interrompue à la suite de phénomènes météorologiques extrêmes. Pour atténuer ce risque, les unités opérationnelles de RBC sont tenues d'avoir un plan de maintien des opérations officiellement documenté qui tient compte de l'appétit pour le risque de l'entreprise, ainsi que des menaces, risques, vulnérabilités ou expositions connus, y compris en ce qui a trait aux phénomènes météorologiques extrêmes mais plausibles.</p>

Principaux risques	Politiques et processus de gestion des principaux risques	Impacts potentiels des risques liés au climat sur les principaux risques
<p><b>Risque de crédit</b> Il s'agit du risque de pertes associé à la possibilité qu'un débiteur ou une contrepartie soit incapable ou refuse de remplir ses obligations contractuelles en temps voulu.</p>	<p>Le Cadre de gestion du risque de crédit d'entreprise donne un aperçu de notre approche en matière de gestion du risque de crédit, notamment les principes, méthodologies, systèmes, rôles et responsabilités ainsi que les rapports et contrôles. Il existe d'autres politiques complémentaires qui ont pour but de mieux définir les rôles et responsabilités, les pratiques acceptables, les limites et les contrôles clés au sein de l'entreprise.</p> <p>La répartition de l'appétit pour le risque de crédit approuvé par le Conseil repose sur l'établissement de pouvoirs d'approbation des risques et de limites de risque, dont la responsabilité est déléguée par le Conseil au président et chef de la direction ainsi qu'au chef de la gestion du risque.</p>	<p>Ce risque peut être influencé par une transition désordonnée, le fait que les clients et les secteurs ne cadrent pas leurs efforts sur la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, l'augmentation ou l'aggravation des répercussions physiques des changements climatiques, la baisse de l'accès aux assurances ou des couvertures offertes ou la hausse du risque d'actifs délaissés. Baisse potentielle des sources de financement pour les secteurs sensibles au climat ou à fortes émissions de carbone.</p> <p>Exemple : Les activités de nos clients, leurs actifs réels, leurs chaînes d'approvisionnement et leurs clients pourraient être exposés à des risques physiques, et/ou nos clients pourraient être exposés à des risques de transition, notamment en raison de nouvelles exigences réglementaires et juridiques, d'un changement de perception des entreprises et des consommateurs à l'égard des produits et services, des avancées technologiques et de changements dans les attentes des parties prenantes se répercutant sur le profil de risque de notre portefeuille de prêts. Pour atténuer ce risque, nous avons mis en place des mécanismes afin de surveiller l'exposition au risque de crédit de ces portefeuilles et secteurs. <sup>(1), (2)</sup></p>

(1) Nous considérons que certains segments des secteurs de l'agriculture, de l'automobile, des produits industriels, des mines et métaux, du pétrole et du gaz, de l'immobilier et des secteurs connexes, du transport et des services publics sont les plus vulnérables aux risques de transition liés au climat. Les niveaux de risque peuvent varier considérablement selon la manière dont ces segments sont touchés par les facteurs de transition, notamment les politiques, les lois et règlements, les avancées technologiques, les pressions du marché et le sentiment de la clientèle. Par conséquent, notre vulnérabilité globale est inférieure à l'exposition totale de ces segments. Il y a lieu de se reporter au tableau 41 du *Rapport annuel 2025* (page 88) pour en savoir plus sur les expositions au risque de crédit associées à ces segments.

(2) Nous considérons que certaines expositions de notre portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels et certains segments des secteurs de l'agriculture, des produits forestiers, des mines et métaux, du pétrole et du gaz, de l'immobilier et des secteurs connexes, du transport et des services publics sont les plus vulnérables aux risques physiques liés au climat. Les niveaux de risque peuvent varier considérablement selon la région, le type d'actif et le type d'aléa naturel. Par conséquent, notre vulnérabilité globale est inférieure à l'exposition totale du portefeuille ou du segment. Il y a lieu de se reporter au tableau 41 du *Rapport annuel 2025* (page 88) pour en savoir plus sur les expositions au risque de crédit associées à ces secteurs.

Principaux risques	Politiques et processus de gestion des principaux risques	Impacts potentiels des risques liés au climat sur les principaux risques
<p><b>Risque de marché</b></p> <p>Le risque de marché correspond à l'incidence de la conjoncture et des prix du marché sur la situation financière de RBC.</p>	<p>Le Cadre de gestion du risque de marché RBC représente le cadre de gouvernance et de contrôle pour la gestion du risque de marché au sein de RBC. Comme le risque de marché est visé par le Cadre d'appétit pour le risque RBC, le Conseil d'administration approuve notre appétit pour le risque de marché dans son ensemble. Parmi les contrôles et exigences clés associés à la gestion du risque de marché, citons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) la mise en place de l'infrastructure requise pour les produits avant la négociation;</li> <li>ii) une structure de pouvoirs et de limites de risque de marché qui reflète l'appétit pour le risque à plusieurs niveaux;</li> <li>iii) l'utilisation de mesures variées de risque de marché visant à communiquer et à surveiller les expositions au risque de marché par rapport à l'appétit pour le risque et aux limites établies.</li> </ul>	<p>Ce risque peut être affecté par la volatilité des prix de l'énergie et des marchandises, ainsi que par les cours des titres de créance, des actions et d'autres valeurs mobilières dans des secteurs où les risques climatiques ne sont pas encore pris en compte avec exactitude dans les valorisations.</p> <p>Exemple : La transition vers une économie à faibles émissions de carbone pourrait entraîner des pertes à la valeur de marché sur des titres exposés à des risques liés au climat. Notre programme de simulations de crise liées au risque de marché sert à identifier et à maîtriser les risques découlant de variations importantes des cours du marché et des taux. Nous incorporons des scénarios climatiques dans nos simulations de crise afin d'évaluer l'incidence systémique des chocs climatiques. Nous situons notre « scénario de crise énergétique » au début de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Il s'inspire des données de la liquidation historique des titres énergétiques survenue en 2015-2016, avec quelques ajustements pour prendre en considération les facteurs de risque associés à la transition.</p>
<p><b>Risque de liquidité</b></p> <p>Il s'agit du risque que RBC ne soit pas en mesure de générer rapidement et à peu de frais suffisamment de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie pour honorer ses engagements.</p>	<p>Nos activités de gestion du risque de liquidité sont menées conformément aux cadres et politiques internes, notamment le <i>Cadre de gestion du risque d'entreprise</i>, le <i>Cadre d'appétit pour le risque</i>, le <i>Cadre de gestion du risque de liquidité d'entreprise</i>, la <i>Politique de gestion du risque de liquidité d'entreprise</i> et la <i>Politique de mise en gage d'entreprise</i>. Collectivement, nos cadres et politiques stipulent les exigences en matière de gestion de la liquidité et du financement qui sont appropriées à l'exécution de notre stratégie et qui permettent de nous assurer que le risque de liquidité auquel nous sommes exposés demeure dans les limites de notre appétit pour le risque.</p>	<p>Ce risque peut être influencé par les perturbations sur les marchés financiers causées par une transition désordonnée ou par l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques. Ces facteurs sont à leur tour susceptibles d'avoir des répercussions secondaires, comme la fluctuation des dépôts et la hausse du coût de financement en raison d'une révision à la baisse de la note de crédit et de la volatilité du marché.</p> <p>Exemple : Une catastrophe naturelle grave perturbant temporairement les marchés financiers pourrait avoir des effets secondaires sur la liquidité. Elle pourrait en effet entraîner une vague de sorties de fonds ou une hausse du coût du financement en raison d'une baisse de la note de crédit ou d'une incapacité à monétiser des actifs liquides. Pour atténuer ce risque, RBC utilise un éventail d'outils afin d'évaluer les répercussions et de formuler des mesures appropriées. Par exemple, la simulation de crise à l'échelle de l'entreprise évalue la suffisance des actifs liquides en période de crise selon divers scénarios, notamment des scénarios climatiques axés sur les risques physiques et les risques de transition.</p>

Principaux risques	Politiques et processus de gestion des principaux risques	Impacts potentiels des risques liés au climat sur les principaux risques
<p><b>Risque d'assurance</b></p> <p>Le risque d'assurance s'entend du risque lié à la perte financière susceptible de survenir lorsque le montant, le calendrier ou la fréquence des prestations ou des primes versées en vertu de contrats d'assurance ou de réassurance diffèrent des prévisions.</p>	<p>Notre Cadre de gestion du risque d'assurance fournit une vue d'ensemble des processus et des outils nous permettant d'identifier, d'évaluer, de gérer, de limiter et de communiquer le risque d'assurance auquel nous sommes exposés.</p>	<p>Ce risque peut être influencé par les répercussions négatives indirectes des changements climatiques sur la santé publique et par les perturbations des déplacements attribuables à des phénomènes météorologiques extrêmes.</p> <p>Exemple – L'augmentation des températures moyennes mondiales ainsi que de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes pourrait entraîner une hausse des taux de morbidité. Pour atténuer ce risque, les taux de morbidité font l'objet de tests de résistance dans le cadre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité de RBC Assurances.</p>

En 2025, nous avons réalisé des évaluations des risques liés aux feux de forêt survenus en Californie, en Colombie-Britannique et au Manitoba. Ces évaluations ont conclu que les répercussions financières et opérationnelles de ces événements sur le profil de risque de RBC se situaient à l'intérieur de l'appétit pour le risque de RBC.

Les risques liés au climat étant de nature transversale, il est difficile d'isoler leurs répercussions possibles. En raison des limites liées à la disponibilité et à la qualité des données et de la difficulté d'isoler les répercussions des risques liés au climat au sein de nos principaux risques, à l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure de mesurer les impacts potentiels à moyen ou à long terme<sup>27</sup> avec un degré raisonnable de certitude.

Notre approche concernant la gestion des risques liés au climat continue d'évoluer; nous tirons parti des capacités de gestion du risque existantes et développons de nouvelles capacités au besoin, y compris aux fins de l'intégration des directives réglementaires, des pratiques sectorielles prudentes et des analyses de données améliorées pour cerner et évaluer, mesurer, surveiller et signaler les répercussions potentielles de ces risques sur les clients, les portefeuilles et nos activités. Nous reconnaissons que l'intégration et le degré de maturité de nos capacités de gestion des risques climatiques continueront d'évoluer, et que l'atteinte d'un niveau de maturité élevé en matière de gestion des risques climatiques est un processus itératif qui s'inscrit dans le temps.

## Analyse de scénarios climatiques

L'analyse de scénarios climatiques est un élément essentiel de notre approche d'évaluation de l'impact des risques liés au climat (risques physiques et risques de transition) sur notre profil de risque, notre modèle d'affaires et notre stratégie.

En 2025, nous avons élargi la portée de notre capacité existante d'analyse de scénarios de risques physiques afin d'y inclure les portefeuilles immobiliers commerciaux de nos secteurs RBC Marchés des Capitaux et Services bancaires aux entreprises et de City National Bank à l'échelle mondiale. En 2025, nous avons également élaboré un scénario de feux de forêt, dont la mise en œuvre opérationnelle est prévue pour 2026. Notre plateforme interne centralisée de données climatiques assure le stockage centralisé des données d'entrée et de sortie liées à l'analyse de scénarios climatiques. Le tableau suivant résume l'approche que nous suivons pour analyser les scénarios climatiques.

Tableau 18. Approche adoptée pour l'analyse des scénarios climatiques

Hausse de la température d'ici 2100	~2°C		~4°C
	Risque de transition plus élevé		Risque physique plus élevé
Scénarios de référence	Transition immédiate	Transition reportée	Scénarios RCP 8.5, SSP5-8.5 <sup>(1)</sup>
Facteurs de risque pris en compte dans les scénarios	Technologies, politiques, marchés		Inondations fluviales, feux de forêt
Unités opérationnelles évaluées	RBC Marchés des Capitaux, Services bancaires aux entreprises, City National Bank		Services bancaires aux particuliers, Services bancaires aux entreprises, RBC Marchés des Capitaux, City National Bank
Portefeuille évalué	Prêts de gros conformes au cadre d'analyse des risques de transition de la Banque du Canada <sup>(2)</sup>		Financement sur valeur nette immobilière, immobilier commercial
Secteur géographique	Canada, États-Unis, Royaume-Uni et Europe		Canada, États-Unis, Royaume-Uni et Europe
Horizon temporel de l'analyse	2025 à 2050 (court, moyen et long terme)		2025 à 2050 (court et long terme)
Mesure de crédit évaluée	Probabilité de défaillance, perte en cas de défaillance et perte attendue		Perte attendue, exposition en cas de défaillance (ECD) à risque <sup>(3)</sup>

(1) Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a élaboré des scénarios de trajectoires représentatives de concentration (RCP) qui prévoient différents niveaux d'émissions de GES pouvant ensuite être utilisés pour produire des projections climatiques. Les scénarios RCP 8.5 et SSP5-8.5 correspondent à des scénarios de fortes concentrations de GES, qui reflètent les projections de température les plus élevées ainsi que les effets les plus prononcés des changements climatiques. Pour les inondations fluviales, nous nous appuyons sur le scénario RCP 8.5 du GIEC, tandis que pour les feux de forêt, nous nous appuyons sur le scénario SSP5-8.5.

(2) Les secteurs de la Banque du Canada sont les suivants : charbon, plantes cultivées, électricité, industries énergivores, foresterie, élevage, pétrole et gaz, produits pétroliers raffinés et transports.

(3) Pour le risque de feux de forêt, nous évaluons l'ECD à risque selon le scénario de référence ainsi que selon le scénario SSP5-8.5; les pertes attendues sont actuellement évaluées uniquement selon le scénario de référence.

Pour nous assurer que nous avons suffisamment de capitaux pour faire face à des événements imprévus découlant des changements climatiques, nous évaluons l'incidence des risques liés au climat sur les principaux risques dans le cadre de notre programme de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise<sup>28</sup>.

Selon nous, l'analyse de scénarios climatiques est utile pour orienter la planification stratégique (notamment grâce à l'identification des [possibilités liées aux changements climatiques](#)), pour améliorer les stratégies de gestion du risque et pour répondre aux exigences réglementaires et aux attentes des parties prenantes.

## Surveillance et signalement des risques liés au climat

### Surveillance des risques liés au climat

Le Conseil supervise la gestion et l'approche à l'échelle de l'entreprise à l'égard des risques environnementaux et sociaux, y compris les risques liés au climat, ainsi que l'approche stratégique de la banque en matière de durabilité.

Le Comité de gestion du risque du Conseil d'administration supervise les risques émergents et importants auxquels la Banque est exposée, y compris les risques environnementaux et sociaux, dont les risques liés au climat. Chaque année, le Comité de gestion du risque recommande au Conseil d'approuver le Cadre d'appétit pour le risque de RBC, qui doit tenir compte des risques environnementaux et sociaux, dont les risques liés au climat, dans la prise de décisions en matière de gestion des risques.

Nous disposons d'une deuxième ligne de défense, l'équipe Risques environnementaux et sociaux, chargée de surveiller et de rendre compte des risques importants liés au climat à la haute direction et aux comités de gestion des risques pertinents, selon le cas.

## Appétit pour le risque lié au climat

Notre Cadre d'appétit pour le risque renferme des énoncés quantitatifs et qualitatifs en la matière, de même que les mesures et les contraintes qui les accompagnent. Le climat y étant inclus à titre d'énoncé qualitatif, les enjeux environnementaux et sociaux doivent être pris en considération lors des décisions entourant le risque :

- Prendre uniquement les risques que nous comprenons; prendre des décisions qui soient réfléchies et axées sur l'avenir, compte tenu des facteurs environnementaux et sociaux.

Le suivi de notre profil de risque et de notre exposition au risque en fonction de notre appétit pour le risque, et la communication d'information à cet égard, nous permettent d'assurer une gestion et une surveillance proactives du risque.

Des facteurs climatiques ont été intégrés dans notre définition des limites de risque et de l'appétit pour le risque.

## Signalement des risques liés au climat

Le processus de suivi et d'information interne sur les risques à l'échelle de l'organisation et des secteurs d'exploitation est une composante essentielle de notre programme de gestion du risque d'entreprise et permet à la haute direction et au Conseil d'assumer efficacement leurs responsabilités de gestion et de surveillance des risques, y compris ceux liés au climat.

L'équipe Risques environnementaux et sociaux effectue une surveillance trimestrielle des risques liés au climat. Les résultats des activités de surveillance sont pris en considération pour inclusion dans l'information sur les risques à l'échelle de l'entreprise destinée à la haute direction et aux comités de gestion des risques pertinents, selon le cas.

## Autres paramètres climatiques

Les paramètres supplémentaires qui suivent sont recommandés par les normes du secteur.

### Émissions financées selon la norme du PCAF

Nous présentons les émissions financées absolues sur la base des expositions de crédit en cours, conformément à la norme du PCAF, puisqu'il s'agit d'un indicateur couramment utilisé par les institutions financières. Pour obtenir des précisions sur les retraitements des données des périodes comparatives, se reporter à la section [Retraitement des émissions financées](#), et pour en savoir plus sur notre méthodologie et les difficultés de mesure, se reporter à la section [Émissions financées](#) de l'Annexe 5 « *Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques* ».

**Tableau 19. Émissions financées selon la norme du PCAF par secteur <sup>(1)</sup>, pour les exercices clos les 31 octobre**

En millions de tonnes d'éq. CO <sub>2</sub>			2025	2024	2023	Cote de qualité des données du PCAF <sup>(2)</sup> (2025)
Énergie	Pétrole et gaz	Périmètres 1 et 2 <sup>(3)</sup>	2,0	1,9	2,6	2,9
		Périmètre 3	24,4	38,8	42,9	3,8
	Production d'électricité	Périmètres 1 et 2	1,4	1,0	1,0	4,5
Secteur automobile	Fabrication	Périmètres 1 et 2	0,002	0,005	0,008	3,0
		Périmètre 3 <sup>(4)</sup>	0,1	0,3	0,3	4,0
Agriculture		Périmètres 1 et 2	1,8	1,8	1,2	4,0

(1) Pour en savoir plus sur les limites sectorielles et les périmètres des émissions, il y a lieu de se reporter à la section [Émissions financées](#) de l'Annexe 5 « *Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques* ».

(2) Les cotes de qualité des données du PCAF indiquent différents niveaux d'exactitude des données. Les cinq cotes de qualité des données vont de 1 (plus fiables) à 5 (moins fiables). Quand les périmètres 1 et 2 comportent des cotes de qualité des données différentes, nous attribuons la cote de qualité des données PCAF la plus basse. Les cotes de qualité des données du PCAF peuvent fluctuer d'une année à l'autre, car elles représentent une moyenne pondérée de la qualité des données sur les émissions des clients et peuvent varier en fonction des encours relatifs de chaque client au cours d'une année donnée.

(3) Nous avons retraité le chiffre comparatif de 2024, comme il est décrit à la section [Retraitement des émissions financées](#). Le chiffre présenté précédemment était de 2,1 Mt d'éq. CO<sub>2</sub> en 2024.

(4) Nous avons retraité les chiffres comparatifs de 2023 et de 2024, comme il est décrit à la section [Retraitement des émissions financées](#). Les chiffres présentés précédemment étaient de 0,4 Mt d'éq. CO<sub>2</sub> en 2023 et de 0,2 Mt d'éq. CO<sub>2</sub> en 2024.

## Autres paramètres environnementaux liés aux émissions découlant de nos activités

### Consommation d'énergie

Tableau 20. Consommation d'énergie, pour les exercices clos les 31 octobre <sup>(1)</sup>

	2025	2024	2023
Consommation de mazout de chauffage – Périmètre 1 (MWh)			
Succursales	83 309	72 857	78 729
Immeubles importants <sup>(2)</sup>	43 857	39 293	43 568
Centres de données et centres de traitement	122	107	132
Consommation d'électricité et de vapeur – Périmètre 2 (MWh)			
Succursales	179 184	177 643	176 758
Immeubles importants <sup>(2)</sup>	165 136	164 754	161 037
Centres de données et centres de traitement	94 104	90 218	72 885
<b>Consommation totale d'énergie – Toutes les installations (MWh)</b>	<b>565 712</b>	<b>544 872</b>	<b>533 109</b>
<b>Intensité énergétique totale – Toutes les installations (MWh/m<sup>2</sup>)</b>	<b>0,27</b>	<b>0,27</b>	<b>0,26</b>

(1) Les données se rapportent à toutes nos installations du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, des îles Anglo-Normandes, de Suisse, d'Allemagne, d'Espagne, de France, d'Irlande, d'Italie, des Pays-Bas, du Luxembourg, de Suède, de Hong Kong, de Chine, de Singapour, du Japon, d'Australie, de Malaisie et des Antilles, soit 99 % de la superficie totale que nous occupons dans le monde. Les données reflètent une année complète; cependant, en raison de la variation des cycles de facturation, les mois sur lesquels porte l'information présentée pourraient ne pas correspondre à l'exercice de RBC, soit du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre.

(2) Comprennent tous les locaux que loue ou possède RBC dans l'ensemble de son portefeuille mondial.

### Certification des bâtiments durables

En 2025, la superficie des locaux certifiés écologiques de RBC s'élevait à 872 789 m<sup>2</sup>, ce qui représente 42 % de tous les bâtiments que loue ou possède RBC dans l'ensemble de son portefeuille mondial ayant obtenu au moins une certification de bâtiment durable. Cela comprend les certifications et nouvelles certifications du Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) et d'autres systèmes similaires d'évaluation des bâtiments durables, comme ceux de Building Owners Managers Association, du Conseil du bâtiment durable du Canada et d'autres organismes (2024 : 851 119 m<sup>2</sup>; 2023 : 702 760 m<sup>2</sup>).

### Déchets

En 2025, RBC a détourné de l'enfouissement 88 % (87 % en 2024) des déchets produits par ses établissements du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Europe continentale, de l'Asie et des Antilles. Les déchets comprennent ceux générés en cours d'exploitation, tels que les matières visées par le recyclage à flux unique, le compost, les détritiques, les documents déchetés et les déchets électroniques (dispositifs électroniques et périphériques), et les déchets produits dans le cadre de projets spéciaux. En ce qui concerne les Antilles, les données présentées ici ne portent que sur les déchets électroniques.

# Capital humain

Le volet *Capital humain* examine nos efforts soutenus pour repérer, attirer et fidéliser le personnel qualifié et les talents les plus performants, tout en répondant aux besoins de nos quelque 100 000 employés grâce aux outils, aux ressources et à l'expérience qui leur permettent d'atteindre leur plein potentiel dans leur carrière et de réaliser leurs aspirations professionnelles.

En 2025, nous nous sommes souciés particulièrement de donner aux équipes les moyens de réaliser notre stratégie en transformant les structures organisationnelles de nos secteurs d'activité afin d'aligner les équipes sur nos plus grandes occasions de croissance. Dans le cadre de cette transformation, nous avons également créé des occasions de perfectionnement des talents en mutant certains employés de manière ciblée vers de nouveaux postes ou en élargissant les rôles afin de développer les [aptitudes recherchées](#) et les capacités clés de l'avenir. Cette évolution a été soutenue par la poursuite du perfectionnement en leadership au moyen de plusieurs programmes à l'échelle de l'entreprise et des secteurs d'exploitation de même que par le renforcement de notre culture d'inclusion et d'appartenance.

En 2026, nous continuerons d'appuyer nos employés dans leur quête d'une [carrière épanouissante](#), tout en réalisant nos ambitions, notamment de la façon suivante :

- Aider les employés à développer les futures compétences clés grâce à des programmes de perfectionnement ciblés pour les leaders et les employés alignés sur nos ambitions audacieuses;
- Inspirer les équipes et leur donner les outils leur permettant d'obtenir des résultats ambitieux et des performances élevées;
- Former et encadrer les leaders afin qu'ils fassent la promotion de la transformation et de la croissance et favorisent une culture axée sur les clients;
- Donner à nos leaders et à nos employés les moyens de réinventer le possible et d'accélérer l'[innovation](#), et ce, grâce à l'utilisation de l'IA.

Nous continuons de favoriser un environnement dans lequel les employés peuvent poursuivre une carrière épanouissante, être eux-mêmes, contribuer à la collectivité et éprouver un véritable sentiment d'appartenance. Les sections qui suivent offrent un aperçu de nos initiatives et des programmes que nous utilisons pour appuyer nos employés et favoriser une culture de rendement élevé.

## Culture

La raison d'être de RBC est centrée sur une culture qui consiste à contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités. Nos employés et leurs idées, réflexions et [innovations](#) contribuent à façonner cette culture et à concrétiser notre stratégie.

Selon nous, le leadership est important à tous les niveaux. Un leadership solide favorise la concentration, la collaboration, le rendement et des expériences d'emploi intéressantes, autant de facteurs qui contribuent à la culture de RBC. Nous nous efforçons de renforcer les capacités des dirigeants actuels tout en permettant aux dirigeants émergents de proposer de nouvelles idées et de soutenir nos ambitions pour l'avenir.

Les stratégies de leadership et de gestionnaire de personnes de RBC visent à établir des pratiques, des responsabilités et des occasions de perfectionnement homogènes dans l'ensemble de l'entreprise, et elles créent une base sur laquelle nos secteurs d'activité et nos unités fonctionnelles peuvent s'appuyer. Les principales responsabilités attendues de nos gestionnaires de personnes sont intégrées à nos objectifs en la matière, au regard desquels tous les gestionnaires de personnes sont évalués dans le cadre de notre processus d'habilitation au rendement. Nous offrons des outils, des ressources et des occasions d'apprentissage pour développer et améliorer les capacités de base dont nos gestionnaires de personnes ont besoin pour réussir et libérer le potentiel de nos employés, comme il est décrit plus en détail dans les sections [Perfectionnement en leadership](#) et [Perfectionnement des employés](#) du volet *Capital humain*. Nous sollicitons périodiquement l'avis de nos employés pour améliorer notre approche et mieux les soutenir à mesure que leurs besoins évoluent.

Pour en savoir plus sur la façon dont nous gérons notre culture, voir la section [Déontologie et confiance](#) du volet *Gouvernance*.

## Mobilisation des employés

Nous sommes toujours à l'écoute de nos employés et nous cherchons à leur fournir les outils, les programmes et le soutien nécessaires pour répondre au mieux à leurs besoins particuliers. L'édition 2025 de notre [Sondage sur la mobilisation des employés](#) a révélé que les employés demeurent motivés et fiers de faire partie de RBC, ce qui témoigne de leur attachement profond à nos valeurs.

**Tableau 21. Réponses au Sondage sur la mobilisation des employés <sup>(1)</sup>**

	2025	2024	2023
Taux de participation au Sondage sur la mobilisation des employés	75 %	75 %	74 %
Taux de mobilisation des employés <sup>(2)</sup>	<sup>(3)</sup> 86	85	86
Hommes	86	85	86
Femmes	86	85	86
NAPC <sup>(3)</sup>	87	86	87
Blancs <sup>(3)</sup>	86	86	87
Peuples autochtones <sup>(3)</sup>	84	85	84
Personnes handicapées <sup>(3)</sup>	83	82	83
LGBTQ+ <sup>(3)</sup>	83	81	85

<sup>(3)</sup> PwC a procédé à une mission d'assurance limitée concernant cette donnée en 2025. Voir l'[Annexe 7 « Rapport indépendant de mission d'assurance limitée »](#).

(1) En 2025, notre sondage annuel sur la mobilisation des employés a été mené du 23 avril au 7 mai 2025. Pouvaient y participer les employés en service actif à temps plein qui, au 21 avril 2025, travaillaient à RBC depuis au moins trois mois. Pour en savoir plus sur la portée du Sondage sur la mobilisation des employés, voir le [glossaire](#).

(2) La mobilisation est une mesure des résultats de l'adhésion, de l'engagement et de l'habilitation, comme le montrent les réponses des employés à certaines questions du Sondage annuel sur la mobilisation des employés. Pour en savoir plus, voir le [glossaire](#).

(3) Le [glossaire](#) donne la définition des termes NAPC, peuples autochtones, personnes handicapées et LGBTQ+. La répartition des résultats du Sondage sur la mobilisation des employés par catégorie de représentation dépend de la disponibilité des données. Les chiffres de 2024 et de 2023 ne portent pas sur RBC Brewin Dolphin, car cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale avant 2025. Les données de 2023 fournies à titre de comparaison ne portent pas non plus sur BlueBay Asset Management. Pour les peuples autochtones, les personnes handicapées et les personnes LGBTQ+, les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank, car cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale. Pour les NAPC et les Blancs, les données présentées pour toutes les périodes comprennent celles de City National Bank, car les données pour ces catégories sont disponibles par d'autres moyens.

Nous cherchons à créer un milieu de travail permettant aux employés de nous faire part de leurs commentaires tout au long de l'année par l'entremise de divers moyens de communication.

En plus des questions fermées du sondage, les employés peuvent également nous faire part par écrit des principaux points à améliorer et de la façon dont RBC peut continuer de renforcer leur sentiment d'appartenance. Ce mécanisme de rétroaction ouverte est utilisé pour compléter les informations quantitatives reçues et nous permet de planifier des mesures plus précises et plus efficaces.

Notre engagement continu auprès de nos employés par l'entremise de divers modes de communication nous aide à peaufiner et à améliorer nos programmes.

## Composition de l'effectif et inclusion

Notre milieu de travail propice à l'excellence, à la collaboration, à l'[innovation](#) et à une [carrière épanouissante](#) pour nos employés contribue à concrétiser notre raison d'être et à générer de la valeur pour nos clients et nos collectivités. Pour cela, nous nous employons à mettre en place des politiques et des programmes qui visent à favoriser l'inclusion dans l'ensemble de la banque.

L'importance que nous accordons à l'inclusion nous permet de disposer ensemble d'un large éventail de perspectives pour que RBC puisse composer avec le contexte économique difficile et l'incertitude géopolitique, entre autres risques majeurs et émergents. Nous devons nous adapter à un monde en constante évolution, et nos employés du monde entier jouent un rôle essentiel pour nous soutenir à cet égard.

Pour en savoir plus sur les priorités de RBC, voir notre [site Web](#).

## Représentation

Pour continuer à offrir des **occasions justes et inclusives** à tous les employés, nous surveillons le taux de représentation des employés afin de déterminer les secteurs potentiels où nous pourrions offrir davantage d'occasions et de soutien.

**Tableau 22. Représentation globale, aux 31 octobre** <sup>(1)</sup>

	2025	2024	2023
Nombre total d'employés <sup>(2)</sup>	100 560	98 588	94 885
Hommes	48 %	48 %	48 %
Femmes	52 %	52 %	52 %
NAPC <sup>(3)</sup>	46 %	44 %	41 %
Asiatiques <sup>(4)</sup>	30 %	29 %	27 %
Noirs <sup>(4)</sup>	5,8 %	5,4 %	5,2 %
D'origine mixte <sup>(4)</sup>	2,5 %	2,1 %	2,0 %
Autres <sup>(4), (5)</sup>	8,0 %	7,1 %	6,6 %
Personnes handicapées <sup>(3), (5)</sup>	4,0 %	4,3 %	4,1 %
LGBTQ+ <sup>(3), (5)</sup>	2,6 %	2,5 %	2,4 %

(1) Nos paramètres de représentation au sein de l'effectif mondial sont présentés pour nos activités à l'échelle mondiale. RBC Brewin Dolphin a été intégrée à notre plateforme RH principale en 2025, mais les données de 2024 et de 2023 ont été recueillies par d'autres moyens.

(2) Le nombre total d'employés est présenté pour nos activités à l'échelle mondiale et fait référence au nombre de personnes employées à l'échelle mondiale à temps plein ou à temps partiel. Le nombre total d'employés exclut les personnes en congé de longue durée et les employés en retraite progressive. Le nombre total d'employés diffère de celui portant sur l'équivalent à temps plein (ETP) présenté dans le Tableau 1 de notre *Rapport annuel 2025*, et est utilisé pour certains paramètres de la section *Perfectionnement des employés* du volet *Capital humain*, pour lesquels les employés à temps partiel sont inclus sur une base équivalente, entre autres différences.

(3) Le *glossaire* donne la définition des termes **NAPC**, **personnes handicapées** et **LGBTQ+**.

(4) Les employés asiatiques, noirs, d'origine mixte et autres sont calculés en regroupant les effectifs pertinents en fonction des configurations locales et régionales des diverses régions où RBC exerce ses activités.

(5) Selon les données sur l'équité en matière d'emploi pour nos activités au Canada, les **peuples autochtones** représentaient **1,1 %** (1,1 % au 31 octobre 2024; 1,2 % au 31 octobre 2023), les **personnes handicapées** représentaient **4,2 %** (4,7 % au 31 octobre 2024; 5,3 % au 31 octobre 2023) et **LGBTQ+** représentaient **3,1 %** (2,9 % au 31 octobre 2024; 2,9 % au 31 octobre 2023) de nos effectifs canadiens au 31 octobre 2025. La définition des termes peuples autochtones et personnes handicapées est fondée sur la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada). Au 31 octobre 2025, le nombre d'employés visés par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada) était de 59 572 (58 916 au 31 octobre 2024; 55 983 au 31 octobre 2023).

**a** PwC a procédé à une mission d'assurance limitée concernant cette donnée en 2025. Voir l'*Annexe 7 « Rapport indépendant de mission d'assurance limitée »*.

La croissance de notre entreprise se poursuit et les conditions de travail continuent d'évoluer, mais notre effectif est demeuré relativement stable en 2025.

### Représentation au sein de la direction

L'inclusion au sein de l'entreprise repose sur nos plus hauts dirigeants et sur une solide relève de talents qui sauront apporter des idées variées et novatrices pour favoriser la création de valeur à long terme. Nous alignons notre gestion stratégique du talent et notre planification de la relève sur nos stratégies d'entreprise et notre approche globale à l'égard du leadership et du perfectionnement.

**Tableau 23. Représentation au sein de la direction, aux 31 octobre**

	2025	2024	2023
Femmes occupant un poste au sein du Groupe de la direction <sup>(1)</sup>	45 %	42 %	30 %
Femmes cadres de direction (Canada) <sup>(2), (3)</sup>	<b>a</b> 43 %	43 %	43 %
NAPC cadres de direction (Canada) <sup>(2), (3)</sup>	<b>a</b> 27 %	27 %	24 %
Femmes cadres supérieures (Canada) <sup>(2), (4)</sup>	<b>a</b> 41 %	40 %	41 %
NAPC cadres supérieurs (Canada) <sup>(2), (4)</sup>	<b>a</b> 41 %	40 %	39 %

**a** PwC a procédé à une mission d'assurance limitée concernant cette donnée en 2025. Voir l'*Annexe 7 « Rapport indépendant de mission d'assurance limitée »*.

(1) Le *glossaire* donne la définition du terme **Groupe de la direction**.

(2) Les paramètres sont présentés pour nos activités au Canada régies par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada). Au 31 octobre 2025, le nombre total d'employés visés par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada) était de 59 572 (58 916 au 31 octobre 2024; 55 983 au 31 octobre 2023).

(3) Les membres de la haute direction comprennent le vice-président, le premier vice-président, le vice-président directeur et le Groupe de la direction à l'échelle de l'entreprise selon le grade général (niveau de poste).

(4) « Cadres supérieurs » fait référence aux rôles jusqu'à deux échelons inférieurs à ceux des membres de la haute direction selon le grade général (niveau de poste), qui comprennent les postes de directeur général principal et directeur; toutefois, les titres varient selon l'unité opérationnelle ou fonctionnelle.

La représentation au sein de la direction de RBC reflète nos efforts continus pour faire évoluer les activités courantes de planification de la relève et de nomination à des postes de direction.

## Inclusion

Nous nous employons à favoriser un milieu inclusif et bienveillant dans lequel tous les employés peuvent être eux-mêmes et avoir une carrière épanouissante. Nous croyons que les employés ayant un fort sentiment d'appartenance à l'entreprise sont mieux en mesure de donner le meilleur d'eux-mêmes, individuellement et au sein de leur équipe, et sont plus susceptibles de rester à RBC, ils progressent ensemble et entretiennent des relations solides et constantes avec nos clients.

Nous favorisons le sentiment d'inclusion de nos employés, notamment en les aidant à bâtir leur réseau professionnel, en leur donnant l'occasion d'apprendre et de se perfectionner, entre autres par l'entremise de nos groupes-ressources des employés.

### Groupes-ressources des employés

Notre réseau de groupe-ressource des employés (GRE) est ouvert à tous les employés. Les employés de RBC peuvent tirer parti de notre vaste réseau interne de GRE pour saisir les occasions d'élargir leurs réseaux professionnels, de développer leurs compétences et de servir nos collectivités grâce au bénévolat.

### À l'écoute de nos employés

Tout au long de l'année, nous écoutons les employés et nous les interrogeons sur divers sujets concernant leur expérience au travail et leur perception de RBC et de nos gestionnaires de personnes. Dans certains sondages, y compris dans notre [Sondage annuel sur la mobilisation des employés](#), nous incluons une série de questions portant sur l'expérience des employés en matière d'inclusion et d'appartenance. Le résultat constitue notre cote composite de l'Expérience inclusive, qui mesure l'expérience de nos employés selon différents piliers, notamment le sentiment d'appartenance, le respect, la confiance et les possibilités de carrière.

Le tableau ci-dessous présente les cotes composites de l'Expérience inclusive de notre Sondage annuel sur la mobilisation des employés.

**Tableau 24. Cote composite de l'Expérience inclusive <sup>(1)</sup>**

	2025	2024	2023
Ensemble	82	81	82
Hommes	82	82	82
Femmes	82	81	82
NAPC <sup>(2)</sup>	83	81	82
Blancs <sup>(2)</sup>	83	83	84
Peuples autochtones <sup>(2)</sup>	81	82	80
Personnes handicapées <sup>(2)</sup>	78	77	77
LGBTQ+ <sup>(2)</sup>	80	79	81

<sup>(1)</sup> PwC a procédé à une mission d'assurance limitée concernant cette donnée en 2025. Voir l'[Annexe 7 « Rapport indépendant de mission d'assurance limitée »](#).

<sup>(2)</sup> Pour en savoir plus sur la portée du Sondage sur la mobilisation des employés et cette cote composite, voir le [glossaire](#).

<sup>(2)</sup> La répartition des résultats du Sondage sur la mobilisation des employés par catégorie de représentation dépend de la disponibilité des données. Les chiffres de 2024 et de 2023 ne portent pas sur RBC Brewin Dolphin, car cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale avant 2025. Les données de 2023 fournies à titre de comparaison ne portent pas non plus sur BlueBay Asset Management. Pour les peuples autochtones, les personnes handicapées et les personnes LGBTQ+, les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank, car cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale. Pour les NAPC et les Blancs, les données présentées pour toutes les périodes comprennent celles de City National Bank, car les données pour ces catégories sont disponibles par d'autres moyens.

La cote composite globale de l'Expérience inclusive dans les différentes catégories de représentation est restée relativement stable en 2025. Bien que nous ayons constaté une amélioration modeste par rapport à 2024, les employés souhaitent toujours davantage d'occasions de développement de carrière. Pour en savoir plus sur la façon dont RBC aide les employés à préparer leur avenir en fonction de leurs aptitudes, voir la section [Perfectionnement des employés](#) du volet *Capital humain*.

En plus de mener des sondages, nous rencontrons des groupes d'employés tout au long de l'année pour mieux comprendre leurs points de vue sur des sujets ou des problèmes soulevés. Ces séances approfondies nous donnent des renseignements sur les mesures que nous avons prises et nous aident à trouver de nouvelles idées et de nouvelles mesures pour répondre aux besoins de nos employés en matière d'inclusion et d'appartenance à l'échelle de l'entreprise.

Par exemple, afin d'améliorer notre culture d'accessibilité et de favoriser la participation de tous, nous continuons de solliciter l'avis des personnes handicapées, des aidants naturels et des alliés. Ces échanges nous aident à mieux comprendre les besoins de nos employés en matière d'accessibilité et à déterminer d'autres mesures que nous pourrions prendre pour supprimer et prévenir les obstacles.

### Audits de l'équité raciale

En 2024, nous nous sommes engagés à faire appel à un tiers indépendant pour évaluer nos pratiques d'emploi, professionnelles et commerciales, afin de cerner les incidences néfastes potentielles sur les communautés de couleur et les peuples autochtones, et de formuler des recommandations pour y remédier<sup>29</sup>. Pour une description parfaitement à jour des évaluations menées, voir notre [site Web](#).

## Acquisition et fidélisation de talents

### Acquisition de talents

À RBC, l'acquisition de talents joue un rôle vital pour la banque : elle découvre, attire et fidélise les talents les plus performants, elle planifie également les besoins futurs et les objectifs de l'entreprise et elle établit des politiques d'embauche qui reflètent les clients, les marchés et les collectivités qu'elle sert.

Nous nous engageons à favoriser un milieu de travail inclusif et bienveillant, dans lequel nous accueillons avec enthousiasme un large éventail de compétences et de perspectives nouvelles que les candidats apportent à RBC. Dans le cadre de notre objectif de continuer à offrir des [occasions justes et inclusives](#) à tous les employés, nous visons à recruter des personnes de tout horizon.

**Tableau 25. Nouveaux employés, pour les exercices clos les 31 octobre <sup>(1)</sup>**

	2025	2024 <sup>(2)</sup>	2023
Hommes	52 %	49 %	51 %
Femmes	48 %	50 %	49 %
NAPC <sup>(3)</sup>	66 %	64 %	61 %

(1) Les nouveaux employés excluent les stagiaires d'été, les étudiants et les participants à des programmes coopératifs. Les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank, car cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale. Les chiffres de 2024 et de 2023 ne portent pas sur RBC Brewin Dolphin, car cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale avant 2025. Les chiffres relatifs aux nouveaux employés en 2024 ne portent pas sur les membres du personnel de HSBC Canada qui sont entrés à RBC à la date de son acquisition par celle-ci.

(2) Les données sur les sexes n'étaient pas disponibles pour 1 % des nouveaux employés en 2024.

(3) Le [glossaire](#) donne la définition du terme [NAPC](#).

En 2025, 66 % des nouveaux employés faisaient partie du groupe NAPC, surtout en raison de l'influence de l'immigration sur les caractéristiques démographiques du marché du travail canadien. Parmi les nouveaux employés, le pourcentage d'hommes et de femmes est demeuré relativement stable en 2025.

Nous nous efforçons d'offrir à ceux qui sont en début de carrière des occasions et des expériences de travail enrichissantes, des occasions de réseauter avec des pairs et des leaders, de découvrir les diverses entreprises et fonctions de RBC et de développer des [aptitudes recherchées](#).

Voici quelques exemples de ces programmes au Canada :

- **Programme de généraliste de RBC Gestion de patrimoine** – Un programme de stage en rotation de deux ans qui vise à former les futurs dirigeants à RBC Gestion de patrimoine. Chaque année, le programme est offert à un nombre restreint de participants présentant un potentiel en matière de leadership et une grande polyvalence. Il accueille des candidats de divers horizons professionnels et scolaires.
- **Programme Analyste RBC** – Un programme qui vise à former les futurs dirigeants à RBC dans l'un ou l'autre de nos secteurs d'activité de base en matière de produits ou d'exploitation. Les participants doivent résoudre des problèmes complexes et concevoir des stratégies visant la croissance et la rentabilité, en collaboration avec des dirigeants de l'ensemble de l'entreprise.
- **Programme de perfectionnement en leadership** – Programme de stage en rotation de deux ans destiné aux titulaires d'une maîtrise et conçu pour constituer une réserve de talents pour les postes de dirigeants. Les participants perfectionnent leurs aptitudes en leadership grâce à l'apprentissage expérientiel, au mentorat et à la formation théorique.

- **Perfectionnement des Autochtones** – D’une durée de deux ans, ce programme offre aux nouveaux diplômés des [peuples autochtones](#) du Canada la possibilité d’acquérir une expérience de travail concrète à RBC. Les participants développent des aptitudes et des relations de réseautage dans différents secteurs de RBC, ce qui leur permet d’élargir leur potentiel professionnel.
- **Programme de stages Avantage Carrière** – Dans le cadre de notre collaboration stratégique avec Avantage Carrière, ce programme aide RBC à recruter et à intégrer des talents, notamment des [personnes handicapées](#), de nouveaux arrivants au Canada et de nouveaux diplômés.

Nous visons également à créer des parcours de carrière qui permettent à nos employés de réaliser leurs aspirations professionnelles. Nous cherchons à fournir aux employés des outils pour explorer des parcours de carrière correspondant à leurs aptitudes et aux besoins d’affaires de RBC, ce qui peut donner lieu à des occasions de [mobilité](#) interne.

**Tableau 26. Pourcentage de postes pourvus par des candidats internes, pour les exercices clos les 31 octobre<sup>(1)</sup>**

	2025	2024	2023
Pourcentage de postes pourvus par des candidats internes	69 %	72 %	68 %

(1) Les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank, car cette filiale n’a pas été intégrée à notre plateforme RH principale. Les chiffres de 2024 et de 2023 ne portent pas sur RBC Brewin Dolphin, car cette filiale n’a pas été intégrée à notre plateforme RH principale avant 2025. Le chiffre de 2024 comprend les anciens employés de HSBC Canada qui se sont joints à RBC et qui ont été embauchés dans des équipes existantes pour pourvoir des postes vacants après la date d’acquisition.




Le pourcentage de postes occupés par des candidats internes reflète notre priorité constante à la mobilité et au soutien apporté à nos employés dans leur quête d’une [carrière épanouissante](#).


## Fidélisation de talents

Dans un monde du travail en constante évolution, il est important de veiller à ce que l’expérience employé de RBC demeure attrayante. Nous sommes à l’écoute de nos employés et apprenons de leur expérience, notamment au moyen de sondages annuels, et nous considérons que le sentiment d’appartenance et de [bien-être](#), la croissance professionnelle, la raison d’être au travail, le soutien des dirigeants, une rémunération et des avantages sociaux concurrentiels contribuent tous à ce que nous croyons être une expérience employé distincte à RBC.

Notre culture axée sur notre raison d’être et le rendement élevé, décrite en partie dans notre [Plan directeur sur les occasions inclusives RBC](#), qui consiste à aider nos employés à faire une carrière épanouissante, et dans notre [Plan directeur sur les aptitudes RBC](#), qui vise à soutenir le perfectionnement des aptitudes au sein de notre effectif, sert de fondement à notre expérience employé globale à RBC.

**Tableau 27. Taux de roulement et durée moyenne en poste, aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates**

		2025	2024	2023
Taux de roulement total <sup>(1)</sup>		12,0 %	11,8 %	13,0 %
Canada		12,3 %	12,0 %	13,2 %
International <sup>(1)</sup>		11,0 %	10,6 %	12,1 %
Taux de roulement volontaire total <sup>(1)</sup>		8,9 %	9,5 %	9,7 %
Canada		9,0 %	9,9 %	10,1 %
International <sup>(1)</sup>		8,3 %	7,7 %	8,1 %
Taux de roulement involontaire total <sup>(1)</sup>		3,1 %	2,3 %	3,3 %
Canada		3,3 %	2,1 %	3,1 %
International <sup>(1)</sup>		2,7 %	2,9 %	3,9 %
Durée moyenne en poste		10 ans	10 ans	10 ans

 PwC a procédé à une mission d’assurance limitée concernant cette donnée en 2025. Voir l’[Annexe 7 « Rapport indépendant de mission d’assurance limitée »](#).

(1) Voir l’entrée « [Taux de roulement](#) » du [glossaire](#). Pour le taux de roulement total et international, les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank, car cette filiale n’a pas été intégrée à notre plateforme RH principale. Les chiffres de 2024 et de 2023 pour le taux de roulement total et international ne portent pas sur RBC Brewin Dolphin, car cette filiale n’a pas été intégrée à notre plateforme RH principale avant 2025.

# Perfectionnement des employés

À RBC, nous nous efforçons d'aider nos employés à acquérir de nouvelles compétences dans le monde du travail en évolution rapide en leur offrant des expériences d'apprentissage axées sur les compétences émergentes et centrées sur l'humain. L'apprentissage joue un rôle essentiel dans le développement personnel et professionnel de nos employés et leur permet d'acquérir des compétences axées sur l'avenir et d'avoir une [carrière épanouissante](#) à RBC.

La stratégie d'apprentissage de RBC repose sur trois piliers :

- Favoriser la prochaine phase de croissance en aidant nos employés à acquérir les aptitudes dont ils ont besoin pour réussir et s'épanouir;
- Bâtir un avenir axé sur les aptitudes qui permettra aux employés de faire carrière à RBC;
- Encourager l'apprentissage continu.

Chaque pilier est décrit ci-dessous.

## Favoriser la prochaine phase de croissance en aidant nos employés à acquérir les aptitudes dont ils ont besoin pour réussir et s'épanouir

L'approche de RBC est fondée sur l'apprentissage continu et elle aide les employés à atteindre leurs objectifs de carrière et à libérer leur potentiel. Elle encourage des conversations constructives entre les employés et leurs gestionnaires de personnes tout au long de l'année, afin de mesurer les progrès réalisés et de cerner les nouvelles occasions de perfectionnement. En 2025, nous avons poursuivi nos efforts visant à permettre aux gestionnaires de personnes de se perfectionner en matière de rétroaction efficace aux employés, en mettant l'accent sur la rétroaction constructive qui aide les employés à se concentrer sur leur épanouissement et leur perfectionnement tout au long de l'année.

Notre plateforme RH principale facilite l'établissement d'objectifs et le suivi des progrès, la rétroaction et la planification du perfectionnement, et comporte des profils numériques qui indiquent les intérêts sur le plan de la carrière et des aptitudes. En 2025, nous avons simplifié notre processus de gestion du rendement pour les employés sur notre principale plateforme de RH, grâce à une approche simplifiée et intuitive qui permet aux employés et à leurs gestionnaires d'échanger davantage sur la croissance et le potentiel.

Nous croyons qu'il faut donner aux employés les moyens de prendre leur carrière en main et leur offrir un éventail de conseils et de soutien au moyen de webinaires, d'ateliers et de boîtes à outils pour les aider à comprendre comment perfectionner leurs aptitudes actuelles et à en acquérir de nouvelles.

## Bâtir un avenir axé sur les aptitudes qui permettra aux employés de faire carrière à RBC

Le [Plan directeur sur les aptitudes RBC](#) nous aide à devenir une organisation axée sur les aptitudes. À cette fin, nous avons collaboré avec divers secteurs d'activité de la banque afin de créer une classification commune des aptitudes qui permettra aux employés de mieux cheminer dans leur carrière chez RBC et aux dirigeants de mieux comprendre les aptitudes au sein de leurs équipes.

RBC tire également parti des services numériques, des données et de l'IA responsable pour répondre de façon proactive aux besoins immédiats et à long terme des employés. Dans un monde où l'[innovation](#), la productivité et le rendement reposent de plus en plus sur les aptitudes, RBC s'engage à offrir des occasions de perfectionnement à ses employés et à ses dirigeants en mettant l'accent sur les aptitudes de l'avenir et sur nos ambitions de croissance de l'entreprise. Nous offrons une gamme de possibilités de perfectionnement, allant de l'apprentissage en cours d'emploi à la formation théorique en passant par le mentorat.

Nous continuons de mettre à l'essai divers outils et diverses technologies qui peuvent tirer parti de l'information sur les aptitudes de façon dynamique et de fournir aux employés des conseils et des options pour rehausser leurs aptitudes, accéder à de nouvelles occasions et travailler au sein de différentes équipes.

## Encourager l'apprentissage continu

Les employés ont accès à un vaste éventail d'occasions d'apprentissage pour acquérir de nouvelles aptitudes, de l'expérience et élargir leurs connaissances.

Nos nouvelles académies RBC offrent un apprentissage structuré à partir d'un large éventail de compétences, y compris la pensée critique, les aptitudes en communication, les données et l'IA, ainsi que des offres axées sur le leadership, la gestion du personnel et l'orientation professionnelle. Notre cours sur les notions fondamentales de l'IA et de l'IA générative à RBC est un préalable obligatoire à l'utilisation des outils d'IA de RBC. Les académies de RBC ont simplifié l'apprentissage et rendent le contenu d'apprentissage de RBC plus accessible à nos employés et à nos dirigeants. Les options d'apprentissage des académies de RBC comprennent des balados sur demande, des articles, des trousseaux à outils et des guides de conversation prêts à l'emploi, ainsi que des formations virtuelles.

En 2025, 23 211 employés ont eu accès à l'apprentissage sur demande dans nos systèmes de gestion de l'apprentissage, ce qui représente une hausse de 12 % par rapport à 2024 (20 702 employés<sup>30</sup> en 2024; 18 096 employés<sup>30</sup> en 2023). Nous favorisons toujours les occasions d'apprentissage sur demande plus souples qui permettent aux employés d'améliorer leurs aptitudes techniques, professionnelles et humaines.

## Heures de formation et investissements connexes

Le tableau ci-dessous présente les heures de formation et investissements connexes.

**Tableau 28. Heures de formation et investissements, pour les exercices clos les 31 octobre <sup>(1)</sup>**

	2025	2024	2023
Total des investissements directs et indirects dans la formation et le développement de carrière (en millions de dollars)	91 \$	88 \$	94 \$
Nombre total d'heures de formation avec formateur et de formation Web (en millions) <sup>(2)</sup>	3,8	3,2	2,9
Par équivalent à temps plein (ETP)			
Total investi par ETP dans la formation et le perfectionnement	939 \$	923 \$	1 033 \$
Nombre moyen d'heures de formation par ETP <sup>(2)</sup>	41,7	36,2	33,9
Par employé			
Nombre moyen d'heures de formation par employé cadre <sup>(2), (3)</sup>	16,1	16,5	12,0
Nombre moyen d'heures de formation par employé non cadre <sup>(2)</sup>	31,9	27,9	25,8

(1) Pour la composition des heures de formation et des investissements connexes, voir le [glossaire](#).

(2) Les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank, car cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale. RBC Brewin Dolphin a été intégrée à notre plateforme RH principale en 2025, mais les données de 2024 et de 2023 ont été recueillies par d'autres moyens.

(3) Les employés cadres excluent les membres de la haute direction.

## À l'écoute de nos employés

Dans notre [Sondage annuel sur la mobilisation des employés](#), nous avons inclus une série de questions liées aux impressions des employés quant à la croissance professionnelle, notamment s'ils se sentent en mesure d'atteindre leurs objectifs de carrière et s'ils estiment avoir l'occasion d'acquérir de nouvelles aptitudes. De plus, les gestionnaires de personnes jouant un rôle important dans l'accompagnement et le mentorat de nos employés, nous avons inclus des questions dans notre Sondage annuel sur la mobilisation des employés qui portent sur l'efficacité des gestionnaires de personnes.

**Tableau 29. Cotes de la croissance professionnelle et de l'efficacité du gestionnaire de personnes <sup>(1)</sup>**

	2025	2024	2023
Cote composite de la croissance professionnelle	75	74	75
Cote composite de l'efficacité du gestionnaire de personnes	84	83	83

(1) Les cotes composites sont la synthèse des résultats de questions spécifiques dans le Sondage sur la mobilisation des employés. Pour en savoir plus, voir le [glossaire](#).

Notre cote composite de la croissance professionnelle demeure stable. En 2025, 86 % des répondants ont affirmé qu'ils estimaient avoir la possibilité d'acquérir de nouvelles aptitudes à RBC (84 % en 2024; 86 % en 2023), et 72 % estimaient que tous les employés se voient offrir des possibilités de progression de carrière (70 % en 2024; 73 % en 2023). Nous continuons de repérer les occasions d'aider nos employés à perfectionner leurs aptitudes et à avoir une carrière épanouissante.

## Talents techniques

À RBC, nous continuons de mettre l'accent sur le fait de devenir une banque à l'ère numérique, en tirant parti de la technologie pour favoriser l'innovation, l'efficacité et la croissance. Notre approche privilégie les progrès technologiques et le perfectionnement de nos employés. Nous disposons d'une stratégie spécifique aux talents qui se spécialisent dans les technologies émergentes, ainsi qu'un programme de distinction qui rehausse l'impact et l'expérience de nos talents très techniques et leur offre des occasions accrues d'apprentissage, de perfectionnement et de leadership. Nous investissons dans nos talents prometteurs en technologie, en leur offrant un travail enrichissant grâce à une expérience pratique des technologies émergentes, un sens de la communauté et du [bien-être](#) avec nos réseaux, un mentorat de carrière et un perfectionnement par l'entremise de nos laboratoires d'innovation. Grâce à notre écosystème de partenariats technologiques internes et externes, qui comprend des établissements universitaires et des partenaires de l'industrie, nous attirons, perfectionnons et fidélisons des talents, nous faisons la promotion de RBC en tant qu'entreprise avant-gardiste sur le plan technologique et nous offrons à notre effectif les occasions de croissance les plus pertinentes du secteur.

## Talents de tous les horizons

Selon nous, les [occasions justes et inclusives](#) que nous offrons à tous les employés sont essentielles à notre réussite et une meilleure représentation peut élargir le potentiel économique des collectivités que nous servons.

**Tableau 30. Promotions, pour les exercices clos les 31 octobre <sup>(1)</sup>**

	2025	2024	2023
Hommes	46 %	47 %	46 %
Femmes	54 %	53 %	54 %
NAPC <sup>(2)</sup>	50 %	48 %	45 %

(1) Une promotion désigne le passage à un échelon supérieur dans le grade général (niveau de poste). Le calcul exclut les étudiants, les stagiaires d'été et les participants à des programmes coopératifs. Les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank, car cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale. Les chiffres de 2024 et de 2023 ne portent pas sur RBC Brewin Dolphin, car cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale avant 2025.

(2) Le [glossaire](#) donne la définition du terme NAPC.

## Perfectionnement en leadership

RBC s'engage à créer un milieu où ses employés acquièrent les compétences d'avenir nécessaires pour réaliser nos ambitions de croissance et libérer leur potentiel professionnel. Cela permet à RBC de bâtir un cadre favorable au développement de leaders et de mettre davantage l'accent sur ce qui la distingue et génère de la valeur pour les clients et les collectivités. La gestion du talent, le perfectionnement et la planification de la relève à RBC sont fondés sur un cadre conforme à nos stratégies d'entreprise et à notre modèle de perfectionnement en leadership, qui décrit les comportements que nous attendons de tous les employés. Pour ceux qui font preuve d'un leadership hors pair, ainsi que d'une aptitude à accéder à des postes de haute direction, nous investissons dans des expériences qui sont conçues pour accélérer leur perfectionnement. Notre objectif est d'offrir des expériences différenciées aux talents prometteurs, de les préparer à des rôles plus vastes et plus complexes tout en renforçant leurs capacités de leadership.

Nous complétons nos stratégies internes de recrutement de talents par un recrutement axé sur les aptitudes afin de trouver des capacités essentielles et de combler les lacunes en matière de relève au moyen d'occasions de perfectionnement ciblées. Nous demeurons déterminés à constituer une solide relève de leaders ayant acquis de l'expérience et des compétences mondiales et transformatrices pour contribuer au [bien-être financier](#) de nos clients et renforcer la [résilience](#) des collectivités où nous exerçons nos activités.

Dans le cadre de discussions plus générales sur les talents au sein de l'entreprise, nous établissons et actualisons régulièrement nos plans de relève afin d'améliorer notre stratégie de gestion du talent. Ces plans de relève appuient le développement de carrière et nous aident à mettre l'accent sur les aptitudes recherchées dans l'immédiat et dans l'avenir chez nos dirigeants et nos employés.

RBC investit dans la formation de dirigeants et dans la libération du potentiel de leader au moyen d'un éventail de programmes, d'outils et de ressources de perfectionnement en leadership, à l'échelle de l'entreprise ou d'une unité opérationnelle donnée, qui visent à étoffer les aptitudes axées sur l'avenir et à bonifier les réseaux internes pour accroître la visibilité de l'entreprise. Les participants de tous les secteurs de la banque sont nommés par des cadres dirigeants lors de discussions annuelles sur les talents et vont des premiers directeurs aux directeurs généraux principaux. Chaque année, nous améliorons nos programmes dans le but d'offrir des occasions de perfectionnement pertinentes, individualisées et accélérées à certains nouveaux employés et talents prometteurs. Ces expériences personnalisées contribuent à accroître la confiance en matière de leadership, à renforcer le groupe de dirigeants et à développer les aptitudes pour aider à faire progresser et à fidéliser les talents qui favoriseront la réalisation des stratégies d'entreprise de RBC et nous aideront à concrétiser notre raison d'être.

## Bien-être des employés

RBC reconnaît l'importance d'aider ses employés à avoir une **carrière épanouissante**. Nous mettons tout en œuvre pour créer des milieux inclusifs et bienveillants qui favorisent un sentiment d'appartenance et de **bien-être** pour tous les employés. Le bien-être comprend le bien-être émotionnel, mental, physique, social et **financier**.

Dans notre **Sondage annuel sur la mobilisation des employés**, nous avons inclus une série de questions liées aux impressions des employés quant à leur bien-être, et l'ensemble des réponses constitue notre cote composite du bien-être des employés. D'après notre Sondage sur la mobilisation des employés de 2025, la cote composite du bien-être des employés est demeurée relativement stable à 78 (77 en 2024; 77 en 2023), ce qui témoigne de l'attention que nous portons au bien-être même lorsque notre entreprise et nos employés doivent faire face à des conditions difficiles.

### Avantages sociaux

Nous tâchons d'offrir un soutien complet à nos employés et à leur famille au moyen d'un ensemble d'avantages pour la santé mentale et physique, d'une couverture d'assurance, d'un soutien pour les parents et les aidants naturels, ainsi que de programmes de congés et de travail flexible. Nous nous engageons à aider nos employés à obtenir le soutien dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin.

En 2025, RBC a élargi la plateforme RBC Bien-être+ à l'échelle mondiale à l'extérieur du Canada et des États-Unis. Cette plateforme numérique interactive, fondée sur la science du comportement, permet aux employés de suivre les activités de bien-être, de participer à des défis axés sur la santé et d'accéder à des ressources factuelles.

RBC continue de favoriser une culture dans laquelle l'accès aux ressources de bien-être est soutenu et encouragé, notamment en offrant aux employés de la formation sur des sujets et des ressources de bien-être. Par exemple, en 2025, RBC a lancé une nouvelle série sur le bien-être avec le directeur médical en chef de RBC, qui a fourni aux employés des renseignements crédibles et fondés sur la recherche en matière de santé, et a collaboré avec des médecins spécialisés en santé féminine pour offrir des séances de formation sur la santé des femmes.

RBC reconnaît également l'importance de la famille pour le bien-être des employés. Nous offrons à nos employés des congés de maternité, des congés parentaux et des congés pour charges familiales dans le monde entier, y compris un congé pour garde d'enfant pouvant durer jusqu'à 78 semaines au Canada, qui est composé d'un congé de maternité et d'un congé parental ou d'une combinaison des deux, ainsi que des options pour un retour progressif d'un congé pour garde d'enfant.

De plus, nos politiques et nos programmes offrent des options souples pour soutenir le bien-être émotionnel, mental et social des employés, qui peuvent varier selon les régions, notamment :

- un accès à des services de consultation pour aider les employés à gérer certaines circonstances personnelles, professionnelles ou autres, y compris à un soutien de santé mentale;
- un soutien d'urgence pour services aux aînés et pour garde d'enfant dans plusieurs grands centres urbains;
- la flexibilité du milieu de travail, y compris la retraite progressive pour les employés admissibles qui souhaitent faire des semaines plus courtes pendant une certaine période avant la retraite, et les options d'horaire flexible pour les employés admissibles, ce qui leur permet de travailler selon un horaire comportant une plage fixe et une plage mobile pour les heures d'arrivée et de départ, dans les limites établies avec leur gestionnaire de personnes;
- une gamme complète de politiques sur les congés (y compris les congés payés, non payés ou une combinaison des deux) en vue d'appuyer les employés qui doivent s'absenter du travail pour s'acquitter d'obligations personnelles ou familiales.

Sachant que chaque employé est engagé dans son propre parcours financier, nous favorisons le bien-être financier au moyen de programmes qui permettent d'épargner pour des objectifs à court et à long terme.

Dans le cadre du régime de retraite à cotisations définies au Canada, les employés admissibles reçoivent automatiquement de RBC une cotisation en vue de leur épargne-retraite, ainsi que des cotisations de contrepartie (jusqu'à concurrence du maximum prévu par le régime) pour ceux qui cotisent au régime.

Les employés de RBC admissibles ont également droit à des réductions sur une gamme de programmes et de produits, y compris des produits et services financiers qui peuvent les aider à économiser sur des emprunts hypothécaires et d'autres achats importants, ainsi qu'à planifier leurs objectifs financiers et personnels. Au Canada, le Régime d'épargne et d'actionnariat des employés de la Royale (REAER) permet aux employés admissibles d'effectuer des cotisations représentant de 1 % à 10 % de leur rémunération admissible et de les investir dans divers choix de placements, et d'obtenir une cotisation de contrepartie automatique de 50 % de RBC sur la première tranche de 6 % des cotisations, sous réserve de certaines conditions d'acquisition. Les frais de gestion réduits négociés par la Banque pour les différentes options de placement du REAER, combinés aux cotisations de contrepartie de RBC, permettent aux employés de se rapprocher plus rapidement de leurs objectifs financiers et personnels. Les employés admissibles peuvent aussi obtenir des fonds de contrepartie de la part de RBC, dans les mêmes limites que le REAER, lorsqu'ils remboursent leurs prêts étudiants ou leurs prêts hypothécaires.

En plus des contributions à l'épargne, nous continuons de mettre davantage l'accent sur le bien-être financier au moyen de diverses initiatives qui contribuent à favoriser la sensibilisation et la littératie financières. Par exemple, en 2025, nous avons lancé notre premier événement mondial sur le bien-être financier des employés qui explorait la psychologie de l'argent et son incidence sur notre relation avec les finances.

Notre engagement en ce qui concerne le bien-être financier va au-delà de l'emploi actif. Comme il a été annoncé au deuxième trimestre de 2025, en janvier 2026, RBC a offert un soutien supplémentaire aux retraités admissibles au moyen d'une augmentation des prestations de retraite ciblant les retraités des régimes à prestations définies à l'échelle mondiale qui ont pris leur retraite il y a plusieurs années après avoir passé une partie importante de leur carrière au sein de RBC ou de ses filiales. Nos principaux régimes de retraite à prestations définies sont fermés aux nouveaux participants.

## Rémunération

Dans le cadre de la Rémunération globale RBC, nous nous efforçons d'offrir à nos employés une combinaison de programmes de rémunération et de primes d'encouragement variables concurrentiels pour attirer, mobiliser et fidéliser un effectif mondial très performant. Ces programmes sont conçus pour être concurrentiels dans les marchés où nous exerçons nos activités, et visent à récompenser les employés pour leur contribution au rendement de RBC et à répondre aux intérêts des employés et des actionnaires.

### Transparence de la rémunération

RBC respecte les principes de l'équité salariale. Au fil des ans, nous avons remanié nos pratiques pour favoriser la transparence et promouvoir l'équité salariale.

Nous avons établi des processus rigoureux d'examen de la rémunération afin d'identifier et de rectifier les écarts mis en évidence entre employés effectuant un travail identique ou comparable. Nous analysons de façon proactive la rémunération selon le sexe, la race et l'origine ethnique et prenons en considération un éventail de facteurs supplémentaires, comme le niveau de poste, la durée en poste, les compétences spécialisées, l'unité opérationnelle ou fonctionnelle et la région. Nous apportons également des ajustements pour tenir compte de ces facteurs dans l'information sur la transparence salariale présentée au [Tableau 31. Transparence de la rémunération \(Canada\)](#).

Pour respecter notre engagement à l'égard des principes de l'équité salariale :

- Lorsque les facteurs de rendement individuel ne justifient pas une différence de rémunération, nous nous efforçons de corriger les écarts d'équité salariale par l'entremise de notre processus de révision de salaire de base et de prime de fin d'année.
- En plus de ce processus de révision annuel, nous revoyons ponctuellement la rémunération des employés mutés en fonction des étalons externes et internes applicables au nouveau poste, ainsi que des aptitudes et de l'expérience de l'employé.
- Nous utilisons un outil d'analyse personnalisé en vue de mesurer et de gérer l'équité salariale selon le sexe et le groupe ethnique, en fonction de variables connues pouvant avoir des répercussions sur la rémunération, comme l'unité opérationnelle et le niveau de poste.

Ces évaluations périodiques nous aident à comprendre les écarts de rémunération une fois pris en compte le rendement, les aptitudes, la formation, les titres professionnels et les responsabilités inhérentes aux postes. Grâce aux enseignements que nous avons tirés de ces évaluations, nous avons pu mettre au point des outils, des procédures et des formations permettant aux gestionnaires de personnes d'éliminer les biais et de rester objectifs.

Nous soumettons les rapports périodiques sur l'équité entre les sexes et l'équité raciale en matière de rémunération, notamment comme l'exigent les lois fédérales et provinciales du Canada sur l'équité salariale, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada) et la réglementation britannique sur la publication de données concernant l'écart salarial entre les sexes.

Nous continuons d'améliorer nos stratégies afin de comprendre les écarts de rémunération réels ou potentiels et de les rectifier le cas échéant. Notre objectif est de favoriser une plus grande équité et de renforcer notre culture inclusive et bienveillante, tout en nous efforçant d'attirer, de fidéliser et de faire progresser des personnes issues de [populations sous-représentées](#) et d'offrir à tous nos employés la possibilité de réaliser leur potentiel professionnel.

Le tableau ci-dessous présente les données sur la transparence de la rémunération pour 2024 et 2023. Les données de 2025 ne sont pas fournies, car elles n'étaient pas disponibles au moment de la publication. Nous avons l'intention de les publier dans notre *Rapport sur la durabilité 2026*.

**Tableau 31. Transparence de la rémunération (Canada), pour les exercices clos les 31 octobre**

	2024	2023
Rémunération médiane (ajustée) des femmes par rapport à celle des hommes <sup>(1)</sup>		
Ensemble	95 %	95 %
Cadres supérieures (vice-présidentes directrices et premières vice-présidentes)	95 %	93 %
Cadres supérieurs	98 %	98 %
Gestionnaires et professionnelles d'expérience	98 %	98 %
Postes administratifs et opérationnels	100 %	100 %
Rémunération médiane (ajustée) des NAPC par rapport à celle des Blancs <sup>(1)</sup>		
Ensemble	99 %	99 %
Cadres supérieurs (vice-présidents directeurs et premiers vice-présidents)	99 %	97 %
Cadres supérieurs	101 %	102 %
Gestionnaires et professionnels d'expérience	101 %	101 %
Postes administratifs et opérationnels	100 %	100 %

(1) La rémunération médiane (ajustée) des : i) femmes en pourcentage de celle des hommes; et ii) employés NAPC en pourcentage de celle des employés blancs englobe les formes de rémunération suivantes : salaire, primes et actions (valeur des actions à la date d'attribution). Elle ne comprend pas les commissions et ne tient pas compte des employés rémunérés à la commission seulement. Représente les employés de nos unités canadiennes régies par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada). Exclut les employés de RBC Marchés des Capitaux en raison de l'utilisation de groupes hiérarchiques non comparables. Le glossaire donne la définition du terme [NAPC](#).

# Capital social

Le volet *Capital social* porte sur nos efforts pour contribuer à bâtir des collectivités inclusives et [résilientes](#), aider les particuliers et les collectivités à développer des aptitudes (pour favoriser la mobilité, l'innovation et la résilience), et soutenir les clients dans l'atteinte de leurs objectifs financiers. Elle concerne également le travail que nous effectuons pour maintenir la confiance et la satisfaction de notre clientèle tout en protégeant leurs renseignements personnels et leurs données.

Les sections qui suivent offrent un aperçu de notre approche en matière de capital social en décrivant les initiatives et les programmes auxquels nous avons recours pour favoriser des occasions de [prospérité](#) plus inclusives et doter les gens des aptitudes nécessaires pour réussir.

## Promouvoir les droits de la personne et la réconciliation

### Droits de la personne

À RBC, le respect des droits de la personne s'inscrit dans notre raison d'être, notre vision et nos valeurs, et le respect des autres dans les mesures que nous prenons pour faire ce qui est juste est un principe fondamental qui soutient et guide l'engagement de RBC à respecter les droits de la personne dans l'ensemble de l'entreprise. Dans le cadre de notre programme sur les droits de la personne, qui s'applique à l'échelle de l'entreprise, nous communiquons de façon continue avec les cadres supérieurs de nos principales unités opérationnelles et fonctionnelles relativement à la supervision de l'établissement des principaux risques liés aux droits de la personne, à l'examen de nos politiques et de nos méthodes de contrôle diligent, et à l'évaluation de l'efficacité de notre approche.

Nous continuons d'intégrer notre engagement envers les droits de la personne aux politiques ou procédures opérationnelles en vigueur dans toute l'entreprise, comme l'attestent nos documents d'information connexes, [Approche RBC des droits de la personne](#) et notre [Énoncé sur l'esclavage moderne](#).

### Approche RBC des droits de la personne

L'Approche RBC des droits de la personne décrit l'engagement qu'elle a pris et qui est énoncé dans les [Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme](#). L'intégrité dans l'exercice de nos activités et le fait d'assumer nos responsabilités sont au cœur de notre façon de faire des affaires. Ce sont aussi des fondements du maintien de relations fondées sur la confiance et le respect avec nos employés, nos clients, nos fournisseurs et les collectivités que nous servons, avec lesquelles nous collaborons ou au sein desquelles nous menons nos activités. L'Énoncé sur l'esclavage moderne de RBC décrit les politiques et les processus en place dans notre entreprise qui visent à atténuer les risques liés aux violations des droits de la personne, comme l'esclavage moderne ou la traite de personnes dans nos activités et notre chaîne logistique.

#### **Voici quelques faits saillants de 2025 en ce qui concerne notre programme des droits de la personne :**

- Nous avons entrepris et terminé une analyse détaillée et une mise à jour de la Déclaration des droits de la personne de RBC afin d'appuyer la publication d'un énoncé révisé au premier trimestre de 2026.
- Nous avons mis à jour notre [Code de déontologie à l'intention des fournisseurs](#) afin de renforcer nos attentes en matière de droits de la personne envers nos fournisseurs, leurs représentants, leurs employés et leurs sous-traitants pour qu'ils respectent les normes internationales en matière de droits de la personne. Nous nous attendons à ce que nos fournisseurs aient mis en place des politiques écrites, une gouvernance ou des mécanismes de surveillance pour s'assurer que ces fournisseurs, de même que les intervenants de leur chaîne d'approvisionnement, exercent leurs activités en toute légalité et conformément aux normes applicables en matière de droits de la personne. Les fournisseurs sont encouragés à mettre en place un mécanisme permettant aux employés de faire part de leurs préoccupations en matière de droits de la personne.
- Nous avons élargi la portée de la diligence raisonnable concernant les répercussions potentielles sur les droits de la personne dans les opérations de prêt.

## Réconciliation avec les Autochtones

### Bureau de la vérité et de la réconciliation de RBC

Origines RBC<sup>MC</sup>, qui comprend l'équipe Stratégie, Services bancaires aux Autochtones de RBC, les Services bancaires aux Autochtones et le Bureau de la vérité et de la réconciliation de RBC, vise à améliorer l'accès au capital et à favoriser le [bien-être financier](#) tout en concrétisant le principe directeur de la progression des droits de la personne et de la réconciliation dans le [Cadre de la raison d'être RBC](#). La banque est déterminée à atteindre cet objectif en harmonisant davantage ses activités dans l'ensemble de ses stratégies en matière de services bancaires aux Autochtones et de développement durable. RBC a également fait évoluer sa stratégie et son modèle d'engagement communautaire afin d'établir des relations fondées sur la confiance et de faire entendre les voix autochtones pour aider à gérer le prochain chapitre du parcours de réconciliation de la banque.

En 2025, RBC a publié son [Plan d'action pour la réconciliation RBC : Sur la voie de la prospérité économique](#), un cadre stratégique qui décrit l'engagement à long terme mesurable de la banque envers la réconciliation au Canada, et des plans pour répondre à l'appel à l'action 92 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada lancé aux entreprises canadiennes. S'appuyant sur la longue histoire de collaboration de RBC avec les communautés autochtones du Canada, RBC a collaboré avec l'organisme BOOM InterTribal, un partenaire stratégique et créatif détenu et dirigé par des Autochtones, et avec Archipel Research & Consulting pour recueillir de l'information et des idées auprès des communautés inuites, des Premières Nations et des Métis, des employés et des propriétaires d'entreprise de partout au Canada. Ces informations ont permis d'orienter les priorités stratégiques et les investissements de la banque selon cinq voies vers la réconciliation, soit l'économie, les personnes, la collectivité, l'environnement et le leadership, en vue de favoriser une [prospérité économique inclusive](#), de créer un changement social positif et de faire progresser la réconciliation.

Pour en savoir plus, consulter la page [Bureau de la vérité et de la réconciliation d'Origines RBC](#).

### Engagement de RBC envers les droits des Autochtones

RBC reconnaît l'importance du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, et du rôle des [peuples autochtones](#) dans la prise de décisions, comme énoncé dans la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#), de même que dans notre déclaration des droits de la personne. RBC s'efforce de prévenir et de réduire les incidences négatives directes de ses activités sur les peuples, les collectivités ou les terres autochtones en prenant les mesures appropriées pour atténuer ces risques, notamment en mettant en place des politiques, des processus et une surveillance efficace des risques environnementaux et sociaux. En tant que signataire des [Principes de l'Équateur](#), RBC s'engage à évaluer et à gérer les risques (y compris ceux ayant trait au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause) pour les opérations liées au financement d'un projet, conformément aux Principes de l'Équateur.

De plus, RBC applique un questionnaire de gestion des risques environnementaux et sociaux à certaines opérations des Marchés des Capitaux et à certaines activités des Services bancaires aux entreprises, au-delà d'un certain seuil de crédit, et peut exiger un contrôle diligent approfondi, afin d'éclairer ses évaluations du risque et ses décisions fondées sur le risque, dans le cas des opérations pour lesquelles les activités d'un client ou celles liées à un projet ont une incidence directe ou indirecte sur les peuples, les collectivités ou les terres autochtones.

Comme il est indiqué dans le Plan d'action pour la réconciliation RBC : Sur la voie de la prospérité économique, nous renforçons notre engagement à favoriser des processus inclusifs et cohérents afin de respecter le principe du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause dans le cadre des activités des Marchés des Capitaux et des Services bancaires aux entreprises pour l'exercice 2026. Cela comprend des améliorations prévues au processus de contrôle diligent de la clientèle de RBC au moyen de son processus d'évaluation des risques et la prestation de formations spécialisées aux employés canadiens des Marchés des capitaux et des services fonctionnels concernés.

Pour nous aider à respecter notre engagement, RBC collabore avec les membres, les gouvernements, les entreprises, les aînés, les jeunes, les employés et d'autres [parties prenantes](#) des communautés autochtones au moyen d'un modèle d'engagement actif qui comprend la tenue de cercles d'écoute et d'événements communautaires tout au long de l'année. Nous avons également établi d'autres canaux de communication afin de recueillir des commentaires relativement à l'intégrité de la relation de RBC avec les peuples autochtones. Ces collaborations sont renforcées par la boîte courriel [Origines RBC](#) et celle de l'équipe [Vérité et réconciliation](#), qui peuvent être utilisées respectivement pour les demandes relatives aux services bancaires et pour celles liées à la réconciliation.

## Logements abordables et durables

RBC soutient ses clients commerciaux en leur offrant des prêts conventionnels et assurés, y compris du financement à la construction et des prêts à terme pour la construction et la rénovation de logements. Dans le but de soutenir des logements abordables, RBC participe aux programmes de prêts assurés de la SCHL pour les immeubles à logements multiples<sup>31</sup>. De plus, dans le cadre de l'acquisition de la Banque HSBC Canada le 28 mars 2024, RBC s'est engagée à verser 7 milliards de dollars sur cinq ans en financement à la construction, la [modernisation](#) et la rénovation de logements abordables et durables au Canada. De ce montant, une tranche de 2 milliards de dollars est destinée à la Colombie-Britannique.

Du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 octobre 2025, RBC a fourni 4,5 milliards de dollars<sup>32</sup> en financement direct et indirect pour des propriétés comprenant des logements abordables et durables. De ce montant, une tranche de 749 millions de dollars a été versée au titre d'immeubles en Colombie-Britannique.

Pour en savoir plus, voir notre [Déclaration de responsabilité publique 2025](#).

## Doter les gens des aptitudes nécessaires pour réussir

RBC aidera les personnes à se préparer à intégrer le marché du travail, à y progresser ou à se requalifier afin de s'adapter à un monde du travail en pleine évolution.

Depuis 2017, [Objectif avenir RBC](#) soutient une gamme diversifiée de programmes visant à aider les jeunes Canadiens à réussir leur transition dans une [carrière épanouissante](#) en leur offrant une expérience de travail, des occasions de perfectionnement des aptitudes, des solutions de réseautage ainsi que du soutien et des services de [bien-être](#) mental.

Dans le cadre du lancement d'Objectif avenir RBC, RBC a collaboré avec le Projet jeunesse et innovation de l'Université de Waterloo pour publier l'étude longitudinale sur les jeunes et l'inclusion économique RBC en 2022 afin de fournir des perspectives sur les obstacles auxquels sont confrontés les jeunes Canadiens, particulièrement au chapitre de l'emploi. En date d'octobre 2025, plus de 32 500 jeunes avaient participé à l'étude. Les résultats des deuxième et troisième cohortes de l'étude comprennent des données sur les attitudes à l'égard du travail en personne par rapport au travail hybride, l'accès à des occasions d'apprentissage intégrées au travail et leur incidence, et la [résilience](#) générale de différents groupes démographiques.

**Tableau 32. Retombées d'Objectif avenir RBC**

	2025	2024	2023
Pourcentage de jeunes participants qui se sentent mieux préparés aux emplois de demain – Objectif avenir RBC (Canada) <sup>(1), (2)</sup>	78 %	78 %	76 %
Pourcentage de bénéficiaires autochtones d'Objectif avenir RBC (Canada) <sup>(1), (3)</sup>	3 %	4 %	6 %
Total investi par RBC et RBC Fondation auprès d'organismes œuvrant auprès des jeunes – Objectif avenir RBC (Canada, en millions \$)	55 \$	59 \$	65 \$
Nombre total de jeunes auxquels nous nous sommes adressés au moyen d'Objectif avenir RBC depuis sa création en 2017 (Canada, en millions)	9,2	8,4	6,9

(1) Données recueillies au moyen du sondage Objectif avenir RBC. Les collaborateurs d'Objectif avenir RBC distribuent les sondages à leurs bénéficiaires à la fin de leur participation au programme.

(2) Le pourcentage correspond au nombre de répondants qui se sont dits « D'accord » ou « Tout à fait d'accord » avec l'énoncé suivant « Je me sens mieux préparé pour le marché du travail après avoir participé à ce programme ».

(3) D'après les répondants au Sondage auprès des bénéficiaires d'Objectif avenir qui sont membres des Premières Nations, Métis, Inuits ou membres de [peuples autochtones](#) d'ailleurs qu'au Canada.

RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – É.-U. cherchent à financer des idées novatrices qui aident les personnes à acquérir des [aptitudes recherchées](#), à vivre des expériences de travail enrichissantes et/ou à obtenir des titres de compétence reconnus par le secteur, dans le but de les aider à obtenir leur premier emploi, un meilleur emploi ou à progresser dans la carrière de leur choix, notamment :

### Expérience de travail

Former de jeunes professionnels – Emplois verts de l'avenir, un programme de l'Association canadienne pour les Nations Unies, est une initiative nationale de formation et de mentorat qui permet aux jeunes mal servis d'acquérir les compétences, les réseaux professionnels et l'expérience de travail nécessaires pour améliorer leur employabilité et aider à accélérer leur carrière dans la durabilité environnementale et les domaines connexes. Avec le soutien de RBC Fondation, plus de 800 jeunes et 150 entreprises ont participé au programme depuis sa création en 2017.

## Aptitudes recherchées

NPower Canada (NPower) offre de la formation gratuite et recherchée pour acquérir les compétences numériques, techniques et professionnelles les plus recherchées, permettant d'accéder à des possibilités de carrière au sein de certaines des plus grandes entreprises du Canada. Avec le soutien de la RBC Fondation, NPower vise à perfectionner et à former 6 000 jeunes et adultes de plus au cours des deux prochaines années, en soutenant leur préparation et leur **avancement** professionnels.

## Mentorat et réseaux

L'organisme Ten Thousand Coffees collabore avec des écoles postsecondaires pour bâtir des réseaux professionnels, faciliter le partage des connaissances et offrir du mentorat en vue de favoriser l'acquisition d'aptitudes et la préparation professionnelle pour les étudiants postsecondaires et les anciens étudiants. En 2025, avec le soutien de RBC, Ten Thousand Coffees a élargi son champ d'action et rejoint plus de 119 000 Canadiens pour les aider à obtenir les aptitudes nécessaires à leur réussite dans le futur marché de l'emploi.

Le programme À l'affiche avec RBCxMusique®, offert par MusiCounts, a pour objectif d'aider 30 artistes émergents et professionnels musicaux canadiens afin de leur permettre de cibler les obstacles professionnels auxquels ils sont confrontés au moyen de mentorat, d'occasions de se produire, de rémunération financière et de perfectionnement des aptitudes.

## Mise à niveau des compétences propres au secteur

Moulin Microcrédits, un organisme de bienfaisance national, offre des prêts pour le développement de carrière, de même que de l'encadrement, du mentorat et de la formation en littératie financière aux immigrants et aux réfugiés qualifiés. Grâce à la collaboration de RBC, Moulin Microcrédits vise à soutenir 850 médecins formés à l'étranger au cours des cinq prochaines années afin de les aider à obtenir des titres de compétence et à réintégrer le marché du travail dans le secteur de la santé.

## Études postsecondaires

Acquérir les aptitudes pour les emplois de demain RBC et RBC Fondation ont collaboré avec 57 établissements postsecondaires partout au Canada, versant plus de 11 millions de dollars en 2025 pour des programmes qui favorisent la préparation à l'emploi et comblent les lacunes du marché du travail dans les secteurs aux prises avec une pénurie de talents.

De plus, en 2025, RBC en partenariat avec Universités Canada, a accordé plus de 1,8 million de dollars en bourses à 423 Canadiens.

# Bénévolat des employés

RBC s'efforce de fournir des occasions à ses employés de soutenir les collectivités en fonction de leurs intérêts personnels.

Le bénévolat des employés représente 1,8 million d'heures depuis 2016, lorsque nous avons commencé à les comptabiliser. En 2025, les employés de 24 pays de même que les retraités canadiens ont consacré 340 000 heures à des activités de bénévolat, individuellement ou en équipe. En voici les piliers :

- Le Fonds de rapprochement des collectivités RBC, qui est un programme mené par les employés et conçu pour aider les membres du personnel, ainsi que les organismes communautaires, à répondre à des besoins pressants dans leur région grâce à des contributions financières et à des activités de bénévolat. Des équipes d'au moins trois employés choisissent une organisation caritative locale, présentent une demande de subvention de 1 500 \$ pour répondre à un besoin identifié par cette organisation, puis participent à une activité bénévole de deux heures pour soutenir la cause. En 2025, plus de 7 600 employés de 10 pays ont pris part à plus de 3 100 projets bénévoles, pour un total de plus de 4,8 millions de dollars en subventions et plus de 45 000 heures de bénévolat<sup>33</sup>;
- Le programme de leadership d'impact social RBC, qui attribue aux nouveaux leaders de RBC des occasions de bénévolat en fonction de leurs aptitudes pour contribuer à résoudre les défis auxquels font face les organismes communautaires. Ce programme de 12 semaines vise à intégrer les activités d'entreprise à des activités communautaires et contribue à constituer un bassin de futurs dirigeants qui pensent au-delà de leur rôle immédiat au sein de notre organisation, pour faire la différence dans les collectivités où nous vivons et travaillons. En 2025, 94 employés ont participé au programme de leadership d'impact social, dans le cadre duquel ils ont offert gratuitement leurs services à 12 partenaires d'investissement dans la collectivité, générant une valeur de près de 1 million de dollars<sup>34</sup> pour les organismes communautaires.

En outre, plus de 30 millions de dollars ont été recueillis à l'échelle mondiale dans le cadre de la Célébration des retombées RBC, soutenant plus de 12 000 organismes de bienfaisance dans 61 pays<sup>35</sup>.

La course pour les enfants RBC est revenue à un modèle de course en personne seulement en 2025, ce qui lui permet d'être organisée librement, selon les particularités des marchés et les priorités des organismes de bienfaisance partenaires. En 2025, la course pour les enfants RBC a permis d'amasser plus de 13,6 millions de dollars au profit d'organismes de bienfaisance partout dans le monde. Depuis sa création en 2009, la course pour les enfants RBC a réuni plus de 525 000 participants et, en permettant de recueillir plus de 118 millions de dollars, a contribué à assurer un avenir prospère aux jeunes de nos collectivités.

## Pour une intelligence artificielle responsable

Notre relation avec notre clientèle repose sur la confiance, y compris en ce qui a trait à notre utilisation de l'IA. RBC vise à être la championne de l'IA dans le secteur des services financiers et à faire reposer sur des outils d'avant-garde les opérations qu'elle mène avec les entreprises et les particuliers, tout en cherchant à protéger les clients et les employés contre les fraudeurs et autres atteintes à la sécurité.

RBC est consciente des risques liés à l'utilisation de l'IA et a mis en place un cadre de gouvernance et des balises d'utilisation pour favoriser l'adoption responsable et réussie de l'IA générative, tout en respectant les exigences en matière de sécurité, de qualité et de données pour ses employés et ses clients.

Nous avons officialisé un ensemble de principes d'IA responsable pour le développement et le déploiement de modèles d'IA, qui sont conçus pour veiller au respect de normes élevées en matière de responsabilisation, d'équité, de protection des renseignements personnels et de sécurité, et de transparence dans tous les efforts de la banque en matière d'IA.

- **Protection des renseignements personnels et sécurité** – RBC adhère à des pratiques responsables en matière d'utilisation et de protection des données. Nous maintenons l'intégrité et la confidentialité des données grâce à de solides pratiques de sécurité de l'information et de traitement des données.
- **Imputabilité** – Nous suivons des protocoles pour nous assurer que nos systèmes fondés sur l'IA soient conformes aux normes sectorielles et aux directives réglementaires. Tous les systèmes d'IA doivent satisfaire aux exigences tout au long du cycle de développement, y compris durant les essais, la validation et la surveillance.
- **Équité** – Nos systèmes fondés sur l'IA doivent respecter nos valeurs fondamentales en plus de contribuer à réduire les préjugés. Afin de respecter ces valeurs fondamentales, RBC vérifie que les systèmes sont effectivement équitables et s'efforce d'améliorer continuellement ses modèles.
- **Transparence et divulgation responsable** – Nous voulons que nos clients et nos [parties prenantes](#) comprennent quand et comment nous utilisons l'IA. Nous visons à fournir aux personnes touchées par les résultats découlant d'un système utilisant l'IA des renseignements sur les facteurs qui ont mené aux décisions.

En 2025, le Comité directeur de l'IA responsable a fusionné avec le Conseil de direction sur la durabilité. Les responsabilités du Comité directeur comprennent l'harmonisation de nos stratégies d'IA responsable avec nos principes d'IA responsable, notre stratégie globale et notre appétit pour le risque. Le 18 février 2026, nous avons annoncé la création du groupe IA, une équipe nouvellement créée dirigée par le chef du groupe, IA, qui relève du chef de la direction. Le groupe IA sera conjointement responsable, avec les équipes opérationnelles et fonctionnelles, de la prestation technique des solutions d'IA, et tirera parti de ses compétences et de ses pratiques exemplaires pour assurer la qualité de l'efficacité de la conception tout en s'efforçant de répondre aux attentes en matière de sécurité, d'IA responsable et de réglementation.

L'équipe de RBC Borealis<sup>MC</sup> (espace consacré aux données et à l'innovation) a mis au point RESPECT AI<sup>®</sup>, une plateforme en ligne qui met à la disposition de la communauté de l'IA un code source ouvert, des tutoriels, des publications universitaires et des conférences sur l'IA, contribuant ainsi à rendre l'IA responsable accessible à tous.

Dans le cadre de l'engagement de RBC à mettre en œuvre des outils d'IA générative de façon sécuritaire, nous avons formé un partenariat avec Cohere<sup>‡</sup>, une entreprise de premier plan en IA œuvrant dans le domaine de la sécurité et de la protection des renseignements personnels, pour développer et personnaliser une solution d'IA générative d'entreprise destinée aux entreprises de services financiers. La plateforme, appelée North<sup>‡</sup> for Banking, vise à accélérer le développement de solutions d'IA générative à RBC au moyen d'une panoplie d'outils qui permettent aux utilisateurs finaux d'intégrer l'IA générative de façon sécuritaire et efficace. Dans le cadre de cette collaboration, RBC a travaillé avec Cohere sur la recherche, le développement algorithmique et des solutions de produits axées sur la sûreté et la sécurité.

En 2025, RBC a annoncé ATOM<sup>MC</sup>, notre modèle de base exclusif, qui permet à RBC de tirer parti de données uniques et d'élaborer des solutions novatrices pour créer un produit et une Expérience client personnalisés. ATOM est en production depuis 2023 sur la plateforme RBC Lumina et a été déployé en toute sécurité dans plusieurs produits et services au sein d'un cadre d'IA responsable qui répond aux exigences réglementaires et contribue à assurer que les données ne quittent jamais le contrôle de RBC.

RBC appuie également le développement de l'IA au Canada grâce à divers partenariats ou parrainages et à la propriété intellectuelle nationale.

Nous collaborons également avec des instituts et des centres de recherche, notamment *l'Institut canadien de recherches avancées (CIFAR)* et *l'Institut Vector*, de même qu'avec d'autres accélérateurs et organismes qui contribuent à la promotion de l'écosystème de l'IA au Canada. En 2025, RBC a annoncé son adhésion à FinTechAI@CSAIL, une initiative du laboratoire d'informatique et d'intelligence artificielle (CSAIL) du Massachusetts Institute of Technology, un établissement de recherche de premier plan en informatique et en intelligence artificielle. L'initiative fintech du CSAIL, FinTechAI@CSAIL, examinera le rôle de l'IA dans l'avenir de la finance. RBC et FinTechAI@CSAIL mèneront des recherches sur l'apprentissage automatique dans des domaines comme l'explicabilité, l'atténuation des préjugés et la sécurité des grands modèles de langage - piliers clés de l'IA responsable - ainsi que les applications émergentes en matière de cybersécurité et de prévention des crimes financiers.

Par ailleurs, RBC Borealis contribue à l'étoffement des compétences en IA à différentes étapes du parcours pédagogique, notamment au moyen du programme de mentorat Let's SOLVE, grâce auquel les étudiants de premier cycle peuvent, par le jeu des conseils, des ressources et des contacts dans l'industrie, acquérir des connaissances techniques et une expérience pratique tout en tirant parti des données et de l'IA pour résoudre des difficultés d'ordre social.

L'IA continue de se développer et d'évoluer, et l'engagement global de RBC à s'assurer qu'elle répond aux exigences en matière de sécurité, de qualité et de données pour ses employés et ses clients demeure au cœur de son travail continu.

## Protection des renseignements personnels

### Engagement en matière de protection des renseignements personnels

RBC a à cœur la protection des renseignements personnels qui lui sont confiés. Cet engagement est essentiel à notre façon de faire des affaires et figure dans notre *Code de déontologie* de même que dans nos politiques et nos pratiques de protection des renseignements personnels. Nos pratiques de gestion des risques liés à la protection des renseignements personnels sont fondées sur des principes de protection des renseignements personnels reconnus à l'échelle mondiale et sont conçues pour nous permettre de répondre aux attentes de nos clients et de nos employés tout en nous assurant de nous conformer aux lois et aux règlements en vigueur dans les territoires où nous sommes présents.

### Principes de protection des renseignements personnels

Le programme Gestion du risque assumé au titre de la protection des renseignements personnels et les principes de protection des renseignements personnels de RBC s'articulent autour des principes équitables de traitement de l'information de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), et des règlements de protection des renseignements personnels en vigueur dans les territoires où RBC exerce ses activités. Voici nos principes de protection des renseignements personnels :

- **Imputabilité** – Nous protégeons les renseignements personnels que nous traitons conformément aux exigences juridiques et réglementaires applicables et aux principes d'utilisation responsable.
- **Objectifs et transparence** – Nous informons les personnes de l'objectif dans lequel leurs renseignements personnels seront utilisés au moment où ils sont recueillis et nous assurons que cet objectif correspond aux attentes raisonnables de la personne.
- **Minimisation et conservation des données** – Nous limitons la collecte et le traitement des renseignements personnels à ce qui est absolument nécessaire, et nous conserverons vos renseignements personnels aussi longtemps que nécessaire pour nous conformer à toutes les exigences commerciales, légales et réglementaires en matière de tenue de dossiers, conformément à nos politiques internes et à nos délais de conservation de documents.
- **Fondement juridique du traitement** – Nous traitons des renseignements personnels uniquement s'il existe un fondement juridique adéquat et si nous avons obtenu le consentement probant approprié de nos clients et de nos employés.
- **Protection** – Nous protégeons les renseignements personnels qui nous sont confiés contre les accès, les utilisations, les altérations et la destruction non autorisés, et nous veillons à ce que les efforts de protection soient proportionnels à la sensibilité des renseignements personnels.
- **Droits individuels** – Nous respectons les droits octroyés aux personnes par les réglementations régionales pertinentes sur la protection des renseignements personnels en ce qui concerne leurs renseignements personnels et nous avons mis en place des procédures pour permettre l'exercice de ces droits.

## Gouvernance

RBC dispose d'un Bureau mondial de la protection des renseignements personnels qui est dirigé par le chef de la protection des renseignements personnels et qui est responsable de la gouvernance générale du programme de protection des renseignements personnels. Le Bureau mondial de la protection des renseignements personnels travaille avec les unités opérationnelles et fonctionnelles dans les territoires où RBC exerce ses activités afin de fournir des conseils d'experts et de superviser la conformité aux politiques et pratiques de RBC en matière de protection des renseignements personnels.

Voici les composantes clés de notre programme de protection des renseignements personnels :

- **Une Politique de gestion du risque assumé au titre de la protection des renseignements personnels RBC** et des procédures qui établissent les exigences juridiques et réglementaires devant être suivies lors du traitement des renseignements personnels.
- **Un Avis de protection des renseignements personnels à l'échelle mondiale** qui décrit comment nous recueillons, utilisons, communiquons et protégeons les renseignements personnels. Cet Avis décrit le processus pour demander l'accès à ses renseignements personnels, les corriger et retirer son consentement.
- **Un Avis de protection des renseignements personnels de l'employé** qui établit nos pratiques en matière de traitement des renseignements personnels de l'employé.
- **Un Avis de protection des renseignements personnels du candidat** qui décrit comment nous traitons les renseignements personnels des candidats.
- **Une formation obligatoire sur la protection des renseignements personnels** est offerte annuellement à tous les employés et travailleurs contractuels, elle traite des pratiques et des procédures internes de RBC en matière de protection des renseignements personnels.
- **Une évaluation continue des risques liés à la protection des renseignements personnels** réalisée sur nos processus d'affaires clés, de même qu'une évaluation des risques réalisée au niveau de l'entreprise et de l'unité fonctionnelle, permet à RBC de répondre aux défis actuels et futurs tout en permettant l'utilisation responsable et en protégeant les renseignements personnels.
- **Les processus établis de gestion des incidents et des violations de protection des renseignements personnels**, y compris les notifications proactives aux personnes touchées, au besoin.
- **La surveillance et le signalement au Conseil d'administration de RBC du risque assumé au titre de la protection des renseignements personnels** afin d'évaluer notre approche de gestion des risques liés aux renseignements personnels et de cerner de manière proactive les risques émergents et les développements réglementaires.

## Cybersécurité

### Stratégie de RBC en matière de cybersécurité

La stratégie de cybersécurité que suit RBC vise à renforcer nos pratiques de sécurité en recourant à des mécanismes de protection évolutifs et adaptatifs ainsi qu'à des outils de gestion intelligente du risque permettant de faire face aux cybermenaces, de répondre aux attentes des autorités de contrôle et de favoriser la confiance numérique. L'équipe Cybersécurité mondiale est composée de professionnels spécialisés qui gèrent un programme exhaustif. Grâce aux technologies fondées sur l'IA et à un réseau mondial de collecte de renseignements, RBC vise à parer rapidement aux attaques les plus sophistiquées.

Nous concevons nos politiques et nos normes à la lumière de la réglementation en vigueur dans les régions où RBC mène ses activités et des meilleures pratiques du secteur pour répondre aux exigences en matière de cybersécurité et gérer les risques émergents. RBC suit la norme sectorielle largement adoptée, soit le cadre de cybersécurité 2.0 du National Institute of Standards and Technology.

Nos cadres et nos normes internes sont conçus pour promouvoir l'harmonisation continue de nos pratiques avec celles en usage dans notre branche d'activité et avec les exigences de supervision. Nos mécanismes de contrôle sont évalués régulièrement à des fins d'efficacité opérationnelle et de repérage des failles à corriger pour réduire notre exposition au risque. RBC s'efforce de constamment informer ses clients et son personnel des pratiques à adopter en matière de cybersécurité.

## Sensibilisation des clients

RBC recherche continuellement des occasions de communiquer avec ses clients par différents canaux, notamment par courriel, publipostage, dans le cadre d'activités de conseils aux clients ou de relations publiques, afin d'aider les clients à se tenir au courant des plus récentes menaces liées à la criminalité numérique et des moyens de les atténuer. En mettant particulièrement l'accent sur les groupes plus vulnérables comme les aînés, les nouveaux arrivants, les jeunes et les jeunes adultes, RBC produit du matériel de sensibilisation et de formation destiné à différents publics afin de faciliter un dialogue permanent qui aide à établir et à favoriser des relations de confiance.

## Sensibilisation des employés

Les employés de RBC sont encouragés à prendre conscience des enjeux de cybersécurité dans leur gestion quotidienne des actifs numériques. Les campagnes de sensibilisation et d'éducation en matière de sécurité comprennent des tests de simulation d'hameçonnage réguliers pour préparer les employés à reconnaître et à prévenir les tentatives d'hameçonnage. La formation est assurée par des occasions d'apprentissage continu qui portent sur un large éventail de sujets, de la façon de définir des mots de passe robustes à ce qu'il faut faire en cas d'attaque par malicieux. Cette approche renforce le fait que la sécurité est la responsabilité de tous à RBC.

De plus, le chef de la sécurité envoie un bulletin trimestriel à tous les employés de RBC à l'échelle mondiale. Ce bulletin comprend habituellement une entrevue avec le chef de la sécurité et un autre dirigeant sur un sujet important pour la sensibilisation des employés à la cybersécurité.

## Talent et innovation en cybersécurité

RBC est l'un des partenaires fondateurs de Rogers Cybersecure Catalyst (Catalyst). Cet organisme sans but lucratif a été créé par la Toronto Metropolitan University. Catalyst favorise la collaboration et l'innovation dans l'écosystème de la cybersécurité et permet d'établir une réserve de talents de tous les horizons pour résoudre les futurs problèmes de sécurité.

Depuis la création de Catalyst, RBC a :

- fourni du mentorat à 64 entreprises en démarrage et en expansion;
- soutenu la certification de près de 742 nouveaux professionnels de la cybersécurité au Canada;
- contribué aux rapports sur les politiques en vue d'ouvrir la discussion sur la cybersécurité et la protection des renseignements personnels numériques au Canada;
- appuyé le programme CyberStart Canada, qui offre aux étudiants de niveau secondaire et postsecondaire un accès gratuit à une plateforme de jeu et à des microcertifications pour acquérir des aptitudes et des connaissances en cybersécurité.

En 2025, Catalyst a permis à la première cohorte de l'Incubateur du secteur financier RBC de terminer le programme, soutenant quatre jeunes entreprises de technologie financière avec de la programmation et du mentorat conçus pour les aider à améliorer leur posture de cybersécurité et l'état de préparation de l'entreprise. La deuxième cohorte sera lancée à l'hiver 2026, et le soutien sera élargi à cinq à sept fondateurs du domaine de la technologie financière canadienne.

Avec le soutien de RBC, Catalyst a lancé le programme Cyber for Startups en 2025, qui offrira une collaboration avec certains centres d'innovation au Canada pour offrir des ateliers gratuits sur la cybersécurité aux fondateurs d'entreprises de l'industrie technologique.

# Confiance et satisfaction de la clientèle

## Mesurer la satisfaction et la fidélité de la clientèle

RBC mesure la satisfaction et la fidélité de la clientèle en assurant le suivi continu de l'Expérience client sur ses différentes plateformes et en recueillant directement leur rétroaction. Cette rétroaction nous aide à repérer les occasions d'améliorer nos produits, nos services et l'Expérience client dans l'ensemble.

L'Expérience client et la fidélité de la clientèle sont évaluées à l'interne et au moyen de sondages sectoriels indépendants qui comparent RBC à ses principaux concurrents. Notre programme de mesure de l'Expérience client est administré par des sociétés de recherche et des fournisseurs de technologie indépendants. Nous fixons des objectifs axés sur l'amélioration constante de la satisfaction et de la fidélisation de la clientèle, et nous mesurons régulièrement les progrès réalisés. Comme ce programme est exclusif, le présent rapport n'en présente que certains paramètres.

Au Canada, la formation sur le service à la clientèle intègre nos objectifs en matière d'Expérience client et les lie à la gestion du rendement des employés. Nous nous appuyons sur différentes sources d'information pour faire le suivi de la satisfaction et de la fidélisation de la clientèle, notamment :

- les commentaires directs de clients à la suite de passages en succursale, les séances de services bancaires numériques et les appels à nos télécentres accessibles jour et nuit;
- les études réalisées par des organismes externes d'analyse comparative au moyen de sondages anonymes auprès des clients;
- les classements externes.

Les résultats de sondages sur la satisfaction et la fidélité des clients sont liés aux employés qui ont servi le client, ce qui accroît la responsabilité et facilite l'accompagnement des employés, et nous permet de contribuer à la réponse directe aux commentaires des clients et d'améliorer notre service en temps réel.

Les renseignements obtenus à partir de ces recherches guident l'élaboration de stratégies commerciales et les améliorations à apporter pour que nos produits et services répondent mieux aux besoins et aux attentes des clients.

**Tableau 33. Cote de l'Expérience client <sup>(1)</sup> et part des affaires du client <sup>(2)</sup> – Objectifs et progrès**

	Objectifs	2025	2024	2023
Cote de l'Expérience client	→ <sup>(3)</sup>	<b>61,1</b>	61,1	60,0
Part des affaires du client	>11 % <sup>(4), (5)</sup>	<b>16 %</b>	18 %	18 %
Part des affaires du client – moyenne des pairs <sup>(5)</sup>	—	<b>11 %</b>	13 %	11 %

(1) La cote de l'Expérience client exprime la satisfaction et la fidélisation des clients pour nos divers secteurs d'activité selon les sondages de sociétés indépendantes de recherche de marché et de technologie. Elle évalue notre pouvoir concurrentiel selon des références sectorielles, comme l'indice Ipsos de satisfaction clientèle et divers sondages de J.D. Power sur la satisfaction clientèle. La cote est mesurée sur une échelle de -100 à 100, où 100 représente la cote la plus élevée. La cote tient compte des résultats visant les Services bancaires aux particuliers et aux entreprises et Assurances Segment clientèle. Elle ne tient pas compte des segments Gestion de patrimoine et Marchés des Capitaux.

(2) Selon l'enquête Canadian Financial Monitor, une publication d'Ipsos menée auprès de quelque 18 000 Canadiens chaque année. La part des affaires du client représente le pourcentage de clients au Canada qui détiennent plusieurs produits RBC (comptes transactionnels, placements, produits d'emprunt et cartes de crédit).

(3) Objectif associé au maintien de la performance par rapport à l'année précédente.

(4) Nous visons à dépasser la moyenne des grandes banques canadiennes. L'objectif est déterminé en fonction des résultats de fin d'exercice de l'exercice à l'étude dans l'enquête Canadian Financial Monitor, une publication d'Ipsos.

(5) Nos pairs canadiens sont La Banque de Nouvelle-Écosse, La Banque Toronto-Dominion, Banque Canadienne Impériale de Commerce, Banque de Montréal, Banque Nationale du Canada et Fédération des Caisses Desjardins du Québec. HSBC Canada fait partie de RBC depuis avril 2024.

## Traitement des plaintes des clients

Au Canada, le processus de règlement des plaintes de RBC consiste en un modèle de transmission progressive des plaintes à un niveau supérieur qui vise à régler une plainte le plus tôt possible. Nous aidons les employés à traiter les plaintes des clients au premier point de contact. Nous croyons que cette approche améliore la satisfaction de la clientèle et nos relations avec celle-ci. Si nous ne sommes pas en mesure de résoudre une plainte au premier point de contact avec le client, celui-ci peut se tourner vers Approche Client RBC. Si le client n'est toujours pas satisfait à l'issue de l'intervention d'Approche Client, il peut demander un examen par le Bureau de révision des plaintes clients. Le Bureau de révision des plaintes clients est le service de RBC qui traite les plaintes transmises au niveau supérieur. Si une plainte n'est pas résolue à la satisfaction du client, celui-ci peut faire part de ses préoccupations aux organismes de réglementation ou de traitement des plaintes externes appropriés.

Le comité de la gouvernance du Conseil supervise le Cadre de protection des consommateurs de produits et services financiers, qui comprend notamment la surveillance du processus de résolution des plaintes de RBC. Des procédures de résolution des plaintes sont également en place dans d'autres territoires où RBC exerce des activités.

## Intégrité dans les communications sur le marketing et les ventes

RBC vise à fournir à ses clients des renseignements faciles à comprendre et à utiliser sur ses produits et services, notamment les placements, les services bancaires et l'assurance. RBC examine régulièrement ses documents et ses communications concernant ses produits et services afin que les clients puissent déterminer plus facilement si les produits répondent à leurs besoins. RBC tient compte de l'incidence sociale et des risques de ses produits de même que du public cible et fournit l'information pertinente relative aux produits et services.

La publicité est fortement réglementée par les administrations fédérales et provinciales au Canada en vertu de lois comme la *Loi sur la concurrence du Canada*, qui interdit toute publicité fautive et mensongère, et de lois provinciales sur la protection des consommateurs, qui régissent la conduite à tenir en cas d'allégations pouvant être fausses ou mensongères. Pour élaborer son matériel de marketing, RBC suit également les directives et les normes sur les bonnes pratiques de divers organismes d'autoréglementation, comme les Normes de la publicité et l'Association canadienne du marketing. RBC a recours à des lignes directrices internes en matière de marketing conçues pour assurer une publicité conforme et responsable. RBC adhère également à un certain nombre de codes de conduite volontaires dans le domaine de la vente responsable de produits et de services financiers.

Au Royaume-Uni, dans les Antilles et aux États-Unis, RBC est régie par plusieurs organismes de réglementation et doit en outre satisfaire aux exigences locales ou fédérales entourant les déclarations et le marketing.

## Bien-être financier

Dans le cadre de l'ambition de RBC à favoriser des occasions de **prospérité** plus inclusives, nous aidons nos clients à atteindre leurs objectifs financiers en gagnant en confiance et en établissant leur sécurité financière au moyen d'un effort coordonné dans l'ensemble de nos produits, de nos services et de nos collaborations. Nos objectifs sont les suivants :

- **Simplifier les finances** – Fournir des produits et des services transparents et faciles à utiliser qui permettront aux clients de mieux gérer leur argent.
- **Aider les clients à atteindre leurs objectifs financiers** – Offrir des outils numériques et des conseils personnalisés qui aident les clients à effectuer une planification efficace menant à la réalisation de leurs objectifs à long terme.
- **Amener les gens à développer un meilleur rapport à l'argent** – Aider les particuliers à acquérir les connaissances financières, les aptitudes et l'assurance nécessaires à l'établissement de solides bases financières à long terme.
- **Contribuer à offrir un accès juste et inclusif aux services financiers** – Mieux répondre à la diversité de besoins et de situations de ceux qui sont confrontés à des obstacles particuliers pour accéder à des services financiers.

### Simplifier les finances

RBC continue de déployer des efforts pour donner à ses clients les moyens de gérer plus facilement leur argent. À ce titre, nous développons des produits bancaires numériques qui donnent aux clients un meilleur aperçu de leurs finances et leur permet de personnaliser leur expérience numérique.

Par exemple, NOMI est une fonctionnalité d'assistance numérique intégrée à l'appli Mobile RBC®. NOMI se sert de l'IA pour présenter aux clients de l'information sur mesure afin de les aider à gérer leur argent en toute confiance. Voici les différents outils qu'elle comprend :

- **Prévisions NOMI** – Donne au client un aperçu sur sept jours de ses entrées et sorties de fonds, comme les paiements de factures, les téléversements, les cotisations aux placements et le versement des salaires. Environ 1,3 million de clients ont utilisé Prévisions NOMI pour faire le suivi de leurs entrées et sorties de fonds depuis son lancement en 2021.
- **Perspectives NOMI<sup>MC</sup>** – Fournit des alertes opportunes et personnalisées, des rappels et des perspectives établies en fonction des habitudes de consommation et d'épargne du client.
- **NOMI TrouvÉpargne** – Utilise la technologie prédictive pour comprendre les habitudes transactionnelles propres aux clients et les aider à épargner. À ce jour, cette fonctionnalité a aidé nos clients à mettre de côté plus de 9,6 milliards de dollars depuis son lancement en 2017 (plus de 7 milliards de dollars au 31 octobre 2024; plus de 5 milliards de dollars au 31 octobre 2023).
- **Budgets NOMI** – Recommande un budget mensuel personnalisé et fournit des mises à jour périodiques afin d'encourager les clients à respecter leur budget. Depuis le lancement de l'application en avril 2019, les clients ont établi environ 5,5 millions de budgets à l'aide de Budgets NOMI.

De plus, RBC vise à offrir une expérience harmonieuse aux clients, où qu'ils se trouvent, en les aidant à passer d'un mode de prestation à l'autre, qu'ils choisissent le libre-service ou une rencontre avec un conseiller en personne ou à distance. Plus de 10,2 millions de clients utilisent les services numériques de RBC, soit une hausse de 4 % par rapport à 2024.

Tableau 34. Adoption numérique et opérations libre-service

	Objectifs	2025	2024	2023
Opérations de services financiers effectuées en libre-service <sup>(1)</sup>	↑ <sup>(2)</sup>	96 %	95 %	94 %
Taux d'adoption numérique des particuliers <sup>(3)</sup>	↑ <sup>(2)</sup>	63 %	63 %	62 %

(1) Les modes de prestation libre-service comprennent les guichets automatiques bancaires, la réponse vocale interactive, Banque en direct et les Services bancaires mobiles, tant pour les Services bancaires aux particuliers que les Services bancaires aux entreprises.

(2) Objectif associé à l'amélioration continue par rapport à l'année précédente ou à la moyenne mobile sur trois ans.

(3) Le taux d'adoption numérique des particuliers est calculé en fonction des clients des services aux particuliers utilisant activement les services numériques sur 90 jours au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre.

RBC veut offrir à ses clients des services bancaires courants simples, efficaces et conviviaux au moyen de l'innovation numérique, notamment :

- **Ouverture de compte à distance** – Les clients peuvent ouvrir un compte de dépôt, de crédit, Placements en direct ou en devises depuis l'endroit qui leur convient, de façon autonome ou avec l'aide d'un conseiller, à distance ou en personne. De même, les clients peuvent maintenant ouvrir directement des comptes d'épargne libre d'impôt et des régimes enregistrés d'épargne-retraite, cotiser à ceux-ci et préautoriser des cotisations pour ceux-ci au moyen de leur appareil mobile.
- **Messagerie asynchrone** – La fonction de clavardage de l'appli Mobile RBC et de Banque en direct peut répondre aux questions simples des clients à tout moment afin de les aider avec des tâches courantes en ligne. Les clients sont en mesure de passer au clavardage asynchrone avec un conseiller qui répondra à leurs besoins.
- **Accès sécurisé** – Grâce à une fonction intégrée dans l'appli Mobile RBC, les clients peuvent utiliser le numéro d'identification personnel de leur carte-client ou des données biométriques pour s'authentifier avec leur appareil mobile.
- **Renouvellement hypothécaire numérique** – Un processus de renouvellement des hypothèques plus facile et plus rapide pour les clients au moyen d'une nouvelle option simplifiée en libre-service de l'application mobile de RBC. Les clients admissibles peuvent maintenant renouveler leur hypothèque RBC de façon simple et sécuritaire à l'endroit qui leur convient le mieux et profiter d'un escompte numérique en ligne.

### Aider les clients à atteindre leurs objectifs financiers

RBC veut aider ses clients à planifier et à réaliser leurs objectifs à long terme au moyen de conseils et de solutions personnalisés. Voici des exemples :

- **MonConseiller** – Les clients de RBC ont accès à leur plan personnalisé en ligne ainsi qu'à un conseiller RBC, notamment par vidéoconférence, par téléphone ou en personne en succursale. L'objectif est de fournir des conseils lorsque les clients en ont besoin et, souvent, sans qu'ils aient à se déplacer. Depuis 2017, quelque 5,1 millions de Canadiens sont maintenant dotés d'un plan personnalisé et d'un accès privilégié à leurs finances dans la plateforme MonConseiller.
- **Conseillers, Nouveaux arrivants** – L'équipe de conseillers, Nouveaux arrivants de RBC offrent un encadrement en littératie financière sur les services bancaires au Canada et contribue à répondre aux besoins financiers des clients. Les conseillers, Nouveaux arrivants tissent des liens avec la collectivité dans laquelle ils travaillent et y nouent des partenariats afin d'aider les nouveaux arrivants à s'établir.
- **Artie, votre assistant liquidateur®** a été conçu pour calculer la complexité d'une succession et pour informer les exécuteurs sur leur rôle, les tâches qui doivent être réalisées et la manière de le faire en leur fournissant une liste de vérification et un tableau de bord personnalisés ainsi que des lettres préremplies.
- **Epilogue‡ Wills** – Le partenariat de RBC avec Epilogue Wills vise principalement à sensibiliser les gens à l'importance de la planification successorale et à proposer une solution numérique à prix modique aux personnes ayant une succession simple et, ainsi, de faire en sorte que les Canadiens puissent obtenir plus facilement un testament et une procuration.
- **Petites entreprises** – RBC offre un accès à des conseils, des programmes et des occasions qui les aideront à démarrer, gérer et faire croître leurs activités. Nos prêts ou acceptations accordés aux petites entreprises du Canada étaient de 16,8 milliards de dollars au 31 octobre 2025 (15,5 milliards de dollars au 31 octobre 2024; 13,7 milliards de dollars au 31 octobre 2023). Nous accompagnons également ces clients avec des offres qui vont au-delà des produits et services bancaires traditionnels. Voici quelques-unes de ces solutions :
  - **Ownr®** : Constitue pour les entrepreneurs de l'Ontario, du Québec, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique une solution numérique qui les aide à enregistrer leur entreprise (ou de la constituer en société) en ligne; d'importantes formalités juridiques et de conformité sont automatisées. Depuis son lancement en 2017, Ownr a enregistré plus de 239 000 entreprises canadiennes.

- **Avantages Perspectives RBC<sup>MC</sup> pour la petite entreprise** : Un tableau de bord qui offre aux entreprises de détail inscrites des données en temps réel sur les tendances de consommation, des analyses comparatives et des renseignements sur le marché pour les aider à prendre des décisions.
- **Programme de prêts accélérateurs d'entreprises de la Banque de développement du Canada (BDC)** : En 2025, RBC s'est jointe au Programme de prêts accélérateurs d'entreprises de BDC afin d'aider les petites et moyennes entreprises admissibles à obtenir le financement dont elles ont besoin pour faire croître leur entreprise.
- **Futurpreneur<sup>†</sup>** : RBC soutient les initiatives de démarrage de Futurpreneur qui aident les entrepreneurs âgés de 18 à 39 ans à obtenir du financement, un mentor en affaires pour une période maximale de deux ans et des ressources pour planifier, lancer, gérer et faire croître leur entreprise.
- **Xero<sup>‡</sup>** : Xero propose un logiciel de comptabilité en ligne qui aide les clients de RBC à gérer leur petite entreprise, avec des fonctionnalités comme la facturation, le paiement des factures, la paie et le rapprochement bancaire. Pour faciliter encore plus leur comptabilité, les propriétaires d'entreprise peuvent synchroniser Xero avec leur banque, automatiser les tâches, collaborer en temps réel et se connecter à d'autres applications.

## Amener les gens à développer un meilleur rapport à l'argent

RBC offre des programmes d'éducation financière sur plusieurs plateformes numériques et en personne, notamment du contenu et des cours en ligne gratuits, des outils interactifs, des ateliers, de même que des collaborations avec des établissements d'enseignement et des organismes communautaires.

- **Mes finances d'abord** – *Mes finances d'abord* est un centre-ressource numérique qui vise à aider les Canadiens à gérer leur relation avec l'argent. Depuis 2023, le site Web a été visité plus de 7 millions de fois. RBC a également collaboré avec des créateurs de contenu dans le cadre d'une série de vidéos longues pour *Mes finances d'abord*, dans laquelle ces créateurs ont discuté de sujets allant de l'accession à la propriété à l'emprunt.
- **Mydoh<sup>®</sup>** – RBC continue de développer Mydoh, l'appli de gestion d'argent de RBC à l'intention des ménages, y compris une collaboration avec Autisme Canada pour créer de précieuses ressources adaptées spécifiquement aux familles neuroatypiques. Depuis 2021, Mydoh a rejoint plus de 320 000 Canadiens, aidant les jeunes à bâtir leurs compétences en littératie financière.
- **Cours en ligne gratuits élaborés en partenariat avec les universités canadiennes** – En collaboration avec des professeurs de l'Université McGill, de la Ivey Business School de la Western University et de l'Université de Guelph, RBC et RBC Fondation aident les particuliers et les propriétaires de petites entreprises en leur offrant des cours de finances personnelles qui renforcent leur confiance et les aptitudes nécessaires pour réussir. Plus de 398 000 personnes se sont inscrites à des cours en ligne gratuits en littératie financière, en entrepreneuriat et en gestion agricole depuis 2019<sup>36</sup>.
- **Événements conseils et de littératie financière** – À l'échelle du Canada, RBC organise des événements conseils adaptés aux besoins des collectivités locales, y compris en matière de planification successorale, de fiscalité pour les nouveaux arrivants ou de retraite. Nous tenons également des événements axés sur la littératie financière des jeunes et de leurs parents qui traitent de sujets comme la gestion de l'argent, l'établissement d'un budget, l'épargne et les bonnes habitudes de crédit. En 2025, RBC GMA a, de concert avec plus de 2 300 conseillers de Services bancaires aux particuliers, animé des séances d'information sur les placements auxquelles ont participé plus de 19 500 clients.
- **Centre-ressource Bien vieillir** – RBC Gestion de patrimoine a créé le *centre-ressource Bien vieillir* pour aider les Canadiens à conserver leur indépendance et leur autonomie en vieillissant grâce à un leadership avisé et à des renseignements exploitables créés conjointement avec des experts en la matière. Grâce à ces perspectives, les clients et leur famille peuvent avoir des entretiens constructifs avec un conseiller RBC GP en vue de créer et de mettre en œuvre un plan sur mesure pour l'étape du vieillissement, notamment des solutions en cas d'inaptitude et la planification des soins, des legs, de la succession et de la retraite.
- **Au-delà de la richesse** – *Au-delà de la richesse* est un balado de RBC Gestion de patrimoine qui met l'accent sur la planification successorale, le vieillissement en santé et l'information sur la richesse pour aider les Canadiens à planifier pour le présent et l'avenir. Le balado est accessible sur les principales plateformes de baladodiffusion.

## Contribuer à offrir un accès juste et inclusif aux services financiers

RBC s'efforce d'améliorer l'accès aux services financiers pour les personnes confrontées à des obstacles particuliers, notamment les jeunes et les jeunes adultes, les aînés, les [personnes handicapées](#), les [peuples autochtones](#) et les nouveaux arrivants au Canada.

- **Jeunes et jeunes adultes** – RBC a à cœur de soutenir la réussite des jeunes en leur offrant des ressources et l'accès à des conseils, des services bancaires et des produits financiers adaptés aux besoins et aux objectifs correspondant à cette étape de la vie. RBC offre les produits et services adaptés à leurs besoins suivants :
  - **Le Forfait bancaire Avantage RBC® pour étudiants** est un compte sans frais mensuels à l'intention des étudiants à temps plein et de toute personne âgée de 24 ans et moins (peu importe le statut d'inscription) qui offre un nombre illimité d'opérations de débit et d'opérations Virement Interac<sup>+</sup> sans frais, la capacité d'utiliser, sans frais imputés par RBC, les guichets automatiques bancaires d'autres banques au Canada et l'accumulation de points en effectuant des opérations de débit. Les clients détenant un compte Forfait bancaire Avantage RBC pour étudiants sont également admissibles à une remise complète des frais annuels de la carte de crédit ION+®, qui donne aux clients accès à du crédit lorsqu'ils en ont besoin et les aide à accumuler des points Avion Récompenses® et à réaliser des économies;
  - **Le Portail Solutions RBC pour étudiants** est un site Web qui sert de point d'accès unique pour les jeunes et les jeunes adultes afin de les aider à :
    - Trouver les bons produits et services;
    - Accéder aux outils et aux ressources pour les aider à bâtir leur carrière;
    - Explorer les offres et les récompenses.
  - **Le Compte Épargne jeunesse Léo RBC®** est un compte sans frais mensuels destiné aux enfants de 12 ans et moins qui aide les parents à enseigner les rudiments de l'argent à leurs enfants et à leur montrer l'importance de commencer à épargner jeune. Le compte permet d'effectuer gratuitement des opérations de débit et des opérations Virement Interac illimitées.
- **Aînés** – Nous sommes depuis longtemps déterminés à aider les aînés canadiens à vivre une vie active et confortable en misant sur une sensibilisation continue, sur des conseils orientés client, ainsi que sur des produits et services qui répondent à leurs besoins. Nous avons à cœur d'aider notre clientèle aînée à gérer et à protéger son argent, et la sensibilisons à des enjeux importants en :
  - offrant une formation de sensibilisation à la fraude et aux escroqueries à tous les conseillers en contact direct avec les clients;
  - sensibilisant les clients aux diverses escroqueries possibles au moyen de formations et de rappels;
  - engageant la discussion de façon proactive avec les aînés afin de répondre à leurs besoins et de réduire au minimum les risques d'abus financier.

Nous sommes engagés à trouver des solutions qui habilitent les Canadiens vieillissants au moyen de ressources, de produits et d'information spécialisés en planification financière et en gestion de patrimoine. Pour en savoir plus sur notre engagement à soutenir le [Code de conduite pour la prestation de services bancaires aux aînés](#) de l'Association des banquiers canadiens, voir notre [Déclaration de responsabilité publique 2025](#).

- **Personnes handicapées** – Notre [Plan d'accessibilité 2023-2026](#) décrit les mesures que prendra RBC pour repérer, lever et prévenir les obstacles pour les personnes handicapées et répondre aux exigences de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. Nous publions également des [rapports d'étape](#) annuels qui décrivent les mesures prises pour respecter nos engagements énoncés dans le Plan d'accessibilité. Nous tâchons d'offrir une expérience sans obstacle aux personnes handicapées, par exemple :
  - Concevoir nos nouvelles succursales et rénover nos succursales existantes de manière à améliorer leur accessibilité physique;
  - Tenir compte des technologies couramment utilisées par les personnes handicapées lorsque nous développons des produits numériques et nous efforcer de suivre les directives d'accessibilité du contenu Web;
  - Assurer l'accessibilité des communications en offrant plusieurs modes de prestation aux clients, comme des services téléphoniques, de téléimprimeur et de relais vidéo, des documents imprimés en formats différents, et des offres de service en plusieurs langues.

Pour en savoir plus sur les efforts que nous déployons pour que les personnes handicapées aient un meilleur accès aux services financiers, voir notre [Déclaration de responsabilité publique 2025](#).

- **Peuples autochtones** – RBC s’efforce d’améliorer l’accès au capital et de favoriser le **bien-être financier** des communautés autochtones partout au Canada en offrant des **occasions justes et inclusives** d’accéder à des conseils spécialisés et à des solutions et programmes financiers, notamment des solutions bancaires, de capital et de gestion de placements sur mesure.
  - Pour servir les collectivités autochtones partout au Canada, RBC dispose de neuf succursales situées dans des réserves en Alberta, en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Ontario et au Québec, de même que de trois centres bancaires commerciaux établis dans des réserves au Manitoba, en Ontario et en Saskatchewan. Afin de faciliter l’accès aux services financiers dans les collectivités éloignées, RBC compte également six agences qui offrent, au nom de RBC, des services bancaires de base tels que les dépôts, les retraits et le paiement de factures;
  - RBC offre également un soutien adapté grâce au cours Bien-être financier pour Autochtones RBC, ainsi qu’à des équipes nationales spécialisées couvrant les Services bancaires aux entreprises aux Autochtones, les placements aux Autochtones et les services de RBC Trust Royal®;
  - L’accès sans frais<sup>37</sup> au forfait bancaire courant RBC®, qui figure parmi les premières mesures prises dans le cadre du Plan d’action pour la réconciliation, a été élargi en 2025 à l’ensemble des peuples autochtones au Canada, sur la base de l’identification figurant au dossier de RBC ou fournie à un conseiller RBC.

Pour en savoir plus, voir notre [site Web](#).

- **Nouveaux arrivants au Canada** – RBC s’efforce de répondre aux besoins particuliers des nouveaux arrivants au Canada en les accompagnant dans leur parcours financier grâce à la gamme de produits et de services suivante :
  - Les nouveaux arrivants ont accès à un forfait bancaire sans frais mensuels d’une durée d’un an comprenant un compte chèques admissible et une carte de crédit assortie d’un plafond pouvant aller jusqu’à 15 000 dollars, sans exiger d’antécédents de crédit, ainsi qu’à des conseils spécialisés;
  - Les étudiants étrangers à temps plein au Canada peuvent ouvrir un Forfait bancaire étudiant sans frais mensuels. RBC offre également une gamme de cartes de crédit assorties de programmes d’incitation et de limites pouvant aller jusqu’à 2 000 dollars, sans exiger d’antécédents de crédit, afin d’aider les étudiants étrangers à établir un historique de solvabilité dès leur arrivée;
  - RBC a établi des collaborations stratégiques avec des entités comme la Banque ICICI du Canada et avec d’autres organismes au service des nouveaux arrivants, comme Applyboard‡ et BorderPass‡, qui offrent des produits de RBC répondant aux besoins bancaires uniques des personnes qui s’établiront au Canada;
  - En 2025, RBC a noué de nouveaux partenariats, notamment avec EasyTransfer, Education International Cooperation Consulting (EIC) et Industrial and Commercial Bank of China (Canada)‡. Ces partenariats offrent un soutien important aux étudiants et à leur famille qui s’installent au Canada, en répondant à leurs besoins tant avant qu’après leur arrivée au pays;
  - RBC offre des prêts hypothécaires et des prêts automobiles aux nouveaux arrivants admissibles qui ont peu ou pas d’antécédents de crédit au Canada.

## Inclusion économique

RBC appuie les entrepreneurs et les petites entreprises en les aidant à participer aux occasions d'affaires. Certaines populations n'ont pas les mêmes occasions d'accès aux capitaux, à l'éducation et au mentorat nécessaires pour faire croître une entreprise. En offrant un vaste éventail de conseils et de solutions aux petites et moyennes entreprises, nous souhaitons aider les entrepreneurs de tous horizons à faire concurrence, à prospérer et à réussir.

Voici certains programmes que nous avons mis en place pour favoriser l'inclusion économique :

- Le Programme pour les entrepreneurs noirs RBC, qui a lancé deux initiatives à l'intention des entrepreneurs noirs canadiens :
  - Le prêt aux entrepreneurs noirs RBC<sup>38</sup> offre des prêts allant jusqu'à 250 000 \$ et des services-conseils aux entrepreneurs noirs canadiens admissibles qui en sont à différentes étapes de leur parcours.
  - Le Programme de démarrage pour les entrepreneur-e-s noir-e-s<sup>39</sup>, élaboré en partenariat avec Futurpreneur, soutient les entrepreneurs noirs canadiens de 18 à 39 ans en leur fournissant des prêts aux petites entreprises, du mentorat et des ressources commerciales.

Le Programme pour les entrepreneurs noirs continue de soutenir des entrepreneurs noirs canadiens dans le lancement et l'expansion de leur entreprise au moyen de solutions de financement, de ressources éducatives et d'accès à du mentorat et du parrainage. Depuis 2021, RBC s'est engagée à verser 52 millions de dollars.

- Les Prix canadiens de l'entrepreneuriat féminin RBC, décernés en collaboration avec Femmes d'influence+, soulignent les innovations et les réalisations qu'on doit à des femmes, en récompensant les entrepreneures qui, quels que soient le secteur considéré et la taille de l'entreprise, contribuent de manière appréciable à l'essor de l'économie et des collectivités canadiennes. La cohorte de lauréats de cette année touche notamment des secteurs tels que le cinéma et la télévision, la construction, l'hôtellerie, l'IA, la médecine et le droit.
- Notre programme de financement des producteurs émergents [NAPC](#) au Canada offre du financement aux entrepreneurs NAPC pour des projets admissibles qui comprennent du contenu de diffusion qui détient une licence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et dont le budget se situe entre 500 000 \$ et 2 millions de dollars.
- RBC s'efforce de créer des occasions qui permettent à la prochaine génération de talent autochtone de réussir, améliorant l'accès au capital et favorisant le [bien-être financier](#), l'esprit d'entrepreneur et l'innovation des communautés autochtones partout au Canada. Parmi les principales initiatives, mentionnons le soutien aux entrepreneurs autochtones au moyen de ressources et de mentorat dans le cadre du défi Pow Wow Pitch, ainsi que des commandites nationales avec des organismes tels que la First Nations Major Projects Coalition (FNMPC), le Conseil canadien pour les entreprises autochtones (CCIB) et AFOA Canada.

En plus d'appuyer les programmes ci-dessus, RBC s'est engagée en 2024 à effectuer un audit de l'équité raciale de ses pratiques commerciales. Pour en savoir plus, voir la section [Audits de l'équité raciale](#) du volet *Capital humain*.

# Annexes

## Annexe 1. Notes de fin

1. Exclut le chef de la direction et chef de groupe, RBC Marchés des Capitaux, qui participe au programme de rémunération de Marchés des Capitaux. Pour savoir comment les critères de durabilité sont intégrés au régime de rémunération de Marchés des Capitaux, voir la section *Intégration des facteurs liés à la durabilité à la rémunération de la haute direction* à la page 77 de notre [Circulaire de sollicitation de procurations 2026](#).
2. Un certain nombre de politiques, d'engagements, de cibles et d'objectifs en matière de durabilité de RBC ne concernent ni les services-conseils en placements, ni les activités de courtage, ni les actifs gérés ou administrés par RBC GMA et RBC GP. Consultez la section [À propos du présent rapport](#) pour obtenir des renseignements sur RBC GMA et RBC GP.
3. Ce montant comprend les dons et investissements dans la collectivité faits par RBC, RBC Fondation ou RBC Fondation – É.-U., les subventions associées au programme de bénévolat des employés, les dons en nature et les contributions à des organismes de bienfaisance sans but lucratif et non enregistrés.
4. Ce montant comprend les dons et investissements dans la collectivité faits par RBC, RBC Fondation ou RBC Fondation – É.-U., les subventions associées au programme de bénévolat des employés, les dons en nature et les contributions à des organismes de bienfaisance sans but lucratif et non enregistrés. Les chiffres comprennent les commandites communautaires et les investissements dans la collectivité faits au titre du Fonds de rapprochement des collectivités et des programmes Objectif avenir RBC et [Techno nature RBC](#).
5. La certification Imagine (auparavant Entreprises généreuses) accorde un sceau de confiance aux entreprises qui redistribuent au moins 1 % de leurs bénéfices avant impôts dans les collectivités où leurs employés vivent et travaillent.
6. En complément des calculs de RBC et de RBC Fondation, nous avons fait appel à LBG Canada pour évaluer nos données et calculer nos investissements dans les collectivités canadiennes selon le cadre de mesure LBG afin d'établir l'incidence générale de notre contribution financière. LBG rassemble un réseau de professionnels des investissements dans la collectivité qui appliquent, élaborent et améliorent le cadre de mesure LBG. Comme il n'existe pas de principes comptables généralement reconnus pour la déclaration des investissements dans la collectivité, les sociétés ont toujours fait leurs calculs selon des méthodes différentes. Le cadre de mesure LBG propose une méthode pour mesurer la valeur et l'incidence réelles, pour l'entreprise et pour la société, des investissements dans la collectivité. En tant que tiers externe, LBG Canada propose une approche normalisée pour évaluer les investissements dans la collectivité et examine les déclarations de chaque entreprise participante afin de déterminer si l'approche a été suivie.
7. La [démarche de RBC GMA en matière d'investissement responsable](#) traite de la façon dont différents types de placements peuvent intégrer des facteurs ESG. Elle intègre également le point de vue de RBC GMA sur les facteurs ESG systémiques qui peuvent être significatifs pour les placements et les portefeuilles. Les facteurs ESG sont intégrés par les équipes de placement de RBC GMA à divers degrés et selon des pondérations d'importance variées, selon l'évaluation faite par l'équipe de placement de l'incidence potentielle du facteur ESG sur le rendement du titre ou du portefeuille considéré. En général, dans le cas d'un portefeuille dont l'objectif de placement ou la stratégie de placement principale ne prend pas les facteurs ESG en considération, il est rare que ces derniers influent par eux-mêmes sur les décisions de placement; dans certains cas, ils n'ont absolument aucune incidence. Les références à l'approche suivie par RBC GMA en matière de placement, aux types de placements applicables et aux actifs sous gestion applicables excluent certaines stratégies de placement, catégories d'actifs, niveaux d'exposition au risque ou types de titre qui n'intègrent pas les facteurs ESG. Les stratégies axées sur le marché monétaire, les stratégies d'achat et de détention, les stratégies passives, certaines stratégies sous-conseillées par des tiers et certaines monnaies ou certains instruments dérivés, par exemple, n'intègrent pas les critères ESG.
8. Les critères ESG importants mentionnés aux présentes sont les facteurs ESG qui, de l'avis de RBC GMA et de RBC GP, selon le cas, sont les plus susceptibles d'influer sur le rendement financier d'un émetteur, d'un titre ou d'un portefeuille de placements.
9. L'approche que suit RBC GMA en matière de gérance active, de votes par procuration et de dialogue avec les sociétés émettrices peut comprendre un éventail de sujets qui peuvent inclure ou non les questions liées aux ESG. L'information fournie en matière de gérance active ne concerne pas certaines stratégies de placement qui ne font pas appel au vote par procuration ou au dialogue avec l'émetteur. Par exemple, il n'existe pas de dialogue avec les émetteurs dans les placements quantitatifs, les modes de gestion passifs et certaines stratégies pour lesquelles un tiers joue le rôle de sous-conseiller, et RBC GMA ne gère pas le vote par procuration pour certaines stratégies dont un tiers est le sous-conseiller.

10. Bien que notre approche puisse évoluer au fil du temps pour ce type d'investissement, nous avons l'intention d'affecter en priorité des capitaux à des fonds et à des investissements directs qui visent à réduire les émissions de GES au Canada et à l'échelle mondiale. Nos engagements en matière d'investissement pouvant être pris en compte dans la réalisation de cet objectif peuvent également comprendre le soutien à des solutions climatiques dont les retombées attendues sont liées, entre autres, à la biodiversité, à la nature ou à l'adaptation, sans nécessairement entraîner de réductions des émissions de GES. Aux fins du suivi des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, nos engagements en matière de placement admissibles pris à partir de 2022 sont pris en compte dans cet indicateur.
11. Ces clauses relatives aux enjeux climatiques au titre des contrats de location visent à soutenir l'engagement de RBC à réduire les émissions liées à ses activités, en demandant aux propriétaires de s'engager à mettre en œuvre des mesures axées sur le climat et à communiquer à RBC les données climatiques pertinentes. Pour en savoir plus, voir notre site Web [La réduction des émissions liées à nos activités opérationnelles](#).
12. L'objectif de RBC de rendre ses activités de prêt à **zéro émission nette** au plus tard en 2050 est propre aux activités de prêt. Cet objectif ne s'applique pas aux services-conseils en placement, aux activités de courtage, ni aux actifs gérés ou administrés par RBC GMA et RBC GP. Consultez la section [À propos du présent rapport](#) pour obtenir des renseignements sur RBC GMA et RBC GP.
13. Dans les économies avancées, la demande d'électricité, à la fois totale et par habitant, est restée relativement stable ou a diminué depuis 2009, bien que la parité de pouvoir d'achat (PPA) du PIB par habitant ait continué d'augmenter. Aujourd'hui, la demande d'électricité dans les économies avancées devrait commencer à augmenter parallèlement à la croissance économique, soit un renversement de la tendance des 15 dernières années. La consommation mondiale d'électricité devrait augmenter au rythme le plus rapide enregistré depuis des années au cours de la période de prévision de 2025 à 2027 du présent rapport, alimentée par la croissance de la production industrielle, l'utilisation croissante de la climatisation, l'accélération de l'électrification et l'expansion des centres de données dans le monde. Source : [International Energy Agency](#).
14. S'applique aux clients de RBC Marchés des Capitaux qui entrent dans le champ d'application de notre mesure de l'intensité des émissions physiques pour les secteurs du pétrole et du gaz naturel et de la production d'électricité.
15. Les dépenses d'investissement consacrées au raccordement de nouvelles charges, à l'intégration de nouvelles sources d'électricité et à l'amélioration de la **résilience** des infrastructures du réseau augmentent sensiblement. La capacité de production d'électricité est également en expansion, les énergies renouvelables étant en tête. De nouvelles installations alimentées au charbon et au gaz sont mises en service parallèlement aux énergies renouvelables pour répondre à la croissance de la demande et renforcer la sécurité du réseau. Source : [International Energy Agency](#).
16. Les ventes de véhicules neufs par type de carburant au Canada peuvent être estimées au moyen des données sur l'immatriculation des véhicules neufs déclarées trimestriellement et annuellement par Statistique Canada. On estime qu'entre 2020 et 2024, le nombre de véhicules électriques à batterie a été multiplié par cinq au Canada. Source : [Statistique Canada. Tableau : 20-10-0025-02 Immatriculations des véhicules automobiles neufs, trimestrielle, par niveau géographique, somme annuelle](#).
17. La croissance rapide des ventes de voitures électriques au cours des cinq dernières années a eu une incidence importante sur le parc automobile mondial : à la fin de 2024, le parc de voitures électriques avait atteint près de 58 millions de voitures, soit environ 4 % du parc total de voitures et plus du triple du parc total de voitures électriques en 2021. La Chine représentait près des deux tiers des ventes mondiales de voitures électriques en 2024. Environ une voiture neuve sur cinq vendue sur le marché européen était électrique en 2024, ce qui est stable par rapport à la part des ventes de l'année précédente. Aux États-Unis, les ventes de voitures électriques ont augmenté d'environ 10 % par rapport à l'année précédente, soit plus d'une voiture sur dix vendue. Source : [International Energy Agency](#).
18. Sur le plan mondial, le déploiement des voitures électriques de 2019 à 2024 a permis d'éviter 80 Mt d'émissions annuelles de CO<sub>2</sub>. Source : [International Energy Agency](#).
19. Nombre total de prêts pour le financement de VE par l'intermédiaire des relations de RBC avec ses fabricants d'équipement d'origine partenaires qui travaillent exclusivement dans le secteur des véhicules électriques.
20. Les données mensuelles sur la part de marché des prêts hypothécaires résidentiels de RBC au Canada sont publiées par la BSIF. Source : [BSIF](#)
21. En 2023, le secteur de l'agriculture génère 10 % des émissions nationales. Source : [Gouvernement du Canada](#).
22. Les recherches sont menées par l'équipe de recherche de l'Institut d'action climatique de RBC dans le but de partager le point de vue de l'Institut sur les progrès du Canada en matière de climat, et représentent les opinions des contributeurs à la date de publication. RBC et les membres de son groupe ne cautionnent aucunement ces recherches, de manière implicite ou explicite.

23. Certains clients ou produits de Marchés des Capitaux et de certaines activités des Services bancaires aux entreprises sont exclus du processus de contrôle diligent.
24. Compte tenu de la structure de la rémunération des membres de la haute direction décrite ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de quantifier séparément le pourcentage précis de la rémunération totale directement lié aux considérations d'ordre climatique.
25. Conforme aux principes de l'initiative RE100, notamment les [certificats d'énergie renouvelable](#) et les [conventions d'achat d'énergie](#). RE100 est une initiative mondiale en matière d'énergie renouvelable avec des principes directeurs sur l'atteinte d'une [électricité 100 % renouvelable](#).
26. RBC achète des [crédits carbone](#) vérifiés à l'aide de [registres de crédits carbone](#) tiers tels que le Climate Action Reserve, Verra et l'American Carbon Registry, ou auprès d'autres organismes tiers de validation et de vérification, qui satisfont aux critères des registres de crédits carbone pour démontrer l'[additionnalité](#) et la [permanence](#). Dans le cadre de notre processus d'approvisionnement, nous effectuons un contrôle diligent qui prend en considération l'emplacement, la technologie, la modernité, ainsi que les avantages et les inconvénients additionnels des choix potentiels pour la collectivité et l'environnement. Les crédits carbone ne sont pas pris en compte dans la mesure des émissions annuelles déclarées découlant de nos activités.
27. Notre évaluation des risques et des occasions liés au climat porte sur trois périodes, soit le court terme (de 0 à 3 ans), le moyen terme (de 3 à 5 ans) et le long terme (de 5 à 30 ans). Les deux premières correspondent aux horizons temporels que nous nous fixons pour atteindre nos objectifs de rendement financier; toutefois, en matière de climat, les périodes pendant lesquelles les risques et les occasions se manifestent varient et leur durée peut être supérieure à celle des calendriers de planification stratégique ou financière à long terme.
28. Les simulations globales de crise que RBC effectue à l'échelle de l'entreprise consistent à évaluer les principales répercussions des risques auxquels nous sommes exposés, ainsi que des variations du résultat, sur le bilan, l'état du résultat, le levier financier, les fonds propres et la liquidité pour comprendre nos facteurs de performance en période de crise. Pour en savoir plus sur notre programme de simulation globale de crise, voir la section *Gestion du risque d'entreprise* de notre [Rapport annuel 2025](#).
29. L'engagement de la banque à procéder à ces audits de l'équité raciale réalisés par un tiers a mené au retrait de deux propositions d'actionnaires soumises en lien avec l'assemblée 2024 des actionnaires de RBC. Pour en savoir plus, voir l'Annexe A « Propositions d'actionnaires » de notre [Circulaire de sollicitation de procurations 2024](#).
30. Les données comparatives ont été retraitées afin de tenir compte de l'incidence des erreurs de calcul. Les chiffres présentés précédemment pour 2024 et 2023 étaient respectivement de 29 966 et de 21 711 employés.
31. D'après les critères d'abordabilité, d'accessibilité et d'efficacité énergétique [APH Select](#) que la SCHL applique aux projets d'immeubles à logements locatifs multiples. Les projets admissibles qui comprennent des logements abordables peuvent également comprendre certaines composantes qui répondent à certains critères d'efficacité énergétique ou d'accessibilité.
32. Ce montant comprend uniquement le financement qui répond aux critères d'abordabilité ou d'efficacité énergétique [APH Select](#) de la SCHL.
33. Comprend les subventions versées du 1<sup>er</sup> octobre 2024 au 30 septembre 2025.
34. Afin d'estimer la valeur des services fournis, les heures de bénévolat effectuées par chaque employé dans le cadre de ce programme sont suivies et multipliées par le taux de rémunération moyen.
35. Ces données se rapportent à l'année civile 2024.
36. Depuis octobre 2019 pour l'Université McGill, janvier 2022 pour l'Université de Guelph et mai 2022 pour l'Université Western.
37. Cet accès élargi a été rendu possible en partie grâce à l'adhésion de RBC à la version récemment améliorée du programme volontaire d'Engagement à fournir des comptes à frais modiques et des comptes sans frais de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2025.
38. Fournit aux entrepreneurs noirs admissibles au Canada des prêts à l'entreprise allant jusqu'à 250 000 \$ (prêts à terme à taux variable assortis d'une période de remboursement pouvant aller jusqu'à 10 ans et de versements sur intérêts seulement la première année). Nous avons commencé à distribuer des fonds dans le cadre de ce programme en novembre 2021.

39. Le programme offre aux jeunes entrepreneurs noirs admissibles âgés de 18 à 39 ans au Canada du mentorat, des conseils, des occasions de réseautage et du financement allant de 5 000 \$ à 75 000 \$ pour soutenir leurs entreprises en démarrage (jusqu'à 50 000 \$ financés par RBC et jusqu'à 25 000 \$ prêtés par la Banque de développement du Canada), sous forme de prêts à terme non renouvelables assortis d'une période de remboursement de cinq ans et de versements d'intérêts seulement la première année. Les participants qui souhaitent que leur entreprise prenne encore plus d'expansion sont également admissibles à un financement complémentaire de 40 000 \$ offert par RBC si l'entreprise a obtenu de bons résultats au cours des deux premières années. Nous avons commencé à distribuer des fonds dans le cadre du Programme de démarrage pour les entrepreneur-e-s noir-e-s en mars 2021.
40. Le GIFCC a élaboré un cadre pour aider les entreprises à communiquer plus efficacement les risques et les occasions liés aux changements climatiques dans le cadre de leurs processus de présentation de l'information existants. Les recommandations sont structurées autour de quatre thèmes de base du fonctionnement des entreprises : gouvernance, stratégie, gestion du risque et paramètres et cibles. Le GIFCC a été démantelé en octobre 2023 et les recommandations du GIFCC sont intégrées aux normes de l'International Sustainability Standards Board (ISSB), lequel est supervisé par l'IFRS Foundation. Pour en savoir plus, consulter le site Web [IFRS Foundation](#).
41. Comprend l'approvisionnement en amont des matières premières, utilisées pour la production d'énergie, provenant de l'agriculture et de la foresterie durables, et le respect du seuil d'émission du cycle de vie.
42. Les nouveaux projets de développement hydroélectrique de plus de 25 MW doivent avoir une densité de puissance supérieure à 10 W/m<sup>2</sup> ou fonctionner avec des émissions du cycle de vie inférieures à un seuil de 50 g d'équivalents CO<sub>2</sub> par kWh. Comprend la rénovation d'installations hydroélectriques existantes, à condition que la taille du barrage ou du réservoir ne soit pas augmentée.
43. Comprend les frais de recherche et développement. Doit être conforme aux lois en vigueur dans les régions où des règlements régissent la sûreté nucléaire conformément aux normes définies par l'Agence internationale de l'énergie atomique quant au choix des sites, à la sécurité opérationnelle, à la gestion des déchets et à l'approvisionnement responsable en matières premières.
44. L'exposition est définie comme le financement sur une base autorisée au 31 octobre 2025. Les expositions autorisées, ou expositions mesurées sur une base autorisée, reflète notre engagement de financement total. Nous faisons référence aux expositions autorisées parce qu'elles constituent un paramètre plus stable que les soldes impayés des prêts, qui fluctuent en fonction des montants prélevés.
45. Les facteurs d'émission permettent d'estimer les émissions de nos clients. Nous utilisons à la fois des facteurs d'émission externes et des facteurs développés en interne, qui reposent généralement sur des données de tiers et sur des moyennes sectorielles, pour les clients qui ne communiquent pas leurs émissions publiquement ou à RBC.

## Annexe 2. Glossaire

### Activités habilitantes en matière d'énergie à faibles émissions de carbone ou activités habilitantes

La construction, le développement, l'exploitation, l'acquisition, la maintenance et la mise en service de systèmes de transmission et de distribution de l'électricité, de stockage d'énergie (p. ex., batteries) ou d'amélioration de l'efficacité énergétique (p. ex., réseaux intelligents). La modernisation globale de l'infrastructure du réseau est essentielle pour soutenir la demande croissante d'électricité découlant de l'électrification et la transition du bouquet énergétique aux énergies renouvelables. Cette infrastructure peut comprendre des lignes de transport et des systèmes de distribution qui se connectent à des sources d'énergie à forte teneur carbone, mais font partie de l'infrastructure permettant une énergie à faible émission de carbone dans l'avenir.

### Activités liées aux énergies à faibles émissions de carbone

Comprennent la construction, le développement, l'exploitation, l'acquisition, la maintenance et la mise en service de sources d'énergie renouvelable (p. ex., énergie solaire, éolienne, marémotrice ou géothermique, sous-produits de la biomasse, biocarburants renouvelables et hydroélectricité) et d'autres sources d'énergie à faibles émissions de carbone (p. ex., nucléaire et [hydrogène vert](#)). Pour en savoir plus, voir l'[Annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#).

### Additionnalité

Les réductions ou l'élimination des émissions de GES découlant de l'activité d'atténuation doivent être additionnelles, c'est-à-dire qu'elles n'auraient pas eu lieu en l'absence de l'incitatif créé par les revenus provenant des crédits carbone.

### Aptitudes recherchées

Aptitudes ou connaissances techniques pertinentes permettant d'obtenir des emplois de qualité et de suivre différents parcours de carrière (p. ex. aptitudes liées aux métiers spécialisés, à l'intelligence artificielle, à la technologie ou à l'agriculture).

### Artistes émergents RBC

Désigne le soutien de RBC à des organismes qui offrent aux artistes les meilleures chances de faire avancer leur carrière dans des domaines comme les arts visuels, la musique, le théâtre, la danse, la littérature et le cinéma.

### Avancement

La progression ou l'amélioration de la carrière d'une personne, de sa situation économique ou de son [bien-être](#).

### Bâtiments durables

Bâtiments répondant à l'un des critères suivants : 1) immeubles résidentiels ou commerciaux en cours de construction, d'aménagement, d'exploitation, d'acquisition ou d'entretien et qui soit ont fait ou devraient faire l'objet d'une certification indépendante de conformité à des normes de construction, soit figurent parmi les premiers 15 % du classement des immeubles de la ville, de la province ou de l'État ou du pays où ils se trouvent en ce qui a trait aux émissions de GES; 2) immeubles résidentiels ou commerciaux faisant l'objet de travaux de remise en état ou de rénovations qui contribuent à réduire les émissions de GES, notamment des projets ou des activités permettant ou étant censés permettre, d'après une évaluation indépendante, des économies d'énergie d'au moins 30 % par rapport à la consommation de base.

### Bien-être

Situation positive dans laquelle se trouve un individu ou la société tout entière. Il peut s'agir de bien-être émotionnel, mental, physique, social ou financier; le terme suppose aussi la capacité des individus et des sociétés à jouer dans le monde un rôle qu'ils savent réellement utile.

### Bien-être financier

Capacité d'une personne à assumer ses obligations financières, à épargner suffisamment pour l'avenir et à prendre des décisions financières qui lui permettent de mener une vie épanouie. Afin d'encourager le bien-être financier, RBC s'efforce de simplifier les finances, d'aider les clients à atteindre leurs objectifs financiers, de favoriser de meilleures relations avec l'argent et de contribuer à offrir un accès équitable et inclusif aux services financiers.

## **Cadre de la raison d'être RBC – Des idées pour les gens et la planète (le Cadre de la raison d'être)**

Le *Cadre de la raison d'être* vise à relever les grands défis sociétaux susceptibles de compromettre notre réussite collective et notre prospérité (crises environnementales, évolution rapide du marché du travail, inégalités croissantes). En matière de durabilité, il énonce trois objectifs à l'atteinte desquels nous pensons que RBC peut fortement contribuer : soutenir la transition vers une économie à zéro émission nette, doter les gens des aptitudes nécessaires pour réussir et favoriser des occasions de prospérité plus inclusives. Notre Cadre de la raison d'être repose sur des stratégies qui vont en ce sens. Il permet à nos *parties prenantes* de mieux comprendre les enjeux; la collaboration dans des domaines d'intérêt mutuel s'en trouvera renforcée.

### **Carburant d'aviation durable**

Carburant de remplacement qui, produit à partir de charges d'alimentation d'origine non pétrolière, a une teneur en carbone moins élevée que le carburéacteur traditionnel.

### **Carrière épanouissante**

Parcours de carrière marqué par des rôles et des expériences qui suscitent un sentiment de satisfaction et de valorisation. Le poste occupé et les tâches courantes sont valorisés, significatifs et rattachés à une finalité qui dépasse les intérêts personnels.

### **Certificat de consommation d'énergie**

Document contractuel contenant des informations sur une unité d'énergie, notamment la ressource employée pour la produire et les émissions liées à sa production et/ou à son utilisation. La détention du certificat (ou son retrait par le détenteur) constitue une déclaration crédible d'usage d'énergie renouvelable. Il en existe différentes formes, par exemple le certificat d'énergie renouvelable (CER) en Amérique du Nord et la garantie d'origine en Europe.

### **Certificat d'énergie renouvelable**

Type de *certificat de consommation d'énergie* émis quand un mégawattheure (MWh) d'électricité est produit et livré au réseau de distribution à partir d'une source d'énergie renouvelable. En achetant un certificat d'énergie renouvelable, l'acheteur acquiert généralement certains attributs environnementaux, comme la capacité de déclarer des émissions de périmètre 2 réduites fondées sur le marché, découlant de cette production d'énergie renouvelable. Lors de la vente du certificat, le transfert de propriété ne porte pas sur l'électricité produite, mais sur les attributs qui en font une énergie renouvelable.

### **Combustion mobile**

Émissions provenant de la combustion de carburants directement pour les déplacements attribuables à des sources mobiles appartenant à l'entreprise ou louées.

### **Combustion stationnaire**

Émissions provenant de la combustion de carburants dans des équipements stationnaires tels que les chaudières et les appareils de chauffage pour le chauffage des bâtiments.

### **Convention d'achat d'énergie**

Accord financier à long terme conclu entre un acheteur et un vendeur, dans le cadre duquel l'acheteur garantit au vendeur un prix fixe pour une quantité déterminée d'électricité provenant d'un projet. Dans le contexte du secteur de l'énergie renouvelable, la signature d'une convention d'achat avant l'achèvement d'un projet aide le vendeur d'énergie à obtenir du financement et favorise la croissance des projets d'énergie renouvelable.

### **Crédits carbone**

Les crédits carbone sont des certificats ou des unités échangeables, mesurés en fonction d'une tonne de GES, qui représentent les résultats d'atténuation des projets qui entraînent une réduction des émissions de GES par rapport à un scénario de référence. Selon les résultats des mesures d'atténuation, les crédits carbone peuvent être classés dans les catégories de la prévention ou de la réduction des émissions ou de l'élimination du carbone. Les crédits carbone pour la réduction des émissions proviennent d'activités qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre par rapport à l'année de référence, tandis que les crédits carbone pour la prévention des émissions proviennent d'activités qui empêchent le rejet potentiel d'émissions par rapport à un scénario de référence hypothétique. Les crédits pour l'élimination du carbone sont accordés dans le cadre d'activités qui captent le carbone de l'atmosphère et le transfèrent dans des réservoirs de carbone durables (p. ex., reboisement, captage direct dans l'air avec stockage géologique).

### **Économie à faibles émissions de carbone (ou faiblement carbonée)**

Économie dont la production d'émissions de GES est minime.

### Économie circulaire

Système de production et de consommation qui cherche à réduire au minimum les déchets et à favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles, notamment par une conception intelligente des produits, leur utilisation prolongée, le recyclage et d'autres pratiques, tout en contribuant à la régénération de la nature.

### Électricité renouvelable

Énergie produite à partir de sources renouvelables (hydroélectricité, énergie éolienne, énergie solaire); les sources d'énergie renouvelables du réseau électrique ne sont pas comprises.

### Émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les GES sont des gaz présents dans l'atmosphère, à la fois en raison de phénomènes naturels ou des activités humaines (« anthropiques ») qui absorbent puis réémettent des rayonnements à des longueurs d'onde spécifiques. Les principaux GES présents dans l'atmosphère terrestre sont le dioxyde de carbone, la vapeur d'eau, le méthane, l'oxyde de diazote et l'ozone.

### Énergie à fortes émissions de carbone

Aux fins du [ratio d'approvisionnement énergétique](#), ce terme désigne le financement par RBC des activités pétrogazières et des activités fortement carbonées de production d'électricité; les frontières des sous-secteurs correspondent à celles utilisées pour nos émissions financées selon les définitions du PCAF. Dans le cas des activités pétrogazières, il s'agit des sous-secteurs amont, aval, intermédiaires et intégrés.

### Énergie renouvelable

L'énergie renouvelable englobe la construction, le développement, l'exploitation, l'acquisition, l'entretien et le raccordement des sources d'énergie renouvelable suivantes : éolienne, solaire, géothermique avec émissions directes inférieures à 100 g d'équivalents CO<sub>2</sub> par kWh, biomasse résiduelle et biocarburants renouvelables dont les émissions sur le cycle de vie sont inférieures à 100 g d'équivalents CO<sub>2</sub> par kWh provenant de résidus agricoles et forestiers durables ou de déchets solides municipaux non recyclables, marémotrice et hydroélectricité. Les nouveaux projets de développement hydroélectrique de plus de 25 MW doivent avoir une densité de puissance supérieure à 10 W/m<sup>2</sup> ou fonctionner avec des émissions du cycle de vie inférieures à un seuil de 50 g d'équivalents CO<sub>2</sub> par kWh (comprend la rénovation d'installations existantes, à condition que la taille du barrage ou du réservoir ne soit pas augmentée).

### Entités énergétiques mixtes

Entités dont les activités sont associées tant aux activités à faibles émissions de carbone et aux activités habilitantes qu'aux activités à fortes émissions de carbone (et/ou à d'autres activités non liées). Dans le cas des prêts à des entités énergétiques mixtes, il pourrait être impossible de mesurer directement la proportion des fonds utilisés pour les activités énergétiques à faibles émissions de carbone et les activités habilitantes du client par rapport aux activités énergétiques à fortes émissions de carbone; par exemple, les prêts aux fins générales de l'entreprise. Par conséquent, nous utilisons les codes CTI de RBC pour répartir nos prêts entre les activités énergétiques à faibles émissions de carbone et les activités habilitantes et les activités énergétiques à fortes émissions de carbone. Nous attribuons des codes CTI aux entités en suivant les normes de RBC sur l'affectation des codes de la classification type des industries aux clients. Par exemple, si les codes CTI attribués à une entité énergétique mixte entrent à 40 % dans la catégorie des énergies renouvelables, 40 % du prêt est considéré comme étant lié aux énergies renouvelables.

### Entités énergétiques non diversifiées

Entités dont les principales activités sont associées aux activités à faibles émissions de carbone et aux activités habilitantes. Les activités sectorielles sont identifiées à l'aide des codes CTI qu'utilise RBC. Nous attribuons des codes CTI aux entités en suivant les normes de RBC sur l'affectation des codes de la classification type des industries aux clients.

### Finance verte ou financement vert

Financement des activités classées dans les catégories énumérées dans les [Principes applicables aux Obligations Vertes](#) énoncés par l'International Capital Market Association ou aux [principes relatifs aux prêts verts](#) de la Loan Market Association, de la Loan Syndications and Trading Association et de l'Asia Pacific Loan Market Association. Les catégories énumérées dans les Principes comprennent notamment les suivantes : « énergie renouvelable », « efficacité énergétique », « gestion durable des ressources naturelles vivantes et utilisation durable des sols », « transport propre », « bâtiments durables ». Nous révisons actuellement nos critères d'admissibilité détaillés applicables à telle ou telle activité de chaque catégorie; à l'issue de l'exercice, notre définition pourrait changer.

### **Financement de la décarbonation**

Le financement de la décarbonation comprend deux éléments : 1) les activités de décarbonation et 2) le fait que le client dispose d'un plan de transition suffisamment solide. Les activités de décarbonation, énumérées à l'[Annexe 5 « Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques »](#), comprennent celles qui se rapportent au captage, à l'utilisation et au stockage du carbone, à l'électrification des activités industrielles, aux combustibles à faible teneur en carbone et à la réduction des émissions de méthane.

### **Groupe de la direction**

Groupe composé du président et chef de la direction, des chefs de fonction et des chefs de groupe, qui relèvent directement du chef de la direction.

### **Heures de formation et investissements connexes**

Les investissements dans la formation reflètent l'investissement total dans des cours de formation internes et externes, y compris le soutien de la formation, la conception, la prestation et les coûts connexes (p. ex., le coût des déplacements et du matériel). Les heures de formation comprennent le temps cumulatif consacré à diverses initiatives d'apprentissage, dont les heures enregistrées dans notre système de gestion de la formation pour des formations techniques, en affaires et en conformité. De plus, les heures de formation comprennent la formation dirigée par le secteur opérationnel ainsi que les heures d'apprentissage informel, notamment les heures passées à réaliser des programmes de perfectionnement en leadership et des activités d'apprentissage sur l'inclusion, ainsi que les heures passées dans les applications d'apprentissage.

### **Hydrogène vert**

Hydrogène produit par électrolyse alimentée par des sources d'électricité renouvelable.

### **Infrastructures vertes urbaines**

Systèmes végétalisés naturels et technologies vertes qui, collectivement, procurent à la société de nombreux avantages économiques, environnementaux, sanitaires et sociaux. Ils comprennent notamment les forêts et les boisés urbains; les rigoles de drainage biologique; les milieux humides aménagés et les bassins de gestion des eaux pluviales; les toits verts et les murs végétalisés; les parcs, jardins et espaces gazonnés; les systèmes du patrimoine naturel (réseaux interconnectés de prairies, de milieux humides, de ravins, de cours d'eau et de zones riveraines); ainsi que l'agriculture urbaine. Ils comprennent également les sols dont le volume et la qualité permettent de soutenir les infrastructures vertes et d'absorber l'eau, ainsi que les technologies comme les chaussées perméables, les barils de récupération d'eau de pluie et les citernes, qui font généralement partie des systèmes de soutien des infrastructures vertes. Les technologies vertes visées par cette définition reproduisent les fonctions des écosystèmes, notamment le stockage et la filtration des eaux pluviales. Source : [Green Infrastructure Ontario Coalition](#).

### **Innovation**

Pratiques permettant aux employés de tous niveaux d'utiliser et de perfectionner leurs aptitudes, leurs connaissances, leur expérience et leur créativité.

### **Investissement responsable**

Un vaste éventail d'approches pour incorporer les facteurs ESG au processus de placement, s'il y a lieu, selon les demandes et les besoins du client.

### **LGBTQ+**

Désigne les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers ou d'une autre identité non hétérosexuelle non cisgenre.

### **Mobilité**

Souplesse, agilité et adaptabilité face aux occasions de perfectionnement et de déploiement des talents.

### **Modernisation**

Améliorations apportées à un immeuble afin d'en rehausser l'efficacité énergétique, par exemple en y mettant à niveau l'équipement qui consomme de l'énergie (systèmes CVC, éclairage), en remplaçant les portes et les fenêtres ou en isolant davantage.

### **NAPC**

Se dit de personnes qui sont noires, autochtones ou de couleur. Le terme « peuples autochtones » désigne collectivement les premiers peuples de l'Amérique du Nord et leurs descendants. Au Canada, le terme « Autochtones » désigne également les personnes qui se considèrent comme des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis.

**Nature**

Comprend à la fois les composantes non vivantes (c.-à-d. la géodiversité) et les composantes vivantes (c.-à-d. la biodiversité) du monde naturel. Source : [International Union for Conservation of Nature \(IUCN\)](#).

**Objectif avenir RBC**

Engagement de RBC à verser, d'ici 2025, 500 millions de dollars afin d'aider les jeunes Canadiens à se préparer aux emplois de demain en acquérant une expérience de travail, en étoffant leurs aptitudes, en utilisant des moyens de réseautage et en profitant des aides ou services offerts en matière de bien-être mental.

**Occasions justes et inclusives**

Le fait de permettre aux personnes qui ont les mêmes talents, les mêmes aptitudes et la même volonté de les utiliser de participer à telle ou telle entreprise de façon à bénéficier des mêmes chances de succès. Cela suppose d'éliminer les obstacles et les préjugés qui rendent la tâche moins facile pour certains.

**Parties prenantes**

Nos parties prenantes comprennent nos clients actuels et potentiels, nos investisseurs, nos employés, nos fournisseurs, les gouvernements, les autorités réglementaires, les organisations non gouvernementales et les organismes communautaires.

**Permanence**

La réduction ou l'élimination des émissions de GES résultant de l'activité d'atténuation doit être permanente; s'il y a risque de renversement, des mesures doivent être mises en place pour y parer et compenser les renversements.

**Personnes handicapées**

Expression désignant des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. Un pays ou un territoire peut avoir sa propre définition réglementaire de « handicap ».

Au Canada, par exemple, la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* définit les personnes handicapées comme étant les personnes qui ont une déficience durable ou récurrente soit de leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage et soit considèrent qu'elles ont des aptitudes réduites pour exercer un emploi, soit pensent qu'elles risquent d'être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d'éventuels employeurs en raison d'une telle déficience. Cette définition vise également les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience font l'objet de mesures d'adaptation pour leur emploi ou dans leur lieu de travail. La *Loi canadienne sur l'accessibilité* définit le handicap comme étant une déficience notamment physique, intellectuelle, cognitive, mentale ou sensorielle, un trouble d'apprentissage ou de la communication ou une limitation fonctionnelle, de nature permanente, temporaire ou épisodique, manifeste ou non et dont l'interaction avec un obstacle nuit à la participation pleine et égale d'une personne dans la société. Dans la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, le handicap est défini comme toute invalidité mentale ou physique actuelle ou antérieure; cette définition inclut le défigement et la dépendance (actuelle ou antérieure) à l'alcool ou à une drogue.

**Peuples autochtones**

Désigne collectivement les premiers habitants de l'Amérique du Nord ainsi que leurs descendants. Au Canada, le terme « Autochtones » désigne également les personnes qui sont des membres des Premières Nations, des Inuits ou des Métis.

**Populations sous-représentées**

Désigne les groupes n'ayant pas bénéficié d'une pleine possibilité de s'intégrer à l'économie et à la vie sociale et civique. Il peut notamment s'agir de personnes défavorisées, géographiquement isolées, privées d'éducation, mais aussi de victimes de discrimination raciale ou fondée sur le sexe, l'orientation sexuelle, le handicap ou d'autres facteurs liés à l'identité.

**Possibilités liées aux changements climatiques**

Les efforts visant à atténuer les changements climatiques ou à s'y adapter peuvent créer des possibilités liées aux changements climatiques pour une entité. Pour en savoir plus, voir la section [Aperçu de la stratégie](#) du volet *Climat*.

## Principaux risques

Nous définissons le risque comme représentant à court, à moyen ou à long terme une vulnérabilité susceptible de nuire à nos résultats financiers, à notre résilience financière et opérationnelle, à notre réputation, à notre modèle d'affaires ou à notre stratégie. Le risque peut entraîner des pertes ou un résultat indésirable sur le plan de la volatilité du bénéfice réel par rapport au bénéfice prévu, de l'adéquation des fonds propres ou de la liquidité. Nos principaux risques reflètent les risques qui ont la plus grande influence sur l'atteinte de nos objectifs stratégiques, notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, d'assurance, de non-conformité et de réputation, ainsi que les risques stratégiques et opérationnels. Le classement de nos principaux risques fournit un langage commun et une base pour la taxonomie des risques plus large et permet une détermination et une évaluation rigoureuses des risques. Certaines de nos activités entraînent plusieurs risques. De plus, certains risques sont transversaux (comme le risque de non-conformité et les risques liés au climat ou à la conduite) et peuvent avoir une incidence sur d'autres types de risques ou surgir à travers ceux-ci.

## Principes de l'Équateur

Cadre non imposé permettant aux acteurs du secteur financier international de repérer, d'évaluer et de gérer les risques environnementaux et sociaux liés au financement de projet. RBC a été la première banque canadienne à adopter les Principes de l'Équateur en 2003. Puis, en 2006, en 2013 et en 2020, elle s'est engagée à en respecter la version révisée.

## Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Ensemble de directives pour la prévention et l'élimination des atteintes aux droits de la personne dans les entreprises.

## Prosperité

Désigne les possibilités de [bien-être](#) et d'[avancement](#).

## Protocole des GES

Le Protocole des GES est la principale norme qu'utilisent les entreprises à l'échelle mondiale pour mesurer et gérer leurs émissions. Afin de faciliter la détermination et le calcul des émissions que génèrent les entreprises ou auxquelles elles contribuent tout au long de la chaîne de valeur, la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise du Protocole des GES classe les émissions en trois « périmètres ». Les émissions de GES du périmètre 1 sont les émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise. Les émissions de GES du périmètre 2 sont les émissions indirectes provenant de la production de l'énergie achetée. Les émissions de GES du périmètre 3 sont les émissions indirectes (autres que celles du périmètre 2) produites dans la chaîne de valeur de la société déclarante, y compris les émissions de l'amont et de l'aval. Le Protocole des GES répartit les émissions indirectes du périmètre 3 en 15 catégories. RBC mesure les émissions du périmètre 3 attribuables aux déplacements d'affaires (catégorie 6) dans le cadre du calcul des émissions qui découlent de ses activités. C'est en 2021 que RBC a commencé à mesurer et à déclarer ses émissions du périmètre 3 liées aux prêts et aux investissements (catégorie 15), également appelées émissions « financées ».

## Ratio d'approvisionnement énergétique

Ce ratio donne la mesure du financement qu'accorde RBC au secteur de l'énergie, sous forme de prêts, d'activités de facilitation et d'investissements au titre de crédits d'impôt pour énergie renouvelable ([énergies à faibles émissions de carbone](#) et [activités habilitantes](#), décarbonation et énergies à fortes émissions de carbone). Pour en savoir plus sur le calcul du ratio, voir [Méthodologie du ratio d'approvisionnement énergétique RBC](#).

## Registres de crédits carbone

Les registres de crédits carbone dans les marchés volontaires élaborent souvent des protocoles normalisés d'enregistrement des projets afin d'émettre des crédits carbone, d'en faire le suivi sur le marché et de veiller à ce que les avantages environnementaux associés aux crédits ne soient pas attribués à plusieurs entités. Les registres de crédits carbone ont souvent leurs propres normes, exigences de vérification et protocoles de surveillance pour les projets afin d'assurer que les crédits ont été vérifiés et qu'ils répondent aux exigences.

## Renouvellement de certification

Activité consistant à vérifier ou revérifier la formation d'une personne ainsi que les permis ou les certificats qu'elle détient pour s'assurer, par exemple, que les cours ou l'apprentissage qu'elle a effectués dans un autre pays (ou encore l'expérience qu'elle y a acquise) répondent aux exigences fédérales, provinciales ou territoriales canadiennes.

## Résilience

La capacité à anticiper les chocs, les perturbations, le stress ou l'évolution des facteurs externes, à composer avec eux, à se remettre de leur impact ou à s'y adapter. Il peut s'agir par exemple de la résilience d'une économie qui subit les effets des changements climatiques. Sur le plan des aptitudes, il s'agit plutôt de la capacité de la personne à s'adapter aux changements survenant dans son secteur, à l'évolution de la technologie au travail, aux restructurations ou aux changements de carrière. On dira aussi d'une collectivité qu'elle est résiliente si, tout en courant des risques très divers, elle peut maintenir un niveau de fonctionnement acceptable sans compromettre les chances qu'ont tous ses membres de bénéficier à long terme de conditions de développement durable, de paix, de sécurité, de respect des droits de la personne et de bien-être.

## Risques de transition

Les risques de transition renvoient aux menaces liées au processus d'ajustement vers une [économie à faibles émissions de carbone](#). Ces risques peuvent découler des politiques gouvernementales, des lois et des règlements actuels ou futurs visant à limiter les émissions de carbone, ainsi que des progrès technologiques et des changements dans l'humeur du marché et l'attitude des clients à l'égard d'une économie à faibles émissions de carbone.

## Risques physiques

Les risques physiques renvoient aux menaces découlant d'une augmentation de la fréquence et de la gravité des événements climatiques extrêmes (risques physiques aigus), des changements graduels du climat à long terme (risques physiques chroniques) et des effets indirects des changements climatiques comme les conséquences sur la santé publique (par exemple, l'incidence sur la morbidité et la mortalité).

## Roulement

Le taux de roulement est calculé en divisant le nombre de cessations d'emploi au cours d'une période par le nombre moyen d'employés au cours de la même période. Le calcul de ce paramètre exclut les participants à des programmes coopératifs (sous contrat à durée déterminée) et les étudiants. Le roulement volontaire représente les cas où les employés choisissent de quitter RBC, notamment les démissions et les départs à la retraite. Le roulement involontaire représente les cas où RBC met fin à l'emploi, notamment en raison de restructurations, de congédiements ou de cessations d'emploi justifiées. Le roulement involontaire exclut l'incidence des dessaisissements.

## Solutions climatiques

Les technologies, les produits, les services ou les mesures qui contribuent à atténuer les répercussions des changements climatiques ou à s'y adapter. Ces solutions comprennent celles qui soutiennent les efforts de réduction des émissions de GES ou la [transition](#) à une économie à faibles émissions de carbone, mais aussi celles qui soutiennent les résultats liés à la [résilience](#) de la société face aux conséquences physiques des changements climatiques (p. ex., adaptation des infrastructures, bénéfiques pour la nature ou la biodiversité).

## Solutions fondées sur la nature

Actions visant à protéger, à gérer de manière durable et à restaurer les écosystèmes naturels afin de relever efficacement et de manière adaptative les défis de société tels que les changements climatiques, la santé humaine, la sécurité alimentaire et hydrique et la réduction des risques de catastrophe, tout en générant des avantages pour le bien-être humain et la biodiversité.

### **Sondage sur la mobilisation des employés**

Notre dernier sondage annuel mondial sur la mobilisation des employés a été mené du 23 avril au 7 mai 2025 (du 24 avril au 8 mai 2024 en 2024; du 26 avril au 10 mai 2023 en 2023). Pouvaient y participer les employés en service actif à temps plein qui, au 21 avril 2025 (21 avril 2024 en 2024; 24 avril 2023 en 2023), travaillaient à RBC depuis au moins trois mois. Le sondage ne s'adressait ni aux étudiants, ni aux participants à des programmes coopératifs, ni aux stagiaires, ni aux associés, Lancement de carrière®, ni aux travailleurs occasionnels (c'est-à-dire non inscrits dans le système de paie de RBC). La participation au sondage est facultative. En 2025, plus de 71 000 employés (plus de 68 000 en 2024; plus de 67 000 en 2023) ont répondu au sondage, soit un taux de réponse global de 75 % (75 % en 2024; 74 % en 2023). En 2024, les employés de HSBC Canada qui font maintenant partie de RBC n'ont pas participé au Sondage sur la mobilisation des employés, car l'acquisition de HSBC Canada a été réalisée le 28 mars 2024, soit moins de trois mois avant l'édition 2024 du Sondage auprès des employés. Le Sondage sur la mobilisation des employés est pour nous l'un des principaux moyens de prendre le pouls de notre personnel. C'est l'occasion pour les employés de dire comment ils se sentent au travail, ce qui va bien et ce qui peut être amélioré. Cela nous aide à prendre des décisions éclairées sur les investissements à consacrer aux programmes, aux ressources et aux avantages sociaux, qu'il s'agisse d'étoffement des aptitudes, d'outils technologiques, de soutien au bien-être, etc. Une série de questions sont posées et les résultats du sondage figurant dans le rapport pour chaque énoncé représentent le pourcentage d'employés qui se sont dits « D'accord » ou « Tout à fait d'accord » avec les énoncés. Les cotes composites figurant dans le rapport sont la synthèse des résultats de questions spécifiques dans le Sondage sur la mobilisation des employés auxquelles les employés ont répondu « D'accord » ou « Tout à fait d'accord ». Comme les cotes composites sont une combinaison de résultats, elles ne sont pas présentées en pourcentage. La cote composite maximale est de 100.

### **Techno nature RBC**

Engagement pris par RBC en 2019, consistant à investir 100 millions de dollars d'ici 2025 (grâce à RBC, RBC Fondation et RBC Fondation – E.-U.) dans la lutte contre les changements climatiques et la perte de biodiversité.

### **Transition**

S'entend de la transformation économique, énergétique, technologique et sociétale à opérer pour réaliser les importants objectifs de réduction d'émissions de GES nécessaires pour parvenir à un monde à faibles émissions de carbone ou à zéro émission nette. La transition touchera tous les secteurs et dépendra beaucoup de la réduction substantielle des émissions de GES des secteurs particulièrement polluants.

### **Zéro émission nette**

Équilibre entre les émissions de GES anthropiques et les réductions correspondantes. À l'état de zéro émission nette, des GES continuent d'être émis, mais une quantité équivalente est retirée de l'atmosphère par rapport à celle qui y est rejetée, ce qui se traduit par une augmentation nette nulle des émissions.

## Annexe 3. Index du SASB

### Normes du SASB

Les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) définissent les risques et les possibilités liés à la durabilité et considérés comme les plus pertinents pour la prise de décision des investisseurs dans 77 secteurs. En août 2022, l'International Sustainability Standards Board (ISSB) a assumé la responsabilité des normes du SASB lorsque la Value Reporting Foundation, l'organisme mondial sans but lucratif qui, jusque-là, élaborait les normes du SASB, a été consolidée au sein de l'International Financial Reporting Standards (IFRS) Foundation.

Les normes du SASB constituent une source d'orientation pour l'application de la norme IFRS d'information sur la durabilité, soit l'IFRS S1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, de l'ISSB.

L'ISSB s'engage à mettre à jour et à améliorer les normes du SASB et encourage leur utilisation continue. Bien que l'ensemble des normes IFRS d'information sur la durabilité de l'ISSB ne s'appliquent pas à RBC pour le moment, les normes du SASB constituent une référence utile, étant donné qu'elles ont été élaborées selon un processus rigoureux et transparent d'établissement de normes, et qu'elles sont mises à jour et améliorées par l'ISSB. Pour en savoir plus, voir le [site Web](#) du SASB.

### Champ d'application

Le présent index couvre les normes sectorielles du SASB que nous estimons les plus pertinentes pour nos activités commerciales, soit : activités de gestion d'actifs et de garde, Services bancaires aux entreprises, crédit à la consommation, activités de banque d'investissement et de courtage, et financement hypothécaire. RBC étant une institution financière aux activités diversifiées, ses opérations correspondent à diverses normes sectorielles du SASB. Notre alignement sur celles-ci est présenté ci-après. Les indicateurs liés aux informations à fournir figurant dans plus d'une norme sectorielle sont regroupés et indiqués comme tels. Nous ne fournissons actuellement pas de données pour tous les sujets des informations à fournir et tous les indicateurs de performance selon ces normes sectorielles. Nous continuons toutefois de les évaluer aux fins de communications à venir.

Sujet	Indicateur de performance	Code	Réponse
<b>Indicateurs apparaissant dans plus d'une norme sectorielle</b>			
<b>Sécurité des données</b>	1) Nombre de violations de données, 2) pourcentage des violations de données personnelles et 3) nombre de titulaires de compte touchés	FN-CB-230a.1 FN-CF-230a.1	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <a href="#">Protection des renseignements personnels</a> et <a href="#">Cybersécurité</a> dans le présent rapport</li> <li>■ <a href="#">Risque opérationnel</a> de notre <a href="#">Rapport annuel 2025</a> (pp. 115-119)</li> </ul> RBC ne divulgue ni le nombre de violations de données, ni le pourcentage des violations de données personnelles, ni le nombre de titulaires de compte touchés.
	Description de l'approche en matière de détermination et de réduction des risques liés à la sécurité des données	FN-CB-230a.2 FN-CF-230a.3	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <a href="#">Protection des renseignements personnels</a> et <a href="#">Cybersécurité</a> dans le présent rapport</li> <li>■ <a href="#">Risques liés à la confidentialité et aux données</a> et <a href="#">Risque opérationnel</a> de notre <a href="#">Rapport annuel 2025</a> (p. 82, pp. 115-119)</li> </ul>
<b>Diversité et inclusion au chapitre de l'emploi</b>	Pourcentage de représentation 1) des femmes et 2) des groupes de la diversité parmi a) la haute direction, b) le personnel non-cadre, c) les professionnels et d) toutes les autres catégories d'employés	FN-AC-330a.1 FN-IB-330a.1	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <a href="#">Composition de l'effectif et inclusion</a> et <a href="#">Annexe 6. Autres paramètres associés au capital humain</a> dans le présent rapport <sup>(1)</sup></li> </ul>

(1) Les mesures certifiées ont été validées par rapport aux critères internes de la direction plutôt qu'au cadre du SASB.

Sujet	Indicateur de performance	Code	Réponse
<b>Indicateurs apparaissant dans plus d'une norme sectorielle</b>			
Éthique des affaires	Montant total des pertes financières découlant de procédures judiciaires liées à une fraude, à un délit d'initié, à des pratiques antitrust ou anticoncurrentielles, à une manipulation du marché, à une négligence professionnelle, ou à d'autres lois ou règlements du secteur financier	FN-AC-510a.1 FN-CB-510a.1 FN-IB-510a.1	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Note 24 <i>Actions en justice et questions de réglementation</i> de notre <a href="#">Rapport annuel 2025</a> pour une description des procédures judiciaires importantes de RBC (pp. 261-262)</li> </ul> RBC ne divulgue pas le montant total des pertes financières découlant de procédures judiciaires liées à une fraude, à un délit d'initié, à des pratiques antitrust ou anticoncurrentielles, à une manipulation du marché, à une faute professionnelle, ou à d'autres lois ou règlements du secteur financier.
	Description des politiques et des procédures en matière de dénonciation	FN-AC-510a.2 FN-CB-510a.2 FN-IB-510a.2	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Risques liés à la culture et à la conduite</i> de notre <a href="#">Rapport annuel 2025</a> (p. 82, pp. 118-119)</li> <li>■ <i>Culture et conduite</i> et <i>Ligne téléphonique pour les questions d'ordre financier</i> de notre <a href="#">Circulaire de sollicitation de procurations 2026</a> (pp. 32-33)</li> <li>■ <i>Déontologie et confiance</i> dans le présent rapport</li> <li>■ <i>Site Web</i> du <i>Bureau de révision des plaintes clients de RBC</i></li> <li>■ <i>Agir à bon escient</i> du <i>Code de déontologie</i> de RBC (p. 5)</li> </ul>
Gestion du risque systémique	Score BISm (banque d'importance systémique mondiale), par catégorie	FN-CB-550a.1 FN-IB-550a.1	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Accord de Bâle III</i> de notre <a href="#">Rapport annuel 2025</a>, quant à notre désignation comme BISm par le Conseil de stabilité financière (pp. 126 et 127).</li> <li>■ Indicateurs d'évaluation de notre <a href="#">Rapport aux actionnaires portant sur le premier trimestre de 2026</a> (p. 47)</li> </ul>
	Description de l'approche en matière d'intégration des résultats des simulations de crise obligatoires ou facultatives à la planification de l'adéquation des fonds propres, à l'élaboration de la stratégie à long terme de l'entreprise et aux autres activités commerciales	FN-CB-550a.2 FN-IB-550a.2	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Simulations de crise</i> de notre <a href="#">Rapport annuel 2025</a> (p. 77)</li> <li>■ Simulations de crise visant à identifier et à maîtriser le risque découlant du risque de crédit, du risque de marché, du risque de liquidité et de la gestion des fonds propres de notre <a href="#">Rapport annuel 2025</a> (pp. 87, 94, 102, 125-126)</li> </ul>

Sujet	Indicateur de performance	Code	Réponse
<b>Activités de gestion d'actifs et de garde</b>			
<b>Transparence de l'information et pertinence des conseils aux clients</b>	1) Nombre et 2) pourcentage d'employés représentants inscrits et de décideurs recensés ayant à leur dossier des enquêtes liées à des placements, des plaintes déposées par des clients, des litiges civils entre parties privées ou d'autres poursuites réglementaires	FN-AC-270a.1	<p>Se reporter à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Note 24 <i>Actions en justice et questions de réglementation</i> de notre <a href="#">Rapport annuel 2025</a> pour une description des procédures judiciaires importantes de RBC (pp. 261-262)</li> </ul> <p>RBC ne divulgue ni le nombre ni le pourcentage d'employés représentants inscrits et de décideurs recensés ayant à leur dossier des enquêtes liées à des placements, à des plaintes déposées par des clients, à des litiges civils entre parties privées ou à d'autres poursuites réglementaires.</p>
	Montant total des pertes financières découlant de procédures judiciaires liées au marketing et à la communication de renseignements sur les produits financiers aux clients nouveaux et existants	FN-AC-270a.2	<p>Se reporter à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Note 24 <i>Actions en justice et questions de réglementation</i> de notre <a href="#">Rapport annuel 2025</a> pour une description des procédures judiciaires importantes de RBC (pp. 261-262)</li> </ul> <p>RBC ne divulgue pas le montant total des pertes financières découlant de procédures judiciaires liées au marketing ou à la communication de renseignements sur les produits financiers auprès des clients nouveaux ou existants.</p>
	Description de l'approche de communication aux clients d'information sur nos produits et services	FN-AC-270a.3	<p>Se reporter à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <a href="#">Confiance et satisfaction de la clientèle – Intégrité dans les communications sur le marketing et les ventes</a> dans le présent rapport</li> <li>■ <a href="#">Intégrité dans le traitement des clients de RBC, des collectivités et d'autrui</a> dans le <a href="#">Code de déontologie</a> de RBC (pp. 8-12)</li> </ul>

Sujet	Indicateur de performance	Code	Réponse
<b>Activités de gestion d'actifs et de garde</b>			
<b>Intégration des critères ESG (environnement, société et gouvernance) à la gestion de placements et aux services-conseils</b>	Montant, par catégorie, d'actifs sous gestion intégrant 1) des critères ESG, 2) l'investissement axé sur la durabilité et 3) la présélection	FN-AC-410a.1	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <a href="#">Investissement responsable</a>, dans le présent rapport, quant à l'approche suivie par RBC pour intégrer les facteurs ESG au processus de placement</li> </ul> RBC ne divulgue pas le montant des actifs sous gestion par catégorie d'actifs.
	Description de l'approche d'intégration des critères ESG dans les stratégies et les processus de gestion de placements ou de patrimoine	FN-AC-410a.2	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <a href="#">Investissement responsable</a>, dans le présent rapport, quant à l'approche suivie par RBC pour intégrer les facteurs ESG au processus de placement</li> <li>■ <a href="#">Notre démarche en matière d'investissement responsable</a>, de RBC GMA (pp. 7-12)</li> <li>■ <a href="#">Site Web Critères ESG et investissement responsable</a>, de RBC GP</li> </ul>
	Description des directives de vote par procuration et des politiques et procédures de dialogue avec les sociétés dans lesquelles nous investissons	FN-AC-410a.3	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <a href="#">Notre démarche en matière d'investissement responsable</a>, de RBC GMA (pp. 13-15)</li> </ul>
<b>Émissions financées</b>	Ventilation des émissions financées brutes absolues 1) du périmètre 1, 2) du périmètre 2 et 3) du périmètre 3	FN-AC-410b.1	RBC GMA publie un rapport climatique annuel dont la version la plus récente se trouve sur son <a href="#">site Web</a> .
	Montant total des actifs sous gestion inclus dans la communication à l'égard des émissions financées	FN-AC-410b.2	RBC GMA publie un rapport climatique annuel dont la version la plus récente se trouve sur son <a href="#">site Web</a> .
	Pourcentage du total des actifs sous gestion inclus dans le calcul des émissions financées	FN-AC-410b.3	RBC GMA publie un rapport climatique annuel dont la version la plus récente se trouve sur son <a href="#">site Web</a> .
	Description de la méthodologie utilisée pour le calcul des émissions financées	FN-AC-410b.4	RBC GMA publie un rapport climatique annuel dont la version la plus récente se trouve sur son <a href="#">site Web</a> .

Sujet	Indicateur de performance	Code	Réponse
<b>Activités de gestion d'actifs et de garde</b>			
<b>Indicateurs liés aux activités</b>	Total des actifs sous gestion	FN-AC-000.A	Se reporter à ce qui suit : ■ Biens administrés et biens sous gestion de notre <a href="#">Rapport annuel 2025</a> (pp. 32-33)
	Total des actifs sous garde et supervision	FN-AC-000.B	Se reporter à ce qui suit : ■ <a href="#">Déclarations sur les banques d'importance systémique mondiale (BISm) 2025</a> , en anglais seulement – Le cadre BISm comprend une méthode d'évaluation permettant de déterminer l'importance des banques internationales dans le secteur financier mondial, notamment en fonction des actifs sous garde.
<b>Services commerciaux</b>			
<b>Inclusion financière et renforcement des capacités</b>	1) Nombre et 2) montant des prêts en cours admissibles à des programmes conçus pour appuyer les petites entreprises et la collectivité	FN-CB-240a.1	Se reporter à ce qui suit : ■ <a href="#">Financement par emprunt à des entreprises au Canada</a> , de notre <a href="#">Déclaration de responsabilité publique 2025</a> (pp. 7-8)
	Nombre de comptes de chèques sans frais du secteur détail offert à des clients non bancarisés ou sous-bancarisés	FN-CB-240a.3	Se reporter à ce qui suit : ■ <a href="#">Contribuer à offrir un accès juste et inclusif aux services financiers</a> , dans le présent rapport, quant à l'approche suivie par RBC à l'égard des jeunes, des jeunes adultes, des aînés, des <a href="#">personnes handicapées</a> , des <a href="#">peuples autochtones</a> et des nouveaux arrivants au Canada  RBC ne divulgue pas le nombre de comptes de chèques sans frais du secteur détail offert à des clients non bancarisés ou sous-bancarisés.
	Nombre de participants aux initiatives de littératie financière visant les clients non bancarisés, sous-bancarisés ou négligés	FN-CB-240a.4	Se reporter à ce qui suit : ■ <a href="#">Contribuer à offrir un accès juste et inclusif aux services financiers</a> , dans le présent rapport, quant à l'approche suivie par RBC à l'égard des jeunes, des jeunes adultes, des aînés, des personnes handicapées, des peuples autochtones et des nouveaux arrivants au Canada  RBC ne divulgue pas le nombre de participants aux initiatives de littératie financière visant les clients non bancarisés, sous-bancarisés ou négligés.

Sujet	Indicateur de performance	Code	Réponse
<b>Services commerciaux</b>			
<b>Intégration des critères environnement, société et gouvernance (ESG) à l'analyse de crédit</b>	Description de l'approche d'intégration des facteurs ESG à l'analyse de crédit	FN-CB-410a.2	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <a href="#">Gestion des risques liés au climat</a> dans le présent rapport</li> <li>■ <a href="#">Rapport annuel 2025</a> pour la gestion des risques environnementaux et sociaux (pp. 81, 123-125)</li> </ul>
<b>Émissions financées</b>	Ventilation des émissions financées brutes absolues 1) du périmètre 1, 2) du périmètre 2 et 3) du périmètre 3	FN-CB-410b.1	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <a href="#">Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes</a>, dans le présent rapport, pour les émissions financées absolues liées au secteur du pétrole et du gaz</li> </ul>
	Description de la méthodologie utilisée pour le calcul des émissions financées	FN-CB-410b.4	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <a href="#">Annexe 5. Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques</a> dans le présent rapport</li> </ul>
<b>Indicateurs liés aux activités</b>	1) Nombre et 2) valeur des comptes chèques et des comptes d'épargne par segment : a) des particuliers et b) des petites entreprises	FN-CB-000.A	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Note 14 <a href="#">Dépôts</a> de notre <a href="#">Rapport annuel 2025</a> sur les dépôts à vue consolidés (comprend des comptes d'épargne et des comptes chèques) (pp. 237-238)</li> <li>■ Tableau 17 sur les services bancaires aux particuliers de notre <a href="#">Rapport annuel 2025</a> pour la moyenne des dépôts des services bancaires aux particuliers (p. 41)</li> <li>■ Tableau 21 sur la gestion de patrimoine de notre <a href="#">Rapport annuel 2025</a> la moyenne des dépôts de la gestion de patrimoine (p. 51)</li> </ul> <p>Nous ne divulguons pas le nombre de comptes bancaires ou la ventilation des comptes chèques et des comptes d'épargne.</p>
	1) Nombre et 2) valeur des prêts, par segment : a) des particuliers, b) des petites entreprises et c) des sociétés	FN-CB-000.B	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <a href="#">Prêts et acceptations par portefeuille et par secteur</a>, de notre <a href="#">Rapport annuel 2025</a> (p. 145)</li> <li>■ <a href="#">Financement par emprunt à des entreprises au Canada</a>, de notre <a href="#">Déclaration de responsabilité publique 2025</a> (pp. 7-8)</li> </ul>

Sujet	Indicateur de performance	Code	Réponse
<b>Crédit à la consommation</b>			
<b>Protection des renseignements personnels des clients</b>	Nombre de titulaires de compte dont les renseignements personnels sont utilisés à des fins secondaires	FN-CF-220a.1	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Utilisation de vos renseignements personnels dans l'Avis de protection des renseignements personnels à l'échelle mondiale</i> relativement aux politiques et procédures sur l'utilisation des données des clients</li> </ul> RBC ne divulgue pas le nombre de titulaires de compte dont les renseignements personnels sont utilisés à des fins secondaires.
	Montant total des pertes financières découlant de procédures judiciaires liées à la protection des renseignements personnels	FN-CF-220a.2	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Note 24 Actions en justice et questions de réglementation</i> de notre <i>Rapport annuel 2025</i> pour une description des procédures judiciaires importantes de RBC (pp. 261-262)</li> </ul> RBC ne divulgue pas le montant total des pertes financières découlant de procédures judiciaires liées à la protection des renseignements personnels.
<b>Pratiques de vente</b>	1) Nombre de plaintes de clients déposées et 2) pourcentage de plaintes comportant une réparation pécuniaire ou non pécuniaire	FN-CF-270a.4	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Rapport annuel 2025 du Bureau de révision des plaintes clients de RBC</i></li> </ul> RBC ne divulgue pas le pourcentage de plaintes comportant une réparation pécuniaire ou non pécuniaire.
	Montant total des pertes financières découlant de procédures judiciaires liées à la vente et au service après-vente des produits	FN-CF-270a.5	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Note 24 Actions en justice et questions de réglementation</i> de notre <i>Rapport annuel 2025</i> pour une description des procédures judiciaires importantes de RBC (pp. 261-262)</li> </ul> RBC ne divulgue pas le montant total des pertes financières découlant de procédures judiciaires liées à la vente et au service après-vente des produits.
<b>Indicateurs liés aux activités</b>	Nombre 1) de comptes de carte de crédit et 2) de comptes de cartes de débit prépayées	FN-CF-000.B	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Note 5 Prêts et correction de valeur pour pertes de crédit</i> de notre <i>Rapport annuel 2025</i> (pp. 206-213)</li> </ul> RBC ne divulgue pas le nombre de comptes de cartes de crédit ou de cartes de débit prépayées.

Sujet	Indicateur de performance	Code	Réponse
<b>Activités de banque d'investissement et de courtage</b>			
<b>Intégration des critères ESG (environnement, société et gouvernance) aux activités de banque d'investissement et de courtage</b>	1) Nombre et 2) valeur totale des investissements et des prêts qui intègrent des critères ESG, par secteur	FN-IB-410a.2	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <a href="#">Investissements climatiques</a> dans le présent rapport</li> <li>■ <a href="#">Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles</a> dans le présent rapport</li> </ul> RBC ne divulgue ni le nombre ni la valeur des investissements ou des prêts qui intègrent des critères ESG, par secteur.
	Description de l'approche d'intégration des critères ESG aux activités de banque d'investissement et de courtage	FN-IB-410a.3	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <a href="#">Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles</a> dans le présent rapport</li> </ul> RBC ne divulgue pas la façon dont les critères ESG sont intégrés aux activités de banque d'investissement et de courtage.
<b>Éthique professionnelle</b>	1) Nombre et 2) pourcentage d'employés représentants inscrits et de décideurs recensés ayant à leur dossier des enquêtes liées à des placements, des plaintes déposées par des clients, des litiges civils entre parties privées ou d'autres poursuites réglementaires	FN-IB-510b.1	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Note 24 <a href="#">Actions en justice et questions de réglementation</a> de notre <a href="#">Rapport annuel 2025</a> pour une description des procédures judiciaires importantes de RBC (pp. 261-262)</li> </ul> RBC ne divulgue ni le nombre ni le pourcentage d'employés représentants inscrits et de décideurs recensés ayant à leur dossier des enquêtes liées à des placements, à des plaintes déposées par des clients, à des litiges civils entre parties privées ou à d'autres poursuites réglementaires.
	Nombre de cas de médiation et d'arbitrage liés à l'éthique professionnelle et au devoir de diligence, par partie	FN-IB-510b.2	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Note 24 <a href="#">Actions en justice et questions de réglementation</a> de notre <a href="#">Rapport annuel 2025</a> pour une description des procédures judiciaires importantes de RBC (pp. 261-262)</li> </ul> RBC ne divulgue pas le nombre de cas de médiation et d'arbitrage liés à l'éthique professionnelle et au devoir de diligence, par partie.
	Montant total des pertes financières découlant de procédures judiciaires liées à l'éthique professionnelle et au devoir de diligence	FN-IB-510b.3	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Note 24 <a href="#">Actions en justice et questions de réglementation</a> de notre <a href="#">Rapport annuel 2025</a> pour une description des procédures judiciaires importantes de RBC (pp. 261-262)</li> </ul> RBC ne divulgue pas le montant total des pertes financières découlant de procédures judiciaires liées à l'éthique professionnelle et au devoir de diligence.
	Description de notre approche en matière d'éthique professionnelle et de devoir de diligence	FN-IB-510b.4	Se reporter à ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <a href="#">Déontologie et confiance</a> dans le présent rapport</li> </ul>

Sujet	Indicateur de performance	Code	Réponse
Mesures d'encouragement et prise de risque	Part de la rémunération variable dans la rémunération globale des preneurs de risque important	FN-IB-550b.1	Se reporter à ce qui suit : ■ <a href="#">Circulaire de sollicitation de procurations 2026</a> (pp. 71-78, 106-107)
	Pourcentage de la rémunération variable des preneurs de risque important à laquelle des dispositions de réduction ou de récupération de prime ont été appliquées	FN-IB-550b.2	Se reporter à ce qui suit : ■ <a href="#">Circulaire de sollicitation de procurations 2026</a> (pp. 71-78, 106-107)
	Analyse des politiques relatives à la supervision, au contrôle et à la validation de l'évaluation des actifs et des passifs de niveau 3 effectuée par les négociateurs	FN-IB-550b.3	Se reporter à ce qui suit : ■ Note 3 <i>Juste valeur des instruments financiers</i> de notre <a href="#">Rapport annuel 2025</a> pour une description de la méthode employée par RBC pour déterminer la juste valeur des instruments financiers (pp. 186-201)
<b>Financement hypothécaire</b>			
Pratiques de crédit	1) Nombre et 2) valeur des prêts hypothécaires résidentiels des types suivants : a) taux fixe et variable combinés, b) frais sur remboursement anticipé et c) total	FN-MF-270a.1	Se reporter à ce qui suit : ■ <i>Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit sur valeur nette et Ratios prêt-valeur moyens</i> de notre <a href="#">Rapport annuel 2025</a> pour la valeur totale des prêts hypothécaires (pp. 90-91)  RBC ne divulgue ni le nombre, ni la valeur des prêts hypothécaires résidentiels à taux fixe ou variable, ni le montant des frais sur remboursement anticipé.
	1) Nombre et 2) valeur a) des modifications de prêts hypothécaires résidentiels, b) des forclusions et c) des ventes à perte ou des actes tenant lieu de forclusion	FN-MF-270a.2	Se reporter à ce qui suit : ■ <i>Montant brut des prêts douteux par portefeuille et par secteur géographique</i> de notre <a href="#">Rapport annuel 2025</a> pour le montant brut des prêts douteux (p. 146)  RBC ne divulgue ni le nombre ni la valeur des prêts hypothécaires résidentiels modifiés, des forclusions et des ventes à perte ou des actes tenant lieu de forclusion.
	Montant total des pertes financières découlant de procédures judiciaires liées aux communications clients ou à la rémunération des originateurs de prêts	FN-MF-270a.3	Se reporter à ce qui suit : ■ Note 24 <i>Actions en justice et questions de réglementation</i> de notre <a href="#">Rapport annuel 2025</a> pour une description des procédures judiciaires importantes de RBC (pp. 261-262)  RBC ne divulgue pas le montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées aux communications clients ou à la rémunération des originateurs de prêts.

Sujet	Indicateur de performance	Code	Réponse
<b>Financement hypothécaire</b>			
<b>Pratiques de crédit jugées discriminatoires</b>	1) Nombre, 2) valeur et 3) ratio d'emprunt moyen pondéré des prêts hypothécaires accordés a) aux minorités et b) à tous les autres emprunteurs	FN-MF-270b.1	<p>Se reporter à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit sur valeur nette et Ratios prêt-valeur</i> moyens de notre <i>Rapport annuel 2025</i> (pp. 90-91)</li> </ul> <p>RBC ne divulgue ni le nombre, ni la valeur, ni le ratio d'emprunt moyen pondéré des prêts hypothécaires accordés aux minorités et à tous les autres emprunteurs.</p>
	Montant total des pertes financières découlant de procédures judiciaires liées à des pratiques de crédit hypothécaire jugées discriminatoires	FN-MF-270b.2	<p>Se reporter à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Note 24 <i>Actions en justice et questions de réglementation</i> de notre <i>Rapport annuel 2025</i> pour une description des procédures judiciaires importantes de RBC (pp. 261-262)</li> </ul> <p>RBC ne divulgue pas le montant total des pertes financières découlant d'actions judiciaires liées à des pratiques de crédit hypothécaire jugées discriminatoires.</p>
	Description des politiques et procédures permettant d'assurer l'équité des pratiques de prêts hypothécaires	FN-MF-270b.3	<p>Se reporter à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Approche RBC des droits de la personne</i></li> <li>■ <i>Code de déontologie</i> de RBC</li> </ul>
<b>Indicateurs liés aux activités</b>	1) Nombre et 2) valeur des prêts hypothécaires établis par catégorie : a) résidentielle et b) commerciale	FN-MF-000.A	<p>Se reporter à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ <i>Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit sur valeur nette</i> de notre <i>Rapport annuel 2025</i> (p. 90)</li> <li>■ Note 5 <i>Prêts et correction de valeur pour pertes de crédit</i> de notre <i>Rapport annuel 2025</i> (pp. 206-213)</li> </ul> <p>RBC ne divulgue pas le nombre et la valeur des prêts hypothécaires consentis.</p>

## Annexe 4. Index relatif à la ligne directrice B-15 du BSIF

Au Canada, la *ligne directrice B-15* du BSIF rend compte des attentes en matière de gestion et de déclaration des risques liés au climat auxquelles doivent répondre Institutions financières sous réglementation fédérale (IFF); la ligne directrice vise à aider les IFF à accroître leur [résilience](#) face à ces risques et à mieux les gérer. Le chapitre 2 de la *ligne directrice B-15* du BSIF énonce les attentes en matière de communication d'informations en lien avec les changements climatiques, notamment les attentes qui cadrent avec l'IFRS S2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*, publiée par l'ISSB. Ces exigences sont entrées en vigueur en 2024 pour les banques d'importance systémique intérieure (« BISI »), et les informations sont maintenant communiquées pour la deuxième année (2025).

L'index qui suit indique les informations que nous avons communiquées pour répondre aux attentes de la *ligne directrice B-15* du BSIF qui s'appliquent à RBC pour l'exercice 2025 :

Élément d'information	Attente en matière de communication	Référence/informations à fournir
<b>Gouvernance</b>		
a)	Décrire l'organe ou les organes de gouvernance (p. ex., conseil d'administration, comité ou autre), ou la ou les personnes responsables de la supervision des possibilités et risques liés aux changements climatiques, y compris leur identité, leurs responsabilités, leurs habiletés et compétences, le processus leur permettant de rester informés, la fréquence des réunions, la supervision de la stratégie, les transactions importantes, les processus de gestion des risques, l'établissement des cibles et le suivi des progrès accomplis vers l'atteinte de ces cibles, ainsi qu'une description de la question de savoir si et de quelle manière les considérations liées aux changements climatiques sont prises en considération dans la détermination de leur rémunération.	<i>Gouvernance – Approche en matière de gouvernance, Modèle de gouvernance et de surveillance</i> <i>Circulaire de sollicitation de procurations 2026</i>
b)	Décrire le rôle de la direction en ce qui concerne le suivi, la gestion et la surveillance des possibilités et risques liés aux changements climatiques, y compris l'identité du poste ou du comité au sein de la direction, s'il y a lieu, les processus, les contrôles et les procédures en matière de gouvernance, de même que la manière dont la surveillance est exercée à l'égard de ce poste ou comité.	<i>Gouvernance – Approche en matière de gouvernance, Surveillance de la durabilité par la direction</i>
<b>Stratégie</b>		
a)	Décrire les possibilités et risques liés aux changements climatiques que l'IFF a recensés dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils aient une incidence sur ses flux de trésorerie, son accès à du financement ou son coût du capital, y compris :	<i>Climat – Gestion des risques liés au climat</i> <i>Le Plan directeur sur le climat RBC</i> <i>Climat – Aperçu de la stratégie</i>
	La classification de chaque risque climatique dans la catégorie « risque physique » ou « risque de transition »	<i>Climat – Gestion des risques liés au climat</i>
	Le délai attendu avant que les effets associés à chaque risque et possibilité ne se produisent (court, moyen ou long terme)	<i>Climat – Gestion des risques liés au climat</i> <i>Climat – Aperçu de la stratégie</i>
	Les définitions de « court terme », « moyen terme » et « long terme » que préconise l'IFF en lien avec les horizons de planification stratégiques en matière de prise de décisions	<i>Climat – Gestion des risques liés au climat</i> <i>Rapport annuel 2025 (pp. 26-27)</i>

Élément d'information	Attente en matière de communication	Référence/informations à fournir	
<b>Stratégie</b>			
b)j	<b>Modèle d'affaires et chaîne de valeur</b> Décrire :		
	Les effets en cours et prévus des possibilités et risques liés aux changements climatiques sur le modèle d'affaires et la chaîne de valeur de l'IFF	<i>Climat – Gestion des risques liés au climat</i> <i>Climat – Aperçu de la stratégie</i> <i>Climat – Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes</i>	
	Où, dans le modèle opérationnel et la chaîne de valeur de l'IFF, les possibilités et risques liés aux changements climatiques sont concentrés	<i>Climat – Gestion des risques liés au climat</i> <i>Climat – Aperçu de la stratégie</i> <i>Climat – Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes</i>	
	<b>Stratégie et prise de décisions</b> Fournir des informations sur :		
	Les changements en cours et prévus au modèle d'affaires de l'IFF, y compris en ce qui concerne l'affectation de ses ressources pour répondre aux possibilités et risques liés aux changements climatiques	<i>Climat – Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes</i> <i>Climat – Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles</i>	
	Les efforts directs d'atténuation et d'adaptation	<i>Climat – Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles</i>	
	Les efforts indirects d'atténuation et d'adaptation	<i>Climat – Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes</i>	
	<b>Situation financière, performance financière et flux de trésorerie</b> Décrire :		
	La manière dont les possibilités et risques liés aux changements climatiques ont influé sur la situation financière de l'IFF, sa performance financière et ses flux de trésorerie pour la période de présentation de l'information financière	<i>Climat – Gestion des risques liés au climat</i> <i>Climat – Aperçu de la stratégie</i>	
	L'évolution attendue de la performance financière de l'IFF et de ses flux de trésorerie à court, moyen et long terme, compte tenu de sa stratégie pour gérer les possibilités et risques liés à la durabilité	<i>Climat – Gestion des risques liés au climat</i> <i>Climat – Aperçu de la stratégie</i>	
<b>Gestion des risques</b>			
a)	Fournir des informations sur les processus et les politiques connexes utilisés par l'IFF pour cerner, évaluer, prioriser et surveiller les risques climatiques. En répondant à cette attente en matière de communication d'informations, l'IFF doit expliquer comment elle a appliqué le principe 3 du chapitre 1 de la présente ligne directrice.	<i>Climat – Gestion des risques liés au climat</i>	
b)	Fournir des informations sur les processus utilisés par l'IFF pour cerner, évaluer, prioriser et surveiller les possibilités liées aux changements climatiques, y compris des renseignements sur la question de savoir si, et le cas échéant, comment, l'IFF utilise l'analyse de scénarios climatiques pour éclairer la détermination des possibilités liées aux changements climatiques.	<i>Climat – Gestion des risques liés au climat</i>	
c)	Fournir des informations sur la mesure dans laquelle et la manière dont les processus utilisés par l'IFF pour cerner, évaluer, prioriser et surveiller les possibilités et risques liés aux changements climatiques sont intégrés à son processus général de gestion des risques et viennent l'étoffer.	<i>Gouvernance – Approche en matière de gouvernance, Modèle de gouvernance et de surveillance</i> <i>Gouvernance – Approche en matière de gouvernance, Surveillance de la durabilité par la direction</i> <i>Climat – Gestion des risques liés au climat</i>	

Élément d'information	Attente en matière de communication	Référence/informations à fournir
<b>Indicateurs et objectifs</b>		
a)	Présenter les indicateurs utilisés par l'IFF pour évaluer les possibilités et risques liés aux changements climatiques conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.	<p><i>Climat – Gestion des risques liés au climat</i></p> <p><i>Climat – Aperçu de la stratégie</i></p> <p><i>Climat – Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes</i></p> <p><i>Climat – Collaborer avec d'autres parties pour faire progresser les solutions climatiques</i></p> <p><i>Climat – Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles</i></p>
b)j	<p>Déclarer séparément la quantité absolue des émissions brutes de GES du champ d'application 1 et du champ d'application 2 calculées selon la méthode fondée sur l'emplacement de l'IFF pour la période.</p> <p>Déclarer séparément la quantité absolue des émissions brutes de GES du champ d'application 1 et du champ d'application 2 calculées selon la méthode fondée sur l'emplacement de l'IFF pour la période.</p> <p>Indiquer la norme d'information utilisée par l'IFF pour calculer et déclarer les émissions de GES. Si la norme d'information utilisée par l'IFF n'est pas la norme Corporate Standard du Protocole des GES, expliquer en quoi la norme utilisée y est comparable.</p>	<p><i>Climat – Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles</i></p> <p><i>Annexe 5. Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques</i></p>
c)	<p>Déclarer, s'il y a lieu, les cibles quantitatives et qualitatives liées aux changements climatiques qu'a établies l'IFF pour faire le suivi des progrès accomplis vers l'atteinte de ses objectifs stratégiques, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'objectif de la cible;</li> <li>– l'intervalle de temps auquel s'applique la cible;</li> <li>– la période de référence à partir de laquelle les progrès accomplis sont évalués;</li> <li>– toute modification qu'elle a apportée à la cible et les motifs sous-tendant les modifications apportées.</li> </ul> <p>Fournir des informations sur l'approche utilisée par l'IFF pour établir et revoir chaque cible, ainsi que pour faire le suivi des progrès accomplis.</p> <p>Fournir des informations sur la performance de l'IFF par rapport à chacune des cibles liées aux changements climatiques et une analyse des tendances ou des variations de sa performance.</p> <p>Pour toute cible d'émissions de GES présentée (et les indicateurs correspondants, s'il y a lieu), fournir à la fois l'information avant et après les compensations carbone, s'il y a lieu, et expliquer le type de compensation (par exemple, crédit carbone, fondée sur des éléments naturels, autre).</p>	<p><i>Climat – Aperçu de la stratégie</i></p> <p><i>Climat – Financer les actions de clients soutenant la transition et fournir des conseils connexes</i></p> <p><i>Climat – Collaborer avec d'autres parties pour faire progresser les solutions climatiques</i></p> <p><i>Climat – Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles</i></p> <p><i>Annexe 5. Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques</i></p>

Élément d'information	Attente en matière de communication	Référence/informations à fournir
d)	Fournir des informations sur les indicateurs intersectoriels suivants :	
	1. risques de transition liés aux changements climatiques : indiquer le montant et le pourcentage des actifs ou des activités qui sont vulnérables aux risques de transition liés aux changements climatiques.	<i>Climat – Gestion des risques liés au climat</i>
	2. risques physiques liés aux changements climatiques : indiquer le montant et le pourcentage des actifs ou des activités qui sont compatibles avec les risques physiques liés aux changements climatiques.	<i>Climat – Gestion des risques liés au climat</i>
	3. possibilités liées aux changements climatiques : indiquer le montant ou le pourcentage des actifs ou des activités qui sont compatibles avec les possibilités liées aux changements climatiques.	<i>Climat – Aperçu de la stratégie</i>
	4. déploiement du capital : indiquer le montant des dépenses d'investissement, du financement ou des placements déployés pour des possibilités ou risques liés aux changements climatiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ La gestion des possibilités liées aux changements climatiques est intégrée aux activités commerciales de la banque. Il n'est pas facile de quantifier séparément le capital déployé; des exemples de déploiement de capital sont présentés dans le présent rapport. Pour en savoir plus, voir les sections <i>Accroître le financement des énergies à faibles émissions de carbone et des activités habilitantes</i> et <i>Investissements climatiques</i> du volet Climat.</li> <li>■ Les dépenses d'investissement liées à la gestion des risques climatiques sont intégrées aux activités globales de gestion des risques et ne peuvent pas être identifiées ou quantifiées séparément. Pour en savoir plus, voir la section <i>Gestion des risques liés au climat</i> du volet Climat.</li> </ul>
	5. prix interne du carbone : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ indiquer si l'IFF applique un prix du carbone dans son processus décisionnel et expliquer la manière dont elle le fait (par exemple, pour les décisions d'investissement, les prix de cession interne et l'analyse de scénarios);</li> <li>■ indiquer le prix de chaque tonne métrique d'émissions de GES qu'elle a utilisé pour évaluer le coût de ses émissions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ RBC n'a pas de prix interne du carbone et n'en applique pas dans son processus décisionnel.</li> </ul>
6. rémunération : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ le pourcentage de la rémunération de la haute direction et des autres preneurs de risque importants comptabilisée dans la période considérée qui est fonction de considérations liées aux changements climatiques.</li> </ul>	<i>Climat – Intégrer les enjeux climatiques à nos activités commerciales et opérationnelles</i>	

## Annexe 5. Méthodologie et contraintes entourant les paramètres climatiques

On trouvera ci-dessous les méthodologies évoquées dans le volet *Climat* du présent rapport, ainsi que la définition des paramètres utilisés, plus précisément :

- Approche d'engagement clientèle envers le climat
- Financement des énergies à faibles émissions de carbone et des activités habilitantes
- Financement de la décarbonation
- Émissions financées
- Émissions découlant de nos activités

### Approche d'engagement clientèle envers le climat

L'engagement clientèle est officialisé pour certains secteurs du portefeuille de prêts de RBC Marchés des Capitaux. À cette fin, en 2023, RBC Marchés des Capitaux a officialisé son approche de mobilisation auprès de ses clients du secteur de l'énergie relativement à leur plan de transition, au moyen de l'*Approche d'engagement clientèle envers le climat – Secteur de l'énergie*. En 2025, l'approche d'évaluation a été élargie pour inclure les clients de RBC Marchés des Capitaux dans le secteur de l'immobilier commercial. En s'appuyant sur l'approche adoptée pour le secteur de l'énergie, des directives sectorielles pertinentes pour le secteur de l'immobilier commercial ont été utilisées pour élaborer une approche d'évaluation qui tient compte des considérations propres au secteur, dans le but d'obtenir des résultats utiles à la prise de décisions.

#### Évaluations de l'état de préparation à la transition

À l'aide du cadre de préparation à la transition pour les secteurs de l'énergie et de l'immobilier commercial, RBC peut évaluer les clients visés de RBC Marchés des Capitaux selon une échelle de maturité composée de cinq stades : non engagé, précoce, émergent, intermédiaire et avancé.

Les clients qui, à la suite d'une évaluation, sont considérés comme se trouvant à un stade donné de l'échelle de maturité satisfont à tous les critères de ce stade. Si un client remplissait la plupart des critères d'un stade, mais pas tous, il a été classé dans le stade inférieur pour lequel il remplissait tous les critères.

Les évaluations des clients sont fondées sur l'information contenue dans les propres divulgations publiques des clients et sur celles qu'ils ont transmises directement à RBC. RBC s'est appuyée sur l'exactitude des divulgations des clients pour faire son évaluation. L'évaluation était de nature binaire (« oui » ou « non ») et visait à déterminer si le client avait divulgué une information qui répondait aux critères d'évaluation.

RBC n'a pas évalué la nature qualitative de l'information. Par exemple, lorsque l'équipe d'évaluation a considéré le critère permettant de déterminer si le client avait une politique pour évaluer les projets de compensation, elle a cherché à confirmer si une telle politique avait été divulguée et non à déterminer la nature qualitative de la politique.

#### Secteur de l'énergie

Le cadre de préparation à la transition du secteur de l'énergie tient compte de critères propres au secteur. Pour en savoir plus sur les cadres de préparation à la transition pour les secteurs du pétrole, du gaz et de la production d'électricité, voir le rapport *Approche d'engagement clientèle envers le climat – Secteur de l'énergie*. Les clients visés par cette évaluation sont ceux qui sont inclus dans notre mesure de l'intensité des émissions physiques pour les secteurs du pétrole et du gaz naturel et de la production d'électricité, comme il est indiqué ci-après à la section *Émissions financées*. Les clients dont les activités de production d'électricité sont exclusivement liées à l'énergie renouvelable ou à l'énergie nucléaire sont exclus de l'évaluation même s'ils entrent dans le champ d'application de la mesure de l'intensité des émissions physiques pour le secteur de la production d'électricité.

#### Secteur de l'immobilier commercial

Le cadre de préparation à la transition pour le secteur immobilier commercial s'applique au portefeuille immobilier non garanti de RBC Marchés des Capitaux. Le portefeuille immobilier non garanti est essentiellement composé de prêts aux propriétaires d'immobilier commercial et aux investisseurs dans le secteur. L'exposition aux prêts garantis n'entre pas dans le champ d'application, comme c'est le cas pour un prêt hypothécaire commercial grevant un immeuble ou un portefeuille d'immeubles, et les critères du cadre de préparation à la transition ne s'appliqueraient pas de la même façon.

Le cadre de préparation à la transition pour le secteur immobilier commercial est présenté dans le tableau ci-dessous. Il est organisé selon les mêmes dimensions que le cadre de préparation à la transition du secteur de l'énergie (ambition, mesures, mise en œuvre et responsabilisation), mais comprend des critères spécifiques pour chaque stade de maturité qui sont pertinents pour ce secteur.

Figure 7. Cadre de préparation à la transition pour le secteur immobilier commercial

		1	2. Précoce	3. Émergent	4. Intermédiaire	5. Avancé	
Ambition	Engagements	Engagements à réduire les émissions					
	Objectifs en matière d'émissions			Intention d'améliorer la résilience climatique du portefeuille		Engagement à atteindre zéro émission nette (périmètres 1 et 2) d'ici 2050	
Mesures	Mesures visant à réduire les émissions et à améliorer la résilience climatique			Objectifs des périmètres 1 et 2 qui ne correspondent pas encore à une cible de réchauffement limité	Engagement à atteindre zéro émission nette (périmètres 1 et 2) d'ici 2050	Engagement à atteindre zéro émission nette (périmètres 1, 2 et 3) d'ici 2050	
	Objectifs opérationnels			Évaluation des risques physiques réalisée pour une partie du portefeuille	Objectifs des périmètres 1 et 2 qui sont fondés sur une cible de réchauffement nettement inférieur à 2 °C	Objectifs des périmètres 1 et 2 fondés sur une stratégie crédible pour atteindre la cible de 1,5 °C Objectifs du périmètre 3 pour les catégories pertinentes <sup>(1)</sup> fondés sur une stratégie crédible pour atteindre la cible de 1,5 °C	
	Compensations			Politique d'évaluation des compensations (s'il y a lieu)	Mesures visant à accroître la certification écologique ou la cote énergétique des actifs	Contribution de chaque mesure à l'atteinte des objectifs	
	Autres facteurs environnementaux			Politique ou mesures visant à réduire au minimum les déchets et la consommation d'eau	Mesures visant à améliorer la résilience climatique des actifs	Échéancier ou objectif opérationnel de réduction des émissions dans l'économie réelle	Cible d'affectation de capital pour la réalisation des mesures de réduction des émissions ou de résilience climatique
	Gouvernance			Surveillance par le Conseil d'administration des objectifs liés au climat	Rémunération des dirigeants liée à la réduction des émissions ou à la résilience climatique		
	Mise en œuvre et responsabilisation	Déclaration	Déclaration des émissions des périmètres 1 et 2 <sup>(2)</sup> (intensité ou valeur absolue)				
		Progrès par rapport aux objectifs d'émissions					
		Rapports harmonisés à un cadre reconnu (p. ex., : GIFCC <sup>40</sup> , ISSB)					
		Projets de compensation (s'il y a lieu)					
			Déclaration des émissions du périmètre 3 pour les catégories pertinentes (intensité ou valeur absolue)		Certification par des tiers de la déclaration des émissions		
			Rapport sur l'échéancier ou l'objectif opérationnel de réduction des émissions dans l'économie réelle		Déclaration du capital affecté à la réduction des émissions ou à la résilience climatique, comparativement aux autres dépenses		

(1) Les catégories pertinentes du périmètre 3 sont déterminées par type de client (code CTI). Les codes CTI des promoteurs exigent des émissions du périmètre 3, catégorie 1 (émissions de carbone intrinsèque et émissions de construction) et du périmètre 3, catégorie 11 (utilisation de produits vendus). Les codes CTI des propriétaires exigent des émissions de périmètre 3, catégorie 13 (actifs loués en aval). Les autres clients seront évalués au cas par cas pour les catégories pertinentes du périmètre 3, dans le but de couvrir les émissions du cycle de vie significatives dans le champ d'application du contrôle du client.

(2) Dans le cadre de l'évaluation de la divulgation des émissions de périmètre 1 et 2 par les fonds immobiliers, RBC Marchés des Capitaux tient compte de la confirmation du suivi interne des émissions comme preuve du respect de ce critère malgré l'absence de données sur les émissions accessibles au public, en raison des difficultés liées à la génération d'une valeur unique pour tous les actifs sous gestion dont les degrés de contrôle sont variables et les variations des actifs du portefeuille, rapides ou imprévisibles.

## Financement des énergies à faibles émissions de carbone et des activités habilitantes

La présente section décrit la méthodologie utilisée pour mesurer notre exposition de crédit autorisée estimée liée aux **énergies à faibles émissions de carbone** et aux **activités habilitantes**.

Les activités admissibles au titre des énergies à faibles émissions de carbone et des activités habilitantes sont présentées sommairement dans le tableau ci-dessous :

Catégorie	Types d'activités
<b>Énergie renouvelable</b> <i>Construction, développement, exploitation, acquisition, entretien et raccordement des sources d'énergie renouvelable suivantes :</i>	Énergie éolienne
	Énergie solaire
	Énergie marémotrice
	Énergie géothermique avec émissions directes inférieures à 100 g éq. CO <sub>2</sub> /kWh
	Biomasse résiduelle et biocarburants renouvelables dont les émissions sur le cycle de vie sont inférieures à 100 g éq. CO <sub>2</sub> /kWh et issus de résidus agricoles et forestiers durables ou de déchets solides municipaux non recyclables <sup>41</sup>
	Hydroélectricité <sup>42</sup>
<b>Autres énergies à faibles émissions de carbone</b> <i>Construction, développement, exploitation, acquisition, entretien et raccordement des sources d'énergie suivantes :</i>	Énergie nucléaire <sup>43</sup>
	Hydrogène produit par électrolyse alimentée par des sources d'énergie à faibles émissions de carbone
<b>Activités habilitantes</b> <i>Construction, développement, exploitation, acquisition et entretien de :</i>	Systèmes de transport et de distribution d'électricité
	Batteries et autres dispositifs de stockage d'énergie
	Amélioration de l'efficacité du transport et de la distribution de l'énergie, comme les réseaux intelligents

Pour mesurer les prêts autorisés estimés consentis à des entités énergétiques non diversifiées et l'exposition estimée liée à ces activités par l'entremise des entités énergétiques mixtes, nous analysons les activités au niveau de l'entité emprunteuse et non au niveau de l'entité mère.

### Entités énergétiques non diversifiées

Les entités dites non diversifiées sont celles dont les principales activités sont associées aux activités à faibles émissions de carbone et aux activités habilitantes. Les activités sectorielles sont identifiées à l'aide des codes CTI qu'utilise RBC. Nous attribuons des codes CTI aux entités en suivant les normes de RBC sur l'affectation des codes de la classification type des industries aux clients, comme il est indiqué dans les [procédures d'attribution de codes CTI](#) ci-après.

### Entités énergétiques mixtes

Les entités dites mixtes sont celles dont les activités sont associées tant aux activités à faibles émissions de carbone et aux activités habilitantes qu'aux activités à fortes émissions de carbone (et/ou à d'autres activités non liées). Dans le cas des prêts à des entités énergétiques mixtes, il pourrait être impossible de mesurer directement la proportion des fonds utilisés pour les activités énergétiques à faibles émissions de carbone et les activités habilitantes du client par rapport aux **activités énergétiques à fortes émissions de carbone**; par exemple, les prêts aux fins générales de l'entreprise. Par conséquent, nous utilisons les codes CTI de RBC pour répartir nos prêts entre les activités énergétiques à faibles émissions de carbone et les activités habilitantes et les activités énergétiques à fortes émissions de carbone. Nous attribuons des codes CTI aux entités en suivant les normes de RBC sur l'affectation des codes de la classification type des industries aux clients, comme il est indiqué dans les [procédures d'attribution de codes CTI](#) ci-après. Par exemple, si les codes CTI attribués à une entité énergétique mixte entrent à 40 % dans la catégorie des énergies renouvelables, 40 % du prêt est considéré comme étant lié aux **énergies renouvelables**.

## Procédures d'attribution de codes CTI

Aux termes des normes de RBC sur l'attribution des codes CTI aux clients, les codes CTI sont attribués de manière à représenter les activités commerciales du client et l'attribution de codes CTI nécessite le recours au jugement. Les codes CTI sont attribués au moment du montage du prêt et sont revus périodiquement dans le cadre d'examens prévus ou à la suite d'événements significatifs qui pourraient avoir une incidence sur les attributions. Les codes CTI sont utilisés dans le cours normal des activités de RBC et ne sont pas utilisés uniquement aux fins de la présentation de l'information liée au climat.

En règle générale, les codes CTI sont attribués aux entités en fonction de la part totale des produits; toutefois, dans certaines circonstances, des mesures autres que les produits peuvent être plus appropriées pour représenter les activités commerciales du client. Par exemple, les codes CTI pour la production d'électricité sont attribués en fonction de la production par source de combustible (p. ex. MWh) dans la mesure du possible. Lorsque la source de combustible n'est pas disponible, des données de substitution peuvent être utilisées, comme les produits, la capacité de production ou une autre donnée de substitution disponible. Lorsqu'une entité participe à la fois à la production, au transport, à la distribution et au stockage d'électricité, il pourrait ne pas être possible de répartir les produits selon chaque activité, et une donnée de substitution qui reflète le plus fidèlement la répartition des produits peut être utilisée. De manière générale, les codes CTI sont attribués selon des informations rétrospectives et ne permettent pas de prédire la composition future des activités d'un client; toutefois, dans certaines circonstances, comme dans le cas du financement de projet, les prévisions de produits futurs peuvent être la donnée de substitution la plus appropriée pour représenter les activités commerciales du client.

## Financement de la décarbonation

La présente section définit notre conception du **financement de la décarbonation**, qui comprend deux éléments : 1) les activités de décarbonation et 2) le fait que le client dispose d'un plan de transition suffisamment solide. Les activités de décarbonation sont celles qui contribuent à réduire les émissions des secteurs à fortes émissions et difficiles à décarboner (celui de l'énergie, par exemple).

Catégorie <sup>(1)</sup>	Types d'activités
<b>Captage du carbone</b>	Construction, développement, exploitation, acquisition et entretien d'actifs destinés au captage, à l'utilisation et au stockage du carbone (CUSC) dans les installations industrielles des secteurs à fortes émissions et difficiles à décarboner. Cela comprend, par exemple, les activités de CUSC des : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Usines de bioénergie</li> <li>■ Usines de produits chimiques</li> <li>■ Cimenteries</li> <li>■ Installations pétrolières et gazières <sup>(1)</sup></li> </ul>
<b>Électrification des activités industrielles</b>	Construction, développement, exploitation, acquisition et entretien d'actifs destinés à l'électrification d'activités industrielles conventionnelles (non électriques) dans des secteurs à fortes émissions et difficiles à décarboner. Cela peut comprendre, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Fours électriques à arc des aciéries</li> <li>■ Fours tunnels électriques des cimenteries</li> <li>■ Électrification des processus de chauffage ou de refroidissement industriels</li> </ul>
<b>Combustibles présentant une intensité d'émissions plus faible</b>	Mise au point, production ou distribution de combustibles à faible intensité en carbone <sup>(2)</sup> , notamment les formes liquides d'intensité limitée à 50 g éq. CO <sub>2</sub> /MJ ou les formes gazeuses d'intensité limitée à 36 g éq. CO <sub>2</sub> /MJ). Exemples de types de combustibles admissibles : hydrogène, éthanol, diesel renouvelable, cotraitement du biobrut, carburant d'aviation durable, carburant synthétique et gaz naturel renouvelable (gaz naturel synthétique issu de la biomasse ou dérivé du biogaz de transformation).
<b>Réduction des émissions de méthane</b>	Activités contribuant à réduire à un niveau déterminé les émissions de méthane liées à l'exploitation <sup>(3)</sup> . Cela peut comprendre, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Détection et élimination des fuites de méthane</li> <li>■ Installation de dispositifs de contrôle des émissions</li> </ul>

(1) À l'exclusion des activités de CUSC aux fins de la récupération assistée de pétrole en amont.

(2) La production de biogaz provenant du captage de gaz d'enfouissement doit provenir d'une décharge fermée ou déclassée pour laquelle l'efficacité du captage de gaz est supérieure à 75 %. La biomasse résiduelle doit être issue de résidus agricoles et forestiers durables ou de déchets solides municipaux non recyclables.

(3) La cible du client doit être conforme à une initiative sectorielle ou à une norme reconnue, comme l'engagement mondial sur le méthane, la stratégie du gouvernement du Canada sur le méthane ou l'initiative Zero Routine Flaring by 2030 (élimination du brûlage systématique de gaz à la torche à l'horizon 2030) de la Banque mondiale.

En plus de tenir compte de l'activité, RBC n'a l'intention de classer les opérations en tant que financement de la décarbonation que si le plan de transition du client :

1. Répond à tous les critères ci-dessous :

- Cibles de réduction des émissions harmonisées à l'objectif de 1,5 °C pour tous les périmètres pertinents, fondées sur une stratégie crédible;
- Mesures assorties d'échéances pour réduire les émissions;
- Supervision du plan de transition par le Conseil d'administration;
- Déclaration des émissions, en valeurs absolues et en intensité, pour tous les périmètres pertinents;
- Production de rapports d'étape sur les objectifs de réduction des émissions;
- Rapports harmonisés à un cadre reconnu (p. ex., GIFCC<sup>40</sup>)

2. Est évalué comme étant au stade « Émergent » ou à un stade supérieur du cadre propre au secteur, dans les secteurs où RBC a établi un cadre de préparation à la transition. Se reporter à l'[Approche d'engagement clientèle envers le climat](#) pour obtenir des précisions sur les cadres de préparation à la transition pour les clients de RBC Marchés des Capitaux.

Dans cette situation, RBC ne considérera principalement que les opérations dont l'emploi du produit est connu comme relevant du financement de la décarbonation. Font exception les opérations aux fins générales de l'entreprise se rapportant à des entreprises dont l'activité de base comprend une activité de décarbonation admissible (p. ex., une entreprise dont la seule activité consiste à développer la technologie CUSC).

## Émissions financées

La présente section décrit notre façon de calculer nos paramètres ainsi que les limites de la déclaration et les périmètres inclus dans chaque paramètre.

Plusieurs paramètres sont couramment utilisés pour mesurer les émissions financées dans le cadre de nos prêts. Les paramètres qu'utilise RBC actuellement comprennent les émissions financées absolues (tant sur la base des crédits autorisés<sup>44</sup> que sur la base des expositions de crédit en cours) et l'intensité des émissions physiques.

Pour les émissions financées évaluées sur la base des expositions de crédit en cours, nous suivons les lignes directrices du PCAF. Pour les émissions financées absolues liées au secteur du pétrole et du gaz utilisant les expositions de crédit autorisées, nous avons adapté la norme du PCAF afin d'utiliser les crédits autorisés pour le montant de notre financement plutôt que les expositions de crédit en cours. Nous abordons chaque méthodologie plus en détail ci-dessous.

### Émissions financées (PCAF)

Le PCAF fournit des directives sur la façon de mesurer les émissions financées pour chaque catégorie d'actifs.

### Calcul des émissions financées

RBC calcule les émissions financées pour un prêt en multipliant le facteur d'attribution par les émissions du client concerné :

$$\text{Émissions financées}_c = \text{Facteur d'attribution}_c \times \text{Émissions de GES des clients}_c$$

où c désigne un client individuel

### Facteur d'attribution

Pour mesurer les émissions financées, RBC tient compte d'une partie des émissions financées du client au moyen d'un facteur d'attribution. Ce facteur est déterminé par le ratio du montant du financement de l'institution, qui correspond soit au solde impayé, soit au crédit autorisé (numérateur), par rapport à la valeur de l'actif ou de la société financé, appelée valeur de l'entreprise avec liquidités (VE avec liquidités) (dénominateur). Il s'agit du facteur d'attribution, et la méthode de calcul varie légèrement selon que nous évaluons une société cliente ouverte ou fermée, comme il est indiqué ci-après.

Tableau 35. Facteur d'attribution applicable aux sociétés clientes ouvertes ou fermées

	Prêts à l'entreprise pour sociétés clientes ouvertes	Prêts à l'entreprise pour sociétés clientes fermées
<b>Formule</b>	Montant du financement <sub>c</sub> / Valeur de l'entreprise avec liquidités <sub>c</sub> où c désigne un client individuel	Montant du financement <sub>c</sub> / (Total des capitaux propres <sub>c</sub> + Endettement total <sub>c</sub> ) où c désigne un client individuel
<b>Dénominateur</b>	La VE avec liquidités est définie comme la somme de la capitalisation boursière des actions ordinaires, de la capitalisation boursière des actions privilégiées et des valeurs comptables de l'endettement total et des participations minoritaires. Aucune déduction pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie n'est effectuée, en vue d'éviter d'obtenir une valeur d'entreprise négative. La valeur de l'entreprise avec liquidités peut être calculée à la clôture de l'exercice ou de tout autre cycle financier approprié, comme les trimestres financiers.	Le total des capitaux propres + l'endettement total s'entend de la somme des valeurs comptables du total des capitaux propres, de l'endettement total et des participations minoritaires. Cette somme peut être calculée à la clôture de l'exercice ou de tout autre cycle financier approprié, comme les trimestres financiers.
<b>Numérateur</b>	Encours ou crédits autorisés	Encours ou crédits autorisés

### Émissions de l'entreprise

Le PCAF formule trois options pour le calcul des émissions de l'entreprise aux fins des prêts à l'entreprise :

- Émissions déclarées** – Quand un client déclare directement ses émissions (dans un rapport sur la durabilité ou dans d'autres documents accessibles au public), nous obtenons ces données directement du client ou d'un fournisseur externe.
- Émissions découlant d'activités physiques** – Si les données sur les émissions déclarées directement par les clients ne sont pas disponibles, nous évaluons les émissions produites à l'aide des données divulguées sur leur consommation d'énergie (p. ex., mégawattheures de gaz naturel consommés) ou sur leur production (p. ex., barils de pétrole produits).
- Émissions découlant d'activités économiques** – Si les émissions déclarées directement par les clients et les données sur la consommation ou la production d'énergie sont disponibles, le PCAF recommande d'utiliser les données statistiques officielles ou les tableaux d'entrées-sorties étendus à l'environnement reconnu. Ces sources de données fournissent des facteurs d'émission moyens<sup>45</sup> propres à une région ou à un secteur, exprimés par activité économique (p. ex., t d'éq. CO<sub>2</sub>/millions de dollars de revenus ou t d'éq. CO<sub>2</sub>/millions de dollars d'actifs). Quand les données sur les émissions liées aux activités physiques ou sur les émissions déclarées ne sont pas disponibles, RBC utilise la base de données du PCAF, les statistiques gouvernementales officielles et d'autres informations sectorielles pour estimer les émissions du client.

### Intensité des émissions physiques

L'intensité des émissions physiques représente les émissions par unité de production d'un client (p. ex. le nombre de mégawattheures ou de mégajoules d'énergie produite). À l'échelle du portefeuille, l'intensité des émissions physiques mesure la moyenne des intensités des émissions physiques des clients du portefeuille, pondérée en fonction des expositions. L'intensité des émissions physiques des clients qui exercent des activités à plus faible intensité de carbone (p. ex., la production d'énergie solaire) sera moins grande que celle des clients qui exercent des activités à plus forte intensité de carbone (p. ex., la production d'électricité au charbon). L'intensité des émissions physiques d'un prêt à l'entreprise sur une base individuelle est calculée en multipliant le facteur d'attribution (détails ci-dessous) par l'intensité des émissions (émissions par unité de production) du client respectif. Par conséquent, l'intensité physique des émissions du portefeuille est calculée comme suit :

$$\text{Intensité des émissions physiques du portefeuille} = \sum_{\text{Clients}} \text{Facteur d'attribution}_c \times \text{Émissions du client}_c / \text{Production du client}_c$$

où c désigne un client individuel

### Facteur d'attribution

Le facteur d'attribution est la proportion du crédit autorisé consenti à un client, par rapport au total du crédit autorisé consenti à l'ensemble des clients du secteur considéré. Cette approche reflète le poids relatif de notre financement à un client dans un portefeuille financier propre à un secteur.

$$\text{Facteur d'attribution}_c = \frac{\text{Montant du financement}_c}{\text{Financement total pour le secteur}}$$

où c désigne un client individuel

### Approche utilisée pour choisir les secteurs, les sous-secteurs et les périmètres

Nous tenons compte des facteurs suivants pour choisir les secteurs et les sous-secteurs :

- L'importance et la contribution relative des émissions de GES des périmètres 1, 2 et 3 par sous-secteur;
- L'exposition de crédit autorisée pour le sous-secteur par rapport au total de nos engagements de financement;
- La fiabilité des données disponibles.

Pour la sélection du périmètre, nous nous concentrons sur ce qui suit : l'importance des périmètres, les directives de l'industrie et l'influence du double comptage des émissions dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

Nos limites pour les émissions et les sous-secteurs peuvent varier légèrement selon le paramètre. Pour chaque paramètre ci-dessous, nous avons fourni une ventilation des secteurs, des sous-secteurs et des périmètres inclus.

**Tableau 36. Limites des sous-secteurs pour les émissions découlant de nos activités de prêt**

Secteur	Intensité des émissions physiques	Émissions financées absolues	Émissions financées selon la norme du PCAF
<b>Pétrole et gaz</b>	Sous-secteurs en amont inclus (périmètres 1 à 3) Sous-secteurs intégrés inclus (périmètres 1 à 3) Sous-secteurs en aval inclus (périmètres 1 à 3) Sous-secteurs intermédiaires exclus (périmètres 1 à 3)	Sous-secteurs en amont inclus (périmètres 1 à 3) Sous-secteurs intégrés inclus (périmètres 1 à 3) Sous-secteurs en aval inclus (périmètres 1 et 2) Sous-secteurs intermédiaires inclus (périmètres 1 et 2) Sous-secteurs en aval exclus (périmètre 3) <sup>(1)</sup> Sous-secteurs intermédiaires exclus (périmètre 3) <sup>(1)</sup>	Sous-secteurs en amont inclus (périmètres 1 à 3) Sous-secteurs intégrés inclus (périmètres 1 à 3) Sous-secteurs en aval inclus (périmètres 1 à 3) Sous-secteurs intermédiaires inclus (périmètres 1 à 3)
<b>Production d'électricité</b>	Production d'électricité (périmètre 1)	Émissions non déclarées	Production d'électricité (périmètres 1 et 2)
<b>Secteur automobile</b>	Constructeurs de véhicules légers (périmètres 1, 2 et utilisation finale « du réservoir à la roue », périmètre 3)	Émissions non déclarées	Constructeurs de véhicules légers (périmètres 1 à 3) <sup>(2)</sup>
<b>Agriculture</b>	Sans objet	Émissions non déclarées	Production de céréales et de graines oléagineuses (périmètres 1 et 2) Production de produits laitiers (périmètres 1 et 2) <sup>(3)</sup>

(1) Les émissions des sous-secteurs intermédiaires et en aval du périmètre 3 ont été exclues des émissions financées absolues du secteur pétrolier et gazier afin d'éviter la double comptabilisation des émissions. Ces émissions sont comptabilisées dans la chaîne de valeur pour les clients en amont et les clients intégrés du périmètre 3.

(2) Les émissions financées du secteur automobile selon la norme du PCAF (périmètre 3) comprennent les émissions générées en amont et en aval, soit les émissions « du réservoir à la roue » et « du puits au réservoir ».

(3) Comprend les émissions provenant de la production d'aliments pour animaux.

## Considérations relatives aux mesures des émissions découlant de nos activités de prêt

Quelques-unes des difficultés auxquelles nous devons continuer de faire face et la façon dont nous les avons abordées dans notre déclaration sont présentées ci-dessous.

### Décalage dans la disponibilité des données sur les émissions des clients

Pour mesurer les émissions découlant de nos activités de prêt, nous devons estimer les émissions ou utiliser les émissions déclarées par le client pour la période de présentation de l'information; toutefois, il peut y avoir un retard dans la disponibilité des données sur les émissions déclarées par le client; autrement dit, les données sur les émissions déclarées par le client pourraient ne pas être disponibles pour la période de présentation de l'information applicable. Le décalage des données est un problème reconnu dans l'ensemble du secteur financier et le décalage typique que nous avons observé pour les données sur les émissions varie entre un et deux ans.

Conformément aux directives de la Norme PCAF, nous mesurons les émissions découlant de nos activités de prêt en nous fondant sur les données les plus récentes dont nous disposons. Par conséquent, il se peut que les données sur les émissions déclarées par nos clients ne soient pas disponibles pour une période de présentation donnée. À titre d'exemple, les émissions découlant de nos activités de prêt pour 2024 et 2025 reposent principalement sur les données des émissions déclarées par les clients pour 2023. Par conséquent, les émissions découlant de nos activités de prêt pour ces périodes présentent un niveau plus élevé d'incertitude des mesures par rapport aux périodes de référence antérieures, qui reposent principalement sur les données des émissions déclarées par les clients qui correspondent à ces périodes.

### Sources et disponibilité des données

Nous recueillons les données sur les émissions des clients à partir de sources d'information accessibles au public, de nos clients eux-mêmes et de fournisseurs de données tiers. Quand nous ne pouvons pas obtenir d'information sur les émissions déclarées de nos clients à partir de ces sources, nous sommes contraints d'utiliser des facteurs d'émission<sup>45</sup> pour les estimer. La disponibilité, la qualité et la fiabilité des données diffèrent considérablement selon le secteur, le sous-secteur et le périmètre des émissions. Par exemple, alors que bon nombre de nos clients du secteur du pétrole et du gaz déclarent leurs émissions des périmètres 1 et 2, ils le sont beaucoup moins à le faire pour celles du périmètre 3. Il demeure donc difficile pour nous d'obtenir des données sur ces dernières. En 2025, nous avons mis à jour de notre méthodologie relative aux émissions du périmètre 3 du secteur pétrolier et gazier afin d'estimer les émissions des clients en fonction de leurs volumes de production; ce changement s'applique aux émissions financées absolues du périmètre 3 du secteur pétrolier et gazier, à l'intensité des émissions physiques et aux mesures des émissions financées selon la norme du PCAF. Nous continuerons d'apporter des améliorations à la qualité des données et d'affiner notre méthodologie afin d'améliorer, au fil du temps, l'exactitude, la cohérence et la comparabilité des mesures des émissions financées.

## Émissions provenant de nos activités opérationnelles

RBC publie des données pluriannuelles sur les émissions des périmètres 1 et 2 (selon l'emplacement et le marché) et 3 (déplacements d'affaires), calculées conformément au [Protocole des GES](#). Voir le [Tableau 17. Émissions mondiales découlant de nos activités](#) du volet *Climat*.

### Limites

Les émissions découlant de nos activités englobent les locaux et les véhicules de transport d'entreprise dont RBC est propriétaire ou locataire, ainsi que les activités associées aux déplacements d'affaires. Nous utilisons la méthode du contrôle opérationnel pour déterminer la limite organisationnelle de notre inventaire de GES, défini par le Protocole des GES, et aucun site n'a été exclu de la limite organisationnelle sur cette base de contrôle opérationnel.

Les données des périmètres 1 et 2 pour les bâtiments dont nous sommes propriétaires ou locataires ont été obtenues de notre société de gestion immobilière. Le carburant directement consommé par les véhicules de transport d'entreprise dont RBC est propriétaire ou locataire relève du périmètre 1. Comme il est indiqué au volet *Climat* du présent rapport, les émissions biogéniques et les émissions des procédés, ainsi que les émissions du périmètre 2 liées au chauffage acheté ou acquis, ne s'appliquent pas à nos activités. De plus, à l'heure actuelle, nous ne comptabilisons pas les émissions de nos guichets automatiques dans le cadre de nos émissions du périmètre 2.

Les émissions du périmètre 3 pour les déplacements d'affaires des employés sont fondées sur les réservations effectuées au moyen de notre système tiers et auprès d'agences de voyages. Ces données sont regroupées et converties en émissions en fonction du type et de la catégorie de transport de même que de l'utilisation de carburant ou de la distance.

### Période de présentation de l'information

Nos données sur les émissions de [combustion stationnaire](#) depuis 2018 représentent 99 % de la superficie totale que nous occupons. La période de présentation de l'information pour les données des périmètres 1 et 2 s'étend du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet, ce qui donne le temps de recueillir les données, de les analyser et d'en certifier l'exactitude. La période de présentation de l'information pour les données du périmètre 3 (voyages d'affaires) a été modifiée pour s'étendre du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet plutôt que du 1<sup>er</sup> novembre au 31 octobre comme c'était le cas pour les années précédentes (en raison des données restreintes en 2018, la période de déclaration du périmètre 3 n'a pas été modifiée). Ce changement a été effectué pour nous permettre de disposer de plus de temps pour recueillir les données, les analyser et en certifier l'exactitude. De plus, ce changement a également été effectué pour faire correspondre la période à partir de laquelle nos émissions du périmètre 3 sont mesurées à celle de nos émissions des périmètres 1 et 2.

### Recalculs et retraitements

Les émissions provenant des activités d'exploitation de l'année de référence sont recalculées lorsque des changements importants surviennent en raison d'un ou de plusieurs événements. Nous tenons compte à la fois des seuils quantitatifs (variations supérieures à 5 %) et des facteurs qualitatifs pour déterminer s'il est nécessaire de procéder à des recalculs et à des retraitements ultérieurs, conformément à nos directives internes pour l'évaluation des changements apportés aux informations sur la durabilité des périodes précédentes. Cela s'applique également à nos mesures des émissions financées.

### Facteurs d'émission

RBC ne mesure pas directement les émissions et celles-ci sont plutôt estimées en multipliant les données sur l'activité par les facteurs d'émission appropriés. Ces facteurs d'émission proviennent de sources gouvernementales accessibles au public ou sont tirés des données de l'Agence internationale de l'énergie, comme il est indiqué au [Tableau 37. Facteurs d'émission utilisés](#). Les données se rapportent à nos installations du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, des îles Anglo-Normandes, de la Suisse, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, des Pays-Bas, du Luxembourg, de la Suède, de Hong Kong, de la Chine, de Singapour, du Japon, de l'Australie, de la Malaisie et des Antilles. Les facteurs d'émission relatifs au Canada proviennent du [Rapport d'inventaire national](#) publié par Environnement et Changement climatique Canada. Nous avons utilisé l'édition 2025 de ce rapport, qui était la plus récente version du rapport disponible au moment où nous avons calculé les émissions.

**Tableau 37. Facteurs d'émission utilisés**

Région / Pays	Date de publication	Ensemble de facteurs
Canada	2025	Rapport d'inventaire national (RIN)
États-Unis	2025	Emissions & Generation Resource Integrated Database (eGRID) des États-Unis – facteurs relatifs à l'électricité
États-Unis	2025	Ensemble de facteurs des chefs de file américains en matière de climat (US Climate Leaders)
Amérique du Nord	2025	Facteurs d'émission du modèle US Environmental-Extended Input-Output (USEEIO)
Amérique du Nord	2025	Green-e® Residual Mix
Europe	2025	Department for Environment, Food & Rural Affairs (DEFRA) du Royaume-Uni
Europe	2025	Association of Issuing Bodies (AIB) – Residual Mix
Australie	2025	National Greenhouse and Energy Reporting (NGER) Scheme & National Greenhouse Accounts
International	2025	Agence Internationale de l'Énergie (AIE) - facteurs relatifs à l'électricité par pays
Guernsey	2025	Guernsey Electricity
Jersey	2025	Gouvernement de Jersey

### **Utilisation de certificats de consommation d'énergie et facteurs d'émission connexes**

Dans le cadre de ses efforts pour continuer à s'approvisionner à 100 % en électricité provenant de sources d'énergie renouvelables, RBC obtient des [certificats de consommation d'énergie](#), notamment des [certificats d'énergie renouvelable](#) (CER). Les émissions fondées sur le marché du périmètre 2 sont divulguées dans le présent rapport et sont calculées conformément aux directives relatives au périmètre 2 du Protocole des GES, qui fournissent une hiérarchie des données des facteurs d'émission afin que les facteurs d'émission les plus précis soient utilisés. Le Protocole des GES considère les certificats de consommation d'énergie et les [conventions d'achat d'énergie](#) (CAE) comme étant les données de la plus haute qualité pour déterminer les facteurs d'émission fondés sur le marché; toutefois, s'il n'existe pas d'instruments contractuels permettant d'établir les facteurs d'émission, les entités déclarantes devraient utiliser les taux d'émission propres aux fournisseurs comme deuxième meilleure source de données disponible, suivis des facteurs d'émissions résiduelles mixtes et, enfin, des facteurs d'émission à intensité moyenne pour le réseau sur le plan national ou infranational (comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus).

Dans ce contexte, RBC suit la hiérarchie des données du Protocole des GES pour son calcul des émissions fondées sur le marché en utilisant les facteurs d'émission extraits des certificats de consommation d'énergie groupés générés par les CAE virtuelles actuelles de la banque (c.-à-d. considérés comme les facteurs d'émission les plus précis), ainsi que les certificats de consommation d'énergie tirés des certificats dégroupés et, en l'absence de facteurs d'émissions résiduelles applicables à la vapeur, des facteurs d'émission à intensité moyenne pour le réseau sur le plan national ou infranational. Ces certificats de consommation d'énergie sont achetés et retirés jusqu'à la date de la période de présentation de l'information et après cette date, mais avant la date de publication du rapport.

## Annexe 6. Autres paramètres associés au capital humain

### Gouvernance

Le tableau qui suit présente les paramètres de représentation au sein du Conseil d'administration de RBC de même qu'au sein de ceux de certaines filiales choisies en fonction de leur complexité réglementaire, de leur risque d'atteinte à la réputation et de leur taille.

**Tableau 38. Composition du Conseil d'administration, aux 31 octobre**

	2025	2024	2023
Conseil d'administration de RBC			
Administratrices de RBC <sup>(1), (2)</sup>	38 %	38 %	38 %
Administrateurs NAPC de RBC <sup>(1), (3)</sup>	23 %	23 %	23 %
Conseils d'administration des filiales			
Canada			
Administratrices de RBC Dominion valeurs mobilières Inc.	— %	— %	17 %
Administratrices de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.	29 %	38 %	38 %
Administratrices de Fiducie RBC Services aux investisseurs	71 %	57 %	71 %
Administratrices de Compagnie d'assurance vie RBC	50 %	38 %	44 %
Administratrices de la Société d'hypothèques de la Banque Royale	57 %	57 %	43 %
Administratrices de la Compagnie Trust Royal	57 %	57 %	43 %
Administratrices de la Société Trust Royal du Canada	57 %	57 %	43 %
États-Unis			
Administratrices de City National Bank	36 %	36 %	50 %
Administratrices de RBC Capital Markets, LLC	— %	33 %	29 %
Administratrices de RBC US Group Holdings LLC	18 %	20 %	22 %
Îles Britanniques et Europe			
Administratrices de RBC Europe Limited	50 %	22 %	25 %
Administratrices de RBC Global Asset Management (UK) Limited	38 %	33 %	25 %
Administratrices de RBC Brewin Dolphin Limited	50 %	63 %	50 %
Antilles			
Administratrices de RBC (Barbados) Trading Bank Corporation	43 %	43 %	57 %
Administratrices de RBC Capital Markets Arbitrage, LLC	14 %	— %	38 %
Administratrices de RBC Financial (Caribbean) Limited	38 %	25 %	25 %

(1) Voir la section Administrateurs de notre [Circulaire de sollicitation de procurations 2026](#) (p. 13). Le tableau indique la composition (au 10 février 2026) du groupe de candidats au Conseil d'administration censés se présenter à l'élection lors de l'assemblée des actionnaires de 2026.

(2) En vertu du [Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance](#), la Banque est tenue de déclarer le nombre et la proportion d'administratrices et de membres de la haute direction qui sont des femmes. Pour en savoir plus, voir notre [Circulaire de sollicitation de procurations 2026](#) (p. 13).

(3) Le [glossaire](#) donne la définition du terme NAPC.

## Autres paramètres concernant le personnel à l'échelle mondiale

Les paramètres sur la composition et l'inclusivité de nos effectifs mondiaux figurent au volet Capital humain, notamment dans les tableaux suivants : [Tableau 21. Réponses au Sondage sur la mobilisation des employés](#), [Tableau 22. Représentation globale](#), [Tableau 23. Représentation au sein de la direction](#), [Tableau 24. Cote composite de l'Expérience inclusive](#) et [Tableau 31. Transparence de la rémunération \(Canada\)](#). Le tableau qui suit présente d'autres paramètres concernant le personnel à l'échelle mondiale.

**Tableau 39. Autres paramètres concernant le personnel à l'échelle mondiale, aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates**

	2025	2024	2023
Nombre total d'employés <sup>(1)</sup>	100 560	98 588	94 885
Employés à temps plein	96 464	94 306	90 532
Employés à temps partiel	4 096	4 282	4 353
Rémunération totale et avantages sociaux (en millions) <sup>(2)</sup>	23 122 \$	21 083 \$	18 853 \$
Répartition des employés selon l'âge			
Moins de 30 ans	18 %	17 %	18 %
De 30 à 49 ans	54 %	54 %	54 %
50 ans et plus	28 %	29 %	28 %
Âge moyen (en années)	42	42	42
Représentation fondée sur le rôle			
Femmes au sein de Technologie	26 %	26 %	26 %
Femmes à un poste de cadre intermédiaire ou autre <sup>(3)</sup>	52 %	51 %	51 %
Femmes à un poste de direction <sup>(4)</sup>	46 %	46 %	45 %
Femmes à un poste autre que d'encadrement <sup>(5)</sup>	53 %	54 %	54 %
NAPC au sein de Technologie	61 %	57 %	55 %
NAPC à un poste de cadre intermédiaire ou autre <sup>(3)</sup>	42 %	40 %	37 %
NAPC à un poste de direction <sup>(4)</sup>	41 %	38 %	36 %
NAPC à un poste autre que d'encadrement <sup>(5)</sup>	47 %	45 %	42 %

(1) Le nombre total d'employés est présenté pour nos activités à l'échelle mondiale et fait référence au nombre de personnes employées à l'échelle mondiale à temps plein ou à temps partiel. Le nombre total d'employés exclut les personnes en congé de longue durée et les employés en retraite progressive. Le nombre total d'employés diffère de celui portant sur l'ETP présenté au Tableau 1 de notre [Rapport annuel 2025](#) et qui est utilisé pour certains paramètres de la section [Perfectionnement des employés](#) du présent rapport, pour lesquels les employés à temps partiel sont inclus sur une base équivalente, entre autres différences.

(2) Salaires, rémunération variable, avantages sociaux, rémunération liée à la fidélisation et rémunération à base d'actions. Pour en savoir plus, voir le Tableau 10 de notre [Rapport annuel 2025](#).

(3) Comprend les personnes dont le grade général (niveau de poste) est 07-09 et qui ont un rôle de cadre. Pour City National Bank, elle comprend les personnes classées « Professionals » dans le rapport EEO-1 et qui ont un rôle de cadre.

(4) Comprend toutes les personnes ayant un rôle de cadre. Pour City National Bank, elle comprend les personnes classées « Executive/Senior-Level Officials », « First/Mid-Level Officials » et « Managers » dans le rapport EEO-1.

(5) Les postes autres que d'encadrement comprennent tous les rôles professionnels et de soutien et, pour City National Bank, ils comprennent les personnes classées « Professionals », « Administrative Support Workers », « Operatives », « Sales Workers », « Service Workers » et « Technicians » dans le rapport EEO-1.

## Autres paramètres concernant la mobilité des employés

Les paramètres concernant la **mobilité** des employés, notamment les **nouveaux employés**, les **promotions** et le **roulement**, se trouvent au volet *Capital humain*. Le tableau qui suit présente d'autres paramètres concernant la mobilité du personnel.

**Tableau 40. Autres paramètres concernant la mobilité des employés, aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates <sup>(1)</sup>**

	2025	2024	2023
Taux de maintien en poste <sup>(2)</sup>			
Hommes	87 %	88 %	87 %
Femmes	88 %	88 %	87 %
NAPC	86 %	87 %	85 %
Taux de maintien en poste après congé parental <sup>(3)</sup>			
Ensemble	88 %	86 %	86 %
Femmes	88 %	87 %	87 %
Départs <sup>(4)</sup>			
Hommes	49 %	46 %	47 %
Femmes	51 %	54 %	53 %
NAPC	49 %	47 %	44 %

(1) Les données présentées pour toutes les périodes excluent celles de City National Bank, car cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale. Les chiffres de 2024 et de 2023 ne portent pas sur RBC Brewin Dolphin, car cette filiale n'a pas été intégrée à notre plateforme RH principale avant 2025.

(2) Le taux de maintien en poste représente le pourcentage d'employés restés à RBC, par rapport à l'effectif moyen de la période considérée; sont inclus les employés salariés en service actif (y compris ceux qui sont en congé de maternité ou en congé parental), mais pas les participants à des programmes coopératifs ni les étudiants.

(3) Pourcentage des parents ou des femmes revenus d'un congé parental ou de maternité pendant l'exercice financier précédent et toujours membres du personnel de RBC 12 mois après.

(4) Départs volontaires ou involontaires. Pourcentage d'hommes, de femmes et d'employés NAPC qui ont quitté leur emploi à RBC au cours des exercices considérés, par rapport au nombre total de départs. Par départs volontaires, on entend les cas où les employés choisissent de quitter RBC (démissions et départs à la retraite, notamment). Les départs involontaires correspondent aux cas où RBC opère des mises à pied, par exemple en raison de restructurations, de congédiements ou de cessations d'emploi justifiées. Ce paramètre exclut les participants à des programmes coopératifs et les étudiants.

# Annexe 7. Rapport indépendant de mission d'assurance limitée

## Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur les mesures choisies de la Banque Royale du Canada (RBC) incluses dans le Rapport sur la durabilité 2025 de RBC

Au conseil d'administration de RBC,

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des mesures choisies, y compris les mesures qui font partie du bilan des gaz à effet de serre, telles qu'elles sont présentées au tableau 1, de RBC (l'« Entité ») inclus dans le Rapport sur la durabilité 2025 de RBC (l'« objet considéré ») au 31 octobre 2025 et pour l'exercice clos à cette date.

### Responsabilité en ce qui a trait à l'objet considéré

La direction de l'Entité est responsable de ce qui suit :

- préparer l'objet considéré conformément aux critères décrits au tableau 1 (les « critères applicables »);
- concevoir, mettre en place et maintenir le contrôle interne que la direction considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'objet considéré, conformément aux critères applicables, qui soit exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs;
- choisir et appliquer les méthodes appropriées de présentation de l'information sur la durabilité, poser des hypothèses et formuler des estimations qui sont raisonnables dans les circonstances.

### Limites inhérentes à la préparation de l'objet considéré

Les données non financières sont soumises à davantage de limites que les données financières, compte tenu à la fois de la nature et des méthodes utilisées pour déterminer, calculer, échantillonner ou estimer ces données. Les interprétations qualitatives de la pertinence, du caractère significatif et de l'exactitude des données font l'objet d'hypothèses et de jugements individuels.

La quantification des gaz à effet de serre comporte une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émissions et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de divers gaz.

Les crédits de compensation carbone sont soumis à des limites inhérentes, notamment l'étendue de l'impact social, le risque de double comptage, l'absence d'additionnalité, les fuites, la permanence et l'incertitude quant à la matérialisation des réductions ou suppressions prévues. Ces limites pourraient avoir une incidence sur la réduction ou la suppression estimative d'équivalent CO<sub>2</sub> attribuée à ces crédits de compensation.

### Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences en matière d'indépendance et aux autres exigences déontologiques des règles ou du code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1 *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*, laquelle exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

### Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à planifier et à réaliser la mission d'assurance en vue d'obtenir une assurance limitée quant à savoir si l'objet considéré ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'assurance limitée qui contient notre conclusion. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions que les utilisateurs de l'objet considéré prennent en se fondant sur celui-ci.

Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3000 *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques* (NCMC 3000) et, en ce qui concerne le bilan des gaz à effet de serre, à la NCMC 3410 *Missions de certification des bilans des gaz à effet de serre* (NCMC 3410), publiées par le Conseil des normes d'audit et de certification.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée et conformément à la NCMC 3000 ainsi qu'à la NCMC 3410, nous exerçons notre jugement professionnel et conservons notre esprit critique tout au long du processus. Également, nous :

- déterminons le caractère approprié des circonstances de l'utilisation par l'Entité des critères applicables en tant que fondement pour la préparation de l'objet considéré;
- mettons en œuvre des procédures d'évaluation des risques, notamment en obtenant une compréhension du contrôle interne pertinent pour la mission, pour identifier où les anomalies significatives sont susceptibles de survenir, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, mais non dans le but de formuler une conclusion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité;
- concevons et mettons en œuvre des procédures en réponse à l'identification des domaines dans lesquels les anomalies significatives sont susceptibles de survenir dans l'objet considéré. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative découlant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

### Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant l'objet considéré. Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée ont une nature et un calendrier différents par rapport à celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, ainsi qu'une étendue moindre. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas dans lesquels des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'objet considéré, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En réalisant notre mission d'assurance limitée, nous :

- avons acquis une compréhension des processus de présentation de l'information de l'Entité pertinents pour la préparation de l'objet considéré en :
  - faisant des demandes d'information auprès du personnel pertinent responsable de l'objet considéré;
  - inspectant la documentation pertinente relative aux processus de présentation de l'information financière de l'Entité.
- avons évalué si toutes les informations significatives identifiées par la direction ont été prises en compte dans la présentation de l'objet considéré;
- avons mis en œuvre des procédures analytiques à l'égard de l'information sélectionnée dans l'objet considéré;
- avons mis en œuvre des procédures de certification de corroboration à l'égard de l'information sélectionnée dans l'objet considéré;
- avons évalué le caractère approprié des méthodes de quantification et des politiques de déclaration de l'information utilisées;
- avons évalué les méthodes, hypothèses et données pour l'établissement d'estimations;
- avons mis en œuvre des procédures pour déterminer si des certificats de consommation d'énergie (CCE) ont été acquis, appliqués et retirés. Nous n'avons toutefois pas mis en œuvre de procédures à l'égard de la certification sous-jacente de ces CCE;

- Le [tableau 17](#) du Rapport sur la durabilité 2025 de RBC comprend une déduction de 59 519 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> qui a été défalquée des émissions de l'Entité pour l'exercice au titre de crédits carbone achetés et retirés. Nous avons mis en œuvre des procédures pour déterminer si ces crédits de compensation d'émissions ont été acquis au cours de l'exercice et si leur description dans le [tableau 17](#) et les [notes de fin](#) à la page 105 dans le Rapport sur la durabilité 2025 de RBC constitue un sommaire raisonnable des contrats pertinents et de la documentation connexe. Nous n'avons toutefois pas mis en œuvre de procédures à l'égard des fournisseurs externes de ces crédits et n'exprimons pas de conclusion quant à la question de savoir si les crédits ont donné lieu ou donneront lieu à une réduction de 59 519 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>;
- avons examiné les informations sur l'objet considéré dans le Rapport sur la durabilité 2025 de RBC afin d'assurer la cohérence avec notre compréhension et les procédures mises en œuvre.

### Conclusion exprimant une assurance limitée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet considéré au 31 octobre 2025 et pour l'exercice clos à cette date n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

### Autre point

L'objet considéré comparatif pour les périodes de présentation de l'information précédentes indiqué dans le Rapport sur la durabilité 2025 de RBC à l'égard de la proportion de personnes des peuples autochtones (Canada) (%), au périmètre 2 en fonction du marché (tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>), à la variation des émissions des périmètres 1 et 2 en fonction du marché par rapport à notre niveau référence de 2018 (%), à l'électricité provenant de certificats de consommation d'énergie (MWh), à l'exposition totale de crédit autorisée estimée liée aux énergies à faibles émissions de carbone et aux activités habilitantes (milliards de dollars) et à l'exposition totale de crédit autorisée estimée liée aux énergies renouvelables (milliards de dollars) de l'Entité n'a pas fait l'objet d'une mission de certification. Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Restriction à l'utilisation

Notre rapport a été préparé exclusivement à l'intention du conseil d'administration de l'Entité pour aider la direction à fournir de l'information sur l'objet considéré au conseil d'administration. Par conséquent, l'objet considéré pourrait ne pas être approprié et ne doit pas être utilisé à toute autre fin. Notre rapport est destiné uniquement à l'Entité.

Nous n'assumons ni n'acceptons aucune responsabilité ou obligation envers un tiers à l'égard de ce rapport.

/s/ PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Toronto (Ontario)  
Le 15 avril 2026

Tableau 1

## Mesures choisies et critères applicables

Mesures choisies	Critères applicables	Résultats
Femmes cadres de direction (Canada) (%)	Critères élaborés à l'interne par la direction, tels qu'ils sont présentés dans le Rapport sur la durabilité 2025 de RBC	43 %
NAPC cadres de direction (Canada) (%)		27 %
Femmes cadres supérieures (Canada) (%)		41 %
NAPC cadres supérieurs (Canada) (%)		41 %
Personnes handicapées (Canada) (%)		4,2 %
LGBTQ+ (Canada) (%)		3,1 %
Peuples autochtones (Canada) (%)		1,1 %
Cote composite de l'Expérience inclusive (global)	Critères élaborés à l'interne par la direction, tels qu'ils sont présentés dans le Rapport sur la durabilité 2025 de RBC	82
Taux de mobilisation des employés	Critères élaborés à l'interne par la direction, tels qu'ils sont présentés dans le Rapport sur la durabilité 2025 de RBC	86
Taux de roulement total	Critères élaborés à l'interne par la direction, tels qu'ils sont présentés dans le Rapport sur la durabilité 2025 de RBC	12,0 %
Taux de roulement (Canada)		12,3 %
Taux de roulement (international)		11,0 %
Périmètre 1 (tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> )	Norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise, Protocole des GES (version révisée)	25 927
Périmètre 2 en fonction de l'emplacement (tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> )		67 580
Périmètre 2 en fonction du marché (tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> )	Norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise, Protocole des GES (version révisée)	3 562
Variation des émissions des périmètres 1 et 2 en fonction du marché par rapport à notre niveau de référence de 2018 (en %)	Critères élaborés à l'interne par la direction, tels qu'ils sont présentés dans le Rapport sur la durabilité 2025 de RBC	(70) %
Intensité des émissions de GES des périmètres 1 et 2 en fonction du marché (tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> ) par superficie de plancher	Critères élaborés à l'interne par la direction, tels qu'ils sont présentés dans le Rapport sur la durabilité 2025 de RBC	0,013
Électricité provenant de certificats de consommation d'énergie (MWh)	Norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise, Protocole des GES (version révisée)	416 033
Crédits carbone achetés et retirés (tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> )	Critères élaborés à l'interne par la direction, tels qu'ils sont présentés dans le Rapport sur la durabilité 2025 de RBC	59 519
Pourcentage d'électricité provenant de sources renouvelables, toutes installations confondues (%)	Critères élaborés à l'interne par la direction, tels qu'ils sont présentés dans le Rapport sur la durabilité 2025 de RBC	100 %
Périmètre 3, déplacements d'affaires (tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> )	Norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise, Protocole des GES (version révisée)	30 030
Exposition totale de crédit autorisée estimée liée aux énergies à faibles émissions de carbone et aux activités habilitantes (milliards de dollars)	Critères élaborés à l'interne par la direction, tels qu'ils sont présentés dans le Rapport sur la durabilité 2025 de RBC	29,0
Exposition totale de crédit autorisée estimée liée aux énergies renouvelables (milliards de dollars)		10,2

## Annexe 8. Mise en garde concernant les déclarations prospectives

À l'occasion, la Banque Royale du Canada et ses filiales (« RBC », « nous », « notre » ou « nos ») font, verbalement ou par écrit, des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les « règles d'exonération » de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et de toute loi sur les valeurs mobilières applicable au Canada. Nous pouvons faire des déclarations prospectives dans le présent *Rapport sur la durabilité 2025* (le « Rapport ») et dans des documents déposés auprès d'organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ainsi que dans les rapports aux actionnaires et dans d'autres communications. En outre, nos représentants peuvent formuler verbalement des déclarations prospectives aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Les déclarations prospectives figurant dans le présent Rapport comprennent notamment les déclarations relatives à notre approche de gestion des questions de durabilité, à nos objectifs, à nos visions, à nos engagements, à nos paramètres et à nos cibles économiques et de durabilité, y compris les ambitions décrites dans notre Cadre de la raison d'être et les orientations données dans le *Plan directeur sur le climat RBC*, le *Plan directeur sur les aptitudes RBC* et le *Plan directeur sur les occasions inclusives RBC*. L'information prospective contenue dans le présent Rapport est présentée dans le but d'aider nos parties prenantes à comprendre notre vision, nos engagements, nos objectifs, nos paramètres et nos cibles, ainsi que nos répercussions et nos objectifs au chapitre de l'économie et de la durabilité, et pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Les mots « croire », « s'attendre à », « attente », « viser », « atteindre », « suggérer », « chercher », « prévoir », « prévision », « anticiper », « se proposer », « estimer », « s'engager », « but », « planifier », « s'efforcer de », « objectif », « cible », « perspective », « échéancier » et « projet », de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions semblables, y compris sous leur forme négative et toutes leurs variantes grammaticales, dénotent généralement des déclarations prospectives.

De par leur nature même, les déclarations prospectives nous obligent à formuler des hypothèses et font l'objet d'incertitudes et de risques intrinsèques, généraux et particuliers, qui donnent lieu à la possibilité que nos prédictions, nos prévisions, nos projections, nos attentes et nos conclusions se révèlent inexactes, que nos hypothèses soient incorrectes, que nous n'atteignons pas nos objectifs en matière de durabilité ou autres, que nous ne concrétisons pas notre vision et nos objectifs stratégiques et que nos résultats réels diffèrent de façon significative de ces prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions. De plus, bon nombre des hypothèses, des estimations, des normes, des méthodologies, des paramètres, des mesures, des résultats, des engagements, des objectifs et des cibles décrits dans le présent Rapport continuent d'évoluer et sont fondés sur des hypothèses jugées raisonnables au moment de la rédaction, mais leur exactitude ne devrait pas être considérée comme garantie.

Le lecteur ne doit pas se fier indûment à ces déclarations prospectives, puisque nos résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de facteurs de risque. Ces facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont les effets sont difficiles à prédire, comprennent notamment, mais sans pour autant s'y limiter : la nécessité de disposer de données en matière de durabilité plus nombreuses et de meilleure qualité et d'une normalisation des méthodes de mesure liées à la durabilité, les conditions climatiques et les événements météorologiques, la nécessité d'une participation et d'une action actives et constantes des parties prenantes (y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les autres institutions financières, les entreprises et les particuliers), les avancées technologiques, l'évolution du comportement des consommateurs, l'évolution des opinions sociales sur les questions liées à la durabilité, les efforts de décarbonation variables selon les économies, la nécessité d'avoir des politiques climatiques pertinentes à l'échelle mondiale, les défis de l'équilibre entre les objectifs de réduction des émissions et une transition ordonnée et inclusive et les facteurs géopolitiques influant sur les besoins énergétiques mondiaux, notre capacité de recueillir, d'analyser et de vérifier les données, notre capacité de mettre en œuvre diverses initiatives dans l'ensemble de l'entreprise dans les délais prévus, le risque que les initiatives ne soient pas achevées dans le délai indiqué ou pas du tout, ou qu'elles n'aboutissent pas aux résultats initialement prévus ou anticipés par RBC, la conformité de divers tiers par rapport à nos conventions, à nos politiques et à nos procédures, ainsi que leur engagement envers nous, les conditions sur les marchés financiers, nos activités commerciales, nos résultats financiers, notre situation et nos objectifs, la conformité réglementaire (qui pourrait nous exposer à des poursuites légales et réglementaires, dont les conséquences incluraient des restrictions réglementaires, des pénalités et des amendes), les cyberrisques et les risques stratégiques, d'atteinte à la réputation, liés à l'environnement juridique et réglementaire, concurrentiels, de modèle et systémiques, et d'autres risques abordés dans les sections sur la gestion du risque de notre rapport annuel pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 (*Rapport annuel 2025*) et la section *Gestion du risque* de notre rapport trimestriel pour le trimestre clos le 31 janvier 2026 (*Rapport aux actionnaires portant sur le premier trimestre de 2026*). D'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées dans ces déclarations prospectives sont présentés dans les sections sur la gestion du risque de notre *Rapport annuel 2025* et de notre *Rapport aux actionnaires*

[portant sur le premier trimestre de 2026](#), lesquelles peuvent être mises à jour dans les rapports trimestriels subséquents. Nous avertissons nos lecteurs que la liste susmentionnée de facteurs de risque n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence défavorable sur nos résultats. Les investisseurs et autres personnes qui se fient à nos déclarations prospectives pour prendre des décisions à notre égard doivent bien tenir compte de ces facteurs et d'autres incertitudes et événements potentiels, ainsi que de l'incertitude inhérente aux déclarations prospectives.

Les hypothèses économiques significatives qui sous-tendent les déclarations prospectives du présent rapport sont présentées à la section *Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives* et, pour chaque secteur d'exploitation, aux sections *Priorités stratégiques et Perspectives* de notre [Rapport annuel 2025](#), mises à jour dans la section *Examen de la conjoncture économique, des marchés et du contexte réglementaire et perspectives* de notre [Rapport aux actionnaires portant sur le premier trimestre de 2026](#), lesquelles peuvent être mises à jour dans les rapports trimestriels subséquents.

Sauf si la loi l'exige, ni RBC ni ses sociétés affiliées ne s'engagent à mettre à jour quelque déclaration prospective que ce soit, écrite ou verbale, qu'elles pourraient faire ou qui pourrait être faite à l'occasion pour leur compte.

## Annexe 9. Avis important concernant le présent rapport

Le présent rapport ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation d'achat ou de vente d'un titre, d'un produit ou d'un service dans quelque territoire que ce soit. Il n'a pas non plus pour objectif de fournir des conseils liés aux placements et des conseils juridiques, comptables, fiscaux, financiers ou autres, et ne doit pas servir de fondement à de tels conseils. Aucune partie du présent rapport ne doit servir de fondement à quelque contrat, engagement ou décision de placement que ce soit ni être considérée à ce titre. Le lecteur est seul responsable de toute utilisation des renseignements contenus dans le présent rapport, et ni RBC, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires respectifs ne seront tenus responsables des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation du présent rapport par le lecteur. Les renseignements contenus dans le présent rapport ne sont fournis qu'à titre informatif.

Les activités, ambitions, stratégies et approches de RBC mentionnées dans le présent rapport, y compris nos visions, nos objectifs, nos ambitions, nos engagements, nos buts et nos cibles en lien avec la durabilité (collectivement, nos « objectifs en matière de durabilité »), ainsi que les paramètres et les données liés à durabilité et d'autres renseignements qui se rapportent à ces activités, ambitions, stratégies et approches (p. ex., nos engagements et objectifs liés au climat, y compris notre ambition de parvenir à zéro émission nette dans nos activités de prêt d'ici 2050, nos objectifs visant à accroître l'exposition de crédit estimée liée aux énergies à faibles émissions de carbone et aux activités habilitantes ainsi qu'à accroître l'exposition de crédit estimée liée aux énergies renouvelables, notre engagement à affecter des capitaux à des investissements dans des fonds et des investissements directs afin de soutenir l'élaboration et le déploiement à grande échelle de solutions climatiques, ainsi que l'engagement de RBC, de RBC Fondation et de RBC Fondation – É.-U. d'investir 2 milliards de dollars dans les collectivités d'ici 2035, de même que nos analyses de scénarios, notre méthodologie liée à notre ratio d'approvisionnement énergétique, nos émissions financées et les émissions provenant de nos activités opérationnelles, et nos paramètres de capital humain, dont les réponses au Sondage sur la mobilisation des employés, la représentation à l'échelle de l'entreprise et de l'équipe de direction et le score d'inclusivité), reposent ou peuvent reposer sur des hypothèses, des estimations et des jugements.

De plus, comme il est indiqué dans le présent rapport, certains des renseignements fournis, y compris notre rendement par rapport à nos objectifs en matière de durabilité, ainsi que d'autres paramètres et données liés à la durabilité et d'autres renseignements, reposent sur des données estimatives et/ou des données provenant de tiers, pour lesquelles la documentation justificative est très limitée. Par exemple, nous n'avons pas vérifié ou évalué de façon indépendante les hypothèses sous-jacentes aux données obtenues de nos clients et d'autres tiers que nous utilisons pour établir, suivre et rendre compte de nos progrès à l'égard de l'atteinte de nos objectifs en matière de durabilité. De plus, les données nécessaires pour définir notre trajectoire vers l'atteinte de nos objectifs en matière de durabilité peuvent être de qualité limitée, indisponibles ou incohérentes dans les secteurs sur lesquels nous avons choisi de nous concentrer, et le processus de collecte, d'agrégation et de communication de ces données est long et complexe, et dépend fortement des données que nos clients et d'autres tiers mettent à notre disposition à tout moment. Compte tenu de leur incertitude et de leur complexité inhérentes, ainsi que des problèmes importants liés à certaines des données sous-jacentes, les hypothèses, estimations et jugements que nous estimons raisonnables au moment de la préparation du présent rapport pourraient ultérieurement s'avérer inexacts, ce qui pourrait nous empêcher d'atteindre les objectifs en matière de durabilité énoncés dans le présent rapport et pourrait nécessiter que ces objectifs soient modifiés ou retirés.

En outre, bon nombre des hypothèses, estimations, normes, méthodologies, taxonomies, scénarios, paramètres et mesures utilisés pour la préparation du présent rapport ainsi que pour l'établissement de nos objectifs en matière de durabilité et les travaux visant leur atteinte continuent d'évoluer et peuvent différer considérablement de ceux utilisés par d'autres sociétés, de même que de ceux sur lesquels nous pourrions nous appuyer à l'avenir. Les changements législatifs et réglementaires, l'évolution des marchés et de la conjoncture politique et économique, les tendances technologiques et/ou les changements dans la disponibilité et la fiabilité des données pourraient également avoir une incidence importante sur les hypothèses, estimations, normes, méthodologies, taxonomies, scénarios, paramètres et mesures que nous ou d'autres sociétés utilisons, et pourraient, par conséquent, avoir une incidence importante sur la comparabilité de l'information et des données, tant entre les secteurs ou les sociétés que d'une période de déclaration à l'autre, ainsi que sur notre capacité à atteindre nos objectifs en matière de durabilité. Tous les objectifs de ce type abordés dans le présent rapport, notamment notre ambition d'atteindre un niveau de zéro émission nette, représentent un idéal et ont été établis en fonction des scénarios et trajectoires climatiques, des données et des méthodologies raisonnablement disponibles pour nous au moment considéré, ainsi que de certaines autres hypothèses qui nous paraissent raisonnables et appropriées pour établir ces objectifs, notamment l'évolution continue des technologies climatiques, les taux normaux de croissance et de développement de nos activités, la poursuite des progrès réalisés par nos clients et les entités gouvernementales à l'égard des ambitions climatiques énoncées, ainsi que les changements correspondants dans l'utilisation finale des produits de nos clients. Nos objectifs en matière de durabilité, ainsi que les informations communiquées sur les progrès réalisés à l'égard de ces engagements, objectifs et cibles, ont été, et pourraient à l'avenir devoir être, retraités, modifiés, recalibrés ou retirés, à mesure que nos activités évoluent, se développent ou se transforment (y compris dans le cadre de fusions, d'acquisitions ou de cessions), que les exigences

juridiques et réglementaires des territoires où nous exerçons nos activités continuent d'évoluer, que la qualité et la disponibilité des données s'améliorent, et que la science du climat, les trajectoires de transition et les pratiques du marché relatives aux normes, méthodologies, indicateurs et mesures évoluent, ce qui pourrait entraîner notre retrait de certains cadres, principes et initiatives ou la modification de notre adhésion à ceux-ci. Dans l'établissement de nos objectifs en matière de durabilité, y compris notre ambition d'atteindre un niveau de zéro émission nette dans nos activités de prêt d'ici 2050 et nos autres objectifs liés aux activités de prêt, nous reconnaissons qu'il existe d'importants écarts entre nos niveaux de référence et nos objectifs. L'atteinte de nos objectifs en matière de durabilité évoqués dans le présent rapport dépendra des efforts et des actions collectifs d'un large éventail d'intervenants échappant à notre contrôle, et rien ne garantit qu'ils seront atteints. Voir l'[Annexe 8 « Mise en garde concernant les déclarations prospectives »](#).

Un certain nombre de politiques, d'engagements, de cibles et d'objectifs en matière de durabilité de RBC ne s'appliquent ni aux services-conseils en placements, ni aux activités de courtage, ni aux actifs sous gestion ou sous administration de RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA) et de RBC Gestion de patrimoine (RBC GP). Consultez la section [À propos du présent rapport](#) pour obtenir des renseignements sur RBC GMA et RBC GP.

Le présent rapport et les renseignements qu'il contient ne sont pas audités. Le présent rapport vise à fournir des renseignements d'un point de vue différent et à un niveau de détail supérieur à celui exigé dans les documents obligatoires déposés auprès des autorités en valeurs mobilières et dans d'autres rapports réglementaires, y compris les documents déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Bien que certaines questions abordées dans le présent rapport puissent être d'intérêt et d'importance pour nos parties prenantes, l'emploi des termes « significatif », « important », « essentiel » ou d'expressions similaires ne doit pas être interprété comme atteignant nécessairement le seuil de signification utilisé aux fins des lois et règlements sur les valeurs mobilières ou d'autres lois et règlements. Toute référence aux termes « durabilité », « ESG », « zéro émission nette », « finance durable », « finance verte/financement vert », « décarbonation », « à faibles émissions de carbone », « énergies renouvelables », « entités énergétiques mixtes », « activités habilitantes », « entités énergétiques non diversifiées » ou à des termes similaires dans le présent rapport renvoie aux critères définis à l'interne par RBC, et non à quelque définition réglementaire existante propre à un territoire donné. Le présent rapport reflète nos stratégies, positions, approches, politiques, procédures, critères, objectifs et visions liés à la durabilité, ainsi que nos objectifs en matière de durabilité, à la date du présent rapport, lesquels peuvent être modifiés en tout temps, à notre entière discrétion et sans préavis. Nous n'avons aucune obligation de tenir à jour les renseignements et les données contenus dans le présent rapport.

Tous les renvois à des sites Web sont fournis à titre indicatif seulement. Le contenu des sites Web mentionnés dans le présent rapport (y compris le contenu pouvant être obtenu au moyen d'un lien vers le site en question) et de tout autre site auquel font référence ces sites Web n'est pas intégré par renvoi au présent rapport et n'en fait pas partie. Le présent rapport n'a pas pour objet de faire des déclarations sur les initiatives menées en matière de durabilité par des tiers, qu'ils soient ou non nommément mentionnés, lesquelles peuvent impliquer des renseignements et des événements qui échappent à notre contrôle.

## Commentaires

Le rapport est destiné à toutes les parties prenantes de RBC et de ses filiales.  
N'hésitez pas à envoyer vos questions, commentaires ou suggestions à  
l'adresse [sustainabilityandimpact@rbc.com](mailto:sustainabilityandimpact@rbc.com).

